

**COMMUNAUTÉS  
EUROPEENNES**

**COMMISSION**

**GROUPE D'ETUDE DES  
PERSPECTIVES ECONOMIQUES  
A MOYEN TERME**

## **PERSPECTIVES POUR 1975**

**Evolution globale et problèmes  
de politique économique dans  
la Communauté**

### **I<sup>ère</sup> PARTIE**

**PERSPECTIVES ET PROBLEMES  
AU NIVEAU COMMUNAUTAIRE**

**Bruxelles, mars 1971**

20791/II/1970-F/FIN

COMMISSION  
DES  
COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

—  
Direction générale  
des Affaires  
économiques et financières  
—

PERSPECTIVES POUR 1975

Evolution globale et problèmes de politique économique  
dans la Communauté Européenne

Première partie

PROJECTIONS ET PROBLÈMES AU NIVEAU COMMUNAUTAIRE

Deuxième partie

PROJECTIONS DES PAYS MEMBRES

(présentées dans un volume séparé)

Rapport du  
Groupe d'étude des perspectives économiques à moyen  
terme

Bruxelles, mars 1971

SOMMAIRE

PERSPECTIVES POUR 1975

Evolution globale et problèmes de politique économique dans la  
Communauté européenne

<u>Première partie</u>	<u>Volume I</u>	<u>Page</u>
<u>PERSPECTIVES ET PROBLEMES AU NIVEAU COMMUNAUTAIRE</u>		
Liste des tableaux et graphiques		V
Lettre de transmission du Président du Groupe d'étude au Président de la Commission des Communautés Européennes		VIII
Préface de la Commission au rapport du Groupe d'étude des perspectives économiques à moyen terme		IX
<u>INTRODUCTION</u>		1
<u>A. L'EXPERIENCE DES TRAVAUX MENES DEPUIS 1965</u>		5
1. Les problèmes posés et les progrès accomplis		5
2. Projections et évolutions effectives pour la période 1965-70		13
- comparaison entre projections en volume 1965-70 et évolutions effectives à prix constants		14
- premières hypothèses d'évolution du niveau général des prix 1965-70 et réalisation		24
<u>B. POLITIQUE ECONOMIQUE A MOYEN TERME ET PROJECTIONS AU NIVEAU DE LA COMMUNAUTE</u>		31
1. Rôle de la politique économique à moyen terme dans la Communauté		31
2. Les projections à moyen terme au niveau de la Communauté et leur objet		38
3. Les orientations et les objectifs à moyen terme: Définition et Harmonisation		42
4. La procédure d'harmonisation pour l'établissement de projections à moyen terme compatibles dans la Communauté		52

C. <u>LES PERSPECTIVES DU DEVELOPPEMENT INTERNATIONAL 1970-75</u>	56
1. La croissance de la Communauté Européenne et des pays tiers	56
2. Les tendances à moyen terme du commerce mondial et la Communauté Européenne	60
3. Projections du commerce extérieur et évolution de la balance des paiements	64
4. L'interdépendance internationale des prix et l'option de la Communauté pour une politique de stabilité	74
D. <u>LA CONFRONTATION DES PROJECTIONS MACRO-ECONOMIQUES DES PAYS MEMBRES</u>	84
1. Accroissement du produit national, de l'emploi, de la productivité du travail et des investissements	86
2. L'utilisation du produit national brut	101
3. Formation du revenu, répartition du revenu et épargne	109
4. Dépenses et recettes des administrations publiques et charge fiscale	121
5. Evolution du niveau général des prix et des coûts	130
E. <u>ORIENTATIONS A MOYEN TERME POUR LA COMMUNAUTE</u>	144
1. Vers des orientations compatibles	144
2. Les orientations quantitatives compatibles	150
- Allemagne	153
- France	157
- Italie	162
- Pays-Bas	169
- Belgique	172
- Luxembourg	176
3. Conditions de réalisation au niveau communautaire	179

<u>Deuxième partie</u>	<u>Volume II</u>	<u>Page</u>
<u>PROJECTIONS DES PAYS MEMBRES</u>		
(Présenté dans un volume séparé)		
<u>Allemagne</u>		
I. Importance et rôle des projections à moyen terme		2
II. Aspects de l'évolution économique de 1950 à 1970		4
III. Commentaire relatif à la projection à moyen terme 1970-75		10
<u>France</u>		
I. Importance et rôle des projections à moyen terme		18
II. L'évolution économique passée et les conditions de la croissance d'ici 1975		21
III. Perspectives de l'économie française pour 1975		29
Annexe:		
Principaux éléments des projections de l'économie française pour 1975		37
<u>Italie</u>		
I. Importance et rôle des projections à moyen terme		43
II. Tendances d'évolution au cours de la période écoulée		45
III. Commentaires sur les projections à moyen terme 1970-75		48
<u>Pays-Bas</u>		
I. Rôle de la planification à moyen terme		57
II. Rétrospective		59
III. Exploration macro-économique de la période 1970-75		68
Annexe:		
I. Comparaison des prévisions à moyen terme pour 1965-70 et des réalisations provisoires		75
II. Tableaux (Ressources et emplois du PNB)		78
<u>Belgique</u>		
I. Importance et rôle des projections à moyen terme		81
II. Aspects de l'évolution économique de 1950 à 1970		84
III. L'année 1970		88
IV. Commentaire de la projection 1970-1975		90
<u>Luxembourg</u>		
I. Importance et rôle des projections à moyen terme		96
II. Tendances dans le passé : rétrospective		97
III. Commentaire des projections à moyen terme 1970-1975		102

<u>Liste des tableaux et graphiques</u>		<u>Page</u>
Tableau A.1	Projection et réalisation de la croissance économique globale 1965-70	15
Tableau A.2	Projection et réalisation du taux de chômage en pourcentage de la population active (définitions nationales)	16
Tableau A.3	Projection et réalisation des principales catégories d'utilisation du produit national brut 1965-70	20
Tableau A.4	Projection et réalisation de la formation brute de capital fixe des administrations publiques, en volume	21
Tableau A.5	Solde extérieur en % du produit national brut	23
Tableau A.6	Evolution du niveau général des prix	24
Tableau A.7	Chiffres destinés à l'analyse de l'évolution des prix en Allemagne 1965-70	28
Tableau C.1	Le commerce extérieur des pays membres	56a
Tableau C.2	Tendances à long terme de la croissance pour la période 1960-75	58
Tableau C.3	Perspectives internationales de croissance jusqu'en 1975	59
Tableau C.4	Commerce mondial et importations de la Communauté européenne	60
Tableau C.5	Volume des importations et commerce mondial jusqu'en 1975	62
Tableau C.6	Part des importations intracommunautaires (marchandises) en %	65
Tableau C.7	Evolution du commerce extérieur 1970-75	66
Tableau C.8	Hausses de prix dans le commerce extérieur 1960-75	67
Tableau C.9	Solde des transactions courantes avec l'extérieur 1956-75	69
Tableau C.10	Evolution du solde des échanges extérieurs des pays membres de la Communauté européenne	72
Tableau C.11	Evolution de la balance des paiements des pays de la CE 1958-69	73
Graphique C.1	Evolution du niveau des prix de la CE et de ses principaux partenaires	76
Tableau C.12	Evolution à long terme du niveau des prix dans la CE et dans les principaux pays partenaires 1955-70	77
Tableau D.1	Tendances d'évolution à long terme jusqu'en 1975	86
Tableau D.2	Croissance en volume du produit national brut, de la population occupée et de la productivité du travail	90
Tableau D.3	Evolution de la productivité du travail par grands secteurs	91
Graphiques		
D.1a	Evolution de la productivité totale du travail, de la	92
D.1b	population occupée et du taux de chômage 1955-75	93

Tableau D.4	Population totale, population active et taux d'activité	95
Tableau D.5	Evolution de l'emploi par grands secteurs	98
Tableau D.6	Chômage en % de la population active	99
Tableau D.7	Evolution de la formation brute de capital fixe pour la période 1970-75	100
Tableau D.8	Emplois du produit national brut aux prix courants	103
Tableau D.9	Emplois du produit national brut aux prix de 1963	104
Graphique D.2	Part de la consommation privée et de la formation brute de capital fixe dans le PNB (à prix courants) en % - 1960-70, 1975	106
Tableau D.10	Evolution de la consommation privée par habitant	108
Tableau D.11	Evolution des principaux types de revenus 1955-75	110
Graphique D.3-1	Evolution des rémunérations des salariés et du revenu de la propriété et de l'entreprise 1961-75	111
Tableau D.12	Evolution de la "part salariale" réelle et corrigée 1960-75	114
Graphique D.3-2	Epargne et autofinancement en % de la formation brute de capital	117
Graphique D.3-3	Financement de la formation brute de capital	119
Tableau D.13	Taux d'épargne de l'ensemble des administrations publiques	120
Tableau D.14	Part des recettes courantes des administrations dans le PNB	122
Tableau D.15	Principales catégories de recettes courantes des administrations exprimées en % du PNB	123
Tableau D.16	Dépenses courantes des administrations et produit national brut	124
Tableau D.17	Transferts courants de la sécurité sociale aux ménages	125
Tableau D.18	Intérêts de la dette publique en % des recettes courantes des administrations	126
Tableau D.19	Evolution du niveau général des prix 1955-71	131
Tableau D.20	Principaux indicateurs de l'évolution des coûts et des prix 1955-75	133
Graphique D.5-1	Evolution des prix du PNB et de la consommation privée 1952-75	135
Tableau D.21	Evolution du niveau général des prix de 1970 à 1975	138

Graphique D.5-2	Evolution des indices implicites des prix du PNB, des coûts salariaux et des parts salariales 1961-75	140
Tableau D.22	Evolution des coûts salariaux et "coûts" non salariaux comme composants de l'évolution du prix du PNB	142
Tableau E.1	Moyennes communautaires pour trois orientations quantitatives	152
Tableau E.2	Orientations quantitatives pour la République fédérale d'Allemagne	154
Tableau E.3	Orientations quantitatives pour la France	158
Tableau E.4	Orientations quantitatives pour l'Italie	163
Tableau E.5	Orientations quantitatives pour les Pays-Bas	170
Tableau E.6	Orientations quantitatives pour la Belgique	173
Tableau E.7	Orientations quantitatives pour le Luxembourg	177

COMMUNAUTE ECONOMIQUE  
EUROPEENNE

Bruxelles....., le 27 avril 1971

COMMISSION

Groupe d'étude des perspectives  
économique à moyen terme

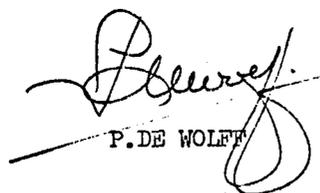
Le Président

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint le rapport du Groupe d'étude des perspectives économiques à moyen terme sur les "Perspectives pour 1975".

Ce rapport présente le résultat des travaux menés par le groupe en vue d'apprécier, d'un point de vue communautaire, les tendances de l'évolution économique qui se dégagent dans les pays membres. Les réflexions contenues dans ce document ont également inspiré le Comité de politique économique à moyen terme lors de l'élaboration du troisième programme.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.



P. DE WOLFF

Monsieur Franco Maria Malfatti  
Président de la Commission des  
Communautés Européennes  
200 rue de la Loi  
1040 BRUXELLES

Préface de la Commission au rapport du Groupe d'étude des perspectives économiques à moyen terme "les perspectives 1975"

Le rapport présenté par le Groupe d'étude des perspectives économiques à moyen terme sur les perspectives de la Communauté pour 1975 est l'aboutissement de travaux qui ont été engagés dès 1968 et qui sont principalement axés sur les conditions d'une évolution compatible entre les pays de la Communauté Economique Européenne.

Les analyses et les conclusions essentielles du groupe ont été portées à la connaissance du Comité de politique économique à moyen terme et de la Commission tout au long de l'année 1970; elles ont été largement prises en compte pour les orientations compatibles à moyen terme telles qu'elles figurent dans le 3ème programme de politique économique à moyen terme adopté par le Conseil le 9 février 1971.

Ces orientations compatibles, établies à partir des projections nationales, ont été confrontées et discutées au sein du Comité de politique économique à moyen terme et du Groupe d'étude des perspectives économiques à moyen terme: le rapport ci-joint précise les bases de l'analyse qui a été menée et identifie les conditions de réalisation des objectifs ambitieux mais réalistes proposés par le 3ème programme. Il en constitue le complément nécessaire.

L'évolution intervenue depuis le début de l'année 1971 confirme la pertinence des préoccupations formulées dans le rapport du groupe sur l'importance du problème de l'inflation pour un développement économique compatible dans la Communauté. Elle rend d'autant plus nécessaire la défense des objectifs formulés dans le 3ème programme par des politiques appropriées.

La Commission a estimé souhaitable la publication de ce rapport, en raison de l'importance qu'elle attache à ce que les données fondamentales d'une communauté de croissance et de stabilité soient pleinement prises en compte dans l'opinion. Elle tient cependant à préciser que les points de vue qui y sont exprimés n'engagent que les membres du groupe d'étude.

## INTRODUCTION

Par le présent rapport, le groupe d'étude des perspectives économiques à moyen terme se propose de rendre compte des travaux et des progrès réalisés depuis 1966 en matière d'analyse quantitative et de projections économiques globales dans le cadre de la Communauté.

Le groupe d'étude a été chargé par la Commission, en vertu de la décision du Conseil de Ministres du 15 avril 1964 :

"...de donner des indications sur les possibilités et probabilités de développement de l'économie..." et "de contribuer à faciliter la coordination des politiques économiques" à l'aide de perspectives quantitatives à moyen terme.

A l'issue de la période de transition prévue par le traité de Rome et dans le cadre des travaux en cours pour la préparation d'une union économique et monétaire, les perspectives économiques à moyen terme ont acquis pour les pays membres une importance accrue : elles doivent désormais constituer entre autres, un instrument d'orientation devant contribuer à une meilleure convergence des évolutions économiques dans la Communauté et permettant de définir dans les pays membres des politiques économiques plus cohérentes.

Dans ces conditions, les projections à moyen terme des pays membres pour la période 1970-75 ne représentent plus seulement la base quantitative pour les programmes quinquennaux à mettre sur pied au plan national ; elles constituent aussi le point de départ des efforts déployés par le 3ème programme de politique économique à moyen terme de la Communauté pour ébaucher une politique économique définie en commun à partir des orientations globales.

Dès les premiers stades de ses travaux de projection, le groupe d'étude a procédé à un échange de vues avec le comité de politique économique à moyen terme ; il est resté en contact régulier avec celui-ci. Le dialogue a permis de discuter des possibilités de choix ouvertes pour chaque pays et d'amorcer une concertation sur les principaux objectifs et options pour la Communauté ; il visait ainsi à réduire au minimum les risques de conflits entre les objectifs des politiques économiques nationales et à prévenir les perturbations et les déséquilibres susceptibles d'affecter le processus d'intégration économique au sein du Marché commun. Le groupe d'étude a, par ailleurs, été consulté

sur les diverses propositions élaborées par la Commission en vue de la formulation d'orientations quantitatives à moyen terme pour la Communauté.

Certains progrès ont été réalisés dans la synchronisation des procédures et dans l'harmonisation des méthodes de projection à moyen terme ainsi que dans la concertation des hypothèses et des principes de base de la politique économique au sein de la Communauté; ils sont encore loin d'être suffisants. Il ne fait aucun doute pour le groupe d'étude que la réalisation d'une convergence dans l'évolution à moyen terme dépendra de l'efficacité et du succès des politiques économiques globales et structurelles. Le rôle des experts se limite à analyser les principales alternatives de l'évolution à moyen terme et à en présenter les incidences; le choix et la décision finale relèvent des seuls responsables de la politique économique. Par ailleurs, si l'on veut apporter des solutions plus satisfaisantes aux problèmes nouveaux que pose la compatibilité des évolutions au sein du Marché commun, d'importants efforts doivent être engagés sans délai pour améliorer les instruments statistiques et analytiques.

Le présent rapport se divise en deux parties :

La première comporte une analyse des problèmes de politique économique et des perspectives macro-économiques de la Communauté jusqu'en 1975 et s'efforce d'apprécier d'un point de vue communautaire les tendances d'évolution qui se dégagent dans les pays membres(1).

Le chapitre A tire les enseignements d'une confrontation entre les projections quantitatives du premier programme de la Communauté et les évolutions effectivement constatées.

Le chapitre B expose le rôle des projections communautaires à moyen terme pour l'harmonisation de l'évolution des politiques économiques des différents Etats et définit la signification des orientations chiffrées présentées dans le 3e programme de politique économique à moyen terme.

Dans le chapitre C sont présentées les hypothèses relatives aux perspectives de croissance dans les pays tiers, à celles du commerce mondial et du commerce communautaire, ainsi qu'aux problèmes de l'interdépendance internationale des prix.

Dans le chapitre D, les perspectives économiques globales, dans les pays membres font l'objet d'un examen comparatif au niveau des principales grandeurs caractéristiques de l'économie.

Enfin le chapitre E s'efforce de présenter les bases du processus de rapprochement qui s'est produit à l'occasion des débats sur les orientations globales à moyen terme du troisième programme, notamment en matière de prix.

(1) Ces projections et l'analyse qui en est faite ne tiennent pas compte de l'issue des négociations en cours pour l'élargissement de la Communauté. L'impact de ce dernier sur l'évolution interne des pays membres au cours des toutes prochaines années constitue en effet un élément difficile à chiffrer, mais dont l'ampleur ne paraît pas devoir dépasser les marges d'erreurs "normales". En outre, dans l'optique de l'interdépendance globale, cet élargissement n'affectera ni la manière dont le problème est posé, ni, semble-t-il, la manière dont les orientations sont chiffrées.

La deuxième partie du rapport est consacrée aux projections à moyen terme des pays membres; celles-ci sont accompagnées d'une description succincte de leur rôle sur le plan national et d'une brève rétrospective sur l'évolution économique globale. La responsabilité de ces chapitres par pays incombe aux différents membres du groupe d'études chargés, dans leurs pays respectifs, de l'élaboration des projections globales à moyen terme. Leur contenu n'est pas forcément identique à celui des projections nationales définitives qui sont actuellement en cours d'achèvement ou de révision.

Le groupe d'étude des perspectives économiques à moyen terme se compose des membres suivants :

Président :

P. DE WOLFF                      Universiteit  
AMSTERDAM

Membres :

G. ALS                              Service Central de la Statistique  
et des Etudes Economiques  
LUXEMBOURG

S. BARTHELEMY                    Ministère de l'Economie et des Finances  
PARIS

G. DELANGE                        Centre National pour la Productivité  
des Entreprises  
PARIS

R. DEREYMAEKER                  Institut national de Statistique  
BRUXELLES

W. DE VOS                         Bureau de Programmation Economique  
BRUXELLES

P. DUBOIS                         Institut national des Statistiques  
et des Etudes Economiques  
PARIS

F. GIUSTI                         Istituto Centrale di Statistica  
ROMA

G. HAMER                         Statistisches Bundesamt  
WIESBADEN

A. KERVYN DE LETTENHOVE        Université  
LOUVAIN

W. KIRNER                         Deutsches Institut für Wirtschaftsforschung  
BERLIN

H. MÖLLER                         Universität  
MÜNCHEN

E. NEUTHINGER	Bundesministerium der Finanzen <u>BONN</u>
A. JELSMA	Centraal Bureau voor de Statistiek <u>DEN HAAG</u>
G. PARENTI	Università <u>FIRENZE</u>
F. PILLOTON	Associazione per lo sviluppo della industria nel Mezzogiorno <u>ROMA</u>
K.H. RAABE	Bundesministerium für Wirtschaft <u>BONN</u>
K. RAES	Ministère des Finances <u>BRUXELLES</u>
Y. ULLMO	Commissariat général au Plan <u>PARIS</u>
C.A. VAN DEN BELD	Centraal Planbureau <u>DEN HAAG</u>
J.H. VAN DE PAS	Centraal Planbureau <u>DEN HAAG</u>
<u>Secrétariat</u>	<b>Commission des Communautés Européennes</b>
M. WEGNER	Direction générale des Affaires Economiques et Financières
L. SCHUBERT	Direction générale des Affaires Economiques et Financières

### Remarques techniques

Les projections 1970-75 présentées pour les pays membres de la Communauté concernent la période quinquennale comprise entre l'année de départ 1970 et l'année terminale 1975. Les taux annuels moyens indiqués décrivent donc l'évolution moyenne projetée des années 1971 jusqu'en 1975 inclus.

Les chiffres relatifs à l'année de départ 1970 sont fondés sur des estimations provisoires qui, comme la projection à moyen terme pour la période 1970-75, sont issues de travaux dont la majeure partie a été terminée en été 1970. Passée cette date, les nouvelles informations et modifications des données statistiques n'ont plus pu être prises en compte.

Les données statistiques utilisées dans le rapport sont tirées des comptes nationaux révisés des pays membres telles qu'ils étaient disponibles dans le courant de l'année 1970.

Les estimations pour 1970 et les projections 1970-75 ont été élaborées selon les définitions des comptes nationaux et telles qu'elles sont utilisées dans les publications de l'Office statistique des Communautés européennes (OSCE). Les projections élaborées selon les définitions des comptes nationaux français ont été traduites en définitions de l'OSCE.

La base de prix des séries pour le passé et pour les projections à prix constants est l'année 1963 à l'exception de la Belgique qui a utilisé pour les projections 1970-75 la base de prix de 1965.

A.

L'EXPERIENCE DES TRAVAUX MENES DEPUIS 1965

## A. L'EXPERIENCE DES TRAVAUX MENES DEPUIS 1965

En avril 1966, le "Groupe d'étude des perspectives économiques à moyen terme" a présenté son rapport sur les "Perspectives de développement économique dans la CEE jusqu'en 1970" (1). Le premier "Programme de politique économique à moyen terme (1966-70)" (2) de la Communauté européenne se fondait sur les projections pour la période 1965-70 contenues dans ce rapport.

Les mêmes projections ont, dans l'ensemble, été retenues pour le deuxième Programme de politique économique à moyen terme (3); on y a toutefois tenu compte de certaines corrections et révisions opérées sur la base des informations disponibles au deuxième semestre de 1967.

A l'heure actuelle, on a d'ores et déjà un large aperçu des différences entre les projections du premier programme et les évolutions réalisées pendant la période 1965-70.

Bien que l'objet de ce chapitre ne soit pas de présenter une analyse économique détaillée des divergences entre projections et réalisations, il est intéressant, au moment de l'élaboration du rapport sur les projections 1970-75 qui figureront dans le troisième Programme, d'exposer les principaux problèmes posés par l'expérience des projections pour la période 1965-70 ainsi que les principales divergences entre ces projections et les évolutions effectives.

Ceci permettra de mesurer le chemin qui a été parcouru dans l'intervalle et qui a amené à introduire des changements importants dans la problématique à laquelle doivent répondre les projections et, de ce fait, dans les techniques de projection.

### 1. LES PROBLEMES POSES ET LES PROGRES ACCOMPLIS

#### 1.1 Limites des projections pour la période 1965-70

Les projections en volume établies pour le premier Programme de politique économique à moyen terme comportaient des lacunes importantes et ne pouvaient être considérées que comme une première étape dans un processus continu d'apprentissage sur le plan communautaire. Lors de l'élaboration des

1) Doc.: COM(66)170 Annexes

2) Journal officiel des Communautés européennes, 10<sup>e</sup> année, n° 79 du 25 avril 1967

3) Journal officiel des Communautés européennes, 12<sup>e</sup> année, n°L 129 du 30 mai 1969

projections en volume 1965-70 on a été, pour l'essentiel, conscient de ces lacunes. Les principaux domaines non couverts peuvent être résumés comme suit:

- a) dans les projections à prix constants, l'évolution des prix et des revenus ainsi que les flux de financement n'ont pas pu être examinés;
- b) les finances publiques, domaine dans lequel les principales hypothèses de politique économique et les limites financières de l'intervention de l'Etat auraient pu être présentées d'une manière plus explicite, ont fait l'objet d'une analyse insuffisante; les projections présentées avaient trait uniquement à la consommation publique et aux investissements publics - et cela à prix constants;
- c) les relations extérieures domaine dans lequel on aurait pu analyser les interdépendances intracommunautaires, les incidences émanant des évolutions dans le reste du monde et les problèmes de l'équilibre extérieur des Pays membres, n'ont pas été traités sur le plan communautaire, et l'ont été d'une manière souvent incomplète sur le plan des pays;
- d) les problèmes du cheminement conjoncturel, c'est-à-dire le processus d'interaction entre les influences extérieures, le schéma d'évolution endogène et les effets exercés par la politique conjoncturelle, n'ont pas été pris en compte notamment quant à leur répercussion sur les conditions de réalisation à moyen terme des projections et sur la compatibilité des évolutions économiques globales des différents pays;
- e) abstraction faite d'une subdivision en trois grands secteurs économiques (agriculture, industrie, services), on n'a procédé à aucune analyse sectorielle sur le plan communautaire.

C'est notamment en raison de ces diverses lacunes, qu'il a été très difficile, voire impossible :

- d'examiner des variantes de politique économique valables pour la politique économique sur le plan de la Communauté,
- de fournir une réponse à la question de savoir si les perspectives d'évolution économique présentées pour les différents pays, ainsi que les hypothèses et stratégies de politique économique sousjacentes sont compatibles entre elles sur le plan de la Communauté.

Dès lors, la contribution immédiate de ces travaux à la politique économique dans la Communauté devait rester nécessairement limitée.

## 1.2 Les progrès accomplis

Depuis la présentation du rapport sur les "Perspectives de développement économique dans la CEE jusqu'en 1970" un certain nombre d'efforts ont été accomplis en vue de combler les lacunes citées. Il semble opportun de donner ici un aperçu de ces efforts qui ont eu en partie une influence sensible sur l'orientation des nouvelles projections pour la période 1970-75.

### 1.2.1 Projections à prix courants

La tâche consistant à établir des projections à prix courants a été considérée comme prioritaire tant au niveau de la Communauté que dans la plupart des Etats membres; c'est seulement de cette manière que le lien avec une série de problèmes importants pour la politique économique peut être établi et qu'une contribution significative peut être fournie à la meilleure compréhension des problèmes clés pour la coordination de la politique économique au niveau de la Communauté.

Le Groupe d'étude des perspectives économiques à moyen terme avait déjà entrepris, parallèlement à l'élaboration des projections en volume 1965-70, certains travaux concernant l'analyse de l'évolution des prix relatifs (1). Immédiatement après l'achèvement des travaux sur les projections en volume 1965-70, il a entrepris d'élaborer pour la même période des "projections en valeur". Cette tentative ne visait pas encore à aboutir forcément à des conclusions pratiques; elle était plutôt considérée comme une étape expérimentale et préliminaire qui devait conduire à des projections à prix courants pour la période 1970-75.

Les "projections en valeur" 1965-70 ont été présentées pour trois pays d'abord, selon le concept dit des "prix réels". On a abouti à ce mode de présentation en élaborant sur la base d'une hypothèse de travail aussi vraisemblable que possible, mais de caractère technique, sur l'évolution du niveau général des prix (indice de prix implicite du produit national brut) une projection à prix courants étendue aux flux de revenus, d'impôts, de transferts et d'épargne. En divisant toutes

---

(1) Cf. Annexe aux "Perspectives de développement économique dans la CEE jusqu'en 1970" - p. 130, Doc.: COM(66)170 Annexes

les grandeurs de cette projection par l'indice de prix implicite du produit national brut, retenu initialement en tant qu'hypothèse technique, on a obtenu une projection selon le concept des "prix réels" (1). Contrairement à une simple projection en volume, une telle projection tenait compte de la modification des prix relatifs et pouvait couvrir les flux exprimés purement en termes de valeur, sans qu'il soit nécessaire d'explicitier l'hypothèse primitive sur l'évolution du niveau général des prix.

En appliquant à ces projections "à prix réels" des hypothèses alternatives (techniques) sur l'évolution de l'indice des prix du produit national brut, on a pu aboutir à des projections alternatives à prix courants. Cette démarche cependant est soumise à certaines limites; l'évolution des prix relatifs ne peut être considérée indépendamment de l'évolution du niveau général des prix.

Cette démarche a été utilisée, en principe, pour les projections française, italienne et belge. Pour l'Allemagne, en revanche, l'évolution du niveau général des prix a été fixée a priori en tant qu'objectif intrinsèque tout en tenant compte des possibilités du moment.

Pour les Pays-Bas, l'évolution des prix ressortait du modèle de projection néerlandais conçu pour une projection à prix courants.

Les méthodes utilisées n'étaient donc pas comparables d'un pays à l'autre. Par ailleurs, la démarche consistant à établir des "projections en valeur à prix réels" et à introduire ultérieurement des hypothèses techniques sur le niveau des prix par une simple multiplication de l'ensemble de la projection par l'indice de prix, ne correspondait pas à la problématique qui se pose sur le plan communautaire; les relations entre les niveaux de prix intérieurs et extérieurs, l'équilibre extérieur, l'évolution et la répartition des revenus intérieurs etc.,

---

1) Cette description de la démarche suivie lors de l'élaboration des projections selon le concept dit des "prix réels" doit être considérée comme schématique. Il n'est pas absolument nécessaire de partir en première phase d'une projection à prix courants: dans le cas de la France, par exemple, une extrapolation directe en prix relatifs et revenus réels a été effectuée compte tenu d'hypothèses relatives aux conséquences sur la valeur réelle de certains agrégats (intérêts, impôts directs) de différentes valeurs possibles du niveau général des prix.

n'ont pas pu être examinés (1). D'autre part, il n'a pas été possible d'analyser d'une manière plus précise les relations entre les instruments de politique économique et l'évolution du niveau des prix, ni en particulier, les problèmes des finances publiques.

En dépit des problèmes méthodologiques et de l'adéquation insuffisante entre technique de projection et problématique de politique économique, une discussion fructueuse s'est développée au sein du Groupe d'étude.

Sur la base de ces travaux et discussions, les services de la Commission ont pu, à l'automne de 1967, faire part au Comité de politique économique à moyen terme des doutes sérieux qu'ils éprouvaient quant à la compatibilité entre les projections nationales pour la période 1965-70, et quant aux options de politique économique sous-jacentes (2). Ils ont souligné, en particulier, l'incompatibilité entre les différentes attitudes à l'égard de l'inflation qui ressortaient des projections du niveau général des prix :

- alignement sur l'évolution internationale des prix, ou
- efforts autonomes en vue d'orienter l'évolution des prix en fonction d'objectifs internes.

Le document des services de la Commission avait mis en évidence que l'ajustement de ces orientations divergentes devait toutefois se réaliser dans les faits et que, selon toute vraisemblance, l'on risquait fort que l'équilibre ne puisse être atteint, que:

- soit par des processus non souhaités d'inflation ou de déflation, ce qui aurait compromis la réalisation des objectifs des pays membres,
- soit au moyen de modifications des parités monétaires sans harmonisation des politiques économiques nationales, ce qui aurait entraîné d'importantes perturbations dans le processus d'intégration.

Cette conclusion, confirmée par les évolutions et par les événements intervenus à la fin de la période de projection 1965-70, a influencé d'une manière particulière les travaux préparatoires entrepris à partir de 1968 pour les projections 1970-75, et notamment la problématique de politique économique à laquelle ces projections doivent répondre.

---

1) L'"indicateur de prix relatif", c'est-à-dire l'évolution relative des prix à l'intérieur par rapport à l'étranger, particulièrement important en ce qui concerne les problèmes sur le plan communautaire, faisant entièrement défaut dans l'analyse.

2) "Première synthèse des projections en valeur.", doc. 17.015/1/II/67-F, pp. 9, 10 et 11

### 1.2.2 Projections dans le domaine des finances publiques

Les projections des finances publiques ont une portée particulière et une importance spécifique pour la coordination de la politique économique sur le plan de la Communauté. Il a donc paru opportun de les traiter non seulement dans le cadre global des projections macro-économiques, mais d'analyser d'une manière plus détaillée, les problèmes qui s'y rattachent, au sein d'un groupe de travail spécial.

Après un certain nombre de travaux préparatoires accomplis dans le cadre du Comité de politique budgétaire dans les années 1966-1968, ce comité a décidé le 31 octobre 1968, sur proposition de la Commission et en accord avec le Comité de politique économique à moyen terme, de créer le groupe de travail "Projections des finances publiques". La tâche lui a été confiée d'élaborer sur le plan communautaire des projections détaillées des comptes des administrations publiques des Etats membres, projections qui devaient primitivement servir de base aux orientations du troisième programme de politique économique à moyen terme dans le domaine des finances publiques. Les travaux de ce groupe se sont déroulés en étroite liaison avec le Groupe d'étude des perspectives économiques à moyen terme (1).

Dans un rapport intermédiaire<sup>(2)</sup> ce groupe de travail a présenté les premières projections des comptes des administrations publiques (ensemble des administrations publiques, administrations centrales, collectivités locales et sécurité sociale) pour la période 1970-75. Par la force des choses, ces projections ont d'abord été établies dans l'optique des problèmes considérés sur le plan national. D'importants travaux sont encore nécessaires avant de pouvoir utiliser efficacement ces projections pour la solution des problèmes qui se posent sur le plan communautaire (notamment pour la coordination de la politique budgétaire, dans la perspective de la réalisation de la première étape de l'union économique et monétaire, pour l'analyse des incidences des projets d'harmonisation fiscale et des problèmes qui découlent de l'augmentation des charges du budget communautaire et de l'autonomie financière croissante de la Communauté).

---

(1) Certains membres du Groupe d'étude des perspectives économiques à moyen terme sont simultanément membres du groupe de travail "Projections des finances publiques".

(2) Document 13.343/II/70-F

Dans le domaine spécifique de la sécurité sociale, il existe, par ailleurs, dans le cadre de la Commission, un "Groupe d'étude pour l'analyse des problèmes financiers de la sécurité sociale" qui élabore des projections des différentes branches de la sécurité sociale pour la période 1970-1975. On s'efforce d'aboutir à une coordination de ces travaux avec les projections économiques globales, et les projections de finances publiques, grâce à l'utilisation d'hypothèses de base identiques pour les principales grandeurs macro-économiques.

### 1.2.3 Projections dans le domaine du commerce extérieur

Le Groupe d'étude des perspectives économiques à moyen terme avait déjà insisté à l'époque de l'élaboration des projections 1965-70 sur l'urgence des travaux de projections dans le domaine du commerce extérieur et sur l'opportunité d'effectuer ces travaux en commun dans le cadre de la Commission.

Dans l'intervalle, à la demande de la Commission et en collaboration avec le Groupe d'étude, des projections du commerce mondial et du commerce extra-CE jusqu'en 1975 ont été élaborées par grandes zones et par groupes de produits. Sur la base de ces travaux, on a essayé d'analyser l'influence de certaines hypothèses importantes concernant des mesures de politique économique de la Communauté et d'autres zones importantes, sur les projections du commerce extérieur de la Communauté et du commerce mondial.

Une analyse systématique et des projections cohérentes du commerce intra-communautaire, n'ont pas encore pu être entreprises sur le plan de la Communauté. Dans le cadre de la Commission et en liaison avec le Groupe d'étude des perspectives économiques à moyen terme, des essais sont toutefois entrepris en vue de formaliser et d'analyser dans un modèle à court terme et dans un modèle à moyen terme les rapports d'interdépendance - transmis en particulier par le commerce extérieur - entre les pays de la Communauté et vis-à-vis des pays non-membres.

En raison de l'état de ces travaux, de la limitation des moyens disponibles et des difficultés d'ordre statistique et technique, il n'y a guère lieu de s'attendre dans les deux prochaines années à des résultats opérationnels dans ce domaine. Des progrès en cette matière seraient toutefois de la plus grande importance pour une orientation efficace de la politique économique globale sur le plan communautaire et par là pour le succès de la première étape de la réalisation de l'union économique et monétaire.

#### 1.2.4 Analyse des problèmes du cheminement conjoncturel dans une perspective à moyen terme

L'examen de la réalisation des premières projections à prix courants ainsi que les événements des dernières années (la nécessité de modifier les parités monétaires, ainsi que l'ampleur et le parallélisme des tendances inflationnistes dans la Communauté et dans le monde) ont mis l'accent sur l'urgence d'une analyse du cheminement conjoncturel dans une perspective à moyen terme. Elle s'impose davantage encore à l'avenir étant donné la nécessité d'une orientation étroite et efficace de la politique économique globale des pays membres en tant que point de départ en vue de la réalisation de l'union économique et monétaire.

Ces problèmes n'ont pas encore pu être traités systématiquement sur le plan de la Communauté. Sur le plan national, il y a lieu de citer avant tout les méthodes utilisées aux Pays-Bas; les projections nationales néerlandaises à moyen terme sont établies depuis l'automne 1968 à l'aide d'un modèle qui, pour d'importantes grandeurs macro-économiques, simule aussi l'évolution cyclique annuelle à l'intérieur d'une partie de la période de projection<sup>(1)</sup>. En France et en Allemagne également les services compétents examinent les possibilités de mieux prendre en considération l'évolution conjoncturelle à l'intérieur de la période de projection à moyen terme et de créer une relation entre projections à court et à moyen terme. Dans une certaine mesure, en Allemagne, on tient compte également de l'évolution conjoncturelle grâce à l'élaboration annuelle de projections "glissantes" à moyen terme. Par ailleurs, une compréhension accrue s'est manifestée en Allemagne ces dernières années pour une approche pluriannuelle du cheminement cyclique (2). Une telle attitude est

---

(1) Voir : "Macroeconomische Verkenning 1969" (Centraal Planbureau, 1968) et "De Nederlandse Economie in 1973" (Centraal Planbureau, 1970).

(2) Cette attitude résulte entre autres de la position prise depuis 1964 par le "Comité d'experts" chargé de l'analyse de l'évolution économique générale (Jahresgutachten des "Sachverständigenrates zur Begutachtung der gesamtwirtschaftlichen Entwicklung").

facilité dans le cas de l'Allemagne par la plus grande régularité, par rapport à la plupart des autres pays de la Communauté, du schéma de cheminement des cinq "cycles de croissance", d'une durée de quatre à cinq ans, observés au cours de la période d'après guerre.

#### 1.2.5 Projections par secteurs

En raison de la priorité donnée aux autres problèmes énumérés dans ce chapitre, il n'a pas été possible, sur le plan communautaire, d'accomplir des progrès dans le domaine de projections sectorielles s'insérant de manière systématique dans le cadre des projections globales. Des analyses des projections en ce qui concerne la cohérence entre formation et utilisation du produit national brut par branche n'ont pu, pour cette raison, être réalisées sur le plan de la Communauté.

Dans le cadre de la Commission et pour répondre à des questions spécifiques, certaines projections à moyen terme sont néanmoins établies pour des branches économiques isolées. Il s'agit des secteurs de l'agriculture, de l'énergie et de l'acier. Par ailleurs, certains travaux de projections à moyen terme sont effectués dans le domaine de la politique régionale. Grâce aux efforts tendant à harmoniser les hypothèses macro-économiques de ces projections spécifiques avec les travaux du Groupe d'étude des perspectives économiques à moyen terme, il existe une certaine coordination avec les projections globales.

## 2. PROJECTIONS ET EVOLUTIONS EFFECTIVES POUR LA PERIODE 1965-1970<sup>(1)</sup>

La comparaison avec les évolutions enregistrées dans la période 1965-1970 porte, d'une part, sur les projections en volume établies pour les premier et deuxième programmes et, d'autre part, sur les évolutions du niveau général des prix retenus lors de l'élaboration des premières projections en valeur<sup>(2)</sup>.

---

1) Les indications chiffrées pour les évolutions effectives 1965-70 ont été tirées des séries du passé et transmises au Groupe d'étude au cours de l'année 1970 en même temps que les projections nationales 1970-75. Par rapport aux statistiques officielles qui paraîtront en 1971, il faut s'attendre à certaines différences. Les données pour les années 1969 et 1970 utilisées ici sont des estimations provisoires. Par ailleurs, il faut tenir compte des révisions générales des comptes nationaux intervenues dans certains pays. Pour les projections en volume 1965-70, la base des prix se situe en 1960 (sauf pour l'Allemagne: prix de 1965); les données de la réalisation sont indiquées aux prix de 1963. La différence en ce qui concerne la base de prix peut être négligée dans la présente analyse.

2) Doc. 17.015/1/II/67-F

## 2.1 Comparaison entre projections en volume 1965-70 et évolutions effectives à prix constants (1)

Les projections établies pour le premier programme de politique économique à moyen terme se limitaient à l'évolution de la population et de l'emploi, ainsi qu'à la formation du produit intérieur brut et de ses utilisations par grandes catégories. Il s'agissait de projections à prix constants.

### 2.1.1 Croissance, emploi, et productivité

2.1.1.1 Si, en ce qui concerne l'évolution du produit intérieur brut, l'on compare la projection et la réalisation, il apparaît que dans tous les pays de la Communauté la croissance a été nettement plus rapide que prévue à l'origine (cf. tableau A.1). Les taux de croissance annuels effectifs sont supérieurs de +0,1 (Luxembourg) à +1,1 (Allemagne) points aux estimations.

2.1.1.2 Il apparaît que l'accroissement de l'emploi prévu dans les projections n'a pas été entièrement réalisé (cf. tableau A.1b) malgré la forte expansion de la demande intervenue dans la deuxième moitié de la période. Ce n'est qu'au Luxembourg et en Allemagne que la projection du nombre de personnes occupées s'avère correcte; encore faut-il remarquer, pour l'Allemagne, que la diminution de l'activité liée au mouvement naturel de la population a été plus forte que prévue, l'équilibre étant atteint grâce à un afflux sensiblement plus important de main-d'oeuvre étrangère (en 1970, le nombre moyen de travailleurs étrangers s'élève en fait à 1,8 millions, alors que les estimations le situaient à 1,46 millions). Le cas de l'Italie mérite également d'être signalé: au lieu d'une augmentation moyenne annuelle de l'emploi de 0,8 %, on a enregistré une diminution annuelle de 0,3 % (forte réduction des effectifs dans l'agriculture, entraînant une baisse des taux d'activité).

---

1) Dans le cas de l'Allemagne on a utilisé la projection en volume présentée par le ministère fédéral de l'économie. Cf. annexe au rapport sur les "Perspectives de développement économique dans la CEE jusqu'en 1970" (Doc.: COM(66)170 Annexes A, page 29). Cette projection figure dans les Premier et Deuxième Programmes de politique économique à moyen terme.

Tab. A.1 Projection et réalisation de la croissance économique globale  
1965-1970

- Taux de croissance annuels moyens en % -

Pays	Projection 1 <sup>o</sup> Program. 1965-70	Réalisa- tion 1965-70	Réalisation: taux annuels					Différence entre réa- lisation et projection
			1966	1967	1968	1969	1970 <sup>(3)</sup>	
a) Croissance du produit intérieur brut en volume								
Allemagne	3,5	4,6	2,9	-0,3	7,0	7,8	5,9	+ 1,1
France	5,5 <sup>(1)</sup> (4,8)	5,8	5,6	4,7	4,9	7,9	6,0	+ 0,3
Italie	5,0	6,0	5,8	6,9	5,9	4,8	6,4	+ 1,0
Pays-Bas	4,6	5,2	2,9	5,5	7,1	5,1	5,6	+ 0,6
Belgique	4,1	4,5	3,0	3,4	3,6	6,7	5,4	+ 0,4
Luxembourg	3,2	3,3	1,4	0,2	5,3	7,0	3,5	+ 0,1
b) Population occupée								
Allemagne	0,0	0	-0,2	-3,0	+0,2	+1,8	+1,3	0
France	+ 0,7	0,6	+0,8	+0,3	-0,2	+1,0	+1,1	-0,1
Italie	+ 0,8	-0,3	-1,6	+1,2	-0,2	-1,0	0,0	-1,2
Pays-Bas	+ 1,2	0,8	+0,8	-0,3	+0,8	+1,4	+1,3	-0,4
Belgique	+ 0,6	0,5	+0,5	-0,3	-0,1	+1,6	+1,0	-0,1
Luxembourg	+0,4	0,5	+0,9	-1,2	+0,3	+1,2	+1,4	+0,1
c) Productivité								
Allemagne	3,5	4,6	3,1	2,8	6,8	6,0	4,5	+1,1
France	4,9 <sup>(1)</sup> (4,2)	5,2	4,8	4,4	5,1	6,9	4,9	+0,3
Italie	4,2	6,3 <sup>(2)</sup>	7,5	5,6	6,1	5,9	6,3	+2,1 <sup>(2)</sup>
Pays-Bas	3,3	4,4	2,1	5,8	6,2	3,7	4,2	+1,1
Belgique	3,4	3,9	2,7	3,9	3,6	5,0	4,0	+0,5
Luxembourg	2,8	2,8	+0,5	1,4	5,0	5,7	2,1	0,0
<p>1) Chiffres conformes aux nouvelles évaluations de la comptabilité nationale française; les chiffres selon l'ancienne définition, tels qu'ils figuraient dans le programme, sont donnés entre parenthèses.</p> <p>2) L'accroissement, très fort à première vue, de la productivité globale en Italie résulte en partie des sorties accélérées de l'agriculture. Par ailleurs, on a utilisé ici les taux de productivité par personne occupée indiqués dans le premier programme de politique économique à moyen terme; une analyse plus précise devrait partir, notamment dans le cas de l'Italie, des taux de productivité par personne en "équivalent" permanent" - Cf. note 1) page 89.</p> <p>3) Cf. note 1), page 13</p>								

On constate cependant que la progression moins rapide que prévue du nombre de personnes occupées, n'a pas entraîné un dépassement des prévisions pour le taux de chômage de l'année terminale (1970).

Tab. A.2: Projection et réalisation du taux de chômage en pourcentage de la population active ( définitions nationales )

Pays	Projection premier programme		R é a l i s a t i o n					Différence entre la moyenne réalisée entre 66-70 et l'année terminale de la projection	Différence entre l'année terminale réalisée et l'année terminale de la projection	
	Année de base 1965	Année terminale 1970	Moyenne 66-70	1966	1967	1968	1969			1970 (2)
Allemagne <sup>(1)</sup>	0,7	0,8	1,2	0,7	2,1	1,5	0,8	0,7	+0,4	-0,1
France	1,4	1,7	1,8	1,4	1,8	2,1	1,7	1,8	+0,1	+0,1
Italie	3,6	3,0	3,5	3,9	3,4	3,5	3,3	3,2	+0,5	+0,2
Pays-Bas <sup>(1)</sup>	0,9	1,0	1,7	1,2	2,3	2,1	1,6	1,3	+0,7	+0,3
Belgique	1,6	1,4	2,3	1,8	2,4	2,9	2,3	2,0	+0,9	+0,6
Luxembourg	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

1) Chômeurs en pourcentage de la population active dépendante (salariés+chômeurs)  
 2) Cf. note 1), page 13

En effet, sauf pour la Belgique, (taux de chômage 1970: projeté 1,4%, réalisé 2,0%), les taux de chômage projetés pour l'année terminale 1970 concordent très bien avec ceux qui sont effectivement observés. La plupart des projections (sauf celles concernant la France et le Luxembourg), semblent cependant avoir sous-estimé le chômage structurel ou frictionnel. L'année terminale de la projection avait été projetée comme une année de conjoncture normale; la bonne concordance résulte toutefois uniquement du fait que l'année 1970 est en réalité une année de surchauffe conjoncturelle.

Dans tous les pays, à l'exception de la France et du Luxembourg, le taux de chômage observé en moyenne, de 1966 à 1970, a été nettement supérieur au taux "conjoncturellement normal" prévu pour l'année terminale de la projection. A en juger par l'évolution annuelle, cet état de fait est dû à des facteurs surtout d'ordre conjoncturel en Allemagne et, dans une assez large mesure, de caractère structurel et frictionnel en Italie, aux Pays-Bas et en Belgique.

2.1.1.3 Le fait que la croissance du produit intérieur brut, ait été nettement plus forte que prévu, résulte donc apparemment, et pour l'essentiel, d'une sous-estimation du trend de la productivité (produit intérieur brut par personne occupée, cf. Tab. A.1c).

La sous-estimation du chômage structurel et frictionnel dans les projections 1966-70, dont il est fait mention précédemment, n'est pas en contradiction avec la sous-estimation des taux de croissance globale et de la productivité; dans une perspective à moyen terme, une accélération de la croissance peut parfaitement provoquer temporairement une tension excessive sur la mobilité professionnelle et géographique de la main-d'oeuvre (1), en raison de la modification rapide des structures de production qui l'accompagne nécessairement.

Sans vouloir entrer dans une analyse économique détaillée, il semble opportun de formuler brièvement les observations suivantes en vue de commenter, par pays, les sous-estimations du trend de la productivité:

- en ce qui concerne l'Allemagne, on a sous-estimé tant l'ampleur de la récession que les gains de productivité résultant du vigoureux essor qui a suivi cette phase; les oscillations conjoncturelles ont été plus sensibles que prévu. Dans la projection, la relation à moyen terme entre croissance et stabilité des prix a trop tenu compte des évolutions à court terme.

Ces particularités ont déjà été reconnues au cours de la période de projection et il en a été tenu compte dans les projections nationales glissantes (2).

- pour la France, on a enregistré dans la deuxième moitié de l'année 1967 une accélération "spontanée" de la progression de la productivité dans le secteur industriel; s'y sont ajoutés les effets de la politique fortement expansionniste mise en oeuvre à la suite des événements de mai 1968 en vue de rattraper les pertes de production et de compenser la hausse considérable des coûts salariaux.

- en ce qui concerne l'Italie, la projection a de toute évidence sous-estimé l'exode agricole et, par conséquent, l'accélération de la productivité agricole.

En outre l'obligation de rationaliser, liée à la vive hausse des coûts salariaux de la période 1962-1964, a continué de s'exercer dans la période de projection 1965-70 en dépit d'une progression relativement modérée des investissements; l'évolution de la productivité dans les secteurs non-agricoles a ainsi été également sous-estimée.

- 1) Il semble opportun d'indiquer dès maintenant que, à moyen terme, les interdépendances entre la croissance, le chômage, l'évolution des prix et l'équilibre économique extérieur se présentent d'une manière sensiblement différente de celle qui prévaut à juste titre dans les analyses à court terme (cf. Chap. B, pp.42 et suiv.).
- 2) Lors de la révision de la projection allemande dans le deuxième programme de la Communauté, sous l'effet de la récession, on a toutefois réduit le taux de croissance de la productivité à 3,3 %.

Il en est résulté une sous-estimation très importante de la productivité globale (projection: 4,2% par an; réalisation: 6,3% par an).

En outre le rythme de modification des structures a toujours été très rapide et il n'a pas permis de réduire le chômage structurel dans la mesure prévue ni d'améliorer sensiblement l'équilibre régional.

- aux Pays-Bas également, les réserves de productivité ont fait l'objet d'une sous-estimation évidente qui peut être rapprochée des progrès nettement plus rapides du volume des échanges commerciaux mondiaux - d'une très grande importance pour les Pays-Bas (taux pondérés: environ 9,5% réalisé contre 7,0% prévu) - et de leurs incidences sur la structure de production intérieure; cette explication paraît également compatible avec la sous-estimation dans la projection du chômage frictionnel et structurel,
- en Belgique et au Luxembourg la différence entre l'évolution de la productivité réalisée et prévue est moindre que dans les autres pays, sauf en France, (Belgique: annuellement 3,9% au lieu de 3,4%; Luxembourg: annuellement 2,8% comme prévu). En ce qui concerne la Belgique, l'accélération des progrès moyens de la productivité par rapport à la projection 1965-70 est imputable notamment aux taux plus élevés enregistrés dans les années 1969 et 1970. Il n'apparaît pas encore clairement si cela est dû à des facteurs conjoncturels, ou à un nouvel élargissement du potentiel de croissance tel qu'il a pu être observé dans la décennie 1960-70 par rapport à la décennie 1950-60; les effets exercés par le commerce extérieur, l'augmentation du chômage structurel et frictionnel et la création de nouvelles industries grâce aux investissements étrangers, pourraient plaider en faveur de cette dernière hypothèse.

### 2.1.2 L'utilisation du produit national brut

Une analyse économique plus circonstanciée de la projection et de la réalisation 1965-70 relative à l'utilisation du produit national brut (ou du produit intérieur brut) se heurte à un certain nombre de difficultés. Un premier examen fait apparaître les divergences caractéristiques suivantes (cf. Tab. A.3), qui concernent pratiquement tous les pays de la Communauté.

2.1.2.1 La consommation privée à prix constants a en général évolué d'une manière nettement plus rapide qu'il n'était prévu dans les projections 1965-70. Ceci est certes en corrélation directe avec le développement accéléré de la croissance économique globale; une comparaison des taux de croissance montre toutefois qu'en outre, la "réduction relative" de la consommation privée, préconisée dans le "Premier programme de politique économique à moyen terme" en faveur des "utilisations collectives" n'a pas pu être réalisée dans la mesure souhaitée, sauf en France.

2.1.2.2 L'évolution de la consommation publique, à prix constants au cours de la période 1965-70, par comparaison avec la projection du premier programme, compense les résultats acquis dans le domaine de la consommation privée : dans tous les pays (à l'exception du Luxembourg) la consommation publique à prix constants s'est développée à un rythme nettement plus lent qu'il n'était prévu dans la projection.

2.1.2.3 La formation brute de capital fixe totale est caractérisée, sauf pour l'Italie et le Luxembourg, par une progression plus rapide que prévue pour la période 1965-70, et les écarts entre les taux de croissance annuels moyens réalisés et projetés sont considérables, notamment pour l'Italie (cf. Tab. A.3c); généralement l'évolution annuelle est caractérisée par de très fortes fluctuations conjoncturelles.

Pour le secteur privé l'évolution plus rapide de la formation brute de capital fixe s'explique en grande partie par la croissance du produit national brut plus forte que dans les projections, toutefois, en moyenne de la période 1965-70, les coefficients marginaux de capital (secteur entreprises sans logement) se situent également - sauf pour l'Italie - à un niveau plus élevé qu'il n'avait été implicitement supposé dans les projections.

**Tableau A.3** Projection et réalisation des principales catégories d'utilisation du produit national brut 1965-70

- Taux de croissance annuel moyen en % -

(prix constants)

P a y s	Projection ler programme 1965-1970	Réalisation 1965-1970	Réalisation:taux annuels					Différence réalisation et pro- jection..
			1966	1967	1968	1969	1970 <sup>2)</sup>	
<b>a) Consommation privée</b>								
Allemagne(RF)	3,5	4,9	3,7	0,6	4,0	7,6	8,4	+1,4
France	(4,5) <sup>1)</sup>	5,3	4,8	5,0	5,6	7,2	4,1	.
Italie	4,7	6,3	6,8	7,1	4,7	5,7	7,2	+1,6
Pays-Bas	4,0	5,1	3,4	5,2	5,9	4,0	7,2	+1,1
Belgique	3,7	4,5	3,3	2,4	5,7	5,4	5,4	+0,8
Luxembourg	3,2	3,5	1,4	0,0	3,7	5,0	7,5	+0,3
<b>b) Consommation publique</b>								
Allemagne(RF)	3,1	2,2	2,3	3,3	-0,8	4,0	2,4	-0,9
France	(4,5) <sup>1)</sup>	3,8	3,2	4,0	5,6	3,6	2,9	.
Italie	5,2	3,8	3,2	4,3	4,1	3,1	4,4	-1,4
Pays-Bas	3,1	2,4	1,6	2,8	1,2	1,7	4,8	-0,7
Belgique	5,6	5,1	4,1	6,0	4,0	7,5	4,1	-0,7
Luxembourg	2,7	3,3	5,5	3,6	4,0	2,1	1,5	+ 0,6
<b>c) Formation brute de capital fixe</b>								
Allemagne(RF)	3,4	4,1	0,9	-8,4	7,9	12,7	8,8	+0,7
France	(5,4) <sup>1)</sup>	7,7	8,3	6,1	6,6	10,0	7,3	.
Italie	10,1	8,1	4,0	11,8	7,7	8,2	9,0	-2,0
Pays-Bas	6,6	6,9	8,5	8,1	11,6	0,7	6,1	+0,3
Belgique	4,0	4,8	6,4	2,5	-2,2	7,1	10,5	+0,8
Luxembourg	(3,0)	2,9	-2,1	-9,3	-5,6	17,1	17,3	-0,1

(1) Pour la France, après la révision des comptes nationaux français, les chiffres du premier Programme ne sont pas disponibles dans la définition utilisée par l'OSCE. Les chiffres entre parenthèses correspondent aux comptes nationaux non révisés (définition OSCE) et sont repris tels qu'ils étaient dans les projections françaises du premier Programme; ils ne sont pas directement comparables avec les indications relatives aux évolutions effectives (comptes révisés, définition OSCE).

(2) Cf. : note 1), page 13

Mise à part la Belgique, aucun pays n'a pu réaliser les investissements publics prévus dans le premier Programme (cf. Tableau A.4). Les écarts entre les taux annuels moyens de la réalisation et de la projection sont considérables et vont, dans le cas de l'Italie, jusqu'à -13,8 points (taux annuel moyen de la réalisation : 4,6%, de la projection : 18,4%).

**Tableau A.4** Projection et réalisation de la formation brute de capital fixe des administrations publiques, en volume  
- Taux de variation annuels moyens en % -

Pays	Projection 1er Programme 1965-70	Réalisation 1965-70	Réalisation: taux annuels					Différence réalisation et projection
			1966	1967	1968	1969	1970 <sup>(2)</sup>	
Allemagne(RF)	5,5	2,0	2,4	-10,1	9,5	6,6	2,7	- 3,5
France	(8,2) <sup>(1)</sup>	6,6	8,7	10,5	3,4	3,8	6,8	.
Italie	18,4	4,6	4,7	14,4	-0,2	-6,7	12,4	- 13,8
Pays-Bas	9,8	5,2	3,9	10,5	12,3	-1,1	1,1	- 4,6
Belgique	7,5	8,6	14,2	10,6	14,2	-0,4	5,1	+ 1,1
Luxembourg	.	.	.	.	.	.	.	.

(1) Cf. note 1), Tab. A.3  
(2) Cf. note 1), page 13

Ces écarts notables s'expliquent moins par des hypothèses peut-être trop ambitieuses dans les projections (Italie), que par certaines incohérences dans les systèmes de préférence nationaux eux-mêmes. D'un côté, la priorité élevée des investissements publics (d'infrastructure) dans des économies de croissance est soulignée et se reflète dans les programmes nationaux à moyen terme; de l'autre côté, on n'arrive pas à dégager d'une façon continue et au-delà du cheminement conjoncturel les moyens financiers nécessaires (soit augmentation de la charge fiscale, soit endettement public neutre à l'égard de l'évolution du niveau général des prix). Dans ces conditions, une politique de stabilisation rendue nécessaire pour des raisons d'équilibre extérieur ou de stabilité des prix rend fréquemment inévitable la diminution des programmes d'investissements publics. En outre, dans certain cas, il peut être observé, dans

des phases de ralentissement conjoncturel ou de récession, un comportement nettement procyclique des pouvoirs publics qui cherchent à adapter les dépenses publiques (d'investissement) au ralentissement conjoncturel des recettes fiscales (un exemple très net : le cas de l'Allemagne en 1966-67 - cf. Tableau A.4).

L'évolution beaucoup plus lente que prévu des investissements publics montre que l'orientation, formulée dans le premier Programme, d'une expansion relative des utilisations "collectives" n'a pas pu être atteinte. Ainsi se trouve posé d'une manière plus aiguë, dans la nouvelle période de projection 1970-1975, le problème du rattrapage en matière d'investissements d'infrastructure et, en général, des dépenses publiques qui servent à la satisfaction des besoins collectifs, en rapide croissance, et au financement des tâches de l'avenir.

2.1.2.4 En ce qui concerne le solde extérieur (biens, services, revenus de facteurs; cf. Tableau A.5), les projections 1965-70 ne comportaient que des indications rudimentaires; le solde extérieur à prix constants, résultant formellement de la différence entre produit national brut et demande intérieure finale, ne peut être interprété que difficilement sur le plan économique sans tenir compte des évolutions de prix.

L'Allemagne et les Pays-Bas s'étaient fixés en matière de solde extérieur un objectif de 1% du produit national brut à prix courants. Pour ce qui est de l'Allemagne, ce taux a été dépassé de près de 2,5 fois pour la moyenne de la période 1966-70 (solde extérieur maximum : 1967 et 1968 3,3% du produit national brut) et il a fallu procéder à une réévaluation de la monnaie allemande au cours de la période de projection (1969), afin de contrecarrer les difficultés du déséquilibre excédentaire.

Aux Pays-Bas, le solde extérieur au lieu de se chiffrer à + 1% environ du produit national brut, s'est établi à moins de 0% pour la moyenne de la période 1966-70. En ce qui concerne les autres pays, les prévisions ou les objectifs ayant trait au solde extérieur à prix courants étaient moins explicites. La France qui - tout au moins pour ce qui est du solde des opérations courantes de l'économie avec l'étranger - paraît avoir tablé sur un équilibre, voire sur un léger excédent, a été amenée à dévaluer sa monnaie au cours de la période de projection (1969) afin de préserver l'équilibre extérieur. L'Italie, qui paraît avoir visé un solde extérieur faible (à prix constants, il ressort un ordre de grandeur négatif) a enregistré pour la moyenne de la période 1966-70

un solde extérieur égal à 2,2% du produit national brut (valeur maximale : 1968 = 3%) très élevé pour la situation du pays. Ce résultat peut être expliqué par un faible accroissement du volume des importations lié surtout à l'évolution très lente des investissements (cf. Tableau A.3) et par le "boom" des exportations provoqué par la stagnation relative de la demande intérieure. L'Union économique belgo-luxembourgeoise a pu préserver l'équilibre extérieur au cours de la période 1966-70; outre la réalisation d'un solde extérieur (à prix courants 0,5% du produit national brut pour la moyenne de la période 1966-70) plus faible que celui prévu dans la projection (à prix constants solde extérieur + 1,2% du produit national brut pour la Belgique), d'importants investissements directs étrangers ont, en l'occurrence, joué un rôle non négligeable en Belgique.

Tableau A.5 Solde extérieur<sup>1)</sup> en % du produit national brut

Pays	1965 Prix courants	1970 Projection aux prix de 1960	Réalisation à prix courants					1970 <sup>4)</sup>
			moyenne 1966-70	1966	1967	1968	1969	
Allemagne(RF)	-0,1	+ 0,9 <sup>2)</sup>	2,4	1,3	3,3	3,3	2,5	1,7
France	+1,0	+ 0,3	0,3	0,3	0,4	0,8	- 0,6	0,6
Italie	+3,2	- 1,4	2,2	2,7	1,8	3,0	2,3	1,0
Pays-Bas	+0,4	+ 1,0 <sup>3)</sup>	0,0	- 0,6	0,1	0,6	0,3	- 0,7
Belgique	+1,0	+ 1,2	0,5	- 0,3	0,9	0,3	0,8	0,8
Luxembourg	-2,2	.	0,3	- 1,3	1,8	4,6	7,5	0,1

(1) Biens, services, revenus de facteurs  
(2) prix 1965  
(3) à prix courants  
(4) cf. note 1), page 13

Les écarts parfois considérables entre le solde extérieur réalisé et le montant attendu ou souhaité à l'époque de l'élaboration des projections 1965-70, pour la période de projection, ainsi que les modifications de parité qui se sont avérées nécessaires, sont illustratifs des tensions qui existaient entre la formation et l'utilisation du produit national brut et qui ont contribué à ce que la structure des utilisations n'ait pas été telle qu'on l'avait prévu dans les orientations du premier programme; mais ces écarts montrent également à quel point le degré de réalisation des objectifs nationaux est conditionné par l'imbrication des relations économiques extérieures et en particulier par l'interdépendance des pays de la Communauté. Une analyse plus détaillée des problèmes liés à la réalisation de l'équilibre extérieur, d'une importance décisive pour la coordination de la politique économique au niveau communautaire, n'était pas possible à partir des projections en volume des deux premiers Programmes.

**2.2 Premières hypothèses d'évolution du niveau général des prix 1965-70 et réalisation**

Si l'on compare aujourd'hui les hypothèses d'évolution du niveau général des prix contenues dans les premières "projections en valeur" 1965-70 sur le plan communautaire avec l'évolution effective, il en ressort le tableau suivant:

**Tab. A.6 Evolution du niveau général des prix**  
 - Indice implicite des prix du PNB -  
 - Taux d'accroissement annuel en % -

Pays	Première "projection en valeur 1965-70" sur le plan communautaire: Situation: 2 <sup>e</sup> semes. 1967	Réalisation 1965-70	Réalisation: taux annuels				Estimation 1970(11)
			1966	1967	1968	1969	
Allemagne	2,3 <sup>(1)</sup>	3,2	3,5	1,1	1,6	3,4	6,2
France	1,5 <sup>(2)</sup> ; 1,9 <sup>(3)</sup> ; 2,7-3,2 <sup>(4)</sup>	4,5	3,0	2,8	4,6	7,0	5,5
Italie	2,3 <sup>(5)</sup>	3,3	2,1	3,0	1,5	4,0	6,1
Pays-Bas	3,2 <sup>(6)</sup>	5,1	6,0	4,1	3,8	6,0	5,6
Belgique	1,9 <sup>(7)</sup>	3,6	4,6	3,1	2,4	3,5	4,3
Luxembourg	-	4,3	3,3	2,0	3,0	7,5	5,0
Trend des prix internationaux Extra-CE <sup>(10)</sup>	(autour de 3,0) <sup>(8)</sup>	4,2 <sup>(9)</sup> 3,6	4,2	3,9	3,2 <sup>(9)</sup> 0,5	4,2	5,5

**Notes:**

- Allemagne: 1) Hypothèse de prix compte tenu des objectifs de politique économique = 2,3%
- France: 2) Hypothèse de prix à caractère d'objectif du Vè plan = 1,5% (indice des prix à la production intérieure brute)  
 3) Hypothèse technique de prix au moment de la présentation des projections en valeur 1965-70 = 1,9%  
 4) Hypothèse de prix prise en considération au sein du Groupe d'étude en se basant sur l'évolution attendue des prix dans les principaux pays industrialisés: 2,7 - 3,2%
- Italie: 5) Hypothèse technique de prix sous la responsabilité des services de la Commission = 2,3%.
- Pays-Bas: 6) Résultats tirés du modèle de projection néerlandais: = 3,2%
- Belgique: 7) Hypothèse de prix technique = 1,9%
- Prix Extra-CE 8) Une hypothèse explicite n'a pas été formulée, l'ordre de grandeur généralement admis a été "d'environ 3 %"  
 9) Le chiffre supérieur ne tient pas compte des effets de la dévaluation de la livre et de celle, consécutive, de certaines autres monnaies; le chiffre inférieur indique l'évolution des prix sur la base du dollar.
- 10) Evolution des prix de neuf principaux partenaires commerciaux de la CE pondérés par la structure d'exportation de la CE (en \$ US)
- 11) Cf. note 1), page 13

Du tableau A.6 qui précède, il ressort que, dans tous les pays, l'évolution des prix a été nettement plus rapide qu'il n'avait été supposé dans les projections. Il apparaît qu'en général le trend international des prix a aussi été sous-estimé et, par ailleurs, une erreur d'appréciation a souvent été commise dans la nature des relations entre l'évolution des prix à l'intérieur et la tendance internationale des prix.

- 2.2.1 En ce qui concerne la projection néerlandaise dont l'hypothèse de prix était la mieux fondée sur le plan de la méthode, on avait expressément admis que l'économie néerlandaise s'adapterait aux évolutions dans les principaux pays partenaires. Dans la projection, on a toutefois sous-estimé, d'une part, les tendances internes à la hausse des prix (entre autres, incidence de l'introduction de la taxe sur la valeur ajoutée) et, d'autre part, les hypothèses exogènes concernant l'évolution des prix à l'exportation des pays concurrents des Pays-Bas ainsi que l'évolution des prix à l'importation. L'évolution du niveau général des prix aux Pays-Bas a été nettement plus rapide que la moyenne pondérée des évolutions de prix chez les principaux partenaires commerciaux. Les adaptations structurelles devenues indispensables de ce fait ont parfois entraîné des fermetures d'entreprises et ainsi un accroissement du chômage frictionnel et structurel (cf. tableau A.2) en dépit de la persistance de vives tensions sur le marché de l'emploi. Par ailleurs, ces adaptations jointes à des facteurs autonomes à l'exportation (gaz naturel) n'ont compensé que partiellement les effets sur le solde extérieur des divergences entre prix intérieurs et prix extérieurs. Au lieu du solde extérieur projeté de 1 % du produit national brut, on a ainsi enregistré un solde extérieur de moins de 0 % (cf. Tab. A.5).
- 2.2.2 L'hypothèse technique des prix de la projection belge, de 1,9% en moyenne annuelle pour la période 1965-70, était sans signification économique particulière, mais en revanche a tenu compte d'éventuels effets d'annonce dans le domaine de l'évolution des prix. L'évolution effective des prix s'est déroulée dans une large mesure parallèlement à la tendance internationale.
- 2.2.3 Dans le cas de la France, l'hypothèse de prix du Vème Plan (taux annuel moyen des prix de la production intérieure brute 1965-70: 1,5%) avait un caractère d'objectif; les conditions de réalisation de cette hypothèse sur le plan de la politique économique n'ont cependant pas été suffisamment étudiées. En ce qui concerne l'hypothèse technique de prix retenue lors de la présentation de la première "projection en valeur 1965-70" (taux annuel: 1,9%), on peut rappeler l'observation à propos de l'hypothèse technique de la projection belge. L'hypothèse de 2,7 à 3,2% prise en considération au sein du Groupe d'étude et fondée sur les considérations relatives à l'évolution des prix dans les principaux pays industrialisés comportait la sous-estimation générale de la tendance internationale des prix dont il a déjà été question. La "stratégie d'adaptation de fait" supposée par cette hypothèse pouvait cependant être considérée comme réaliste à l'époque. Les événements de mai 1968, la politique économique fortement expansionniste qui y a fait suite, puis la dévaluation qui a elle-même déclenché des tendances à la hausse des prix, ont contribué à ce que l'augmentation des prix enregistrée pour la moyenne de la période 1965-70, excède encore nettement le niveau qu'elle aurait pu atteindre dans le cas d'une simple application de la stratégie d'adaptation. Dans ce contexte, se pose la question de savoir

dans quelle mesure l'évolution très favorable des prix observée en France, dans les années 1965, 1966 et 1967, à la suite de la mise en oeuvre du plan de stabilisation en 1964 - (moyenne annuelle: pour la France 2,7 %, pour les partenaires (1) de la France 3,6%) a indirectement influencé l'évolution ultérieure dans une perspective à moyen terme.

2.2.4 Pour l'Italie, l'hypothèse technique de prix retenue en tant que grandeur plausible sous la responsabilité des services de la Commission (2,3% annuellement en moyenne de la période de projection) semblait tout d'abord devoir être confirmée par l'évolution effective: la hausse annuelle des prix pour la moyenne des années 1966, 1967 et 1968 s'établissait à 2,2 % (2,7% en y incluant l'année 1969). L'évolution qui s'est amorcée en 1969 (entre autres les conflits sociaux, fortes hausses salariales) a toutefois provoqué un important dépassement du taux projeté de la hausse des prix. Cette évolution est sans aucun doute en liaison directe avec les problèmes internes (sociaux et également politiques) qui se posent en Italie. Les experts italiens considèrent que "l'explosion sociale" est la cause principale des fortes hausses de prix observées en Italie pendant les années 1969 et 1970. Toutefois le mécanisme de transmission entre la tendance internationale des prix et l'évolution interne des prix en Italie n'a pas encore été suffisamment analysé - en raison aussi de difficultés d'ordre statistique - pour autoriser un jugement définitif. Un certain nombre de symptômes laissent à penser que, comme en Allemagne, on est en présence d'effets résultant en partie d'une inflation importée indirectement. Sous l'effet de la stabilisation intérieure depuis 1965, et parallèlement au ralentissement de l'évolution interne des prix (1966-69: 2,7% par an) par comparaison avec la tendance internationale des prix (2) (1966-69: 3,3 par an sur base du dollar - 3,6% par an en monnaies nationales) il est apparu un solde extérieur très élevé (2,7% du PNB en moyenne des années 1965-69). Ce solde fortement excédentaire tendait à déclencher le processus classique d'ajustement des revenus et des prix qui toutefois resta d'abord endigué par la politique de stabilisation interne et par les sorties de capitaux. De cette situation caractérisée par le "boom" des exportations et la stagnation relative de la demande intérieure il semble avoir résulté, dans la répartition des revenus tant par branches (branches exportatrices - autres branches), que par catégories (3) (salaires - profits), des distorsions qui ont contribué plus tard au déclenchement des conflits sociaux intervenus à partir de 1969 et par là au rattrapage vigoureux des salaires et des prix.

2.2.5 Les considérations qui viennent d'être avancées avec prudence pour expliquer l'évolution des prix en Italie, servent généralement comme explication plausible de la non réalisation de l'hypothèse de prix de la projection allemande (2,3% par an pour la période 1965-70). Cette explication doit évidemment

- 
- 1) Moyenne de l'évolution des prix du produit national brut de 18 importants partenaires commerciaux de la France, pondérée par la structure des exportations françaises (degré de représentativité:  $\pm$  74% des exportations françaises) sur base du dollar.
  - 2) Moyenne de l'évolution des prix du produit national brut de 16 importants partenaires commerciaux de l'Italie, pondérée par la structure des exportations italiennes (degré de représentativité:  $\pm$  70% des exportations italiennes) sur base du dollar.
  - 3) En tant qu'indice - à juger avec prudence - on peut citer:

Indices 1969 (base 1965=100) - masse salariale . . . . .	139,5
- salaires par tête. . . . .	132,4
- revenus de la propriété et de l'entre-	} 150,7
prise à l'exception des administrations et de l'agriculture	

tenir compte des particularités des objectifs allemands en matière de prix et du cheminement cyclique de la conjoncture en Allemagne (1).

L'hypothèse de prix de la projection allemande, basée sur un objectif de stabilité déclaré, a d'abord pu être "bien" réalisée; le taux de hausse annuel des prix a été de 2,1 % pour la moyenne des années 1966, 1967 et 1968 et s'est élevé à 2,4% en y incluant l'année 1969 (cf. sur ce point et sur réflexions qui suivent les "chiffres destinés à l'analyse de l'évolution des prix en Allemagne", Tab. A.7 page 28). Toutefois cette évolution des prix ne peut être considérée indépendamment de la récession 1966-67 et de la réduction massive des investissements publics pendant l'année 1967 (cf. Tab.A.4).

Ce n'est qu'à la suite de l'évolution enregistrée en 1970 qu'à été atteint le taux moyen annuel de 3,2% pour l'ensemble de la période 1965-1970 (2).

L'évolution des années 1969 et 1970 résulte en principe de l'interaction entre la dynamique conjoncturelle propre de l'économie allemande, d'une part, et de l'évolution économique internationale, de l'autre, telle qu'elle a pu être observée - schématiquement - dans les cinq cycles de la période d'après-guerre.

Une particularité résidait cependant dans la forte hausse des prix à l'extérieur qui a accompagné le parallélisme des évolutions conjoncturelles. En Allemagne l'ampleur de la récession et la rapidité de la reprise avaient été sousestimées. En l'occurrence, le décrochage recherché par rapport au trend inflationniste international a pu être réalisé provisoirement. Toutefois, la réduction du taux de croissance à moyen terme attendue dans les projections 1965-70 comme "coût" d'une plus grande stabilité n'a pas dû être subie.

Simultanément, la plus grande stabilité des prix par rapport à l'étranger, a été accompagnée, même dans la reprise et dans la haute conjoncture, par d'importants excédents extérieurs (1968: +3,3% du PNB; 1969: +2,5% du PNB), qui équivalaient en fin de compte à un transfert non désiré de ressources réelles vers l'étranger; ceci a créé des distorsions dans la structure des utilisations du produit national brut et a déclenché finalement un processus vigoureux d'adaptation inflationniste des revenus et des prix.

Les importants soldes extérieurs et la rapidité inattendue de l'essor "tiré" par les exportations, ont entraîné en 1968 et au début de l'année 1969 une distorsion massive dans la répartition des revenus (salaires-profits, branches exportatrices-autres branches). De ce fait, l'accélération de la hausse des prix à la fin de 1969 et le taux élevé observé en 1970 étaient pratiquement pré-programmés.

- 
- 1) L'analyse de la non réalisation de l'hypothèse de prix de la projection allemande 1965-1970 a été effectuée ici d'une manière plus circonstanciée étant donné qu'elle présentait un caractère d'objectif plus marqué que dans les autres pays; les enseignements qui en sont tirés peuvent être d'une grande importance pour la Communauté dans son ensemble.
  - 2) En ce qui concerne l'évolution des prix de la consommation privée, en dépit de la forte hausse en 1970 (3,8%) l'écart entre la projection (1965-70: 2,1%) et la réalisation (1965-70: 2,7%) est moindre que pour l'indice implicite des prix du produit national brut dont le taux de variation pour 1970 est caractérisé par des facteurs particuliers. La précision de la projection de l'évolution des prix à la consommation privée a été meilleure que pour certaines grandeurs exprimées en volume, en ce qui concerne tant la projection allemande, que les autres projections.

**Tableau A.7** Chiffres destinés à l'analyse de l'évolution  
des prix en Allemagne 1965-1970

		Période de projection 1965-1970				
		1966	1967	1968	1969	1970 <sup>3)</sup>
Hypothèse de prix de la projection	Prix PNB	2,3				
	Prix à la consommation privée	2,1				
Evolution des prix réalisés						
PNB : année par année		3,5	1,1	1,6	3,4	6,1
PNB : moyennes annuelles cumulées		.	2,3	2,1	2,4	3,2
Consommation privée an par an:		3,5	1,7	1,8	2,5	3,8
Consommation privée : moyenne annuelle cumulée		.	2,6	2,3	2,4	2,7
Evolution des prix chez les principaux partenaires commerciaux (1)						
Prix PNB		4,2	3,7	(1,9) <sup>4)</sup>	4,8	.
Prix à la consommation		4,3	3,5	(2,0)	.	.
Ecart relatif cumulé du rapport des prix à l'intérieur et à l'étranger	Prix PNB	Base	-2,6	-2,8	-4,1	.
	Prix à la consommation privée		-1,7	-1,9	.	.
Croissance du PNB à prix constants						
- réalisé		2,9	-0,3	7,2	+7,9	+6,0
- prévisions à court terme (Budgets économiques)		(+4,2)	(+3,5)	(+4,0)	(+4,2)	(+4,5)
Pourcentage dans le PNB à prix courants:						
- Solde extérieur		1,3	3,3	3,3	2,5	1,7
- Consommation privée		56,6	57,5	55,9	55,3	55,3
- Consommation publique		15,6	16,4	15,5	15,5	15,2
- Investissements bruts		26,5	22,9	25,2	26,7	27,7
Indice de la "part salariale" corrigé <sup>2)</sup>						
1966) par rapport au PNB		100,0	99,6	97,7	97,7	100,02
-100) par rapport au rev.national		100,0	101,0	97,3	98,1	100,03
Taux de croissance annuels des revenus du travail salarié		+7,6	+0,2	+7,3	+12,6	+16,1
Taux de croissance annuels des salaires par tête		+7,2	+3,2	+6,1	+9,3	+13,6
Taux de croissance annuels des revenus de la propriété et de l'entreprise		+3,4	-1,9	+17,5	+7,2	+7,2
<p>(1) Moyenne de 17 partenaires commerciaux importants de l'Allemagne pondérée par la structure des exportations allemandes (degré de représentativité <math>\pm</math> 75% des exportations allemandes) - sur la base du dollar.</p> <p>(2) Corrigé de la variation de la part des salariés en % de la population occupée</p> <p>(3) Cf.: note 1), page 13</p> <p>(4) Chiffres entre parenthèses sur base du dollar (en tenant compte de la dévaluation de la livre sterling).</p>						

Le rétablissement de la "symétrie sociale" qui s'est amorcé dans la deuxième moitié de 1969 et s'est poursuivi en 1970 (1) n'aurait pu s'effectuer sans hausses excessives des prix que si l'on était parvenu à empêcher dans une large mesure que la hausse des coûts salariaux ne se répercute en partie sur les prix. Sans une réévaluation, la politique nécessaire à cet effet aurait été surtout "self-defeating", c'est-à-dire qu'elle aurait encore aggravé les excédents extérieurs et les distorsions dans l'utilisation du produit national brut. Cependant, même la réévaluation intervenue en octobre 1969 au sommet de la conjoncture et après l'apparition des distorsions dans la répartition des revenus et dans l'utilisation du produit national brut n'a plus suffi à empêcher le processus d'ajustement préprogrammé dans les distorsions citées (2). L'application d'un taux de réévaluation trop élevé ou la mise en oeuvre d'une politique trop restrictive auraient par ailleurs entraîné le risque d'un "choc" structurel.

Le problème du juste "timing" de la réévaluation est par la suite apparu d'autant plus important que le parallélisme inhabituel et la vigueur des tendances inflationnistes dans les principaux pays partenaires, ainsi que l'utilisation élevée de leurs capacités productives (c'est-à-dire limitation des possibilités d'importation allemandes) avaient été fortement sousestimées pour les années 1969 et 1970.

Aujourd'hui, il est permis de dire que les hausses de prix enregistrées en Allemagne en 1970 auraient sans doute pu être d'autant plus facilement évitées que la politique nécessaire à cet effet aurait été soutenue par une réévaluation suffisamment précoce pour prévenir l'influence des tendances inflationnistes extérieures et de la surcharge des capacités à l'étranger et pour atténuer la haute conjoncture intérieure, et au moins en partie, les "distorsions" internes. Le déplacement de la structure de la demande en faveur des catégories d'utilisation internes, l'adaptation indispensable à cet effet de la structure de production et du volume des importations, ainsi que la transformation du vigoureux essor en trend de croissance à moyen terme auraient alors sans doute été possibles sans entraîner de grands "chocs" structurels et sans donner naissance à des symptômes de surchauffe préparant le prochain cycle conjoncturel.

- 1) Ce n'est qu'au cours de l'année 1970 que la relation globale de répartition entre revenus salariaux et bénéfiques - mesurée sur différents indicateurs - a pu retrouver approximativement le niveau auquel elle se situait en 1966.
- 2) Pour cette raison, il y a lieu d'admettre que l'effet de freinage sur les prix dû à la réévaluation d'octobre 1969 ne s'est exercé qu'en partie en 1970. D'après les expériences tirées du passé, cette réévaluation devrait donner naissance dans les prochaines années - après élimination des distorsions internes et après détente de la situation conjoncturelle internationale (possibilités d'importation)-à une nouvelle "marge de stabilité" qui pourrait être exploitée par la politique économique allemande.

Les considérations qui précèdent montrent que la réalisation de l'hypothèse de prix de la projection allemande, d'abord assez bonne d'un point de vue formel, en moyenne pour les années 1965-69, n'était pas assurée à moyen terme, au-delà du cycle conjoncturel. Les raisons en sont d'une part d'ordre politique: réévaluation trop tardive, dont les effets sur la stabilisation des prix n'ont pas pu s'exercer pleinement au cours de ce cycle conjoncturel, et, de ce fait, dans la période de projection 1965-70. Mais elles sont aussi d'ordre technique: sous-évaluation de la vigueur des mouvements cycliques, du parallélisme et de l'ampleur des tendances inflationnistes dans les pays partenaires et de la rigueur des rapports de dépendance internationale en matière de prix.

B.

POLITIQUE ECONOMIQUE A MOYEN TERME ET PROJECTIONS  
AU NIVEAU DE LA COMMUNAUTE

B. POLITIQUE ECONOMIQUE A MOYEN TERME ET PROJECTIONS AU NIVEAU DE LA COMMUNAUTE

1. ROLE DE LA POLITIQUE ECONOMIQUE A MOYEN TERME DANS LA COMMUNAUTE

1.1 Par le traité de Rome, chaque Etat membre s'est engagé à pratiquer "la politique économique nécessaire en vue d'assurer l'équilibre de sa balance globale des paiements et de maintenir la confiance dans sa monnaie, tout en veillant à assurer un haut degré d'emploi et la stabilité du niveau des prix" (art. 104), et à "promouvoir une expansion continue et équilibrée" (art. 2). En vue de réaliser ces objectifs, les Etats membres coordonnent leurs politiques économiques et procèdent au rapprochement progressif de celles-ci (articles 2 et 105).

Lors de la conférence inter-gouvernementale de La Haye en décembre 1969, les Etats membres sont également convenus de promouvoir, au cours des prochaines années, de façon accélérée, les mesures nécessaires au renforcement de la Communauté et à sa transformation en une union économique et monétaire. Le processus d'intégration doit déboucher sur une "Communauté de stabilité et de développement".

Lors de la session du 9 février 1971, le Conseil des Ministres a pris une décision de principe concernant la réalisation par étapes de l'union économique et monétaire dans la Communauté et a défini des mesures concrètes pour le déroulement de la première étape et pour la coordination des politiques économiques à court et à moyen terme des Etats membres (1).

Eu égard aux objectifs du traité de Rome et aux intentions exprimées par les gouvernements, il importe que soient créées sans retard les conditions nécessaires à un fonctionnement aussi satisfaisant que possible d'une telle communauté et à la réalisation de ses objectifs. Il convient ici d'examiner brièvement la contribution de la politique économique à moyen terme de la Communauté à l'accomplissement de cette tâche, et le rôle des projections à moyen terme pour l'élaboration d'une politique économique exempte de contradictions au cours des prochaines années.

---

(1) Les problèmes que pose la réalisation de l'union économique et monétaire ne seront examinés ici que de façon marginale, en liaison avec la fixation des orientations quantitatives à moyen terme.

1.2 Avec l'achèvement de la période transitoire de 12 années, et la mise en place de l'union douanière, la Communauté a franchi une étape importante dans la voie de son intégration économique. Cependant, à ce point de sa marche vers une véritable union économique et monétaire, la Communauté est encore, sous sa forme actuelle, assujettie à une contradiction profonde. L'interpénétration croissante des économies nationales et leur interdépendance de plus en plus marquée exigent une convergence accrue et une meilleure compatibilité de la politique économique. Mais de fait, les centres de décision responsables de la gestion économique se situent pour l'essentiel au plan national; toute carence dans l'harmonisation des décisions principales de la politique économique, se répercute sur le développement interne des pays membres, dont les aspirations et les objectifs se trouvent profondément affectés dans leurs chances de réalisation. L'autonomie et l'efficacité des politiques économiques nationales dans la Communauté européenne se trouvent actuellement limitées de deux manières :

- en réalisant l'union douanière, les Etats membres ont renoncé à utiliser certains instruments, tels que les droits de douane, les obstacles discriminatoires aux échanges et les restrictions quantitatives (1);
- du fait de l'interdépendance croissante entre les économies et de la libre circulation des biens, des services et des capitaux, la sensibilité aux perturbations et aux déséquilibres émanant des pays voisins n'a cessé d'augmenter.

L'expérience a montré que, lorsque des déséquilibres fondamentaux apparaissent, on a tendance à recourir soit à des mesures d'exception à caractère protectionniste, soit à l'instauration d'un contrôle des changes, soit à des modifications de parité. Ce recours à des mesures d'isolement peut apparaître, du point de vue national, comme une péripétie regrettable dans l'évolution économique. Mais, du point de vue de l'édification d'une communauté économique, il entraîne des tensions et des écarts profonds susceptibles de contrecarrer les objectifs communautaires rappelés ci-dessus; ces tensions et ces écarts, à force de se renouveler, pourraient acquérir un caractère destructif.

---

(1) Cette renonciation serait encore renforcée par la réalisation de l'union monétaire, la possibilité de modifications de parité entre les Etats membres étant alors abolie.

L'apparition de déséquilibres profonds dans l'évolution économique des Etats membres et les mesures défensives qu'ils exigeraient, s'opposeraient notamment,

- à l'obtention d'une division raisonnable du travail dans la Communauté et à l'affectation des capitaux et de la main-d'oeuvre selon leur utilisation la plus productive, les entrepreneurs hésitant à adapter leur comportement d'investissement en fonction du marché intérieur européen;
- au développement d'un marché commun européen des capitaux, en raison des incertitudes pesant sur les mouvements de capitaux du fait des modifications possibles de parités;
- à la réalisation des objectifs nationaux de la politique économique également dans les pays partenaires - la résorption des difficultés de la balance des paiements exigeant des processus d'adaptation pénibles pour l'économie interne des différents pays;
- à l'élimination des rigidités et des disparités structurelles - les déséquilibres globaux risquant d'accroître les disparités sectorielles et régionales et d'orienter de façon erronée les interventions spécifiques de l'état;
- au développement du sentiment de solidarité naissant dans les Etats membres - les erreurs d'orientation, les perturbations portant inévitablement préjudice au développement des pays partenaires.

1.3 Les contradictions, les conflits et les divergences dans la Communauté ont empêché, dans le passé, de tirer pleinement parti des avantages qui résultent d'un grand marché et d'un grand espace économique,

surtout du point de vue d'une allocation plus favorable des ressources productives. Le rôle d'une politique économique à moyen terme efficace consisterait à créer les conditions nécessaires au maintien durable des équilibres fondamentaux dans chacun des pays membres. Il appartiendrait alors à la politique économique à court terme de préserver les grands équilibres, de piloter le processus de fluctuation autour du point d'équilibre et de contribuer ainsi à une meilleure continuité dans le développement.

Il est permis de se demander si le développement équilibré dans les pays membres - dans le sens ainsi défini - pourra être obtenu simplement par un "rapprochement progressif des politiques économiques des Etats membres" - compte tenu de l'érosion déjà évoquée, dans l'autonomie de la politique économique nationale;

l'on est ainsi amené à se demander à quels domaines devraient s'étendre la coordination, l'adaptation ou l'harmonisation des politiques économiques (1).

---

(1) Cela pose en même temps la question de savoir si, où et quand des instruments de politique économique devraient être mis en oeuvre par des instances communautaires, pour assurer une orientation efficace et cohérente.

La solution des problèmes de coordination ne dépend pas seulement de facteurs ou de mécanismes purement économiques. La politique économique se relie étroitement aux conditions sociales et affecte la détermination du type de société (qualité de la vie); les objectifs de l'action économique dépassent souvent la seule amélioration du niveau matériel de vie. Des bouleversements sociaux, des grèves ou des crises politiques peuvent compromettre les équilibres économiques; des évolutions peu souhaitables peuvent résulter de l'insuffisance des actions dans les domaines de la formation professionnelle, de la protection du milieu, de l'infrastructure régionale, de l'urbanisme et du logement, etc. Dans un avenir peu éloigné, la nécessité d'une coordination plus ou moins poussée au niveau communautaire (1) se fera aussi sentir dans ces domaines.

Tout en reconnaissant l'importance capitale de ces problèmes, le Groupe d'étude a dû, faute de moyens, concentrer son analyse et ses travaux prospectifs, aux aspects purement économiques. A cet égard, il semble nécessaire d'examiner les problèmes suivants, qui font obstacle à la réalisation et au maintien des équilibres économiques - et en particulier de l'équilibre extérieur de chacun des pays dans la Communauté - :

- harmonisation insuffisante des objectifs économiques et sociaux des Etats membres;
- coordination insuffisante de leurs instruments de régulation globale
- disparités de départ entre les pays partenaires quant à l'intensité des problèmes "structurels" à résoudre, dans les domaines sectoriel, régional et social;
- insuffisances dans les méthodes de diagnostic et de prévision économiques, à l'aide desquelles les évolutions non désirées et les conflits prévisibles pourraient être discernés à temps, et les mesures adéquates pourraient être préparées (2).

1.4 Dans tous les cas où, en matière de politique économique, interviennent des instances de décision différentes, il est nécessaire de s'accorder sur un schéma de préférences macro-économiques cohérent et réalisable.

---

1) Etant donné que les objectifs et les réformes en matière politique, institutionnelle et sociale ont des conséquences immédiates sur l'évolution à moyen terme, la réalisation de l'intégration économique exige un effort parallèle dans le domaine socio-politique.

2) Ce dernier point ne sera pas traité ici, mais dans un des paragraphes ultérieurs (B.2, B.4 et E.3).

Ceci vaut aussi bien au niveau national qu'au niveau de la Communauté. Une importante tâche de la coordination consiste à rapprocher l'une de l'autre les priorités des objectifs globaux de politique économique des Etats membres afin de les rendre compatibles entre eux.

Une meilleure convergence des objectifs de la politique économique serait de nature à faciliter le réglage de l'évolution économique autour d'un cheminement équilibré, à atténuer l'insécurité des décisions à long terme et à renforcer le rôle des mécanismes d'ajustement par le marché (1). Un système cohérent de préférences pour les objectifs économiques communautaires serait la condition préalable pour une politique économique plus rationnelle. Cependant (2), la définition d'objectifs communs suppose, pour être significative, un dispositif de décision et de contrôle approprié (3); celui-ci doit être en mesure, d'une part, de porter une appréciation politique et de déterminer en conséquence les priorités, d'autre part de mettre en oeuvre les instruments adéquats, et d'assumer la responsabilité de leur succès ou de leur échec. Si l'on veut que la construction européenne reste une entreprise crédible, il importe que la conscience de la solidarité européenne mutuelle et la volonté politique dans la mise en oeuvre des objectifs définis soient proportionnées à l'ambition même de ces objectifs: plus cette conscience et cette volonté seront fermes, plus les objectifs pourront être ambitieux.

- 1.5 Si la détermination concertée d'objectifs quantitatifs est une condition nécessaire, elle ne constitue qu'un premier pas. La coordination des politiques économique et financière en vue de la réalisation durable des équilibres fondamentaux dans une expansion régulière est requise de façon d'autant plus urgente que les interrelations sur les marchés de biens et de capitaux sont devenues très fortes. La coordination de la régulation globale dans la Communauté serait suffisante dans les conditions actuelles (maintien de centres de décision autonomes et de monnaies nationales souveraines), si l'on pouvait assurer à moyen terme, pour chaque pays membre,
- le maintien de l'équilibre extérieur et
  - une réalisation aussi complète que possible des objectifs internes.

---

1) Cf. B, § 2 (Le rôle des projections à moyen terme).

2) Certains experts ont estimé que les réflexions présentées dans la suite de ce paragraphe dépassent les limites du mandat du Groupe.

3) Un système politique de décision nécessiterait l'association de l'opinion publique et des partenaires sociaux lors du "choix" des objectifs "européens".

Dans une union économique, seul l'équilibre extérieur de l'ensemble de la Communauté à l'égard des pays tiers (1) revêtirait de l'importance.

L'orientation de la régulation globale en fonction d'un équilibre extérieur commun de l'union, en négligeant des relations d'équilibre entre les pays membres, est impossible dans la phase actuelle de l'intégration. Tant que l'immuabilité des parités monétaires entre les pays partenaires n'est pas assurée, tant qu'il n'y aura pas de politique commune ou étroitement coordonnée et que les mouvements de compensation spontanés (par la liberté d'établissement et la mobilité du capital et du travail) ou des mécanismes d'appui (par une péréquation des finances interrégionale) ne fonctionnent qu'imparfaitement, chaque pays membre devra assurer son propre équilibre extérieur (2). L'équilibre extérieur doit donc être réalisé en même temps que les objectifs internes, sans que l'on ait recours à des mesures ou à des contrôles protectionnistes et en évitant des modifications de parités à l'intérieur de la Communauté.

Le succès d'une politique globale préservant les équilibres fondamentaux dépend de la possibilité d'éviter des conflits entre l'équilibre extérieur et les objectifs économiques internes, ou de la possibilité de subordonner dans chaque pays membre les objectifs internes (croissance, plein emploi et stabilité des prix, etc.) à l'objectif externe de l'équilibre extérieur (3).

1.6 La sauvegarde des équilibres fondamentaux au moyen de la régulation globale est rendue plus difficile par les différences entre pays membres, quant aux possibilités d'assurer les adaptations "structurelles" nécessaires. Les modifications de structure régionale et sectorielle sont les conséquences du progrès technique et des changements dans la composition de la demande intérieure et extérieure. Les rigidités des structures régionales

- 
- 1) Les déséquilibres entre les Etats membres dus à des excédents ou des déficits se répercuteraient ensuite dans des divergences régionales, c'est-à-dire qu'une union monétaire transformerait les problèmes de politique de balance des paiements en problèmes de politique régionale;
  - 2) L'octroi automatique ou conditionnel d'aides de crédit réciproques ne permettrait pas, en cas de déséquilibres prolongés, de résoudre le problème-clé de la coordination ou de la compatibilité des évolutions.
  - 3) La compatibilité de l'objectif de plein emploi avec l'équilibre extérieur dépend de nouveau de la flexibilité des coûts et surtout des taux de salaires nominaux.

sectorielles, salariales et de l'emploi contrecarrent le jeu des processus spontanés d'adaptation et peuvent compromettre la défense des équilibres globaux. Ces rigidités peuvent être le résultat d'évolutions économiques antérieures erronées, de crises sociales, et de comportements protectionnistes de l'Etat et des entreprises.

On peut discuter du point de savoir si la "politique de structure" constitue une condition préalable à la régulation globale et à sa coordination, ou si c'est l'ajustement de la politique économique globale aux équilibres fondamentaux qui rend possible une politique structurelle efficace, orientée vers le progrès et l'équilibre régional. Etant donné que la nature et surtout l'intensité des problèmes structurels d'adaptation sont très différents de pays à pays, la coordination au niveau communautaire des mesures de politique structurelle dans le cadre de la politique économique à moyen terme pourrait s'avérer difficile. Ceci pourrait conduire à rechercher des formes efficaces de péréquations financières et à stimuler les processus spontanés d'adaptation. La mise en oeuvre de mesures structurelles par exemple, dans les domaines de la politique régionale et de l'emploi, serait facilitée par un véritable marché européen des capitaux qui pourrait favoriser le maintien, dans certains cas, des équilibres extérieurs.

## 2. LES PROJECTIONS A MOYEN TERME AU NIVEAU DE LA COMMUNAUTE ET LEUR OBJET

### Les projections à moyen terme

2.1 Les projections du développement économique à moyen terme constituent, dans le cadre des tâches de coordination examinées ici, un instrument pour la réalisation d'une politique économique efficace et rationnelle. Tous les pays membres reconnaissent actuellement le rôle de ces projections en tant qu' instrument d'orientation, mais les opinions divergent sur ce qu'elles doivent permettre d'orienter. Les raisons de ces divergences sont multiples : les conditions économiques de base, les conceptions sociales et politiques et les tâches assignées à la politique économique ne sont pas les mêmes dans tous les pays membres. Ces divergences se reflètent dans les méthodes, le degré de désagrégation, l'orientation et les formes institutionnelles appliqués lors de l'établissement des projections nationales à moyen terme (1).

D'une façon très schématique, on peut définir la fonction des projections à moyen terme dans des économies de marché de la façon suivante:

- présenter les perspectives de l'évolution économique en vue de réduire, par une étude globale de marché, les risques et les incertitudes qui pèsent sur les décisions des agents économiques privés et publics;
- servir de cadre et d'instrument pour l'élaboration d'une politique économique aussi cohérente que possible par laquelle on s'efforce, d'harmoniser les comportements des responsables du secteur public et para-public (et dans certains cas aussi des partenaires sociaux).

Ces deux fonctions se recouvrent dans la pratique. L'élaboration (et la publication) d'une stratégie à moyen terme des pouvoirs publics réduit également les incertitudes pour le secteur privé. La distinction proposée indique toutefois la différence entre secteur privé et secteur public quant à l'intensité de l'influence ou de la coordination exercée par des projections ou des plans. Il n'est cependant pas possible d'examiner ici en détail les diverses conceptions relatives à la "logique de la planification publique" ou aux rapports entre l'Etat et l'économie privée.

2.2 Les projections à court terme peuvent, en règle générale, partir du principe que les modes de comportement, les relations techniques et structurelles restent constants ou ne se modifient que très faiblement.

---

(1) Cf. les sections consacrées au "Rôle des projections à moyen terme" dans les chapitres par pays de la IIe partie.

Par contre, à moyen terme, on doit tenir compte du fait que les comportements changent, en raison de facteurs spontanés ou d'actions délibérées. Dans les phases préliminaires des travaux de projection et de programmation à moyen terme, ce sont précisément des projections effectuées dans l'hypothèse de politiques et de comportements constants, qui peuvent renseigner sur les problèmes qui se poseront à moyen terme et qui demandent une solution ("projections de problèmes"). Ces projections doivent mettre en évidence les tendances possibles au déséquilibre (par exemple dans le niveau d'emploi, l'évolution de la balance des paiements, le budget de l'Etat, etc..). Dans une phase ultérieure, on s'efforce en faisant intervenir des mesures de politique économique (c'est-à-dire en modifiant des variables instrumentales) d'élaborer des estimations hypothétiques pour une évolution aussi équilibrée que possible. Ces "projections de décision ou d'objectifs" (projections normatives) tendent à fournir alors des indications cohérentes et réalistes sur les mesures de politique globale ou structurelle qui - sur la base de certaines hypothèses quant aux facteurs échappant à l'influence des responsables (commerce mondial, tendance internationale des prix, etc..) - sont nécessaires pour réaliser les divers objectifs. Mais les projections comportent aussi des hypothèses sur les changements de comportement en dehors du secteur public (par exemple chez les partenaires sociaux pour la formation des salaires, chez les entrepreneurs pour la propension aux investissements et les comportements de financement, chez les ménages pour la propension à l'épargne, etc..); le caractère hypothétique de tels changements n'apparaît d'ailleurs pas toujours de façon explicite. En outre, le stade du processus d'élaboration auquel se trouvent les projections considérées ne ressort pas toujours clairement.

Les projections nationales qui sont présentées dans les chapitres suivants et dans la IIe partie (par pays), comportent des différences notables quant à leur objet, quant à leur stade d'élaboration et quant à leur caractère normatif (projections d'objectif ou de décision).

Le rôle des projections à moyen terme au niveau communautaire

2.3 Au niveau de la Communauté, les projections à moyen terme jouent actuellement un rôle limité pour la réduction des incertitudes et l'exploration en commun des perspectives d'avenir pour les entreprises de la Communauté. Cette fonction ne constitue qu'un sous-produit, d'ailleurs important, des projections; celles-ci doivent surtout contribuer à une plus grande continuité dans l'évolution économique et éclairer la confrontation des politiques économiques.

Au stade actuel de l'intégration, le rôle des projections à moyen terme sur le plan communautaire réside surtout dans la coordination prévisionnelle ou ex-ante (1) des politiques économiques des pays membres. Cette mission a déjà été définie comme suit dans la recommandation de la Commission au Conseil du 26 juillet 1963, au sujet de la politique économique à moyen terme de la Communauté :

"Les perspectives quantitatives à moyen terme dont l'élaboration est prévue ... devraient contribuer à faciliter la coordination des politiques économiques. L'objet essentiel des projections à moyen terme est en effet de provoquer une discussion continue des objectifs et des mesures de politique économique. Il importe donc que les responsables gouvernementaux et les institutions européennes décident en commun, sur la base de ces perspectives, quelles sont les politiques qui doivent être suivies."

Depuis lors, l'interdépendance s'est renforcée entre les évolutions économiques des pays membres. On a fait l'expérience pénible des répercussions que les déséquilibres peuvent avoir sur les pays partenaires; des décisions ont été récemment prises par le Conseil en vue d'une coordination plus étroite des politiques économiques dans la Communauté. La nécessité d'une coordination plus intense et plus efficace des politiques économiques nationales et la diversité des centres de décisions renforcent encore le rôle que doivent remplir les projections à moyen terme en tant qu'instrument d'orientation et d'harmonisation.

La mission concrète de la politique économique à moyen terme est - comme il a déjà été indiqué - de permettre la réalisation simultanée des objectifs internes des Etats membres tout en prévenant l'apparition de déséquilibres externes. Aussi, les projections à moyen terme - une fois parachevées - doivent-elles présenter les contours d'une

(1) Par opposition à la coordination ex-post, dans laquelle l'ajustement entre les évolutions nationales ne s'effectue qu'après la constatation des déséquilibres (excédents ou déficits extérieurs, dérapages structurels, etc.).

situation où les équilibres fondamentaux dans la Communauté seraient assurés, compte tenu des influences escomptées de l'environnement international. Cependant, elles n'auront d'utilité réelle pour l'élaboration d'une stratégie économique cohérente dans la Communauté, que si elles permettent, d'une part, d'apprécier la plausibilité des évolutions souhaitées et la possibilité d'une réalisation simultanée des objectifs visés individuellement par les pays membres (c'est-à-dire leur compatibilité mutuelle) et, d'autre part, d'identifier les instruments de politique économique ou les changements de comportement nécessaires à cet effet.

2.4 Les projections à moyen terme sont actuellement élaborées, pour l'essentiel, par les Etats membres eux-mêmes. La collaboration au sein du groupe d'étude des perspectives économiques à moyen terme (et d'autres groupes de la Communauté européenne) a eu pour objet de concerter, entre les pays et en fonction des besoins de la Communauté, les processus nationaux d'établissement des projections. Cette concertation peut se situer sur trois plans :

- technique : il s'agit d'un "échange multilatéral d'informations" entre les services des pays membres chargés des travaux de projection; cet échange direct sur les perspectives d'évolution, les hypothèses de politique économique et les intentions des pays partenaires est nécessaire surtout pour l'établissement de projections cohérentes en matière de commerce extérieur;
- politique : il s'agit d'une confrontation multilatérale des objectifs, pour rechercher leur convergence et le cas échéant leur fixation en commun en vue de réaliser des évolutions économiques compatibles dans la Communauté;
- de gestion économique : l'on vise alors une "harmonisation multilatérale des comportements", c'est-à-dire à mieux harmoniser les décisions des différents agents économiques privés et publics avec les possibilités et les objectifs globaux. Il s'agit alors de déterminer les mesures économiques et les changements de comportement requis à moyen terme pour réaliser des objectifs fixés en commun.

3. LES ORIENTATIONS ET LES OBJECTIFS A MOYEN TERME : DEFINITION ET HARMONISATION

3.1 L'interdépendance des économies des pays membres rend nécessaire une coordination prévisionnelle de leurs politiques économiques, si l'on veut éviter l'apparition de déséquilibres et de perturbations dans le processus d'intégration économique. Pour être efficace, cette coordination exige que les options fondamentales et les objectifs des Etats membres en matière de politique économique ne soient pas en contradiction mutuelle. Le processus d'harmonisation de ces objectifs a été engagé par la Commission et le Comité de politique économique à moyen terme, dans un certain nombre de propositions et de délibérations. Dans son mémorandum sur la "coordination des politiques économiques et la coopération monétaire au sein de la Communauté" (1), la Commission a proposé la coordination de quatre grands indicateurs globaux. Dans un autre mémorandum (2), elle a pour la première fois quantifié pour la période 1970-1975, pour chaque pays membre, les orientations susceptibles de permettre une évolution économique à moyen terme aussi compatible que possible. Le Conseil des ministres est convenu que ces orientations quantitatives, pour la période 1970-1975, seraient présentées sous leur forme définitive, dans le "troisième programme de politique économique à moyen terme" et qu'elles seraient considérées comme base de référence pour les mesures globales et structurelles à prendre dans la Communauté. Ce programme a été adopté par le Conseil, avec les orientations proposées, le 9 février 1971.

3.2 La coordination des objectifs visée dans les mémorandums de la Commission et dans le troisième programme de politique économique à moyen terme de la Communauté porte, pour chaque pays membre, sur les indicateurs globaux suivants :

- équilibre extérieur,
- hausse du niveau général des prix,
- niveau de l'emploi ou taux de chômage et
- taux de croissance global réel.

---

(1) Cf. mémorandum de la Commission au Conseil du 12.2.1969

(2) Mémorandum de la Commission au Conseil sur les orientations globales à moyen terme (1971-1975) de la politique économique dans la Communauté, Bruxelles, 15.12.1969.

Le groupe d'étude convient, avec la Commission et le comité de politique économique à moyen terme, que les orientations ainsi chiffrées pour la période 1970-1975, ne suffisent nullement à elles seules pour garantir dans la Communauté une évolution à moyen terme équilibrée et exempte de perturbations. La fixation de ces orientations, puis leur réalisation effective et conjointe - qui correspondent dans le vocabulaire des spécialistes de la politique économique aux problèmes du "carré magique" - représentent une synthèse simplifiée des tâches de coordination des politiques économiques au niveau de la Communauté. Dans la situation actuelle cette démarche simplifiée doit être considérée comme une étape préliminaire aux travaux de projection proprement dits des Etats membres : elle doit être l'amorce de l'harmonisation de leurs options fondamentales en matière de politique économique (1). La coordination prévisionnelle des politiques économiques est en réalité beaucoup plus complexe; les conflits d'intérêt qui peuvent se produire dépassent de loin le domaine des quatre orientations retenues ici. La solution de ces conflits dépend non seulement des problèmes de la formation, de la répartition et de l'utilisation des revenus, de l'orientation des recettes et dépenses des budgets nationaux et de l'harmonisation des différents objectifs spécifiques de l'Etat, mais également des aspects régionaux, sectoriels et sociaux de l'évolution à moyen terme qui peuvent empêcher la convergence des objectifs globaux.

La quantification des quatre orientations compatibles entre les pays membres doit ainsi être considérée comme une tentative visant à définir les données cruciales pour certains équilibres économiques fondamentaux qui constituent les points de référence pour l'ensemble des évolutions et des mesures de politique économique.

Si l'on souhaite voir se réduire les risques de perturbation encourus dans le processus d'intégration du fait des divergences d'objectif entre les Etats membres (2); il est nécessaire que la politique économique s'inspire davantage de la situation d'interdépendance telle qu'elle est exprimée dans les orientations compatibles.

- 
- (1) Ce processus d'ajustement itératif entre les travaux de projection nationaux sur la base d'orientations fixées en commun ne transparait pas toujours dans la présentation des projections. Il faut toutefois noter que les projections analysées dans le présent rapport (situation été 1970) ne correspondent pas encore à l'état final des travaux pour la période 1970-1975.
- (2) Cf. 1.2 ci-dessus.

3.3 Ces orientations sont définies à moyen terme et couvrent l'évolution tendancielle des cinq prochaines années, à partir de la situation qui caractérise l'année de base (1970). Les orientations indiquées ne peuvent donc remplacer un système d'indicateurs conjoncturels, puisqu'elles ont été déterminées en valeurs moyennes pluriannuelles: l'évolution annuelle effective pourra s'en écarter plus ou moins suivant l'intensité des fluctuations conjoncturelles. Une des tâches importantes au cours des prochaines années consistera à réexaminer périodiquement les orientations à moyen terme (1) et à les associer à un système approprié d'indicateurs d'alerte conjoncturels qui permettent de signaler en temps utile l'apparition de divergences.

Les orientations à moyen terme ne doivent pas être considérées trop exclusivement sous le seul angle de la situation du moment et des relations de caractère purement conjoncturel. La relation existant entre les différentes orientations à moyen terme peut être illustrée par la liaison entre évolutions de l'emploi et des prix. En effet par des réactions telles que celles illustrées par la courbe dite de Phillips un plus haut niveau de l'emploi peut entraîner une hausse de salaires qui à son tour peut engendrer une hausse des prix (2). De telles réactions peuvent et doivent être modifiées à moyen terme, notamment par une politique structurelle appropriée (politique de l'emploi, etc.).

- 
- 1) En raison notamment des incertitudes qui pèsent sur l'évolution de la demande et des prix en dehors de la Communauté; cf. chapitre C.
  - 2) Dans certaines situations ceci n'exclut pas que de fortes impulsions inflationnistes peuvent se développer de pair avec un taux de chômage relativement élevé; c'est-à-dire qu'on ne peut pas combattre l'inflation exclusivement à l'aide des instruments de régulation globale de la demande.

Il en va de même des relations existant entre les autres objectifs.

La politique économique dispose pour l'aménagement du futur d'une marge de liberté d'autant plus grande qu'elle vise un horizon plus éloigné; mais elle doit en même temps se garder de surestimer l'incidence et l'efficacité de certaines mesures ou la rapidité de leur action.

Les orientations à moyen terme ont donc un caractère normatif et tendent à réduire de façon réaliste les marges d'incertitude. Elles ont à jouer aussi un rôle important pour engager une discussion, au niveau de la Communauté, entre les gouvernements et les partenaires sociaux, mais aussi dans l'opinion publique, afin de mieux concilier le nécessaire ou le souhaitable avec le possible; il s'agit d'éviter ainsi que certains pays, certains groupes socio-économiques, certaines régions ou certains secteurs économiques ne considèrent le processus inévitable d'adaptation et de coordination comme un sacrifice à l'intégration.

Les paragraphes suivants définissent les quatre orientations précitées. Elles feront l'objet, dans le chapitre E, d'un examen plus détaillé, par pays membre - sur la base des projections nationales actuellement disponibles.

3.4 Le maintien durable de l'équilibre extérieur est une des conditions fondamentales de la compatibilité des évolutions à moyen terme et d'une cohésion renforcée dans la Communauté sans recours à des modifications de parité ou à des mesures discriminatoires. L'équilibre extérieur défini séparément pour chaque pays, est réalisé lorsque, en tendance moyenne, un excédent d'exportation de biens et services permet de couvrir les engagements financiers nets à l'extérieur (sous forme de transferts courants, d'opérations en capital privées et publiques), sans provoquer une sortie (ou un afflux) de devises. Le volume des réserves de change devrait s'établir à un niveau qui permette de couvrir les besoins pour des transactions en devises correspondant aux fluctuations normales des paiements extérieurs (1). Le niveau

---

1) Compte tenu de la situation conjoncturelle de base, dans laquelle peut exister un stock insuffisant provoqué par des sorties de devises ou un stock excessif provoqué par des entrées spéculatives de devises.

des engagements financiers à l'extérieur diffère selon les pays et dépend de l'importance prévisible des transferts courants à effectuer à l'étranger ou à recevoir de l'étranger (par exemple salaires de travailleurs étrangers vers leur pays d'origine), des opérations en capital à l'égard des pays en voie de développement (1) et des exportations privées nettes de capitaux.

L'équilibre extérieur à moyen terme peut être défini de diverses manières selon la délimitation que l'on choisit à l'intérieur du compte de l'extérieur.

Selon la formule la plus simple (qui a été retenue pour les projections à moyen terme) l'équilibre extérieur suppose que le solde des opérations financières avec l'extérieur compense celui des transactions réelles (solde sur biens, services et revenus de facteurs). Ceci implique que les engagements financiers nets à moyen et à long terme soient égaux à l'exportation nette de biens, services et revenus de facteurs. Le solde extérieur ainsi défini correspond à la partie du produit réel du pays qui, excédant la demande intérieure, doit être mis à la disposition de l'extérieur.

On peut aussi, définir l'équilibre extérieur par l'égalité entre le solde des opérations en capital et le solde des opérations courantes. Ce dernier solde, qui diffère du "solde des transactions réelles" par le montant des transferts courants, correspond dans la comptabilité nationale au "solde du compte courant" (2).

3.5 L'équilibre extérieur doit être considéré en liaison avec les autres orientations. Si l'expansion globale s'effectue au rythme permis par l'accroissement des capacités de production et de l'emploi, l'évolution des échanges extérieurs sera, pour une structure de production donnée, essentiellement déterminée par les "avantages en coûts comparés" qui proviennent, aux taux de change en vigueur, des différences de prix relatifs. (3)

---

(1) Les pays industrialisés envisagent de consacrer 1 % environ de leur produit national brut à l'aide au développement; cf. chapitre C.3.

(2) Les différentes égalités indiquées sont, bien entendu, toujours respectées a posteriori. La condition exprimée ici concerne leur respect "ex-ante". C'est typiquement un problème de "coordination prévisionnelle".

(3) C'est dans ce cas seulement que les excédents d'exportation ne traduisent pas une sous-utilisation des capacités, et que les excédents d'importation ne sont pas provoqués par le sur-emploi et une demande excédentaire.

Toute divergence persistante dans l'évolution du niveau général des prix et des coûts entre les pays partenaires perturbe leur équilibre extérieur. Si l'on veut éviter des modifications de parité comme moyen permettant de compenser les écarts cumulatifs de prix entre pays - au moins à l'intérieur de la Communauté européenne - , il est nécessaire de réaliser à moyen terme des évolutions nationales de prix qui soient parallèles, sous certaines réserves précisées ci-après (1).

La hausse tolérable du niveau général des prix peut, pour les pays membres, être envisagée:

- soit en fonction de l'évolution attendue des prix à l'extérieur de la Communauté (2),
- soit, indépendamment de cette évolution internationale, comme l'expression d'un objectif de stabilité pour la valeur interne de la monnaie (3).

Les données d'orientation à moyen terme, considérées à la fois comme souhaitables et réalisables, sont traduites, en ce qui concerne le niveau général des prix, à l'aide de deux indicateurs:

- l'indice de prix implicite du produit national brut,
- l'indice de prix de la consommation privée (éventuellement l'indice de prix à la consommation).

L'indice de prix implicite du PNB peut être considéré comme un indicateur de tension pour l'ensemble de l'économie, qui peut refléter la divergence entre l'évolution de la demande finale nominale et celle de l'offre en termes réels, ou encore l'écart entre l'évolution des coûts

---

1) Cf. page 48

2) Dans le troisième programme a été retenu, comme prévision d'évolution du niveau général des prix à l'extérieur de la Communauté, un taux de croissance annuel de 3 %. Cf. aussi C.4.

3) Une stabilité absolue du niveau des prix serait souhaitable, en tant qu'objectif, mais difficilement réalisable dans les circonstances actuelles.

globaux et celle de la productivité globale. Cet indicateur de l'évolution des prix semble approprié pour montrer les tensions à moyen terme qui peuvent résulter d'évolutions divergentes des économies des pays membres et qui peuvent conduire à des déséquilibres dans les échanges extérieurs. La prévention de ces déséquilibres n'implique pas pour autant que le niveau général des prix d'un pays membre, au cours d'une certaine période, ne doive suivre une évolution rigoureusement parallèle à celle de l'indice (pondéré) des prix des principaux partenaires commerciaux.

Malgré l'interdépendance internationale des prix, la liaison entre l'évolution des niveaux des prix nationaux peut être plus ou moins étroite, et ce pour diverses raisons : disparités entre les niveaux des prix au départ, caractéristiques structurelles ayant des répercussions sur les échanges extérieurs (1), mais surtout évolutions sectorielles différentes dans le domaine du commerce extérieur, à la suite d'adaptations dynamiques plus ou moins rapides de la structure des exportations et des importations d'un pays à la demande mondiale (2). Les modifications structurelles d'une économie, qui peuvent expliquer ou faciliter des écarts entre l'évolution du niveau des prix nationaux et celle du niveau des prix à l'étranger, ont cependant des limites, entre autres dans les exigences qu'elles comportent en ce qui concerne la mobilité professionnelle et géographique de la main-d'oeuvre et la capacité d'adaptation des entreprises.

L'indicateur de prix de la consommation privée, qui par comparaison avec l'indice de prix du produit national brut ne correspond qu'à une partie de l'activité économique, semble, en revanche, plus approprié pour quantifier l'objectif

- 
- 1) Par exemple certains facteurs spécifiques tels que : la découverte de nouvelles ressources naturelles (gaz naturel) et en sens contraire les mauvaises récoltes, etc...
  - 2) Plus grands sont les progrès de productivité dans les industries exportatrices d'un pays en comparaison avec l'évolution dans les pays partenaires, plus forte peut être l'augmentation du niveau général des prix nationaux sans que la position concurrentielle de ce pays ne se détériore.

de stabilité interne de la monnaie ou si l'on veut le degré de dépréciation de la valeur de la monnaie. Par rapport aux autres objectifs, celui de la stabilité de la monnaie revêt une importance différente selon les pays et, du point de vue de la politique économique, il n'a pu être atteint qu'avec plus ou moins d'efficacité.

On peut objecter à l'encontre d'une stabilité relativement stricte du niveau des prix, le risque qu'elle ne puisse être "réalisée" qu'au prix d'un accroissement du chômage et d'un ralentissement de la croissance.

Cette objection repose sur une relation entre inflation, croissance et emploi qui n'est valable qu'à court terme; elle est contestable à moyen terme. La relation entre inflation et croissance dépend alors des changements structurels (1) et peut ainsi être influencée par la mise en oeuvre d'actions adéquates et par la modification ou l'adaptation des comportements des agents et groupes économiques. Au demeurant, la renonciation à l'objectif de stabilité par une orientation de prix plus élevée, ne résoud pas par lui-même les problèmes d'emploi et de croissance; il peut certes faciliter les mutations en voilant un certain temps les dégradations dans la répartition des revenus, mais cette illusion monétaire s'affaiblit à mesure que la dépréciation de la monnaie se prolonge et s'amplifie. A la limite, l'inflation ne cesse d'être injuste que lorsque son taux se stabilise - et dans ce cas son intérêt pour "faciliter" les mutations disparaît.

---

(1) à supposer bien entendu que la demande ne soit pas orientée à un rythme de progression différent de celui de la capacité de production.

Actuellement, les anticipations concernant la persistance de la hausse des prix, les expériences historiques et l'efficacité des instruments de la politique économique diffèrent selon les pays. C'est surtout dans la lutte pour la répartition des revenus que, par suite des positions de force inégales, les avantages et les inconvénients de hausses du niveau des prix se répartissent inégalement entre les différents groupes économiques. Le problème de la maîtrise de la hausse des prix dépend alors de la possibilité d'influencer la répartition des revenus par la politique économique ou par une modification des comportements sociaux.

3.6 La croissance économique globale se mesure par le taux de croissance annuel moyen du produit national brut à prix constants. A moyen terme, elle dépend de l'accroissement du potentiel de production global de l'économie, c'est-à-dire de l'évolution et de la structure des capacités de production ainsi que de l'évolution du volume de l'emploi (compte tenu de la durée du travail). Il y a croissance équilibrée - sans inflation - lorsque le rythme de l'expansion de la demande intérieure et étrangère correspond à celle du potentiel de production (1). Les taux de croissance à moyen terme, en tant qu'indicateurs de la performance d'une économie, ne sont pas entièrement comparables d'un pays à l'autre pour de nombreuses raisons. Le taux de croissance du produit national brut par personne occupée est un indicateur de la productivité globale qui élimine, certes, l'influence de l'évolution de l'emploi, mais qui dépend des conditions structurelles de l'économie et de l'accroissement du volume des investissements au sens le plus large (y compris les dépenses de formation, d'enseignement et de recherche).

---

1) Abstraction faite de capacités inutilisées qui peuvent exister durant l'année de base et qui permettraient une expansion temporaire de la demande supérieure à l'accroissement de la capacité.

Pour parvenir à une croissance aussi équilibrée que possible sans tendances inflationnistes, il importe que la politique de régulation globale (politique monétaire et du crédit, politique fiscale et budgétaire) limite la progression de la demande monétaire à celle de l'offre réelle. Toute tentative d'accélération de la croissance par une expansion forcée de la demande supérieure à l'offre déclencherait des hausses de prix et risquerait d'entraîner des déficits du commerce extérieur; inversement le freinage de la croissance entraînerait une régression de l'emploi et la formation tendancielle d'excédents extérieurs. Dans les deux cas, les effets apparents ou immédiats (accélération de la croissance ou ralentissement des hausses de prix) seraient très probablement plus que compensés par les répercussions durables de ces phénomènes.

L'accélération de la croissance ne serait possible que par une politique de structure orientée vers le progrès, notamment dans les domaines des infrastructures publiques, de l'éducation et de la recherche, ainsi que de la concurrence.

3.7 Le rôle d'une "politique structurelle" efficace est encore plus important pour la réalisation durable de l'objectif du plein-emploi, mesuré habituellement par le taux de chômage (nombre de chômeurs en pourcentage de la population active). L'ajustement de l'évolution de la demande à l'expansion du potentiel de production permettrait déjà de réduire le chômage conjoncturel à un strict minimum. Mais toute action tendant à combattre l'accroissement du chômage structurel par une demande excessive présenterait le risque de déclencher, du fait des tensions sur le marché de l'emploi, une spirale salaire - coûts - prix (1). Les efforts entrepris pour réduire le chômage structurel et frictionnel (2) doivent se concentrer sur la mise en oeuvre de mesures structurelles intensives dans les domaines de la formation professionnelle, de la reconversion, du placement, de l'encouragement à la mobilité, etc.

Une certaine modération dans les exigences salariales permettrait d'accélérer l'intégration des réserves de main-d'oeuvre sans compromettre la compétitivité. Mais elle présupposerait un consensus politique et social renforcé entre les partenaires sociaux autonomes et l'Etat.

- 1) Elle risquerait également d'accroître le chômage frictionnel par suite d'une accélération forcée, mais temporaire, de la croissance.
- 2) Le chômage frictionnel augmente lorsque de fortes modifications sectorielles se produisent dans le processus de la croissance, dégageant des forces de travail, qui doivent dès lors chercher un nouvel emploi. La réduction rapide de ce chômage frictionnel dépend de la mobilité des facteurs de production.

#### 4. LA PROCEDURE D'HARMONISATION POUR L'ETABLISSEMENT DE PROJECTIONS A MOYEN TERME COMPATIBLES DANS LA COMMUNAUTE

4.1 L'expérience des projections du premier programme de politique économique à moyen terme avait très rapidement montré que la simple juxtaposition de projections nationales, axées surtout sur les problèmes spécifiques de chacun des pays, ne permettrait guère une coordination prévisionnelle des politiques économiques (1). Il était apparu également que l'établissement de projections ne pouvait être l'affaire des seuls techniciens, si l'on souhaitait aboutir à une harmonisation des objectifs nationaux et élaborer une politique économique communautaire.

Pour faciliter le dialogue entre les experts chargés des projections à moyen terme et les responsables de la politique économique à moyen terme et pour mettre en oeuvre une méthode opérationnelle pour l'ajustement itératif entre les Etats membres, un plan de travail en trois étapes a été établi, en 1968, par le groupe d'étude, pour la préparation du troisième programme.

- Première phase : élaboration d'esquisses alternatives de l'évolution à moyen terme dans les pays membres, sous la forme de projections globales alternatives des principales grandeurs stratégiques, indiquant les marges que les pays seraient disposés à tolérer à moyen terme dans la poursuite de leurs objectifs économiques; après avoir comparé les alternatives possibles, le Comité de politique économique à moyen terme se prononcerait en faveur d'un choix concerté des principaux objectifs globaux compatibles à moyen terme.
- Deuxième phase : sur la base de cette première harmonisation des principaux objectifs nationaux, devaient ensuite être élaborées les projections macro-économiques centrales, sous la forme de comptes prospectifs détaillés pour chaque pays membre, retraçant l'évolution à moyen terme à prix constants et à prix courants. Ces projections globales normatives devaient alors constituer la base de travaux de projection ultérieurs.

---

1) Cf. chapitre A.

- Troisième phase (éventuelle): élaboration et analyse de variantes marginales permettant de déterminer les répercussions quantitatives de certaines décisions concrètes en matière de politique économique dans le cadre de la stratégie globale arrêtée; ces variantes marginales auraient été concentrées notamment sur les décisions à prendre pour certains problèmes posés au niveau de la Communauté (par exemple mesures d'harmonisation fiscale).

Le Groupe d'étude était conscient du fait que cette méthode d'harmonisation itérative était compliquée et longue; il l'avait cependant jugée préférable à la simple addition de projections nationales.

L'élaboration de modèles économétriques d'interdépendance pour l'ensemble des pays membres avait été estimée également souhaitable par le Groupe d'experts, afin de pouvoir calculer plus rapidement les variantes pour les effets à moyen terme des mesures globales ou structurelles prises par un pays sur l'évolution économique des autres pays. L'utilisation des modèles économétriques de stimulation pour la Communauté deviendra d'autant plus utile dans l'avenir que la réalisation de l'union économique et monétaire envisagée posera des exigences très strictes en ce qui concerne la concertation de la politique économique à court et à moyen terme des pays membres. Toutefois, et indépendamment des problèmes d'ordre théorique et statistique que posent de tels modèles, l'utilisation de modèles nationaux pour l'analyse de la compatibilité des perspectives nationales à moyen terme se trouve actuellement limitée par le fait que de tels modèles n'ont été employés que dans peu de pays, et que, dans leur forme actuelle, ils ne se prêtent guère à un couplage.

- 4.2 Le Groupe d'étude a commencé ses travaux pour le troisième programme à moyen terme au printemps de 1968 et présenté à l'automne de la même année des esquisses alternatives à moyen terme pour chacun des pays membres (1). Bien que les intervalles tolérables pour les objectifs globaux (croissance, niveau d'emploi, hausse du niveau des prix et équilibre extérieur) aient été définis de façon très différente selon les pays, la première confrontation a fait apparaître des divergences considérables en ce qui concerne notamment l'évolution du niveau des prix nationaux.

Un compromis proposé par le Comité de politique économique à moyen terme en ce qui concerne la définition de la stabilité du niveau des prix pour la Communauté a échoué du fait des événements de 1968 et

---

1) Les esquisses alternatives des pays membres jusqu'en 1973/75 et le problème de la compatibilité sur le plan de la Communauté (doc. 10.232/1/II/69).

de 1969 qui ont considérablement aggravé les divergences de prix entre les Etats membres. (1)

La correction des déséquilibres, obtenue par la dévaluation du franc français et la réévaluation du mark allemand en 1969, a exigé une série de modifications profondes dans les projections déjà présentées par les différents pays (2) ; mais elle a permis également, surtout pour les projections du commerce extérieur, de partir d'une situation de départ mieux équilibrée. Les options concertées pour les orientations fondamentales (3) et les hypothèses exogènes relatives au commerce extérieur ont commencé à trouver leur place dans les travaux de projection à moyen terme des pays membres.

4.3 Bien que la méthode d'ajustement proposée n'ait pas été intégralement appliquée, et que les méthodes de projection utilisées par les pays membres présentent encore de grandes divergences, les perspectives d'évolution des pays membres se sont progressivement rapprochées lors des confrontations successives (surtout dans l'évolution du niveau des prix). La convergence de ces orientations n'est pas encore suffisante pour garantir à moyen terme dans la Communauté la compatibilité des évolutions des pays membres. Les experts ne se sont pas encore mis d'accord sur le point de savoir si les projections globales existant actuellement offrent une base suffisante pour assurer à moyen terme la compatibilité des politiques et des évolutions économiques jusqu'en 1975 (4). Il faut toutefois insister sur le caractère provisoire et technique de la plupart des projections nationales. Le stade des préparations techniques ou de la discussion politique n'est pas encore clos dans la plupart des pays membres. Il faut souhaiter que le processus de rapprochement sera poursuivi dans les projections définitives des pays membres, grâce à la prise en compte des options fondamentales et des orientations compatibles.

---

(1) Les divergences de prix qui se sont manifestées entre les pays membres depuis 1966 et qui se sont considérablement accrues dans le courant des années 1968 et 1969, ont rendu les corrections de taux de change inévitables. Le compromis proposé à l'époque par le Comité, à savoir un taux annuel d'augmentation du niveau général des prix d'environ 1,9 à 2,7%, aurait rendu nécessaire pour l'Allemagne et la France des évolutions moyennes des prix difficilement réalisables compte tenu des évolutions déjà amorcées (c.à.d. pour l'Allemagne à la limite supérieure ou au-dessus et pour la France à la limite inférieure de la marge proposée).

(2) Les travaux de projection ont en outre été compliqués par d'importantes révisions des séries chronologiques rétrospectives de la comptabilité nationale, auxquelles ont dû procéder presque tous les Etats membres (à l'exception des Pays-Bas et du Luxembourg) en 1969 et en 1970.

(3) Cf. chapitre B.3

(4) Cf. chapitre E.1

Les deux premiers chapitres ont donné un aperçu des expériences réalisées au cours des dernières années, des nouvelles tâches qui attendent la politique économique à moyen terme ainsi que du rôle des projections à moyen terme.

Dans les chapitres suivants, on présentera les projections à moyen terme pour la période 1970-75.

Les hypothèses de l'évolution internationale et du commerce extérieur sont exposées dans le chapitre C; elles constituent le point de départ commun pour l'examen de la compatibilité des projections à moyen terme des pays membres. Le chapitre D présente une confrontation des projections nationales. Dans le chapitre final (E), on s'efforce de dégager, à partir des projections nationales, les bases d'une meilleure compatibilité des options fondamentales (surtout pour l'évolution générale du niveau des prix) et d'établir ainsi la liaison avec les orientations à moyen terme présentées dans le troisième programme de politique économique à moyen terme de la Communauté.

C.

LES PERSPECTIVES DU DEVELOPPEMENT INTERNATIONAL 1970-75

C. LES PERSPECTIVES DU DEVELOPPEMENT INTERNATIONAL 1970-75

1. LA CROISSANCE DE LA COMMUNAUTE EUROPEENNE ET DES PAYS TIERS

Les liens étroits des pays membres entre eux et avec l'économie mondiale ainsi que leur forte dépendance à l'égard du commerce extérieur obligent à prendre en considération les rapports existant entre leur évolution "intérieure" et celle du reste du monde, en distinguant entre

- l'évolution dans les autres pays membres et
- l'évolution en dehors de la Communauté.

1.1. Les échanges de marchandises entre les pays membres se sont intensifiés depuis l'établissement du marché commun et représentent actuellement près de 50 % du commerce total de marchandises des pays membres.(1)

En même temps, les pays de la Communauté s'insèrent dans l'économie mondiale par des liens multiples avec les pays tiers. Plusieurs indices montrent que la prospérité de l'économie mondiale a favorisé les progrès de la Communauté et qu'inversement la croissance rapide des pays membres a contribué à l'expansion des échanges et de la production dans le monde.

Tab. C.1                      Le commerce extérieur des pays membres  
- pourcentages caractéristiques -

Pays	Part dans le commerce mondial				Part du commerce intracommun. dans le commerce total (1)		Part des importations dans le produit national brut (2)		
	Export. (1)		Import. (1)		1958	1969	1958	1969	1975
	1958	1969	1958	1969					
Allemagne	9,2	12,0	7,3	9,8	25,8	43,6	19,1	21,0	22,3
France	5,3	6,2	5,5	6,8	21,9	50,5	12,8	15,7	15,3
Italie	2,7	4,9	3,2	4,9	21,4	38,7	12,3	18,1	24,8
Pays-Bas	3,4	4,1	3,6	4,3	41,9	56,7	46,0	48,0	48,9
Belgique	3,2	4,2	3,1	3,9	46,6	57,4	30,7	43,8	51,6
Luxembourg							79,4 <sup>(3)</sup>	79,3	88,6
Total de la CE	23,8	31,3	22,6	29,7	29,6	48,1	18,2	22,7	24,1

(1) Marchandises  
(2) Marchandises, services (y compris revenus de facteurs) à prix courants  
(3) 1960 pour le Luxembourg  
Sources : OSCE : Commerce extérieur, statistique mensuelle 1970, n° 10  
Comptes nationaux

(1) Voir aussi le tableau de la part d'importations intracommunautaires par pays membres, p. 65.

Les influences externes intracommunautaires et extracommunautaires correspondent à deux aspects distincts d'un même phénomène; mais elles sont de qualité différente. Les échanges intracommunautaires, qui évoluent de plus en plus vers une forme "inter-régionale" d'échanges de marchandises, peuvent être intégrés dans un développement économique coordonné de la Communauté. Le développement extracommunautaire doit, en revanche, être considéré comme une variable en partie exogène et la projection de son évolution doit se fonder sur des hypothèses communes de la part des pays membres.

L'élaboration d'une politique économique à moyen terme requiert une information suffisante sur les perspectives à moyen terme de la croissance globale et de la demande potentielle des partenaires commerciaux, et par là sur l'évolution probable du volume et des prix des échanges de marchandises et de services. L'incertitude qui entache les projections à moyen terme étant plus marquée pour le commerce mondial que pour les prévisions relatives au développement interne, la projection du commerce mondial présentée ci-après est dérivée des possibilités de croissance de la Communauté et de ses principaux partenaires commerciaux.

- 1.2. Au cours de la période 1960-1970, le volume du produit national brut de la CE s'est accru en moyenne d'environ 5,3 % par an, soit un peu plus rapidement que celui de l'ensemble des autres pays industrialisés (4,8 %). Selon les projections à moyen terme disponibles pour les principaux pays ou zones, la croissance en volume se poursuivrait à un rythme presque aussi rapide que par le passé (voir tableau C.3).

En 1966, le taux de croissance moyen du produit national brut en volume dans la Communauté européenne, pour la période 1965-1970, avait été estimé à 4,5 % par an (1). Le taux de croissance effectif (5,3 %) a toutefois notablement dépassé cette projection, de sorte que les tendances de la croissance au cours de la période 1960-65 se sont maintenues, les craintes - parfois exprimées vers le milieu des années 60 - de voir s'atténuer la vigueur des forces expansionnistes s'avérant ainsi peu fondées.

---

(1) Dans le premier programme à moyen terme, le taux de croissance annuel moyen prévu pour l'ensemble de la Communauté était estimé à 4,3 %. La différence provient de révisions apportées entre temps aux séries rétrospectives françaises et, partant, aux projections 1965-70 du Vème Plan.

Pour la période de projection 1970-1975, les tendances suivantes se dessinent :

Tab. C.2 Tendances à long terme de la croissance pour la période  
1960-1975

(Taux de croissance annuels moyens du produit national brut en volume)

	1960-65	1965-70	1970-75 (Projection)
Communauté européenne	5,3	5,3	5,2
Autres pays industrialisés (1)	5,2	4,3	5,0
Pays en voie de dével.	4,8 (2)		6
Pays à commerce d'Etat	6,7 (2)		6,5

(1) Pays de l'A.E.L.E., Etats-Unis, Canada et Japon  
(2) Période 1960-1968

Si les taux de croissance prévus dans les pays membres pour les années 1970-1975 se réalisent, le taux de croissance annuel de la Communauté devrait se situer aux environs de 5,2 %. Les prévisions relatives à l'évolution en volume pour les années à venir dans les pays de la Communauté n'indiquent aucun fléchissement des rythmes d'expansion vigoureux observés jusqu'ici.

En raison de la diversité des méthodes et des sources, les projections relatives aux taux de croissance des divers pays ou zones, présentées dans le tableau C.3, sont à considérer comme des ordres de grandeurs (pour les pays tiers, elles sont d'ailleurs arrondies au demi-point). Pour les pays membres de l'OCDE autres que les Six et les Etats-Unis, les projections sont reprises aux travaux de cette organisation (1); pour les pays en voie de développement, on a utilisé les objectifs globaux de croissance pour la deuxième décennie du développement, établis par les services de l'ONU; les estimations relatives aux pays à commerce d'Etat émanent de la Commission économique pour l'Europe des Nations Unies.

(1) OCDE, Les Perspectives de Croissance économique, Paris, mai 1970.

Tab. C.3

PERSPECTIVES INTERNATIONALES DE CROISSANCE

JUSQU'EN 1975

(Taux de croissance annuels moyens du PNB à prix constants)

	PNB 1958 <sup>1)</sup> Mrd. \$ -US	1960-68	1969 <sup>2)</sup>	1970 <sup>3)</sup>	Projections 1970-75
Communauté europ.	<u>380,6</u>	<u>5,0</u>	<u>7,1</u>	<u>6,0</u>	<u>5,2</u>
Allemagne	132,5	4,3	7,9	6,0	4,5
Franco	126,2	5,4	7,9	6,0	5,7
Italie	75,0	5,5	5,0	6,5	6,0
Pays-Bas	25,3	5,0	4,9	5,5	4,7
Belgique	20,8	4,4	6,5	5,3	4,8
Luxembourg	0,8	2,9	7,0	3,5	3,5
<u>Assoc. europ. de libre échange</u>	<u>191,2</u>	<u>3,6</u>	<u>3,4</u>	<u>2,4</u>	<u>3,5</u>
Royaume-Uni (AELE)	102,7	3,0	2,0	2,0	3
Suisse	17,2	4,4	4,7	4,0	3,5
Suède	25,6	4,4	5,0	4,0	3,5
Norvège	9,0	5,1	4,0	4,5	4,5
Danemark	12,4	4,4	7,0	3,5	4
Autriche	11,4	4,1	6,5	5,5	4,5
Portugal	5,0	6,0			7
Finlande	8,0	4,1			4,5
<u>Amérique du Nord</u>	<u>943,2</u>	<u>4,6</u>	<u>2,9</u>	<u>0,2</u>	<u>4,5</u>
Etats-Unis	800,8	4,8	2,8	0,0	4,0
Canada	62,4	5,2	4,8	2,5	5,5
<u>Autres pays industrialisés</u>	<u>255,1</u>	<u>9,2</u>			<u>8,5</u>
dont : Japon	141,8	11,1	12,5	11,5	10,0
Espagne	25,2	7,5			5,5
Turquie	11,6	7,5			7
Grèce	7,6	7,4			8
<u>Pays en voie de développement</u>		<u>4,8</u>	<u>6</u>		<u>6</u>
<u>Pays à commerce d'Etat</u>		<u>6,7</u>			<u>6,5</u>

1) Produit national brut aux prix du marché et aux taux de change courants

2) Provisoire

3) Estimations correspondant à la situation à la fin de l'été 1970

Sources : Comptes nationaux, CSCE et CCDE

2. LES TENDANCES A MOYEN TERME DU COMMERCE MONDIAL ET LA COMMUNAUTE EUROPEENNE

2.1. Le commerce mondial (1) s'est développé dans un climat de croissance rapide. A prix constants, il a augmenté en moyenne d'environ 8 % par an au cours de la période 1960-1970 (voir tableau C.5).

Depuis les années cinquante, son développement s'est accéléré principalement par l'intensification des relations commerciales entre les pays industrialisés.

Tab. C.4 Commerce mondial <sup>1)</sup> et importations de la Communauté européenne  
(Taux d'accroissement moyens annuels du volume des importations)

Périodes	Monde (1)		Communauté européenne		
	Total	A l'exclusion des échanges intra-communaut.	Total	Echanges intra-communaut.	Echanges extra-communaut.
1955-60	6,2	5,6	10,3	12,7	9,3
1960-65	7,4	6,7	10,3	14,0	8,0
1965-70	9,0	8,4	12,0	14,3	9,6
1968	11,0	11,0	15,5	19,5	11,5
1969	10,5	8,0	19,0	22,5	15,5
1970 (2)	9,5	9,0	13,5	13,5	13,5
Projection 1970-75	env. 7,5-8,0	env. 6,5-7,0	env. 10,0	env. 12-13	env. 7,0

Source : OSCE, Commerce extérieur, Statistique mensuelle n° 10, 1970  
1) sans les pays à commerce d'Etat 2) Estimations provisoires

Du fait de l'accroissement relativement plus prononcé des importations des pays membres de la Communauté, leur part dans le commerce mondial (mesurée par les exportations de marchandises) s'est constamment accrue. Elle atteindra en 1970 près du tiers de l'ensemble du commerce mondial (2). Entre 1960 et 1970 le commerce intracommunautaire de marchandises (calculé à prix constants) a augmenté 2,7 fois plus rapidement que le produit national en volume de la CE.

En revanche, l'élasticité des importations d'origine extra-communautaire par rapport au PNB de la Communauté a été d'environ 1,5 en moyenne pour la décennie (3).

- (1) Echanges de marchandises mesurés par le taux d'accroissement à prix constants des importations mondiales (non compris les pays à commerce d'Etat) cf. tableau C.5.
- (2) Si l'on soustrait le commerce intra-communautaire, les exportations de la CE représentent encore un cinquième environ du commerce mondial.
- (3) Elasticité des importations de l'ALE (1960-1966): intra:2,4 ; extra:1,4 (par rapport au PNB en volume).

2.2. On sait par expérience que les marges d'erreur sont relativement élevées dans les prévisions du commerce extérieur. On a néanmoins établi une projection du commerce mondial jusqu'en 1975. Celle-ci ne se fonde pas sur une méthode homogène. Elle est l'aboutissement d'une série d'études effectuées dans le cadre des travaux du groupe d'étude (1). Son intérêt principal était de permettre une confrontation des travaux menés de manière généralement autonome dans les différents pays membres et d'élaborer une synthèse des résultats au niveau communautaire.

Sur la base des perspectives de croissance des pays tiers, on a estimé à environ 7,5 à 8 % par an en moyenne le rythme de développement en volume du commerce mondial (voir tableau C5) (2). Les chiffres obtenus pour la période couverte par la projection ont été arrondis afin d'éviter une fausse impression de précision. Les projections relatives au Commerce mondial supposent, comme à l'accoutumée, une évolution politique et économique "sans accidents graves". Leur réalisation implique, en outre, que les tendances protectionnistes ne se renforceront pas mais, au contraire, que la libéralisation des échanges internationaux se maintiendra au moins à son niveau présent.

La projection globale du développement du volume du commerce mondial pour la période 1970-75, à un taux moyen de 7,5 à 8 % par an, ne reflète pas les différences de rythme d'évolution entre les différentes régions du monde. Les pays membres ont bénéficié dans le passé d'une position favorable sur les marchés en expansion plus rapide (entre autres chez leurs partenaires du marché commun). Cette évolution devrait se poursuivre dans la période 1970-75 et entraîner un nouvel accroissement de la part du commerce

---

(1) Les projections relatives au commerce extérieur ont été élaborées par le département d'économie appliquée de l'Université libre de Bruxelles (DULBEA), sous la direction du Professeur J. Waelbroeck.

(2) Certains experts du groupe considèrent plutôt ce rythme comme étant à la limite inférieure de l'évolution plausible, si les taux de croissance du PNB retenus pour les pays industrialisés se réalisent.



extérieur de chacun des pays membres dans le commerce mondial. Une pondération approximative des projections d'importations par zone géographique aboutit à un taux d'accroissement moyen de 8-8,5 % par an pour le commerce mondial, "pertinent" pour les pays membres (taux non pondéré : 7,5 %).

2.3. Il est particulièrement difficile de prévoir le rythme d'évolution des échanges intra-communautaires. En dehors même de l'entrée de nouveaux membres dans la Communauté, il dépendra de plusieurs facteurs dont l'incidence est difficile à calculer : développement des entreprises à caractère multinational, possibilités de prévenir les perturbations conjoncturelles, etc. Sans doute faut-il tenir compte du fait que certains facteurs importants de l'intensification des échanges (élimination des restrictions commerciales et des droits de douane) se stabiliseront avec l'achèvement de l'union douanière. Mais en sens inverse, certaines des conséquences de l'union douanière sur les structures de production, et par conséquent sur les échanges, commencent seulement, depuis quelques années, à porter leurs fruits au niveau des décisions d'investissements des entreprises : c'est très progressivement que l'espace communautaire commence à être pris en compte, en tant que réalité de marché, non plus seulement par la politique commerciale des entreprises mais aussi par leur politique d'investissement; cette dernière commence à être menée à l'échelle de la Communauté, notamment pour l'implantation d'unités de production nouvelles. L'influence de ce facteur, qui tend à se renforcer depuis quelques temps, serait susceptible de relayer l'impulsion résultant de la simple mise en communication des marchés, et de maintenir ainsi le niveau des échanges intra-communautaires à un niveau voisin de ses tendances récentes. Aussi paraît-il raisonnable de postuler l'expansion des échanges intra-communautaires à un rythme de 12 à 13 % par an, à peine ralenti par rapport aux tendances passées.

### 3. PROJECTIONS DU COMMERCE EXTERIEUR ET EVOLUTION DE LA BALANCE DES PAIEMENTS

3.1. S'il existe un **assez large consensus** quant aux perspectives de croissance des pays tiers et à l'expansion du commerce mondial, les prévisions des pays membres relatives au développement de leur propre commerce extérieur sont encore peu comparables les unes avec les autres. Les projections nationales du commerce extérieur, au demeurant parfois incomplètes (1), rendent difficile, sous leur forme actuelle, l'appréciation de leur compatibilité mutuelle. Aussi certains travaux complémentaires ont-ils été engagés en vue de permettre une confrontation utile de ces projections.

#### Ventilation entre échanges intra- et extra-communautaires

A l'aide des projections globales des pays membres et de quelques estimations complémentaires, on a ventilé ci-après les exportations et les importations (marchandises) à prix constants en distinguant entre leurs composantes intra-communautaires et leurs composantes extra-communautaires, afin de permettre ainsi un premier test de cohérence.

La méthode suivante a été utilisée :

- l'évolution de la part des échanges intra-communautaires dans les importations totales de marchandises de chaque pays membre a été extrapolée jusqu'en 1975; en tenant compte d'un certain fléchissement (2) il est possible, à partir des chiffres d'importations totales, d'établir séparément pour chaque pays les taux d'accroissement pour les échanges intra- et extra-communautaires;
- la part des exportations de chaque pays membre sur les marchés de ses partenaires-CE a été extrapolée conformément à son trend récent avec certains ajustements (répercussions des changements de parité, prise en considération de perturbations conjoncturelles et autres au cours de l'année de base, etc.)

---

(1) Pour l'Allemagne, il n'existe pas à proprement parler de projections d'exportations. Les importations futures n'ont été estimées qu'aux prix courants; les exportations ont ensuite été calculées par différence, le niveau du solde extérieur étant pré-déterminé. La décomposition de l'évolution totale entre les composantes de volumes et de prix, que l'on trouvera ci-après, a été effectuée par le secrétariat sous sa propre responsabilité.

(2) Par suite de l'atténuation des effets du désarmement douanier dans la Communauté (cf. point 2.2).

Tab. C.6 Part des importations intracommunautaires (marchandises) en %

Pays de destination	P a y s d' o r i g i n e						
	D	F	I	N	B-L	CE	
D	1963	-	31,7	21,3	27,6	19,4	100
	1969	-	29,9	22,3	26,5	21,2	100
	1975	-	29,0	24,0	26,0	21,0	100
F	1963	50,3	-	16,5	12,1	21,1	100
	1969	44,6	-	20,0	12,6	22,8	100
	1975	40,0	-	23,0	12,0	25,0	100
I	1963	51,7	29,6	-	9,0	9,7	100
	1969	48,5	32,1	-	10,2	9,2	100
	1975	46,0	34,0	-	11,0	9,0	100
N	1963	47,0	10,1	5,6	-	37,3	100
	1969	46,8	13,6	8,0	-	31,5	100
	1975	46,0	16,0	11,0	-	27,0	100
B-L	1963	36,7	28,7	6,6	28,1	-	100
	1969	40,4	27,7	7,0	24,9	-	100
	1975	43,0	27,0	9,0	21,0	-	100

Ces deux extrapolations raisonnées permettent de calculer, à partir des projections globales d'importations par pays, l'accroissement des exportations intracommunautaires (à prix constants) pour chaque pays membre et de déterminer ensuite comme valeur résiduelle l'accroissement des exportations extracommunautaires. Pour l'Allemagne, l'évolution des importations a été estimée à l'aide d'un coefficient d'élasticité de 2,1<sup>(1)</sup>; l'accroissement des exportations a été obtenu comme valeur résiduelle, après avoir tenu compte des services, d'une hypothèse de prix<sup>(2)</sup> et de l'excédent d'exportation souhaité.

L'accroissement des exportations extra-communautaires pour 1970-75 ainsi obtenues comme valeurs résiduelles est alors comparé pour chaque pays à l'évolution enregistrée de 1960 à 1969 (3), pour pouvoir apprécier sa plausibilité (cf. 2 dernières colonnes du tableau C.7).

1) L'élasticité des importations (marchandises) par rapport au taux de croissance réel du PNB a été obtenue à partir d'un calcul de régression simple sous forme logarithmique (période d'observation 1955-69) :

$$\epsilon = 2,071 (R^2 = 0,994) \\ (0,044)$$

2) Augmentation de prix des exportations de marchandises 1970-75 : 0

3) Les accroissements en valeur ont été "déflatés" à l'aide des indices généraux des prix à l'exportation de chaque pays - ce qui ne constitue qu'un calcul très approximatif, étant donné les différences de structures des exportations.

Tab.C.7 Evolution du commerce extérieur 1970-75  
(Taux de croissance annuels moyens, à prix constants)

Pays	Importations (marchandises)			Exportations(marchandises)			Export. extra- commun. 1960-69
	Total	intra	extra	Total	intra	extra	
D	(9,5) <sup>1)</sup>	12,4	7,0	(9,7) <sup>1)</sup>	11,6	7,6	7,9
F	10,0	14,0	5,2	8,8	12,6	5,1	4,5
I	11,6	14,2	9,8	11,4	15,7	8,2	11,3
N <sup>2)</sup>	8,1	10,0	5,4	9,4	11,5	6,2	5,6
B-L	9,6	11,0	7,5	10,0	12,0	5,8	5,8
CE	9,7	12,4	7,1	9,7	12,4	6,8	7,3
1) Estimations du secrétariat				2) Importations: caf			

Si l'on admet la poursuite de l'évolution tendancielle observée jusqu'ici, les projections du commerce extérieur des pays membres, à prix constants, semblent ainsi compatibles sur la base des hypothèses retenues. La ventilation additionnelle tentée entre échanges intra-communautaires et extra-communautaires est toutefois fondée sur l'absence supposée, en 1975, de divergences trop marquées dans l'évolution des prix entre 1970 et 1975 ou de différences trop grandes entre les phases de conjonctures des différents pays membres.

### 3.2. Les prix à l'importation et à l'exportation dans les projections nationales

Il n'est pas possible d'exposer ici les diverses méthodes et hypothèses utilisées pour chaque Etat membre en ce qui concerne l'évolution des prix des exportations et des importations au cours de la période 1970-75. Par rapport à l'évolution enregistrée depuis 1960, on note pour cette période de projection 1970-75 (dans l'hypothèse de taux de change constants) les tendances suivantes :

Tab. C.8

Hausse de prix dans le commerce extérieur 1960-1975  
(taux de croissance annuels moyens)<sup>1)</sup>

	Exportations			Importations		
	1960-65	1965-70	1970-75	1960-65	1965-70	1970-75
D Total <sup>2)</sup>	1,1 (2,1)	0,9 (2,6)	(0,0)	0,1	0,5	(0,0)
Marchandises	0,6 (1,6)	0,1 <sup>3)</sup> (0,5)	-	-0,7	0,1 <sup>3)</sup>	-
F Total <sup>2)</sup>	1,2	2,5 (0,1)	0,7	0,8	2,9	-0,3
Marchandises	1,0	2,3 (-0,1)	0,6	0,7	2,9	-0,5
I Total <sup>2)</sup>	1,0	0,8 <sup>3)</sup>	2,0	0,6	1,4 <sup>3)</sup>	2,0
Marchandises	-0,1	-0,4 <sup>3)</sup>	1,6	0,5	0,3 <sup>3)</sup>	1,6
N Total <sup>2) 4)</sup>	1,0 (2,0)	1,0	0,6	-0,3	1,0	0,0
Marchandises	0,7 (1,7)	0,8	0,6	0,3	1,1	0,0
B Total <sup>2)</sup>	1,7	2,7 <sup>3)</sup>	1,8	2,4	2,3 <sup>3)</sup>	1,6
Marchandises	0,9	1,9 <sup>3)</sup>	-	1,4	1,4 <sup>3)</sup>	-
L Total <sup>2)</sup>	-0,4	2,9	1,0	1,4	2,6	1,7
Marchandises	-	-	-	-	-	-

1) En monnaie nationale et selon la définition de la comptabilité nationale; entre parenthèses: en \$ US.  
2) Marchandises, services et revenus de facteurs  
3) 1965-69  
4) Pays-Bas: Importations (caf)

Source : projections nationales sauf pour D

Pour la période 1970-1975, on peut répartir les pays membres en trois catégories :

- les pays où les prix des exportations et des importations seraient en hausse (environ 1,8 à 2 % par an) : Italie (accélération par rapport aux périodes antérieures) et Belgique;
- les pays où la hausse des prix des exportations serait faible (0,6-0,7 %) et où les prix des importations seraient constants ou en baisse : France (1) et Pays-Bas (atténuation par rapport aux périodes antérieures);
- l'Allemagne, pour laquelle aucune hypothèse de prix n'a été faite pour le commerce extérieur; on a supposé que l'évolution des prix (exprimés en dollars US) se poursuivrait comme jusqu'à présent en faveur de l'Allemagne (2).

- (1) Le ralentissement prévu de la hausse des prix français à l'importation doit être considéré en tenant compte de l'incidence de la dévaluation sur les chiffres de la période 1965-70.
- (2) L'augmentation du niveau général des prix (PNB) étant prévue à un taux d'environ 2,2 % par an pour 1970-1975, le taux de hausse des prix des exportations serait d'environ 0. Cf. à ce sujet : Jahresgutachten 1967/68 des Sachverständigenrates "Stabilität im Wachstum", (rapport annuel 1967/68 du Conseil d'experts "Stabilité dans l'Expansion"), Stuttgart et Mainz, 1967, pages 208 et suivantes.

L'évolution des prix à l'exportation au cours de la période de projection ferait donc apparaître entre les Etats membres des divergences qui atteindraient 10 % environ à la fin de la période. Sans doute l'évolution de l'indice des prix à l'exportation ne suffit-elle pas pour fonder un jugement sur la situation compétitive et l'équilibre entre les pays; les changements dans la structure des exportations peuvent sensiblement atténuer l'effet des divergences de prix. Mais ces changements sont lents et difficilement prévisibles. Et l'on ne doit pas oublier que les corrections de parité intervenues en 1969 se situent à la fin d'une période de disparité croissante entre prix allemands et français (1). Au demeurant, tant que les projections des pays en matière d'échanges extérieurs, noeud de la compatibilité des évolutions, sont si peu comparables, sont incomplètes ou font totalement défaut, il n'est pas possible d'en tirer des conclusions précises quant à la plausibilité des relations du commerce extérieur.

#### Le solde des transactions courantes avec l'extérieur

- 3.3. L'évolution combinée des prix et des volumes des exportations et des importations (services et revenus de facteurs compris) fait apparaître pour chaque pays membre un excédent d'exportations en 1975. Cet excédent (correspondant au solde extérieur dans la comptabilité nationale OSCE) est le plus souvent déterminé de façon normative. La plupart des pays membres ont à faire face, dans la situation actuelle, à un ensemble d'engagements financiers (2) tout en recherchant le maintien d'un niveau désiré de réserves monétaires (3); ces engagements exigent la réalisation d'un excédent d'exportations en vue de réaliser à moyen terme l'équilibre extérieur.

Les excédents d'exportations projetés diffèrent fortement selon les Etats membres et reflètent des situations particulières, notamment en matière de transferts, de mouvements de capitaux et de réserves : l'Allemagne s'attend à un accroissement des déficits des transferts courants (en raison de l'accroissement des transferts de salaires de la main-d'oeuvre immigrée), l'Italie au maintien d'un excédent et la France à la reconstitution de son stock de réserves monétaires.

- 
- (1) Cf. également : évolution des prix à l'exportation (valeurs moyennes, taux de croissance annuels moyens en US-\$) 1960-69 :
- |           |       |          |       |                     |       |
|-----------|-------|----------|-------|---------------------|-------|
| Allemagne | : 1,0 | Italie   | : 0   | Belgique-Luxembourg | : 0,7 |
| France    | : 1,0 | Pays-Bas | : 1,2 |                     |       |
- (2) Transferts courants, investissements nets directs, prêts publics, subventions et exportations de capitaux privés ou publics.
- (3) Pour couvrir des déséquilibres momentanés de la balance des paiements (souvent défini comme couverture du paiement des importations pour 3 à 4 mois).

Par rapport à l'évolution antérieure, les excédents d'exportations (solde extérieur) des pays dissimulent des ruptures ou des modifications de la tendance (cf. tableau C.10):

- réduction du niveau des excédents en valeur absolue (Italie) ou relative (Allemagne)
- augmentation en valeur relative (France, Pays-Bas et Belgique).

Tab. C.9 Solde des transactions courantes<sup>(1)</sup> avec l'extérieur 1956-1975

(Moyennes de la période ou moyennes annuelles en % du PNB à prix courants)

Pays	1956-60	1961-65	1966-70	1968	1969	1970	1975
	Solde des biens, services et revenus (solde extérieur)						
D	3,5	1,1	2,4	3,3	2,5	1,7	1,7
F	.	0,8	0,3	0,8	-0,6	0,6	0,9
I	0,1	0,3	2,2	3,0	2,3	1,0	0,5
N	1,7	0,6	-0,06	0,6	0,3	-0,7	1,0
B	1,3	0,2	0,5	0,3	0,8	0,8	0,8
L	.	-1,5	2,5	4,6	7,5	0,1	1,5
CE	.	0,8	1,4	1,9	1,2	1,1	1,1
Solde du compte courant de la nation							
D	.	0,1	1,2	2,0	1,2	0,5	0,2
F	.	-0,5	-0,8	-0,9	-1,5	-0,2	0,1
I	1,2	1,1	2,8	3,5	2,9	1,5	0,8
N	.	0,4	-0,3	0,3	-0,1	-0,6	0,6
B	1,3	0,2	0,3	0,2	0,5	0,5	0,3
L	.	.	.	.	.	.	.
CE	.	0,04	0,7	1,1	0,5	0,4	0,4

L'excédent des exportations d'un pays correspond à l'excédent de la production courante transféré à l'étranger. Le solde (positif) du compte courant de la nation indique dans quelle mesure un pays met de l'épargne à la disposition du reste du monde après solde de tous comptes. Sauf pour l'Italie, ce solde a toujours augmenté plus lentement dans les pays membres que l'excédent des exportations (cf. également tableau C

- 1) Le solde des transactions courantes avec l'extérieur comprend en tout cas les échanges de marchandises, les services et les revenus de facteurs : étant limité à ces trois postes, il correspond au "solde extérieur" qui exprime l'excédent des exportations globales. On peut également inclure dans ce concept les transferts courants : il s'agit alors de notion de solde du compte courant de la nation dans la terminologie comptable.

Jusqu'en 1965, les excédents des opérations courantes ont été surtout utilisés par les pays membres pour accroître leurs réserves monétaires. Mais, en même temps, ces pays ont pu diriger, principalement vers les pays en voie de développement, un flux croissant de moyens de financement, tout en important des capitaux des pays industrialisés (surtout des Etats-Unis). La Communauté n'est devenue substantiellement exportatrice nette de capitaux qu'à partir de 1967, principalement sous l'influence des évolutions en Allemagne et en Italie.

Les soldes des transactions avec l'extérieur des pays membres présentés dans le tableau C10 (en dollars U.S.). correspondent aux définitions du compte des opérations avec l'extérieur qui sont utilisées dans les comptes nationaux et qui ont également servi de base aux projections à moyen terme. <sup>1)</sup> La comparabilité des chiffres entre pays reste limitée, en raison de différences qui subsistent dans les conventions statistiques.

La différence entre le solde du compte courant <sup>2)</sup> et la variation des réserves nettes en devises <sup>3)</sup> fournit une première indication sur le sens des mouvements de capitaux (privés et publics). Un solde positif indique une "exportation nette de capitaux" du pays considéré. La signification de cette grandeur est toutefois limitée, les soldes calculés par différence comportant l'incidence des mouvements de capitaux spéculatifs, des erreurs statistiques et des postes non recensés (y compris les variations dans les termes de paiement). Les chiffres ont subi des distorsions particulières au cours des années de perturbations et d'ajustements monétaires (1961, 1968 et 1969).

A titre de comparaison, le tableau C11 indique l'évolution des soldes des échanges courants pour la période 1958-1969 selon les définitions habituelles des statistiques de la balance des paiements. Les écarts par rapport au compte extérieur de la comptabilité nationale proviennent de

---

(1) Les estimations pour 1970 et 1970-75 se réfèrent à l'état des travaux nationaux de projection de l'été 1970.

(2) Les soldes du compte courant pour la France sont dus à des transferts courants en faveur des autres pays de la Zone-franc, qui occupent une position particulière dans les relations avec la France.

(3) Y compris les engagements à court terme de banques à l'égard de l'étranger.

différences d'optique entre les deux types de comptabilité<sup>(1)</sup> Dans ce cas également, la comparabilité des définitions et des méthodes nationales est limitée par certaines réserves; elle est très limitée surtout pour la période antérieure à 1962. En outre, jusqu'en 1966, (et contrairement à la comptabilité nationale) la balance des paiements est établie pour l'ensemble de la zone franc, et non pour la France métropolitaine. De même, pour l'Allemagne, les échanges avec la RDA n'ont pas été inclus dans les statistiques de la balance des paiements.

- 3.4. Au cours des dix dernières années, les pays membres de la Communauté ont mis à la disposition des pays en voie de développement, un peu plus de 1 % de leur produit national brut, sous forme de moyens de financement publics et privés.

Il ressort des déclarations officielles relatives à la deuxième décennie du développement (1970-80) que les pays industrialisés ont l'intention de consacrer au financement des pays en voie de développement 1 % de leur PNB. Cela représenterait pour la Communauté un montant total d'environ 30 mrd \$ pour la période 1970-75 (1975 : environ 7 mrd \$).

Etant donné le faible niveau prévu pour le "solde du compte courant de la nation" par la plupart des pays membres (à l'exception de l'Italie et des Pays-Bas), la question se pose de savoir comment sera financée l'aide envisagée en faveur des pays en voie de développement. Certains indices montrent que les excédents d'exportations souhaités ne pourraient y suffire pour certains pays, à moins d'être complétés par des importations nettes de capitaux en provenance de pays tiers (ou par une réduction des réserves de devises). L'absence d'informations sur les formes et le mode de comptabilisation de l'aide au développement (assistance technique, transferts courants etc..) ne permet guère d'apporter d'indication précise. Il semble nécessaire d'approfondir - sous son double aspect réel et financier - le problème de la contribution future des pays membres à l'approvisionnement en capitaux des pays en voie de développement.

---

(1) Il s'agit notamment d'une différence conceptuelle : Les statistiques de balance des paiements sont conçues dans une optique de transactions et de caisse; la comptabilité nationale étant elle conçue dans une optique de transactions économiques. En outre, tant l'une que l'autre, situe la frontière entre "résidents" et "non-résidents", dont l'interprétation selon le cas ne recouvre pas le même contenu. Voir à ce sujet les précisions contenues dans OSCE "Balances des paiements", 1958-68, Bruxelles 1969.

**Tab.C.10: Evolution du solde des échanges extérieurs des pays membres de la Communauté Européenne**

(prix et taux de change courants<sup>1)</sup> - Mrd. US-\$)  
(selon les définitions des comptes nationaux)

	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970	Proj. 1975 (3)
<b>A. Solde des biens, services et revenus de facteurs ("solde extérieur")</b>												
D	1,76	1,62	0,92	1,27	1,26	-0,14	1,61	4,06	4,49	3,86	3,2	4,24
F	1,13	1,05	0,63	0,41	-0,02	1,01	0,34	0,43	0,10	-0,85	0,2	2,09
I	0,02	0,14	-0,10	-1,10	0,31	1,86	1,72	1,24	2,27	1,93	1,0	0,72
N	0,34	0,19	0,18	0,08	-0,15	0,08	-0,14	0,02	0,16	0,09	-0,2	0,47
B	0,03	-0,01	0,07	-0,08	0	0,16	-0,05	0,18	0,06	0,19	0,2	0,30
CE	3,28	3,0	1,69	0,58	1,39	2,98	3,50	5,92	7,09	5,22	5,0	7,81
<b>B. Solde du compte courant</b>												
D	1,11	0,72	-0,14	0,15	0,04	-1,59	0,19	2,59	2,75	1,29	1,0	0,49
F	0,10	-0,04	-0,45	-0,59	-1,11	-0,14	-0,85	-0,87	-1,20	-2,13	-0,3	0,31
I	0,31	0,51	0,30	-0,72	0,65	2,25	2,16	1,66	2,66	2,41	1,4	1,20
N	0,33	0,17	0,14	0,10	-0,18	0,02	-0,20	-0,07	0,03	-0,01	-0,2	0,28
B	0,03	-0,01	0,08	-0,07	0,02	0,17	-0,05	0,15	0,04	0,11	0,1	0,12
CE	1,88	1,36	-0,07	-1,13	-0,59	0,71	1,25	3,45	4,34	2,28	2,0	2,39
<b>C. Différence entre le solde du compte courant (CN) et de la variation des réserves monétaires nettes (2)</b>												
D	-0,55	0,88	0,06	-0,36	-0,06	-1,32	-0,31	1,25	1,67	6,12		
F	-0,30	-0,81	-1,05	-1,24	-1,91	-1,10	-1,16	-0,84	2,01	-0,46		
I	-0,14	-0,18	0,48	0,54	-0,15	0,67	1,61	1,20	2,07	3,59		
N	-0,05	0,19	0,16	-0,08	-0,23	0,02	-0,16	-0,13	0,18	-0,16		
B	-0,09	-0,05	0,20	-0,09	-0,16	0,04	0,06	-0,01	0,26	-0,03		
CE	-1,14	0,39	-0,16	-1,24	-2,51	-1,69	0,04	1,50	6,19	9,06		

1) conversions en \$ effectuées au "prorata temporis"

2) Y compris les obligations à court terme des banques commerciales.

3) Taux de change de l'année 1970.

Sources : Comptes nationaux des pays membres,  
banque des Règlements internationaux.

A-B = Solde des transferts courants

Tab. C11

Evolution de la balance des paiements des  
pays de la CE 1958-69

(prix et taux de changes courants - Mrd. US-\$)  
(selon les statistiques de balances des paiements)

	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969
	<b>Solde des biens et services</b>											
D <sup>1)</sup>	1,88	1,80	1,97	1,85	0,85	1,49	1,38	-0,02	1,68	4,04	4,63	3,77
F <sup>2)</sup>	-0,45	0,74	0,78	1,07	0,84	0,35	-0,17	0,72	0,15	0,73	-0,08	-1,06
I	0,30	0,57	0,12	0,23	-0,01	-0,99	0,31	1,87	1,73	1,24	2,31	1,96
N	0,42	0,48	0,34	0,20	0,18	0,08	-0,17	0,05	-0,16	-0,02	0,13	-0,14
B-L	0,35	0,02	0,10	0,04	0,07	-0,09	-0,01	0,15	-0,08	0,25	0,08	0,16
CE	2,49	3,62	3,30	3,38	1,93	0,84	1,33	2,77	3,30	6,24	7,08	4,69
	<b>Solde des opérations sur biens, services et transferts unilatéraux</b>											
D <sup>1)</sup>	1,39	1,01	1,14	0,74	-0,45	0,23	0,05	-1,62	0,12	2,46	2,84	1,60
F <sup>2)</sup>	-0,34	0,74	0,77	1,14	0,86	0,43	-0,10	0,76	0,17	0,20	-1,06	-2,08
I	0,57	0,76	0,32	0,50	0,28	-0,70	0,60	2,21	2,12	1,60	2,64	2,37
N	0,42	0,47	0,35	0,18	0,14	0,12	-0,15	0,05	-0,22	-0,09	0,06	-0,17
B-L	0,37	0,07	0,11	0,05	0,08	-0,10	-0,00	0,15	-0,10	0,20	0,03	0,70
CE	2,41	3,05	2,69	2,60	0,92	-0,02	0,41	1,55	2,10	4,38	4,52	2,42
<p>1) A partir de 1961, y compris la Sarre et Berlin-Ouest                  2) A partir de 1967, balance des paiements entre la France et l'étranger                  (y compris les autres pays de la zone franc)</p>												
<p>Sources: OSCE : Balances des paiements 1958-68, Bruxelles 1969,                  Statistique générale, 1970, n° 10, tableau 8.</p>												

4. L'INTERDEPENDANCE INTERNATIONALE DES PRIX ET L'OPTION DE LA COMMUNAUTE  
POUR UNE POLITIQUE DE STABILITE

4.1. La plausibilité des hypothèses d'équilibre extérieur et les chances de réalisation de ces équilibres aux niveaux d'excédents désirés dépendent à la fois

- de la capacité d'atteindre les objectifs globaux internes, c'est-à-dire du succès de la politique économique interne,
- de l'évolution de la demande et des prix à l'extérieur de la Communauté, c'est-à-dire d'influences exogènes provenant des pays tiers.

Dans les paragraphes précédents, on a considéré comme hypothèse plausible une évolution du commerce mondial et du commerce extra-communautaire se poursuivant à un rythme légèrement ralenti par rapport au passé récent. Mais la dépendance de la Communauté à l'égard du reste du monde ne se manifeste pas seulement par la relation entre croissance interne et expansion du commerce mondial. Elle apparaît également dans la relation étroite qui existe au niveau des évolutions des prix et des coûts. L'interdépendance internationale des prix s'est traduite dans le passé par un parallélisme dans les tendances d'évolution des prix dans les pays industrialisés. L'entraînement mutuel des pays à la hausse s'opère directement, de pays à pays, sur les marchés exposés à la concurrence internationale, mais par là conduit aussi, avec des délais de réaction variables, à un ajustement à moyen terme des prix sur les marchés intérieurs des pays concernés. Lorsqu'il y a une hausse générale des prix, les impulsions d'origine externe se diffusent sur le niveau général des prix intérieurs par l'intermédiaire des marchés des biens et des facteurs (mécanisme des revenus et des coûts) et par l'intermédiaire des marchés monétaires et financiers (mécanisme des liquidités et des taux d'intérêt).

Un pays à économie ouverte, ayant renoncé à utiliser l'arsenal des mesures protectionnistes en matière de commerce extérieur, ne peut donc à la longue se soustraire à l'évolution internationale des prix si les cours des changes restent fixes. Dans une économie mondiale caractérisée par une forte interpénétration des économies, il y a

donc peu de sens à s'interroger, à moyen terme, sur l'origine de l'inflation rampante.

4.2. En tendance et au-delà des fluctuations conjoncturelles, l'évolution du niveau général des prix dans la Communauté est parallèle à celle des pays industriels qui sont ses principaux partenaires commerciaux.

Après correction pour les ajustements monétaires intervenus, la hausse moyenne de l'indice implicite des prix du PNB se situe, dans la Communauté, comme dans les principaux pays tiers, autour de 3,3 % pour la période 1955-70. De même, celle des prix à la consommation privée se situe autour de 3,0 % (voir tableau C.12). Sans doute les décalages et les divergences conjoncturels au sein de la Communauté et par rapport aux autres pays industrialisés entraînent-ils des écarts temporaires dans l'évolution courante.

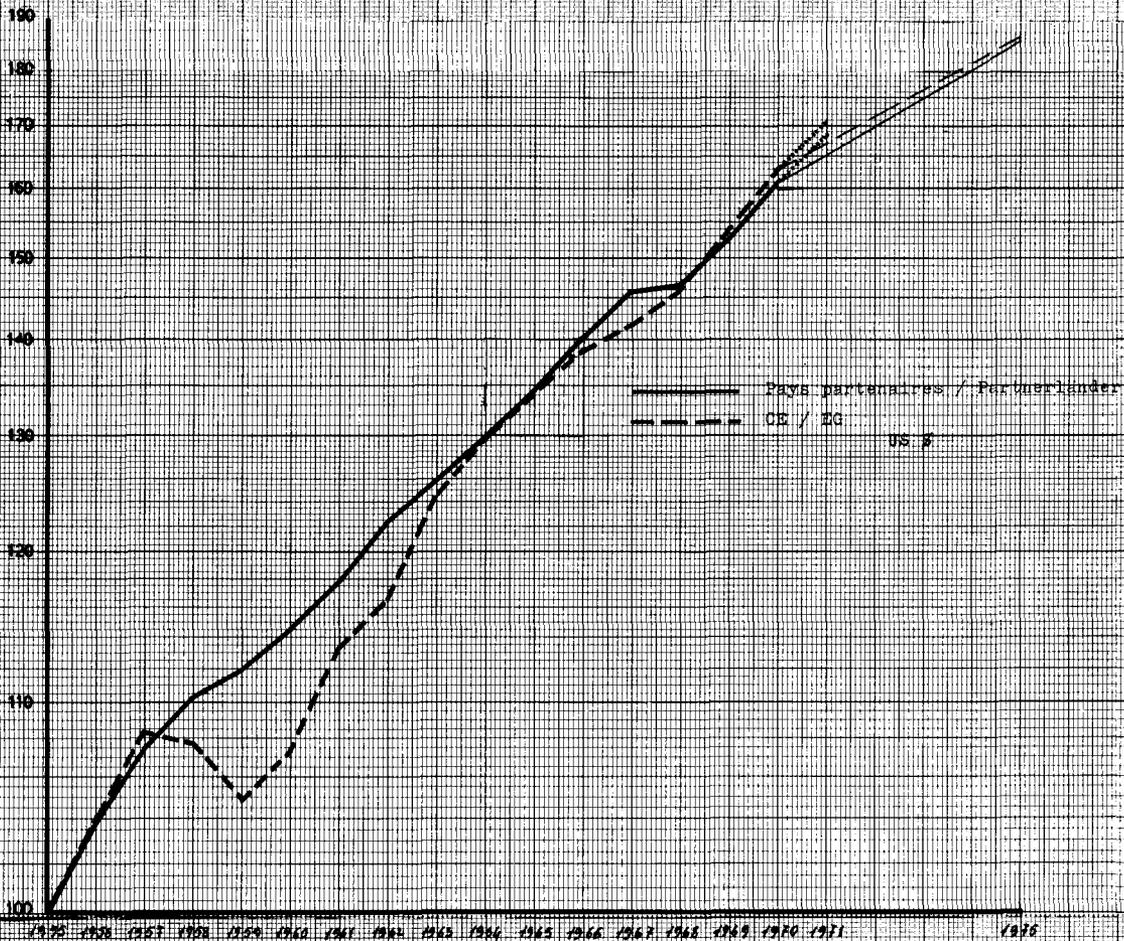
Les divergences entre les rythmes annuels de hausse des prix dans la Communauté et dans les pays tiers ont été corrigés soit par des dévaluations massives (France : 1958 et 1969; Angleterre : 1968), soit par des processus d'ajustement des prix vers le haut (inflation importée) ou par des programmes de stabilisation (France et Italie).

Si l'on fractionne la période d'observation allant de 1955 à 1970, on voit apparaître des phases caractéristiques d'adaptation (voir tableau C.12 et graphique C.11). Les divergences (mesurées en monnaies nationales) qui se sont manifestées de 1955 à 1960 entre les niveaux des prix de la Communauté et du "reste" du monde ont été (sur)corrigées vers le bas par les dévaluations massives en France. Au cours de la période suivante, de 1960 à 1964, l'écart par rapport à la tendance internationale des prix a de nouveau été réduit par des réévaluations en Allemagne et aux Pays-Bas (1961), d'une part, et par des hausses inflationnistes des prix en Italie, en France et aux Pays-Bas (1962 à 1964), d'autre part. Exprimés en dollars US, les taux d'accroissement de la tendance "internationale" des prix ont été d'environ 3 % par an de 1955 à 1964 (en prix à la consommation, ils se sont élevés à 2,5 %).

Graph. C.1

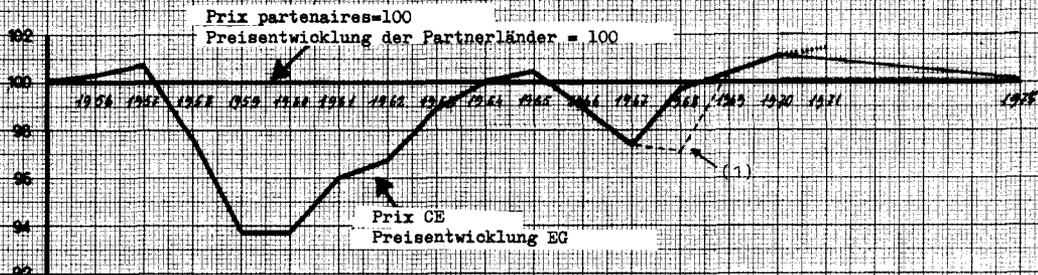
EVOLUTION DU NIVEAU DES PRIX DE LA CE ET DE SES PRINCIPAUX PARTENAIRES  
(Indices implicites des prix du PNB, 1955 = 100; cf. footnotes tableau C.12)

DIE ENTWICKLUNG DES ALLGEMEINEN PREISNIVEAUS IN DER EG U. IHREN WICHTIGSTEN PARTNERLÄNDERN  
(Impliziter Preisindex des BSP, 1955 = 100; vergl. Fußnote Tabelle C.12)



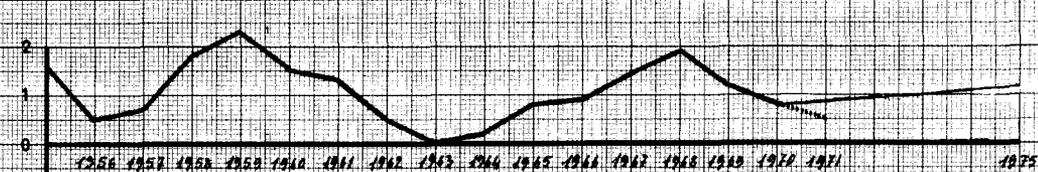
EVOLUTION DU NIVEAU DES PRIX DE LA CE RAPPORTEE A CELLE DE SES PRINCIPAUX PARTENAIRES (1955=100)  
(Indices implicites des prix du PNB; cf. footnotes tableau C.12)

ENTWICKLUNG DES PREISNIVEAUS IN DER EG BEZOGEN AUF DIE PREISENTWICKLUNG IN DEN WICHTIGSTEN PARTNERLÄNDERN DER EG (Impliziter Preisindex des BSP, 1955=100; vergl. Fußnote Tabelle C.12)



SOLDE EXTERIEUR (biens, services et revenus de facteurs) de la CE en % du PNB

AUSSENBEITRAG (waren, Dienstleistungen und Faktoreinkommen) der EG in % des BSP



(1) Décalage d'un an de la prise en compte de la dévaluation de la livre sterling  
Verschiebung der Berücksichtigung der Pfundabwertung um ein Jahr

Tab. C.12

EVOLUTION A LONG TERME DU NIVEAU DES PRIX  
DANS LA CE ET DANS LES PRINCIPAUX PAYS PARTENAIRES (1) 1955-1970

(Taux d'accroissement annuels moyens)

	1955 - 1970						
	1955-70	1955 - 1964			1964 - 1970		
		1955-64	1955-60	1960-64	1964-70	1964-68	1968-70
<b>I. Indice implicite des prix du PNB</b>							
en monnaie nationale :							
CE	3,9	4,0	3,8	4,3	3,7	3,0	5,5
Extra-CE	3,4	3,0	2,7	3,2	4,0	3,7	4,8
en \$ US :							
CE	3,3	3,0	1,4	4,9	3,8	3,0	5,5
Extra-CE	3,2	3,0	2,7	3,2	3,5	3,0	4,8
<b>II. Prix à la consommation</b>							
en monnaie nationale :							
CE	3,5	3,4	3,2	3,6	3,6	3,1	4,5
Extra-CE	3,2	2,6	2,3	2,9	4,1	3,8	4,5
en \$ US :							
CE	2,9	2,5	1,2	4,1	3,6	3,1	4,5
Extra-CE	3,0	2,6	2,3	2,9	3,6	3,1	4,5

(1) Extra-CE : USA, Canada, Royaume-Uni, Autriche, Danemark, Norvège, Suède, Suisse, Japon (environ 50 % du total du commerce -extra-CE et environ 70% du commerce extérieur avec les pays industrialisés), chiffres pondérés par les parts dans les exportations extra-CE

CE : Pays-membres pondérés des parts dans le PNB ou la consommation privée (prix et taux de change courants).

Sources : OCDE, OSCE

Au cours de la période 1964-1970, la tendance "internationale" des prix a dépassé 3,5 % par an pour atteindre plus de 4,5 % en 1969 et en 1970. En monnaie nationale, la hausse des prix a d'abord été plus forte dans les autres pays industrialisés qu'au sein de la Communauté (stabilité des prix de 1965 à 1967 en France et en 1967-1968 en Allemagne). Avec la dévaluation de la livre et les modifications de parité qu'elles ont entraînées, les disparités entre les niveaux de prix se sont à nouveau réduites. En 1969 et en 1970, la Communauté a finalement dépassé la tendance internationale des prix (d'après l'indice implicite des prix du PNB, le taux a été de 5,5 % par an, contre 4,8 % à l'extérieur de la Communauté) (1).

#### 4.3. L'adaptation des pays membres à la tendance "internationale" des prix

est un processus à moyen terme; à court terme, les pays peuvent s'en écarter en recourant à certaines mesures de politique économique et en bénéficiant de décalages des phases conjoncturelles. La dépendance constatée au niveau des prix intérieurs peut aussi être observée dans l'évolution des prix des exportations (2) ou dans celle des prix des gros des produits industriels.

Les progrès de la productivité étant plus grands dans les secteurs exportateurs de biens que dans le reste de l'économie, et la concurrence étant particulièrement intense sur les marchés internationaux, les hausses des prix à l'exportation restent, en règle générale, en deçà des taux d'accroissement du niveau général des prix. Au cours de la période 1960-1969, le niveau des prix à l'exportation des pays de la CE a augmenté dans l'ensemble de 0,8 % par an, tandis que le niveau général des prix (indice implicite du PNB) croissait d'environ 3,1 %. Depuis 1969, on observe toutefois chez tous les partenaires commerciaux importants un certain parallélisme entre les prix à l'exportation et le niveau général des prix. Ce phénomène semble s'expliquer surtout par le fait que les pays partenaires suivent le même rythme conjoncturel en matière de prix et de coûts et que - contrairement aux périodes antérieures - la poussée des prix s'exerce simultanément dans tous les pays. (3)

---

(1) Les effets de la dévaluation du franc français et de la réévaluation du DM se sont à peu près compensés au niveau communautaire.

(2) En général, les prix à l'exportation ne sont pas de véritables prix, mais des valeurs moyennes dans lesquelles la part de l'incidence des changements dans la composition ne peut être dissociée des hausses spécifiques de prix. C'est ce qui nuit particulièrement à la comparabilité internationale des indices globaux des prix à l'exportation, surtout en cas de variations importantes de la structure des exportations (notamment après des changements de parités)

(3) OCDE, Perspectives économiques de l'OCDE, Juillet 1970.

Au cours de ces périodes antérieures, la tendance inflationniste internationale et l'accroissement des prix à l'exportation avaient été limités par la concurrence intensive qui régnait sur les marchés mondiaux - un certain nombre de partenaires commerciaux importants étant à même de maintenir un niveau de prix relativement stable (Etats-Unis, Belgique, Suisse, Allemagne) (1). La concurrence des prix sur les marchés d'exportation avait été favorisée par des décalages entre les évolutions conjoncturelles des principaux pays, par la réduction vigoureuse des entraves aux échanges et des tarifs douaniers et par le comportement "agressif" de certains exportateurs en matière de prix.

4.4 En ce qui concerne la politique économique à moyen terme des Etats membres et de la Communauté de 1970 à 1975, deux problèmes fondamentaux se posent :

- a) Quelle sera à moyen terme la tendance internationale des prix intéressant la Communauté ?
- b) Quelle attitude fondamentale les Etats membres et la Communauté adopteront-ils dans leur politique économique quant à l'alignement sur la tendance internationale des prix ?

Il y a lieu d'examiner la solution de ces problèmes dans l'optique aussi bien du troisième programme de politique économique à moyen terme que de la mise en place de l'union économique et monétaire.

Les variantes possibles d'une stratégie à moyen terme doivent être formulées en fonction des deux hypothèses extrêmes concernant l'évolution future de l'inflation internationale :

- persistance de la tendance inflationniste internationale au niveau où elle s'est manifestée ces derniers temps, soit au taux annuel de 4% environ ou plus;
- réalisation en dehors de la CE d'un taux de hausse des prix d'environ 3% par an ou moins.

Si la tendance à l'inflation se poursuit en dehors de la Communauté à un taux annuel de plus de 4%, comme c'est le cas depuis 1965, l'évolution du niveau général des prix dans la Communauté

---

(1) Hausse annuelle des prix à la consommation de 1955 à 1964  
(en monnaie nationale) :

Etats-Unis	: + 1,6%	Suisse	: + 2,1%
Belgique	: + 1,8%	Allemagne	: + 2,2%

- si l'on se réfère aux projections (1) - se situerait nettement en-dessous de cette moyenne. Il ne sera toutefois possible de réaliser une communauté de développement et de stabilité et de limiter la hausse générale des prix aux environs de 3% par an, que si les Etats membres s'entendent pour pratiquer des politiques économiques de stabilité à moyen terme compatibles entre elles et pour les appuyer, si nécessaire, par des mesures appropriées sur le plan des relations de change à l'égard de l'extérieur.

Il est souvent affirmé que l'interpénétration et l'interdépendance internationale croissantes sur les plans monétaire et commercial rendent illusoire l'espoir de se libérer de la tendance inflationniste des pays industrialisés. Adopter isolément un tel comportement serait extrêmement difficile pour un pays dans le système monétaire international actuel. Mais ce qui est vrai pour un pays isolé ayant peu de poids dans le commerce mondial ne l'est pas nécessairement pour la Communauté dans son ensemble. Une politique visant à maintenir un écart permanent entre le niveau des prix de la Communauté européenne et celui des principaux pays tiers se traduirait, à la longue, par des excédents massifs de balance des paiements dans la Communauté et provoquerait une hémorragie continue de devises chez ses partenaires. La Communauté ne réussirait à protéger durablement le niveau de ses prix intérieurs contre d'éventuelles influences inflationnistes venues de l'extérieur que si elle relevait, vis-à-vis de l'extérieur, le niveau de ses prix relatifs par une réévaluation commune laissant inchangées les relations de change entre les Etats membres et le niveau de ses prix intérieurs.

---

(1) Si les taux de change ne sont pas modifiés et si les projections nationales des pays membres se réalisent, le niveau général des prix de la Communauté pour 1970-75 devrait évoluer comme suit :  
(cf. chapitre D.5)

- indice des prix du PNB	: 2,8%
- indice des prix de la consommation privée	: 2,5%

L'adoption d'une telle politique extérieure commune se heurterait surtout, dans les circonstances actuelles, à la difficulté d'intervenir assez tôt pour prévenir l'importation de l'inflation, sans attendre l'apparition de "déséquilibres fondamentaux" pour prendre les mesures de défense. Pour être opérante, cette stratégie préventive exigerait une coordination plus efficace des décisions et un recours plus intensif à des instruments communs; elle impliquerait la réalisation aussi rapide que possible des conditions requises pour la création d'une union économique et monétaire européenne.

Certains experts considèrent qu'il y a peu de chances que puisse s'affirmer une attitude commune face aux tendances inflationnistes externes, car il est peu probable que, dans un avenir proche, les possibilités d'ajustement en matière de change soient utilisées de manière synchronisée et au moment approprié.

Les risques de persistance de l'inflation mondiale et le pessimisme qu'inspire la dépendance à l'égard de la politique monétaire américaine (notamment par l'intermédiaire du marché de l'eurodollar) posent avec acuité la question de la compatibilité des conceptions fondamentales des Etats membres en matière de politique économique. L'expérience passée montre que les objectifs de stabilité visés par certains Etats membres font craindre qu'une telle perspective ne crée des tensions et ne provoque des déséquilibres internes dans la Communauté. Pour des raisons économiques autant que politiques, certains pays se verraient alors contraints de se dissocier isolément de l'évolution internationale des prix (par des réévaluations) pour réaliser leurs objectifs et leurs réformes internes (1). Ils y seraient amenés de façon d'autant plus pressante que les autres pays membres céderaient - fût-ce contre leur gré - aux pressions externes s'exerçant sur leurs prix et leurs coûts.

---

(1) cf. chapitres D.5 et E.3 et notamment 20 ci-après où les difficultés de ce problème sont, partiellement au moins, évoquées.

L'absence de résistance aux pressions inflationnistes externes peut avoir de multiples causes d'importance différente selon les pays: rigidités des structures et des comportements socio-économiques, absence de support institutionnel pour l'objectif de stabilité, sentiment d'impuissance à l'égard des hausses de prix, orientation insuffisante de la politique économique intérieure vers les exigences de la stabilité. Confrontée avec le danger d'une poursuite de l'inflation mondiale, la Communauté devrait intensifier l'harmonisation des politiques économiques à court et à moyen terme et s'attacher par priorité à créer les conditions et les mécanismes nécessaires pour une défense efficace contre "l'inflation" importée. La mise en place d'une politique commune en matière de taux de change serait une condition nécessaire (mais non suffisante) pour réduire la dépendance unilatérale de la Communauté à l'égard d'influences extérieures.

- 4.5 Les chances de réalisation des projections globales à moyen terme des pays membres seraient plus grandes et la coordination de leurs politiques économiques serait plus facile si le taux d'inflation externe était ramené autour de 3%. L'évolution souhaitée des prix intérieurs dans la Communauté pourrait dans ce cas être réalisée sans compromettre les équilibres extérieurs et sans exiger de modifications des taux de change: l'évolution des prix dans la Communauté et celle des prix dans le reste du monde serait parallèle. Si certains pays envisagent cette éventualité, dans leurs projections à moyen terme, d'autres (la Belgique notamment) semblent estimer que la tendance inflationniste actuelle persistera à moyen terme. C'est cette hypothèse d'une hausse de 3% pour la tendance internationale des prix qui a servi de base aux orientations du 3ème programme de politique économique à moyen terme.

On ne peut que très difficilement se prononcer sur le cours que prendra réellement à moyen terme la tendance internationale des prix. Elle dépendra en grande partie de l'évolution future aux Etats-Unis ainsi qu'en Grande-Bretagne, mais elle ne sera pas sans subir l'influence du comportement de la Communauté. Pour le moment, il est à tout le moins douteux que les Etats-Unis retrouvent la stabilité des prix qu'ils ont connue de 1952 à 1965. Il faut aussi s'attendre à ce que s'atténuent les répercussions favorables de l'élimination des barrières douanières qui, en intensifiant la concurrence, a exercé dans le passé une forte pression sur les prix. On doit enfin se demander jusqu'à quel point le système monétaire international actuel pourra, à l'avenir, contribuer à réduire les dangers de la contagion inflationniste.

- 4.6 La vigueur et les risques de l'inflation mondiale ont constamment été sous-estimés au cours des dernières années. C'est pourquoi il ne faudra pas trop s'en remettre à la pression exercée de l'extérieur dans le sens de l'ajustement, et il faudra veiller à ce que l'évolution de la tension relative entre les prix de la Communauté et ceux des pays tiers soit suivie en permanence, afin de pouvoir éliminer le plus rapidement possible tout développement préjudiciable. La stratégie à moyen terme de la Communauté serait plus crédible et opérante si elle s'appuyait sur une conception de la stabilité acceptée par tous. La définition quantifiée de cette communauté de stabilité, par un taux d'accroissement annuel moyen du niveau général des prix de 2,5 à 3% paraît réaliste, à la condition d'être appuyée par une volonté politique commune et par l'orientation en fonction de cet objectif des programmes et des politiques économiques à court et à moyen terme au niveau national. Ce n'est que lorsque la conviction des avantages de la stabilité sera fermement ancrée dans tous les esprits que l'on pourra viser une stabilité plus ambitieuse, correspondant à un taux de hausse des prix voisin de 2% par an. Toute proclamation emphatique d'une communauté de stabilité qui se fixerait dès à présent des objectifs plus ambitieux ne recevrait aucun crédit, étant donné la situation inflationniste de départ et les problèmes que pose le processus d'ajustement .

D.

LA CONFRONTATION DES PROJECTIONS MACRO-ECONOMIQUES  
DES PAYS MEMBRES

#### D. LA CONFRONTATION DES PROJECTIONS MACRO-ECONOMIQUES DES PAYS MEMBRES

L'objet de ce chapitre est de comparer les tendances de l'évolution des principales grandeurs-clés et des variables stratégiques telles qu'elles ressortent des projections à moyen terme des pays membres. Il ne saurait cependant être question, dans les limites de ce rapport, de présenter en détail les méthodes et les résultats de ces projections. On a dû se limiter à un aperçu sommaire des facteurs déterminants et des principales relations intervenant dans les projections en volume et en valeur. (1).

L'interprétation des projections à moyen terme des Etats membres doit tenir compte de ce que les projections disponibles ne sont pas pleinement comparables entre elles; elles diffèrent notamment par la nature de leur liaison avec la politique économique, à savoir :

- le type d'utilisation, le degré d'engagement (prévisions purement "techniques" ou projections à caractère d'objectif),
- l'ampleur et le nombre des domaines de la politique économique couverts,
- les hypothèses externes retenues (commerce extérieur, prix mondiaux, etc.),
- les stratégies fondamentales de la politique économique (2).

Ces divergences proviennent du fait que, jusqu'à présent, les études prospectives de base ont été surtout effectuées dans le cadre et dans l'optique des instances nationales de planification et n'ont pas été suffisamment coordonnées sous l'angle technique, institutionnel et politique.

Dans les travaux qu'il a menés depuis 1968, le groupe d'experts s'est efforcé de créer les conditions nécessaires à l'amélioration d'une information réciproque et à l'harmonisation des travaux de projection engagés sur le plan national. Par rapport aux projections du premier programme à moyen terme, des progrès non négligeables ont été réalisés

---

(1) Cf. notamment partie II

(2) Il y a lieu de rappeler également les différences dans les dates de présentation des travaux de projection à moyen terme (qui peuvent notamment affecter l'évaluation de l'année de base 1970).

Les projections des pays membres pour le présent rapport ont été établies sur la base des travaux et des données disponibles à la fin de l'été de l'année 1970.

sur les plans méthodologique et statistique pour l'établissement de nouvelles projections à moyen terme plus conformes aux besoins de la Communauté européenne (1).

S'il subsiste encore d'importantes divergences et de grandes lacunes, ces projections à moyen terme n'en constituent pas moins un instrument utile et nécessaire pour la coordination des politiques économiques dans la Communauté. La comparaison des projections à moyen terme des pays membres doit répondre à un double objectif:

- dégager la plausibilité de l'évolution souhaitée en mettant en lumière les "ruptures" ou les inflexions de tendance entre le passé et l'avenir; de tels écarts n'affectent pas nécessairement les chances de réalisation des projections; mais ils sont l'indice de difficultés ou d'exigences pesant sur la mise en oeuvre de la politique économique à moyen terme;
- vérifier la compatibilité des évolutions à moyen terme dans la Communauté, afin de prévenir en temps utile l'apparition de tendances divergentes, susceptibles d'entraîner des déséquilibres externes et de compromettre les objectifs internes visés dans les différents pays.

La confrontation des projections et des orientations globales doit par conséquent être sélective; elle se limite ici aux éléments suivants<sup>(2)</sup>:

- les principaux facteurs à considérer du côté de l'offre intérieure - notamment la productivité et l'emploi;
- les tendances (et les inflexions) dans l'évolution des utilisations du produit national;
- les hypothèses relatives à la formation et à la répartition des revenus, ainsi qu'à la formation de l'épargne;
- l'évolution des dépenses des administrations publiques et la part du produit national qu'elles représentent, ainsi que la pression fiscale directe et indirecte qui s'exerce sur l'économie;
- les relations existant entre l'évolution des coûts et celle des prix intérieurs d'une part, entre les prix intérieurs et extérieurs d'autre part.

---

(1) Cf. chapitre B.4

(2) Sauf la confrontation des projections de commerce intra et extra-communautaire (Chapitre C.3), le Groupe n'a pas été en mesure d'analyser de manière approfondie les projections des échanges extérieurs des pays membres, en raison du manque d'information appropriée.

**D.1. ACCROISSEMENT DU PRODUIT NATIONAL, DE L'EMPLOI, DE LA PRODUCTIVITE  
DU TRAVAIL ET DES INVESTISSEMENTS**

1.1 La comparaison entre les projections 1965-1970 et les résultats effectivement obtenus semble indiquer que, au milieu de la dernière décennie, les possibilités d'expansion à moyen terme avaient été sous-estimées dans les pays membres (1). Sauf en Italie et en Belgique, la tendance enregistrée au cours de la période 1960-1965 s'est poursuivie.

Les projections pour la période 1970-1975 reposent sur l'hypothèse d'une prolongation des tendances de croissance à long terme pour tous les pays membres.

**Tab. D.1 Tendances d'évolution à long terme jusqu'en 1975**  
(taux de croissance annuels moyens, en volume)

P a y s	1955-1960	1960-1965	1965-1970	Projections 1970-1975	
	Produit national brut en volume			Total	par habitant
Allemagne	6,6	5,0	4,7	4,5	4,0
France	4,8	5,8	5,8	5,7	4,8
Italie	5,6	5,3	6,1	6,0	5,3
Pays-Bas	3,9	5,0	5,1	4,6	3,6
Belgique	2,5	5,1	4,4	4,8	4,4
Luxembourg	3,0	3,2	3,5	3,5	3,0
C.E.	5,4	5,3	5,3	5,2	4,5

On considère encore à l'heure actuelle que le critère essentiel de la croissance économique est l'augmentation globale de la production, c'est-à-dire le taux de croissance à prix constants du produit national brut ou du produit intérieur brut. Ce taux de croissance économique global n'est certes pas un indicateur suffisant pour apprécier l'amélioration du bien-être et du niveau de vie ou pour mesurer la performance d'une économie (2). Il fournit cependant un ordre de grandeur du développement du potentiel de production qui sera disponible pour la réalisation des tâches nouvelles à accomplir dans les domaines sociaux, politiques et économiques.

(1) Cf. Chapitre A, tableau A.1

(2) Cette amélioration dépend en effet des conditions de répartition des revenus et du patrimoine, des conditions sociales du processus de croissance et des incidences négatives du progrès économique et technique (dommages causés à l'environnement, problèmes d'encombrement, etc.). En outre, la signification et la comparabilité des chiffres de production et de productivité sont faussées en période d'inflation.

Pour pouvoir se prononcer sur la plausibilité des taux de croissance ainsi projetés, il convient d'examiner les principaux facteurs et les principales modifications structurelles qui leur sont sous-jacentes.

### Evolution de la productivité globale du travail

1.2 Dans une perspective à moyen terme, la croissance en volume devrait correspondre au développement du potentiel global de production qui semble possible sans que n'apparaissent des surtensions ni des sous-utilisations des capacités et de la main-d'oeuvre disponible. Le potentiel de croissance d'une économie dépend de nombreux facteurs et notamment de l'augmentation des capacités de production (stock de capital) et de la main-d'oeuvre, de l'amélioration de la qualité et de la mobilité des facteurs de production ainsi que de facteurs qui, sous le nom de "progrès technique", induisent une partie des progrès de la productivité (nouveaux procédés de production, recherche, management, équipements d'infrastructure etc.).

Il n'est pas facile de quantifier la contribution propre de ces différents facteurs à la croissance, ni l'impact de mesures spécifiques de la politique économique (1). C'est pourquoi, dans la plupart des pays membres (2), les projections à moyen terme partent d'une extrapolation de la tendance d'évolution à plus long terme de la productivité du travail (soit pour l'ensemble de l'économie, soit au niveau des secteurs). Si l'on fait abstraction des fluctuations conjoncturelles (3), la productivité du travail dans l'ensemble de l'économie et en particulier dans les industries manufacturières progresse avec une régularité assez grande, altérée seulement dans les années de surchauffe ou de récession prononcées. L'amplitude des écarts conjoncturels varie selon les pays membres elle est particulièrement grande en Allemagne, aux Pays-Bas et au Luxembourg. L'extrapolation de la productivité du travail est le plus souvent complétée et appuyée par des hypothèses sur l'évolution du facteur capital. En relation avec les objectifs en matière d'emploi, les évolutions prévues pour la productivité au cours de la période de projection 1970-1975, seront confrontées ci-après avec les tendances à long terme, afin de contribuer à l'appréciation qu'il faudra porter sur la plausibilité de la croissance globale projetée pour les ressources.

---

(1) Par exemple, dans les domaines de la politique de l'emploi, de la politique de la formation, de la politique de la recherche, de la politique régionale et structurelle, de la politique des infrastructures etc.

(2) A l'exception des Pays-Bas qui se fondent sur des fonctions de production macro-économiques ou sectorielles.

(3) En calculant des moyennes mobiles quinquennales (dans les diagrammes).

La "productivité du travail" est conçue ici comme une grandeur conventionnelle (produit intérieur brut par personne occupée) dont l'évolution traduit l'influence combinée de divers facteurs (réduction de la durée du travail, degré d'utilisation du capital, état des infrastructures, niveau et structure des investissements etc.); l'importance de ces facteurs varie dans le temps et selon les pays. En outre, l'évolution globale de la productivité du travail englobe l'effet (généralement) positif des mutations structurelles, à savoir la diminution de l'emploi dans des secteurs à faible productivité (principalement l'agriculture) et l'augmentation de l'emploi dans des secteurs à forte productivité (le plus souvent à forte intensité de capital). Quantitativement, la contribution apportée à l'accroissement de la productivité globale par cette modification dans la structure de l'emploi varie aussi selon les pays; elle semble à l'avenir devoir diminuer pour certains d'entre eux.

1.3 Les tendances d'évolution à long terme (1953-1970) dans les pays membres telles qu'elles ressortent des tableaux D.2 et D.3 et des diagrammes 1 et 2 se présentent comme suit :

- Allemagne : La progression de la productivité (par personne occupée) en tendance à long terme s'établit à 4,8 % en moyenne annuelle; elle a fléchi au cours de la période 1960-1965 et est remontée depuis autour de 4,6 - 4,8 %. Le taux d'accroissement de la productivité par heure ouvrée accuse entre 1960 et 1965 une légère diminution qui ne s'est pas poursuivie au cours de la période 1965-1970, où une stabilisation a été enregistrée aux alentours de 5,2 % par an. Il est difficile de dire si cette évolution est le résultat de facteurs accidentels ayant joué au cours des dernières années ou si elle annonce une modification de la tendance.

Les accroissements projetés pour la productivité en 1970-1975 (annuellement 4,5 % par personne occupée ou 5,1 % par heure ouvrée dans l'ensemble de l'économie) correspondent à l'hypothèse d'une poursuite de la tendance à long terme de la productivité (1).

- France : Les progrès relativement rapides de productivité (annuelle) enregistrés au début des années 1960 (plus de 5 % par personne occupée), se sont affaiblis avec l'institution de la quatrième semaine de congé, pour se rétablir par la suite à 5 % environ. Le taux de 4,6 %, retenu dans la projection pour l'accroissement de la productivité globale du travail par personne occupée, est ainsi légèrement inférieur à la tendance de la période 1960-1970. Toutefois, pour la même période, l'hypothèse d'une réduction de la durée du travail plus forte qu'au cours de la période précédente a été admise.

La productivité dans l'industrie (2) (par heure ouvrée) a augmenté tendanciellement d'environ 5,9 % par an entre 1955 et 1966. Depuis le milieu de 1967, une modification de cette tendance, qui semble imputable aux mutations industrielles, paraît s'esquisser.(3) Pour la période 1970-1975, l'hypothèse d'une

(1) Un taux d'accroissement de la productivité du travail plus élevé ou plus faible n'est pas exclu; cf. l'hypothèse "forte" de 4,9 % ou 5,4 % et l'hypothèse "faible" de 4,1% ou 4,8 % dans : "BMW, Perspektiven des Wirtschaftswachstums in der BRD bis zum Jahr 1985", tableau 6.

(2) Selon la définition du modèle FIFI (à l'exclusion de l'industrie alimentaire, de l'énergie et de la construction).

(3) Taux annuel de croissance 1965-1970 : 7,0 %

augmentation annuelle de 6,6 % de la productivité par heure ouvrée dans l'industrie a été retenue, marquant ainsi une légère **accélération** par rapport à la tendance constatée au cours de la période 1955-1966.

- Italie : La progression à long terme de la productivité globale de l'économie par "travailleur permanent" (1) s'est établie à 5 % en moyenne annuelle pour la période 1951-1970; elle s'est accélérée nettement au cours des années 60 (5,5 % pour la période 1960-1970), malgré un fléchissement conjoncturel brutal en 1964, dû à la politique restrictive qu'il avait été nécessaire de pratiquer à l'époque.

Si les taux de productivité par secteur suivent généralement la tendance passée (1951-1969), le taux de progression de la productivité globale retenu dans les projections 1970-1975 (4,7 % par an) est, en revanche, inférieur à la tendance à long terme; ceci est dû essentiellement à l'évolution dans l'agriculture où le ralentissement de l'exode agricole entraîne un moindre accroissement de la productivité du travail (cf. tableau D. 3) (2).

- Pays-Bas : La tendance de la productivité globale (par personne occupée) accuse depuis la fin des années 50 une nette accélération, qui est toutefois masquée par d'importants fléchissements conjoncturels. Les taux moyens de progression annuelle sont passés d'environ 3 % (3) à 4,5 % au cours des dernières périodes de 5 ans.

Le taux d'accroissement de la productivité globale de l'économie retenu pour la période 1970-1975, soit 3,6 % par an, se situe bien au-dessous de cette tendance. La rupture avec l'évolution passée s'explique en partie par l'hypothèse retenue d'une forte réduction de la durée du travail au cours de la période de projection; au cours de la période de haute conjoncture permanente 1965-70, la durée du travail était restée relativement constante.

- Belgique : L'ensemble de la période longue se décompose en deux sous-périodes différant sensiblement par l'intensité des progrès de la productivité: la période 1953-1959 (+ 2,6 %) et la période 1960-69 qui se caractérise par un taux de progression tendancielle à peine inférieur à 4 % l'an.

La projection relative à la productivité du travail (par personne occupée) pour la période 1970-1975 se fonde sur l'hypothèse d'une progression annuelle de 4 %. La réduction (contractuelle) de la durée du travail se poursuivrait au même rythme que dans le passé (0,5 % par an).

- Luxembourg : La projection relative à la productivité du travail pour 1970-1975 se fonde sur une légère accélération des taux de croissance par rapport à la tendance à long terme pour la période 1955-1970 (+ 3,1 % au lieu de 2,7 %); cette accélération apparaît possible étant donné les investissements massifs effectués dans l'industrie sidérurgique et dans les industries nouvelles.

---

(1) Pour la conversion en équivalents permanents, les travailleurs occupés seulement de façon temporaire ("marginali") sont comptés pour un tiers. Les taux d'accroissement annuels de la productivité du travail par personne occupée sont les suivants :

1951-70	: 5,7 %
1960-70	: 6,3 %
1970-75	: 5,1 %

(2) L'accroissement de la productivité dans l'agriculture dépend de l'intensité de l'exode qui est déterminé par la pression démographique et l'évolution des salaires dans les autres secteurs.

(3) Les moyennes relativement basses obtenues pour la période précédant 1960 sont dues surtout à l'année de récession 1958.

Tab. D.2

Croissance en volume du produit national brut, de la population occupée et de la productivité du travail

P a y s	Produit national brut-en volume (1)	Popu- lation occupée	Durée du travail (2)	Productivité (3)		Taux d'in- vestissement		Taux de chô- mage (6)
				par personne occupée	par heure ouvrée	Total (4)	des entre- prises (5)	
Taux de variation annuels moyens en %						en % (moyenne de la période)		
<u>Allemagne (RF)</u>								
1955-60	6,6	1,7	-1,0	4,8	5,9	23,6	13,4	3,0
1960-65	5,0	0,7	-1,0	4,3	5,4	25,9	15,7	0,8
1965-70	4,7	0,0	-0,6	4,6	5,3	25,4	15,7	1,2
1970-75	4,5	0,0	-0,6	4,5	5,1	26,7(7)	18,2(7)	0,9(7)
<u>France</u>								
1955-60	4,8	0,0		4,8				1,1
1960-65	5,8	1,0		4,8		21,8	13,7	1,2
1965-70	5,8	0,6	(-0,5)(8)	5,2		25,3	15,4	1,8
1970-75	5,7	1,1	(-0,8)(8)	4,6		27,4(7)	17,8(7)	1,4(7)
<u>Italie</u>								
1955-60	5,6	0,1		4,9		19,9	12,6	6,2
1960-65	5,3	-0,9		5,4		22,3	14,3	3,1
1965-70	6,0	-0,3		6,0		19,4	11,4	3,5
1970-75	6,0	0,9		4,7		23,4(7)	14,4(7)	2,7(7)
<u>Pays-Bas</u>								
1955-60	3,9	0,8		3,1		22,5	13,9	2,0
1960-65	5,0	1,5		3,5		23,9	15,2	1,1
1965-70	5,1	0,8		4,4		27,0	16,9	1,6
1970-75	4,6	1,0	-1,1	3,6	(4,8)	28,8(7)	19,2(7)	1,3(7)
<u>Belgique</u>								
1955-60	2,5	-0,2		2,8		12,4	11,3	3,5
1960-65	5,1	1,0	-0,5	4,1		20,8	12,7	1,8
1965-70	4,4	0,5	-0,5	3,9		21,5	13,2	2,3
1970-75	4,8	0,7	-0,5	4,0		24,4(7)		1,3(7)
<u>Luxembourg</u>								
1955-60	3,0	0,2		2,8				0
1960-65	3,2	0,8		2,4		30,2		0
1965-70	3,5	0,5		2,8		25,4		0
1970-75	3,5	0,4	-1,0	3,1		23,3(7)		0

1) aux prix de 1963

2) annuelle par personne occupée

3) produit intérieur brut (aux prix de 1963) par personne occupée - pour l'Italie productivité par personne occupée en "équivalents permanents"

4) formation brute de capital fixe en % du produit national brut aux prix de 1963 ) moyenne pour 1955-59, 1960-64,

5) formation brute de capital fixe des entreprises en % du produit national brut aux prix de 1963 (sans la construction de logements) ) 1965-69

6) taux de chômage moyen en % de la population active (RF d'Allemagne et Pays-Bas en % des salariés + chômeurs)

7) pour l'année terminale 1975

8) durée hebdomadaire du travail

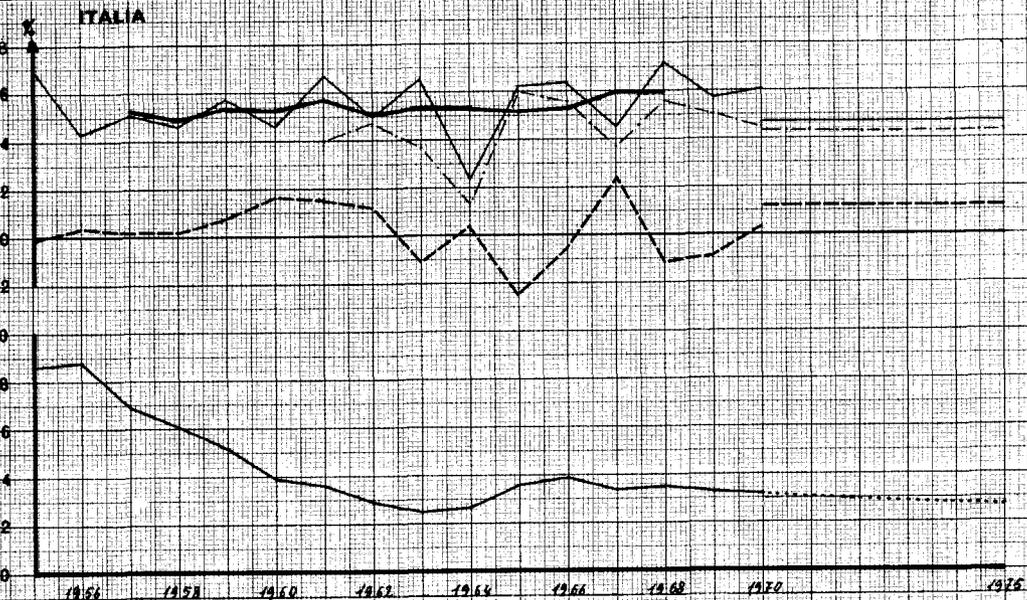
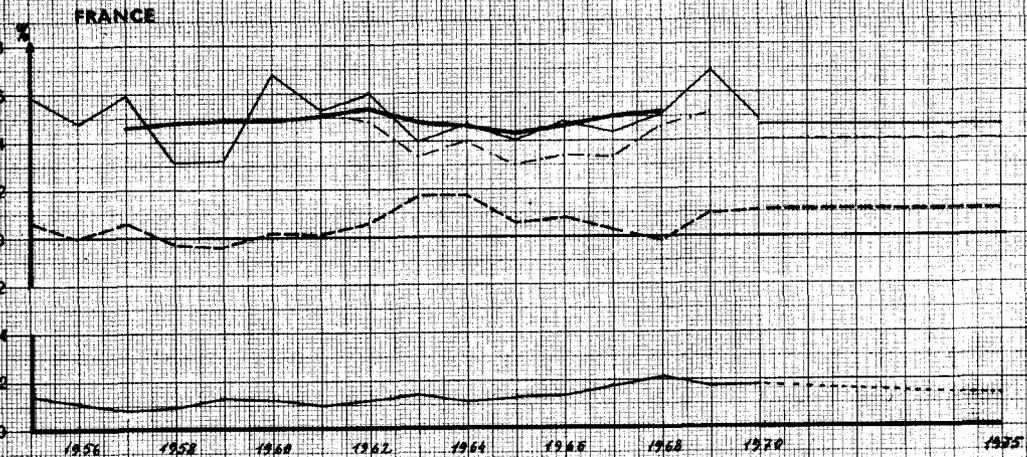
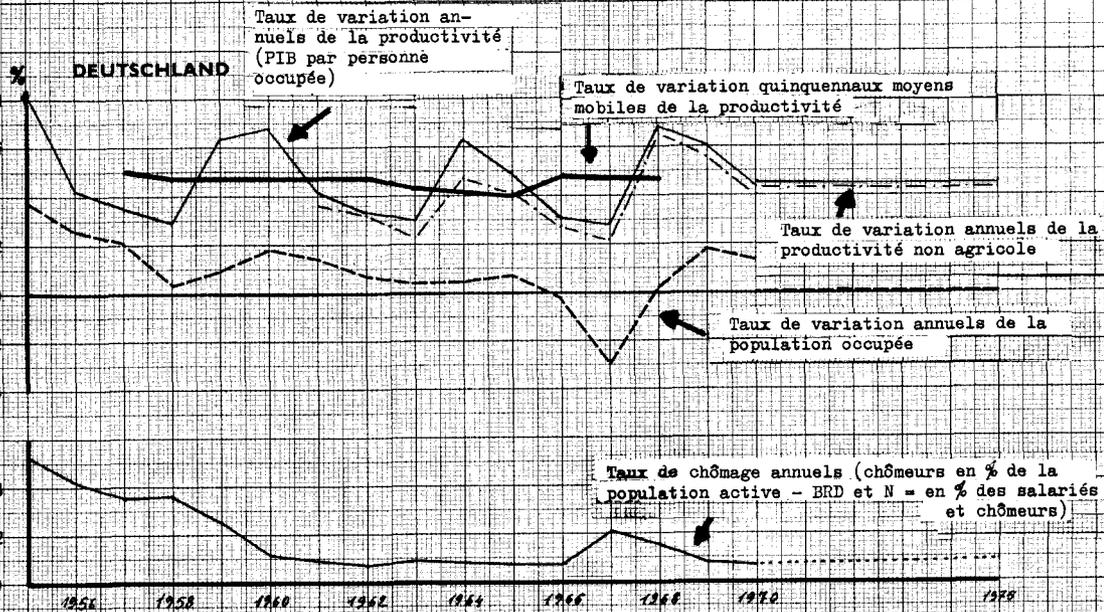
Tab. D.3      Evolution de la productivité du travail par  
grands secteurs  
(Taux de croissance annuels moyens en %)

P a y s	PIB (Prix 1963) par personne occupée					
	Agricul- ture	In- dustrie	Ser- vices (2)	Total	sans l'agri- culture	
<u>Allemagne(RF)</u>	1960-65	3,6	4,9	2,8	4,3	3,9
	1965-70	8,3	5,2	2,9	4,6	4,2
	1970-75	5,0	5,3	3,0	4,5	4,3
<u>France</u>	1960-65	5,4	5,4	3,1	4,8	4,1
	1965-69	4,9	7,0	3,2	5,2	4,9
	1969-75	6,4	5,3	2,9	4,6	4,1
<u>Italie (1)</u>	1960-65	8,2	4,6	3,0	5,4	3,9
	1965-70	8,3	6,1	3,9	6,0	4,9
	1970-75	5,6	5,7	3,1	4,7	4,3
<u>Pays-Bas</u>	1960-65	4,2	4,0	2,5	3,5	3,3
	1965-70	6,5	7,8	1,7	4,4	4,4
	1970-75	5,3	5,8	1,5	3,6	3,6
<u>Belgique</u>	1960-65	3,7	4,8	3,1	4,1	4,0
	1965-70	8,2	4,4	2,8	3,9	3,7
	1970-75	7,3	5,2	3,0	4,0	4,0
<u>Luxembourg</u>	1960-65	4,3	1,9	2,1	2,4	2,0
	1965-70	4,2	3,2	1,6	2,8	2,6
	1970-75	4,6	3,5	1,9	3,1	2,8

(1) PIB par personne occupée en "équivalents permanents"  
(2) Y compris administrations publiques et propriété de locaux d'habitation

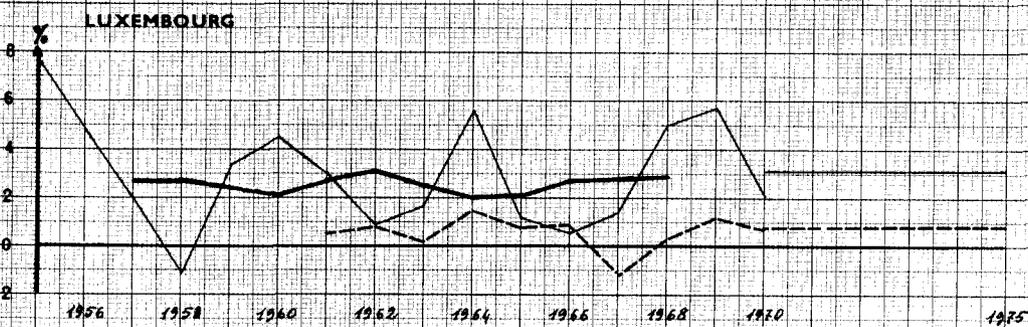
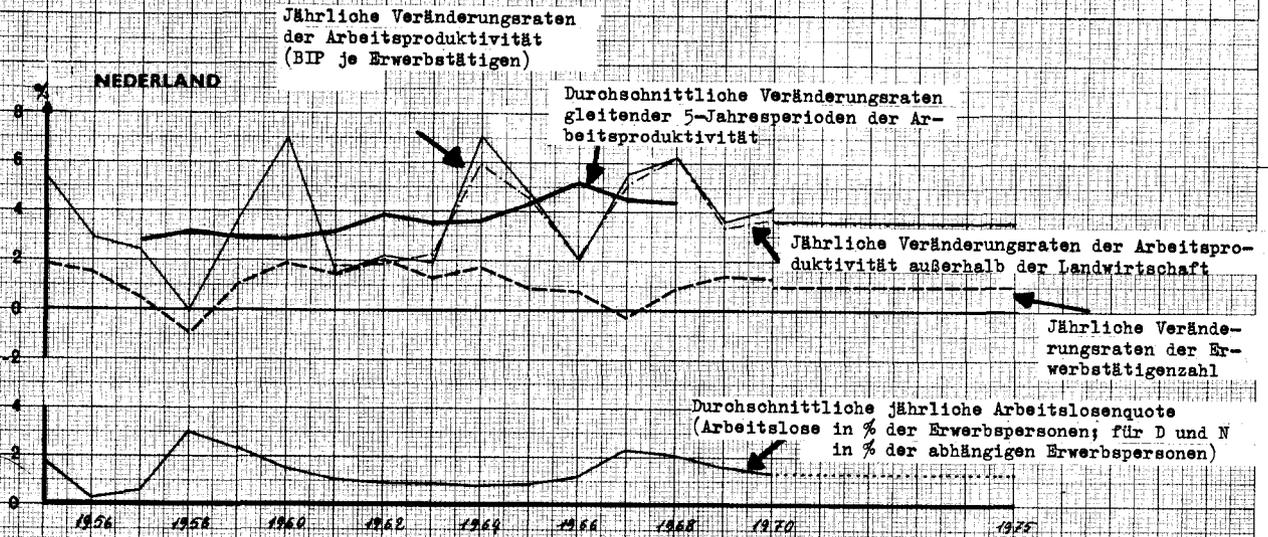
Graph. D.1 - a

EVOLUTION DE LA PRODUCTIVITE TOTALE DU TRAVAIL, DE LA POPULATION OCCUPEE ET DU TAUX DE CHOMAGE - 1955-1975



Graph. D.1 - b

ENTWICKLUNG DER ARBEITSPRODUKTIVITÄT,  
DER ERWERBSTÄTIGEN UND DER ARBEITSLOSEN-  
QUOTE 1955-1975



### Evolution de l'emploi

1.4 Tandis que l'on peut prévoir avec une certaine précision l'évolution de la population active disponible, les prévisions relatives à l'emploi sont précaires.

L'incertitude des projections relatives à l'emploi apparaît surtout:

- dans l'extrapolation de certains taux d'activité (en particulier des taux d'activité de la population féminine);
- dans les hypothèses concernant la mobilité professionnelle et géographique de la main-d'oeuvre;
- dans l'évaluation des réserves de main-d'oeuvre existant dans d'autres pays et des courants d'émigration entre pays.

Les prévisions relatives à la demande de main-d'oeuvre sont également très incertaines, en raison de la difficulté de prévoir l'incidence des processus d'adaptation structurels et le nombre des travailleurs qui se trouveront libérés du fait du progrès technique et de la substitution du facteur capital au facteur travail.

L'expérience des cinq dernières années (1966-1970) montre que, dans les projections nationales, la sousestimation des taux de la **croissance** globale est souvent accompagnée d'une surestimation de la demande de main-d'oeuvre (Italie et Pays-Bas) (1). Ceci indique que l'on avait sous-estimé l'accroissement de la productivité et le nombre des travailleurs qui se trouveraient libérés, ainsi que l'intensité des transformations structurelles, c'est-à-dire le développement rapide des secteurs à forte intensité de capital. De surcroît, l'exode de la main-d'oeuvre du secteur agricole (et de quelques autres secteurs) a été plus rapide dans certains pays qu'on ne l'avait prévu, ce qui a contribué à l'accroissement du chômage ou à la diminution du taux d'activité de la population féminine (comme dans le cas de l'Italie).

---

(1) Cf. chapitre A, tableau A.1.

1.5 L'accroissement prévisible de la population totale (résidente) dans les pays membres donnerait pour la Communauté en 1975 un nombre d'habitants d'environ 196 millions (taux de croissance annuelle 1970-1975: 0,7 %).

Les personnes actives représentent, en moyenne, environ 40 % de la population totale. Les taux d'activité globaux sont toutefois supérieurs à la moyenne communautaire en Allemagne (43 % - 44 %) et inférieurs à la moyenne en Italie et aux Pays-Bas (36 %) (différences dans la structure d'âge et dans le taux d'activité de la population féminine).

Tab.D.4 Population totale, population active et taux d'activité

	Population totale 1975		Population active 1975		Population occupée 1975	
	en mio.	en %	en mio.	en %	en mio.	en %
Allemagne (R.F.)	63,1	32,2	27,4	34,7	27,1	35,0
France	53,1	27,1	21,8	27,7	21,5	27,8
Italie	55,9	28,5	20,6	26,1	20,0	25,8
Pays-Bas	13,7(a)	7,0(a)	5,0	6,3	4,9	6,4
Belgique	9,9	5,0	4,0	5,0	3,9	5,0
Luxembourg	0,4	0,2	0,1	0,2	0,1	0,2
CE	196,1	100,0	78,9	100,0	77,5	100,0
	Population totale - taux de croissance annuels moyens en %			Pourcentage de la population active p.rapport à la population totale		
	1960-65	1965-70	proj. 1970-75	1965	1970	1975
Allemagne (R.F.)	1,3	0,9	0,5	46,3	44,4	43,3
France	1,3	0,9	0,9	41,4	40,9	41,1
Italie	0,7	0,7	0,7	38,7	36,6	36,8
Pays-Bas	1,4	1,2	1,0(a)	36,9	36,4	36,4
Belgique	0,7	0,4	0,4	39,9	40,1	40,4
Luxembourg	1,1	0,6	0,5	41,7	41,8	41,5
CE	1,1	0,8	0,7	41,8	40,3	40,2

(a) sans l'immigration

Pour la population occupée, les projections font apparaître d'ici 1975 des taux d'accroissement très voisins de ceux qui figuraient dans les projections faites en 1966 pour la période 1965-1970 (1). Ces hypothèses apparaissent à nouveau ambitieuses pour certains pays.

(1) Cf. les enseignements du passé au chapitre A. 2

Il ressort des diagrammes et des tableaux D.3. et D.5 que l'Italie, la Belgique et la France notamment prévoient dans leurs projections pour 1970-75 une forte augmentation du nombre des personnes actives occupées et une importante diminution du taux de chômage.

La réalisation des projections de l'emploi dépendra du rythme d'expansion de la demande et du résultat des mesures d'adaptation des structures sectorielles et régionales qui sont prévues. Cependant, les chances de succès d'une politique de plein emploi sont aussi étroitement liées à la réalisation des autres objectifs externes et internes. Les conditions de cette réalisation sont notamment :

- la résorption des tensions sociales sans conflits du travail ni grèves prolongées
- l'adaptation structurelle du marché de l'emploi
- la prévention de fluctuations cycliques trop brusques et de perturbations structurelles brutales consécutives aux déséquilibres des balances de paiements et à la mise en oeuvre de mesures restrictives.

Les projections concernant l'Allemagne se fondent sur l'hypothèse d'une poursuite de la diminution de la population active nationale (-0,2 par an), compensée par une immigration correspondante de main-d'oeuvre étrangère (1).

L'immigration de travailleurs étrangers confère à l'évolution future de l'emploi une mobilité régionale et une flexibilité sectorielle relativement élevées qui font apparaître comme réalisable un taux de chômage d'environ 0,7 % de la population active (soit environ 0,9 % des salariés occupés+chômeurs) en 1975.

En France, il s'agira d'intégrer dans le processus de production, au cours de la période 1970-75, une offre de main-d'oeuvre accrue (au taux d'environ 1,1 % par an) par rapport à la période précédente; (de 1964 à 1968, l'emploi avait été en régression). La réduction souhaitée (à 1,35 %) du chômage structurel existant serait réalisée grâce à une intensification des mesures visant à améliorer le fonctionnement du marché de l'emploi et la formation professionnelle.

L'un des problèmes clés de l'Italie s'exprime dans les projections relatives à l'emploi pour la période 1970-75. Sur l'évolution à long terme de 1951 à 1970, le nombre de personnes actives occupées est resté stationnaire. Au cours de la période 1960-1970, le nombre de travailleurs occupés en Italie a même diminué (2). Pour la période de projection 1970-75, on prévoit une forte augmentation de la demande d'emploi dans l'industrie et les services. Compte tenu d'un ralentissement de l'exode de la main-d'oeuvre agricole, le nombre d'emplois nouveaux à créer dans le secteur non agricole est évalué à 1,5 million pour

(1) Accroissement prévu entre 1970 et 1975 : 356.000 (entre 1965 et 1970 : 627.000) ; le nombre des travailleurs étrangers doit atteindre en 1975 2,1 millions environ (soit 8 % de l'ensemble des personnes actives occupées (1965 : 4 %).

(2) L'exode de la main-d'oeuvre agricole avait été sous-estimé (en moyenne annuelle 5,5 % au lieu de 3 % prévus).

l'ensemble de la période 1970-75 (0,9 million pour la période 1965-70 au cours de laquelle se sont manifestées des difficultés d'ordre conjoncturel quant à la création de nouveaux postes de travail dans les secteurs extra-agricoles). L'accroissement de l'emploi total pour la période 1970-75 serait de l'ordre de 800.000 unités. Par ailleurs, l'hypothèse d'une émigration d'environ 200.000 personnes pour l'ensemble de cette période a été retenue.

Aux Pays Bas la forte augmentation de la population totale (+ 1,0 % par an) sera accompagnée, au cours des cinq prochaines années, d'une progression plus lente de la population active; le taux d'accroissement de cette dernière est évalué à environ 0,9 % en moyenne par an pour la période 1970-75 (structure d'âge, prolongation de la scolarité). Comme les tensions resteront fortes sur le marché du travail (réduction conventionnelle de la durée du travail de 5,5 %), on s'attend à une immigration persistante de main-d'oeuvre. Le taux de chômage de 1,25 % (1), qui est conforme à la tendance à long terme, reflète les problèmes d'emploi régionaux.

La Belgique s'est fixé un objectif ambitieux en matière d'emploi pour ramener le chômage à un minimum absolu de 1,3 % de la population active. Cet objectif implique une progression annuelle moyenne de l'emploi de 0,7 % au cours de la période 1970-75.

Les projections relatives à l'emploi pour le Luxembourg partent de l'hypothèse d'une diminution de la population active nationale, mais d'une forte immigration de main-d'oeuvre étrangère. Le nombre de personnes actives occupées pourrait ainsi s'accroître d'environ 0,4 % au maximum par an.

1.6. Les projections ou objectifs des différents pays membres en ce qui concerne le chômage sont difficilement comparables en raison des différences existant dans les définitions et les méthodes de recensement. Les données nationales pour la période de projection se rapportent uniquement à l'année terminale 1975, considérée ici comme une année de conjoncture moyenne. Les efforts prévus pour réduire le chômage au cours de la période 1970-75 sont particulièrement importants dans les pays où le taux de chômage n'a diminué que légèrement, même pendant les années d'essor conjoncturel (1968-70). La réduction du taux moyen de chômage nécessitera une politique de l'emploi, de la réadaptation professionnelle et de la mobilité de la main-d'oeuvre d'autant plus énergique que

- les modifications structurelles de la production qui vont de pair avec le processus de croissance gagnent en importance
- l'on s'efforce plus résolument d'assurer simultanément une stabilité des prix plus grande que par le passé.

---

(1) En pourcentage de la population active salariée (y compris les chômeurs).

Tabl. D. 5 Evolution de l'emploi par grands secteurs

P a y s		Agri- culture	Indus- trie	Ser- vices	Admin. publ.	Total	Salariés
		Taux de variation annuel moyens en %					
<u>Allemagne (RF)</u>	1960-65	- 3,8	1,1	0,9	4,6	0,7	1,5
	1965-70	- 3,7	0,1	0,5	1,8	0,0	0,5
	1970-75	- 3,9	- 0,1	0,4	2,2	0,0	0,4
<u>France</u>	1960-65	- 3,7	1,0	2,5	3,6	1,0	2,2
	1965-69	- 3,8	- 0,1	1,3	2,6	0,4	1,4
	1969-75	- 4,1	1,3		2,1	1,1	1,9
<u>Italie (1)</u>	1960-65	- 5,5	0,9	0,4	3,3	- 0,9 (-0,1)	0,8
	1965-70	- 5,7	1,1	1,2	2,3	- 0,3( 0,0)	0,9
	1970-75	- 4,1	1,8	1,6	3,2	0,9( 1,2)	1,8
<u>Pays-Bas</u>	1960-65	- 3,6	1,9	2,5	1,0	1,5	2,2
	1965-70	- 3,2	- 0,1	2,4	1,4	0,8	1,3
	1970-75	- 3,3	0,8	1,9	1,3	1,0	1,5
<u>Belgique</u>	1960-65	- 5,1	1,1	1,5	3,0	1,0	1,9
	1965-70	- 5,0	- 0,3	1,9	1,9	0,5	0,9
	1970-75	- 5,4	0,5	1,5	1,3	0,7	1,2
<u>Luxembourg</u>	1960-65	- 3,1	1,5		1,4	0,8	1,6
	1965-70	- 3,4	0,9		1,6	0,7	1,5
	1970-75	- 3,4	0,8		0,8	0,4	1,2
En % du total							en % de la pop. occ.
<u>Allemagne (RF)</u>	1960	13,7	47,9	30,3	8,1	100	77,0
	1965	10,9	48,8	30,5	9,8	100	80,4
	1970	9,0	49,0	31,3	10,7	100	(82,6)
	1975	7,4	48,7	32,0	11,9	100	(84,3)
<u>France</u>	1960	22,1	29,7	38,2	10,0	100	70,1
	1965	16,8	30,0	41,6	11,5	100	74,7
	1969	14,2	29,4	43,9	12,5	100	77,9
	1975	10,3	29,8		59,9	100	81,1
<u>Italie (1)</u>	1960	32,2	36,2	24,9	6,7	100	59,4
	1965	25,5	39,7	26,5	8,3	100	64,6
	1970	19,3	42,6	28,7	9,4	100	68,4
	1975	15,0	44,7	29,8	10,5	100	71,7
<u>Pays-Bas</u>	1960	11,1	41,0	36,2	11,7	100	78,8
	1965	8,6	41,9	38,0	11,5	100	81,7
	1970	7,0	40,0	41,2	11,8	100	83,7
	1975	5,7	39,6	43,0	11,8	100	85,5
<u>Belgique</u>	1960	8,6	44,7	35,7	11,0	100	76,5
	1965	6,3	45,0	36,6	12,1	100	79,9
	1970	4,7	43,1	39,1	13,0	100	81,2
	1975	3,2	42,7	40,7	13,4	100	83,0
<u>Luxembourg</u>	1960	16,4	44,1		39,5	100	70,5
	1965	13,5	45,7		40,8	100	73,4
	1970	11,0	46,3		42,8	100	76,4
	1975	9,1	47,4		43,5	100	79,1

(1) En unités physiques (entre parenthèses = en "équivalents permanents")

Tab. D.6 Chômage en % de la population active

Année	Allemagne(RF)	France	Italie 1)	Pays-Bas 2.)	Belgique
1958	2,8		(6,1)	2,4	
1959	1,9	1,3	(5,2)	1,9	
1960	1,0	1,3	3,9	1,2	3,2
1961	0,7	1,1	3,6	0,8	2,4
1962	0,6	1,2	2,9	0,8	2,0
1963	0,7	1,4	2,5	0,8	1,7
1964	0,6	1,1	2,7	0,7	1,5
1965	0,5	1,3	3,6	0,8	1,6
1966	0,6	1,4	3,9	1,0	1,8
1967	1,7	1,8	3,4	1,9	2,4
1968	1,2	2,1	3,5	1,8	2,9
1969	0,7	1,7	3,3	1,3	2,3
1970	0,5	1,8	3,2	1,1	2,0
Proj. 1975	0,7	1,35	2,7	1,1	1,3

1) Mesuré en nombre de personnes  
 2) Population active : nombre de personnes actives pourvues d'un emploi, converti en hommes-année, plus chômeurs.

1.7 Evolution de la formation brute de capital fixe

Au cours de la période de projection 1970-75, la formation brute de capital fixe doit progresser plus rapidement que le produit national brut (1). A prix constants (prix de 1963) les taux d'investissement, aussi bien pour la formation brute de capital fixe de l'ensemble de l'économie que pour les investissements fixes des entreprises (sans la construction de logements), augmenteraient dans tous les pays membres (2). En 1975, les taux d'investissement atteindraient 27 à 29 % du PNB pour les Pays-Bas, la France et l'Allemagne et environ 22 à 24 % pour la Belgique, l'Italie et le Luxembourg (cf. tableau D.2). Dans tous les pays membres, compte tenu des taux d'accroissement prévus du PNB en volume, les coefficients marginaux de capital (3) seraient en augmentation.

(1) Cf. également chapitre D.2

(2) A l'exception du Luxembourg qui a connu au cours de la période 1965-70 un vigoureux essor des investissements (environ 7,6 % p-r an).

(3)  $\frac{\text{Part de la FBCF dans le PNB}}{\text{Taux de croissance annuel du PNB}} = \text{coefficient marginal du capital}$

Tab.D.7 Evolution de la formation brute de capital fixe (1) pour  
la période 1970-75

(taux de croissance annuels moyens en %, en volume)

P a y s	Formation brute de capital fixe			Total du secteur des entreprises (sans les logements)		
	1960-65	1965-70	Projec. 1970-75	1960-65	1965-70	Projec. 1970-75
Allemagne (R.F.)	6,8	4,1	5,0	6,2	6,5	5,4
France	10,1	7,7	6,3	8,9	8,7	7,2
Italie	2,6	8,1	8,5	0,5	8,7	9,1
Pays-Bas	7,0	6,9	5,6	6,5	8,2	6,1
Belgique	6,8	4,8	7,1	6,1	7,3	7,4
Luxembourg	5,1	2,9	0,0			

1) Aux prix de 1963

C'est pour l'Italie et la Belgique que les taux de croissance prévus pour la formation brute de capital fixe sont les plus élevés. Les projections italiennes se fondent sur un besoin de rattrapage, surtout dans le domaine des investissements productifs, le taux d'investissement ayant rapidement fléchi depuis 1963 et ne devant retrouver son niveau antérieur qu'en 1975, dernière année de la période. Pour la Belgique la hausse rapide des investissements est liée à l'accélération souhaitée de la croissance. En France et aux Pays-Bas il est prévu que le taux d'investissement continuera à augmenter conformément à la tendance. En Allemagne on vise à retrouver, en 1975, le taux d'investissement d'environ 27% déjà atteint en 1965.

## D.2. L'UTILISATION DU PRODUIT NATIONAL BRUT

L'évolution des investissements décrite dans le chapitre précédent doit être considérée dans le cadre de la structure des utilisations finales. Si la croissance des investissements à prix constants excède celle du PNB, la croissance des autres utilisations est nécessairement moins rapide que celle du PNB. Il convient toutefois d'examiner si l'évolution aux prix courants fait apparaître les mêmes tendances.

2.1 Comme il ressort du tableau D. 8, les projections de tous les pays (à l'exception du Luxembourg) prévoient une croissance des investissements fixes aux prix courants plus ou moins sensiblement supérieure à celle du PNB. Le graphique D.2. montre comment cette évolution se reflète sur les taux d'investissement. Les pays où le taux d'investissement est relativement bas (Belgique, Italie) escomptent ou recherchent une croissance particulièrement forte. L'évolution aux prix courants se présente donc de façon analogue aux évolutions à prix constants décrites dans la section précédente.

Il ressort en outre des données disponibles concernant la formation brute de capital fixe que, dans la plupart des pays, le taux de croissance des prix de cette dernière serait, dans une proportion variable, inférieur à celui des prix du PNB. Seul le Luxembourg prévoit une croissance plus que proportionnelle à celle des prix du PNB. Ainsi les projections correspondent dans la plupart des cas - au moins pour ce qui est de la tendance - aux courbes d'évolution observées dans le passé. Il convient toutefois de mentionner les particularités suivantes :

Dans la R.F. d'Allemagne, le taux de croissance des prix des investissements fixes a été de 1955 à 1964 un peu plus élevé que le taux de croissance des prix du PNB et ensuite un peu plus faible. Si l'on prévoit d'ici 1975 une croissance des prix des investissements fixes légèrement inférieure à celle des prix du PNB, cela est imputable également au fait que l'impôt sur les investissements sera ramené de 6 % en 1970 à 0 % en 1973. Toutefois, comme l'augmentation des prix des investissements en bâtiments a jusqu'à présent été beaucoup plus marquée que celle des prix des équipements, il est souhaitable que des efforts particuliers soient faits pour accroître la productivité et affermir la demande dans le secteur de la construction. Par ailleurs, il faut s'attendre à une certaine diminution de l'importance relative de la construction de logements au profit d'investissements en construction effectués par les administrations publiques.

Dans l'hypothèse retenue pour l'Italie, l'écart entre le taux de croissance des prix des investissements fixes et celui des prix du PNB est particulièrement marqué. L'élasticité inférieure à 0,6 se situe notablement en-deçà des tendances du passé (0,98 au cours de la période 1960-1970). On prévoit que les prix des investissements publics n'augmenteront que d'environ 2% par an, tandis que leur volume s'accroîtra de plus de 12 % par an, soit deux fois plus vite que le PNB à prix constants.

Si pour le Luxembourg, il n'est pas exclu, étant donné l'évolution passée, que le taux de croissance des prix des investissements (surtout en construction, qui constitue un goulot) soit supérieur à celui des prix du PNB, il est toutefois frappant de constater que pour un volume d'investissements stationnaire, les prix doivent augmenter de 5 % par an, ce qui les situerait à un niveau d'environ 1,5 % supérieur à celui des prix des autres pays du Benelux. L'Allemagne, la France et l'Italie prévoient par contre pour les investissements des taux de croissance des prix se situant entre 1,5 et 2,5 % par an.

En ce qui concerne la composition des investissements, seules des données incomplètes sont disponibles. Pour la première moitié de la prochaine décennie, tous les Etats membres se sont fixés pour objectif une croissance des investissements des administrations publiques dépassant plus ou moins sensiblement celle du PNB, aussi bien en valeur qu'en volume. Une évolution semblable a déjà été enregistrée au cours des années 60. Toutefois, les taux de croissance se sont sensiblement affaiblis au cours de la deuxième moitié de la dernière décennie (1). Dans la République Fédérale et en Italie, ils ont même été inférieurs en volume à la croissance du PNB à prix constants. Les objectifs ambitieux proposés, supposent qu'à l'avenir l'on veille mieux à la régularité du développement des investissements des administrations publiques. En période de ralentissement conjoncturel, d'une part, les taux de progression de ce poste ne devront pas fléchir, mais au contraire être progressivement relevés jusqu'au niveau souhaité. En période d'expansion, d'autre part, les investissements publics ne devront pas être soumis à de trop fortes limitations. Cela suppose que la politique des dépenses dans le secteur des investissements publics ne soit pas subordonnée aux exigences de la politique conjoncturelle, mais que l'ajustement conjoncturel soit plutôt fondé sur une politique appropriée des recettes fiscales.

Il convient enfin d'observer que dans tous les pays, les taux de croissance projetés relatifs à la construction de logements sont nettement inférieurs à ceux des investissements des entreprises et des administrations publiques. En Belgique et en Italie, ces taux sont légèrement supérieurs au taux de croissance en volume du PNB, mais nettement inférieurs à ce dernier en Allemagne, en France et en Hollande. Dans certains pays, ce fait pourrait être la conséquence d'une normalisation de l'offre de logement. Il semble toutefois que ce soit aussi pour partie le résultat de difficultés à accroître la production, les investissements publics absorbant une part croissante des capacités productives.

2.2 Il est extrêmement difficile de porter une appréciation sur l'évolution de la consommation des administrations publiques parce que les composantes des prix et les modalités de calcul statistique sont différentes suivant les pays de sorte que l'évolution de la part des ressources nationales qui est consacrée à la consommation des administrations publiques n'apparaît pas clairement.

---

(1) Cf. Chapitre A.

Tab.D.6 Emplois du produit national brut aux prix courants

(Taux de croissance annuels moyens en %)

P a y s	P.N.B. aux prix du marché	Consommation		Formation brute de capital fixe-			Secteur public	
		Privée	Publique	TOTAL	Locaux d'habi- tation	Entrepr. sans lo- caux d'habit.	Adminis- trations publi- ques	Consommat. publique + Invest. publics
<u>RF d'ALLEMAGNE</u>								
1955-60 <sup>(1)</sup>	9,3	8,6	9,7	10,5	10,1	.	13,3	10,3
1960-65	8,8	8,4	11,2	11,0	11,2	9,6	16,3	12,3
1965-70	8,0	7,6	8,0	7,5	7,9	.	5,6	7,5
1970-75	6,8	6,4	9,0	7,1	6,8	.	8,4	8,9
<u>FRANCE</u>								
1955-60	11,8	10,9	11,4	13,1	.	.	.	.
1960-65	10,2	10,0	9,7	14,4	18,6	11,9	17,8	11,1
1965-70	10,6	10,1	9,9	11,8	9,4	13,2	10,9	10,1
1970-75	8,8	8,8	8,6	9,1	6,5	9,9	10,4	9,0
<u>ITALIE</u>								
1955-60	7,7	6,7	8,1	9,2	8,9	9,0	12,2	8,6
1960-65	11,0	10,7	14,6	7,5	13,6	4,5	8,9	13,8
1965-70	9,6	9,6	8,5	12,1	13,2	11,7	10,2	8,7
1970-75	9,0	8,2	11,2	10,3	8,6	10,6	14,3	11,6
<u>PAYS-BAS</u>								
1955-60	7,1	6,4	6,0	8,2	10,1	7,2	10,1	6,8
1960-65	10,2	10,6	13,3	11,0	13,7	9,6	13,1	13,3
1965-70	10,4	9,8	11,2	12,1	11,4	12,3	12,0	11,4
1970-75	8,8	8,4	8,3	9,3	9,3	8,6	11,2	9,0
<u>BELGIQUE</u>								
1955-60	4,6	4,3	6,3	6,8	9,2	6,0	5,9	6,4
1960-65	8,2	6,7	8,9	11,4	14,2	9,6	14,2	9,7
1965-70	8,2	7,5	9,8	8,9	3,0	10,6	11,4	10,6
1970-75	9,0	8,1	10,1	10,9	11,0	9,8	15,0	11,1
<u>LUXEMBOURG</u>								
1955-60	6,0	5,2	.	5,8	7,9	7,9	.	.
1960-65	6,0	7,8	7,8	12,5	25,7	10,8	1,3	5,8
1965-70	7,9	6,8	8,3	8,4	.	.	.	.
1970-75	6,1	6,1	6,0	5,0	.	.	.	.

(1) Sans la Sarre ni Berlin-Ouest

Tab.D.9 Emplois du produit national brut aux prix de 1963

(Taux de croissance annuels moyen en %)

Pays	P.N.B. aux prix du marché	Consommation		Formation brute de capital fixe			Secteur public	
		Privée	Publique	TOTAL	Locaux d'habi- tation	Entrepr. sans lo- caux d'habit.	Adminis- trations publi- ques	Consomm. publique + Invest. publics
<b>RF d'ALLEMAGNE</b>								
1955-60 <sup>(1)</sup>	6,6	6,5	5,7	7,4	.	.	.	.
1960-65	5,0	5,4	5,6	6,8	5,0	6,2	12,2	7,0
1965-70	4,7	4,9	2,2	4,1		4,5	2,0	2,2
1970-75	4,5	4,3	5,4	5,0		4,7	6,3	5,6
<b>FRANCE</b>								
1955-60	5,0	4,3	3,2	7,1	.	.	.	.
1960-65	5,8	6,1	3,2	10,1	11,4	8,9	13,5	5,0
1965-70	5,8	5,3	3,6	7,7	5,9	8,7	6,6	4,3
1970-75	5,7	5,8	3,6	6,3	3,4	7,2	7,0	4,4
<b>ITALIE</b>								
1955-60	5,6	4,8	3,8	7,8	7,0	7,9	10,0	4,4
1960-65	5,3	5,6	4,5	2,6	6,9	0,5	3,4	4,3
1965-70	6,0	6,3	3,8	8,1	8,0	8,7	4,6	3,9
1970-75	6,0	5,5	4,5	8,5	6,4	9,1	12,3	5,5
<b>PAYS-BAS</b>								
1955-60	3,9	3,7	0,9	5,0	5,6	4,5	5,9	1,9
1960-65	5,0	6,4	3,6	7,0	7,9	6,5	7,9	4,6
1965-70	5,1	5,1	2,4	6,9	4,3	8,2	5,2	3,2
1970-75	4,6	5,1	1,7	5,6	3,8	6,1	5,8	3,0
<b>BELGIQUE</b>								
1955-60	2,5	2,5	4,1	4,1	.	.	.	.
1960-65	5,1	3,7	6,3	6,8	7,3	6,1	9,4	6,8
1965-70	4,4	4,5	5,1	4,8	-2,4	7,3	8,6	5,7
1970-75 <sup>(2)</sup>	4,8	4,1	4,3	7,0	4,7	7,3	9,1	5,3
<b>LUXEMBOURG</b>								
1955-60	3,0	.	.	.	.	.	.	.
1960-65	3,2	4,8	0,9	5,1	.	.	.	.
1965-70	3,5	3,5	3,3	2,9	.	.	.	.
1970-75	3,5	3,5	1,5	0,0	.	.	.	.

(1) Sans la Sarre ni Berlin-Ouest

(2) A partir de 1970 aux prix de 1965

A prix constants, tous les pays à l'exception de la République Fédérale prévoient une croissance de la consommation des administrations publiques plus ou moins sensiblement inférieure au taux de croissance du PNB. Il n'est pas possible de dire dans quelle mesure ce recul correspond aux tendances normales observées dans le passé et dans quelle mesure il nécessite une réorientation délibérée de la politique économique. En revanche, le taux de croissance supérieur à celui du PNB qui est prévu dans la République Fédérale est indubitablement l'expression d'options politiques et des "besoins de rattrapage" existant dans de nombreux secteurs (en particulier dans les domaines de l'éducation, de la formation professionnelle et de la santé publique).

L'évolution à prix courants est plus différenciée selon les pays. Cela tient aux différences dans l'importance relative des salaires et traitements versés par l'Etat par rapport à l'ensemble de la consommation des administrations publiques (entre 50 et 75 % selon les pays), mais sans doute aussi à des hypothèses différentes concernant l'évolution des salaires versés par personne occupée, ainsi que l'évolution du nombre de fonctionnaires et des autres prix. La France et les Pays-Bas prévoient pour l'avenir une croissance de la consommation publique à prix courants inférieure à celle du PNB, tandis que la République Fédérale et l'Italie prévoient une croissance fortement supérieure.

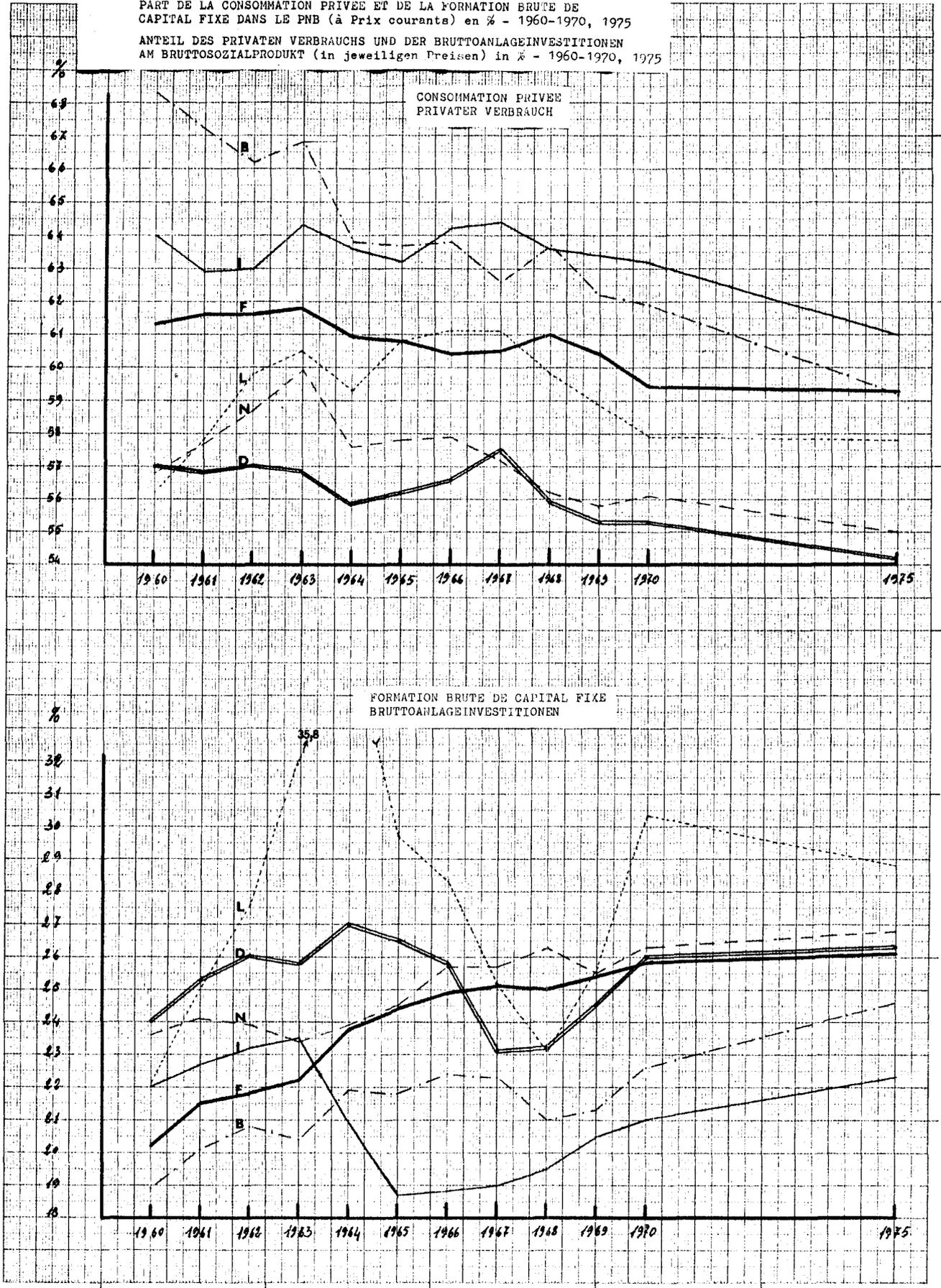
En raison de l'importance susmentionnée des salaires et traitements, le taux d'augmentation des prix implicites de la consommation des administrations publiques est dans tous les cas notablement supérieur au taux de croissance des prix du PNB. L'importance de l'écart varie considérablement d'un pays à l'autre. Il n'est pas possible de déterminer dans quelle mesure cela tient à des différences dans les hypothèses relatives à l'évolution des salaires et traitements versés par les administrations publiques, les données étant incomplètes sur ce point.

- 2.3 Dans la plupart des pays membres, à prix courants, la croissance de la formation brute de capital fixe et de la consommation publique, prises ensemble, est plus forte que celle du PNB et est compensée par une croissance moindre de la consommation privée (cf. graphique). Dans la plupart des pays, également, le solde extérieur en 1970, en % du PNB, ne dépassa pas le niveau réalisé à moyen terme; dans quelques cas il se situa même en dessous (France, Pays-Bas, Luxembourg). Seule l'Italie réalisa un surplus dont la légère réduction à moyen terme (en % du PNB) permit une augmentation de la part des autres catégories d'utilisation. Pour l'interprétation du graphique, il convient de considérer que le taux de consommation privée est sujet à de nettes fluctuations au cours du temps et que les différences de niveau entre pays sont imputables en partie aux méthodes d'évaluation statistique. Une étude par pays révèle les particularités suivantes :

Graph. D.2

PART DE LA CONSOMMATION PRIVEE ET DE LA FORMATION BRUTE DE CAPITAL FIXE DANS LE PNB (à Prix courants) en % - 1960-1970, 1975

ANTEIL DES PRIVATEN VERBRAUCHS UND DER BRUTTOANLAGEINVESTITIONEN AM BRUTTOZUSAMMENSETZUNGSPRODUKT (in jeweiligen Preisen) in % - 1960-1970, 1975



En République Fédérale, l'élasticité (1) se situe à la limite inférieure des valeurs observées au cours des années 60. Il convient de considérer en outre que la part relative de la consommation pour l'année de base 1970 est déjà relativement faible, pour des raisons conjoncturelles notamment. Par conséquent, l'objectif d'une croissance de la consommation privée inférieure à celle du PNB et d'une diminution du taux de consommation dans les proportions prévues ne pourra sans doute être réalisé qu'à condition que le contexte soit favorable. Il faudrait notamment pour cela que des mesures de politique économique et financière appropriées soient prises pour influencer sur l'utilisation et la répartition des revenus.

A la différence des autres pays, la France (de même que le Luxembourg) ne prévoit pas une diminution du taux de consommation, mais le maintien de celui-ci à son niveau actuel qui est toutefois nettement inférieur à la moyenne des années 60. Il faut considérer en effet qu'en 1969 et 1970, la croissance de la consommation privée a été inférieure à la croissance économique générale : le taux de consommation est retombé de 61 % en 1968 à un peu moins de 59,5 % en 1970 (2).

Pour l'Italie, l'évolution du taux de consommation reflète nettement la modification recherchée de la structure des emplois, qui doit se faire aux dépens de la consommation privée et du solde extérieur.

Les Pays-Bas prévoient également une diminution du taux de la consommation privée. La croissance de celle-ci, inférieure à celle du PNB depuis 1966, allait de pair jusqu'ici avec l'accroissement du taux d'investissement. L'évolution proposée devrait, en revanche, permettre une amélioration du solde extérieur, actuellement négatif. Cela suppose à l'avenir un ralentissement considérable de la progression des salaires.

C'est dans les projections relatives à la Belgique que la tendance à une croissance de la consommation privée inférieure à celle du PNB est la plus marquée. La diminution du taux de consommation est particulièrement importante parce qu'il est prévu une augmentation des quote-parts revenant à toutes les autres grandes catégories d'emplois et que l'expansion des investissements, conformément à l'objectif de croissance, doit être particulièrement forte.

Les perspectives relatives au Luxembourg prévoient un taux de consommation constant. La faible croissance des investissements, purement nominale (c'est-à-dire uniquement due à l'évolution des prix), n'implique pas une augmentation du taux de consommation, mais un accroissement du solde extérieur en % du PNB.

L'évolution projetée de la consommation privée (aux prix courants) présente dans tous les pays des traits normatifs et volontaristes. Pour tous les pays à l'exception de la Belgique (3), la consommation privée par habitant doit s'accroître à un rythme nettement moins rapide que par le passé. Les variations prévues des taux d'accroissement de la population ne jouent à cet égard qu'un rôle secondaire.

---

(1) Définie comme le quotient des taux de croissance annuels moyens de la consommation privée par ceux du PNB (aux prix courants).

(2) La comptabilité nationale de la France fait apparaître une croissance de la consommation privée inférieure à la croissance économique générale : consommation privée 8,5 % par an, production intérieure brute 8,8 % par an.

(3) Bien que la part de la consommation privée totale dans le PNB diminue.

Tab.D.10 Evolution de la consommation privée par habitant  
(Taux de croissance annuels moyens en %)

	D	F	I	N	B	L
	- à prix courants -					
1960-65	7,1	8,6	9,9	9,1	6,0	6,6
1965-70	6,7	9,1	8,8	8,5	7,0	6,2
1970-75	5,8	7,8	7,5	7,4	7,7	5,6
	- à prix constants -					
1960-65	4,1	4,7	4,9	4,9	3,0	3,7
1965-70	4,0	4,4	5,6	3,9	4,1	2,9
1970-75	3,8	5,0	4,8	4,1	3,7	3,0

L'explication doit être recherchée dans les facteurs suivants :

- la faible hausse des prix par rapport à l'évolution passée (cf. D.5)
- une moindre croissance du revenu disponible et de ses principales composantes (salaires et profits) (cf. D.3), mais aussi
- le ralentissement de la croissance de la consommation privée à prix constants (cf. Tab. D.9).

A défaut de mesures politiques adéquates, les évolutions qui viennent d'être décrites semblent difficilement réalisables. Il convient de considérer également qu'au cours de l'année de base 1970 le taux de consommation était bas dans tous les pays pour des raisons conjoncturelles. La réalisation des projections concernant la consommation privée est liée dans tous les pays à certaines conditions :

soit une évolution relativement favorable de la propension à épargner des ménages, soit une progression plus faible de leurs revenus disponibles. Cette seconde possibilité implique une augmentation des impôts et/ou un accroissement plus faible des salaires et des revenus de transfert, ce qui permettrait à l'Etat ou aux entreprises d'apporter une contribution plus élevée à l'épargne globale nécessaire.

Pour porter une appréciation sur les tendances décrites ici, il convient de considérer que l'évolution en volume de la consommation privée est un peu plus favorable. Dans tous les pays, le taux de croissance des prix de cette dernière devrait, comme par le passé, être légèrement inférieur à celui des prix

du PNB, ce qui fait qu'en général, à prix constants, l'écart par rapport à la croissance du PNB est plus faible.

Ainsi qu'il ressort du tableau D.9, à l'avenir, la consommation privée en termes réels devrait également s'accroître moins rapidement que le PNB en Allemagne, en Italie et en Belgique; aux Pays-Bas, par contre, où l'écart entre les deux taux de croissance des prix est le plus marqué, la progression sera plus rapide.

2.4 Abstraction faite de certaines exceptions, les projections relatives à la structure des emplois présentent les principaux traits communs suivants :

- La quote-part de la consommation privée à prix courants diminue tandis que celle de la formation brute de capital fixe s'accroît.
- Les investissements des administrations publiques, surtout, augmentent fortement. En revanche, l'expansion de la construction de logements joue un rôle relativement moins important.
- La quote-part du solde extérieur dans le PNB est aussi élevée (Allemagne) ou plus élevée qu'au cours de l'année de base 1970; seule l'Italie prévoit sa diminution.

### D.3. FORMATION DU REVENU, REPARTITION DU REVENU ET EPARGNE

#### Formation du revenu

3.1 Les revenus créés dans le processus de production constituent des flux nominaux (1). Dans la répartition habituelle on distingue dans le revenu national deux types de revenus :

- les revenus des salariés (salaires et traitements) et
- les revenus de la propriété et de l'entreprise (intérêts, loyers, fermages et bénéfices).

A moyen terme, l'évolution du revenu national des pays membres a été en moyenne la même que celle du produit national brut à prix courants (cf. tab. D.11). Cette évolution devrait se poursuivre au cours de la période de projection. Le fléchissement d'environ 1 % des taux d'accroissement annuel du revenu national et du PNB par rapport à l'évolution enregistrée entre 1960 et 1970 (8 % - 10 %) reflète l'atténuation projetée, de la hausse des prix (2).

Les rémunérations des salariés dans les pays membres représentent actuellement 63 à 68 % environ du revenu national; seule l'Italie (57 %) s'écarte de ce pourcentage (3). En raison de l'accroissement plus rapide du nombre des salariés, les revenus salariaux ont en moyenne toujours augmenté à un rythme plus rapide que les revenus de la propriété et de l'entreprise. La progression continue (4) de la part salariale globale (au sens étroit : part dans le revenu national) devrait se poursuivre pendant la période 1970-75 et la part salariale atteindre en 1975, année terminale de la période, 64 % à 70 % environ (Italie 61 %) (cf. tab. D.12).

Au cours de la période de projection, et dans tous les pays membres, on a supposé pour les revenus non-salariaux (5), le retour à la moyenne à moyen terme (voir graph.) en tenant compte du fléchissement général du taux de croissance du revenu national. Seule la Belgique, qui prévoit une accélération des taux de progression, fait exception à cette tendance.

---

(1) A la différence des flux de marchandises et de services, les différents types de revenus ne peuvent pas être divisés en composantes quantité et composantes prix.

(2) cf. Chap. D.5

(3) Pourcentage relativement élevé de non-salariés surtout dans l'agriculture et dans la distribution.

(4) Exception : Allemagne 1967/68

(5) Les revenus de la propriété et de l'entreprise sont composés de types de revenus très hétérogènes qui statistiquement sont calculés en partie comme valeur résiduelle; leur signification est difficile à dégager à ce degré d'agrégation.

Tableau D. 11

Evolution des principaux types de revenus 1955-1975

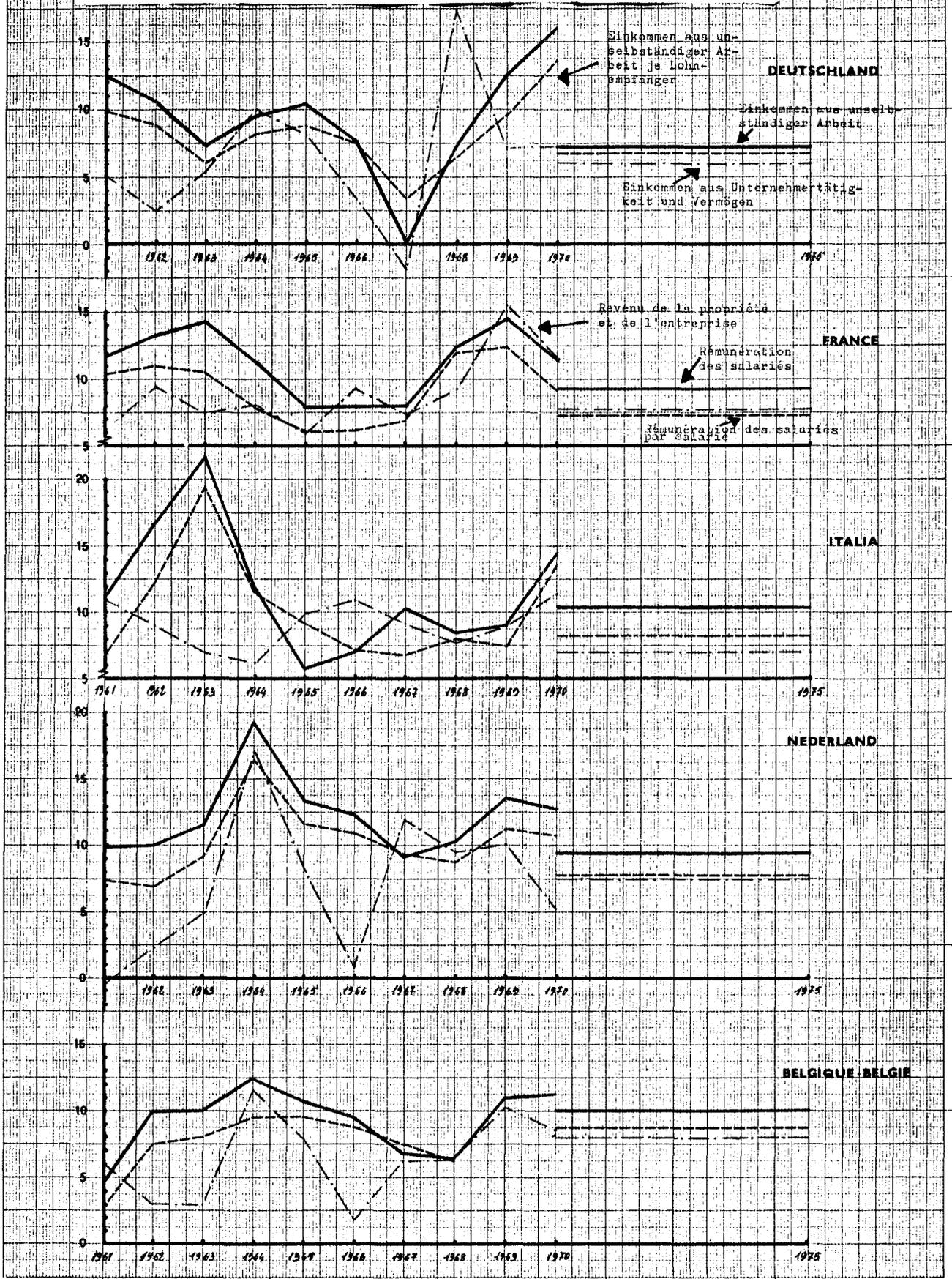
(Taux de croissance annuels moyens en %)

	PNB aux prix cou- rants	Reve- nu na- tio- nal	Revenus bruts		Reve- nu dis- poni- ble (1)	Salaires par tête (2)		PIB ou PNB (Volume) par		Taux de chô- mage en % (4)
			de la propri- été et de l'entrep.	des sala- riés		nomi- nal	réel (3)	Pers. occ.	Sala- rié	
<b>Allemagne (R.F.)</b>										
1955-60	9,3	9,6	9,1	9,9	9,2	7,3	5,3	4,8	4,0	2,3
1960-65	8,8	8,6	6,2	10,0	9,3	8,3	5,3	4,3	3,4	0,6
1965-70	8,0	7,9	6,5	8,6	7,5	8,1	5,3	4,6	4,2	1,0
1970-75	6,8	6,8	5,9	7,2	6,6	6,7	4,7	4,5	4,0	(0,6)
<b>France</b>										
1955-60	(11,8)	9,4	.	.	.	.	.	4,8	4,6	1,1
1960-65	10,2	9,8	7,0	11,6	10,3	9,2	5,3	4,8	3,5	1,2
1965-70	10,6	10,7	10,5	10,9	10,3	9,3	4,6	5,2	4,4	1,8
1970-75	8,8	8,6	7,7	9,2	8,8	7,2	4,3	4,6	3,6	(1,6)
<b>Italie</b>										
1955-60	7,7	7,6	6,5	8,7	.	.	.	5,4	.	(6,2)
1960-65	11,0	11,1	8,6	13,3	11,4 <sup>(5)</sup>	11,7	6,5	6,0	3,8	3,1
1965-70	9,6	9,7	9,6	9,8	3,6 <sup>(6)</sup>	8,5	5,2	6,3	4,7	3,5
1970-75	9,0	9,1	7,1	10,4	8,9 <sup>(7)</sup>	8,2	5,5	5,1	3,9	(3,0)
<b>Pays-Bas</b>										
1955-60	7,1	7,5	6,1	8,6	(6,8)	7,0	4,2	3,1	2,4	1,6
1960-65	10,2	10,1	6,3	12,7	10,7 <sup>(6)</sup>	10,5	6,2	3,5	2,7	0,8
1965-70	10,4	10,1	7,5	11,6	9,8 <sup>(6)</sup>	10,1	5,5	4,4	3,9	1,4
1970-75	8,8	8,8	7,6	9,4		7,8	4,4	3,6	3,2	(1,1)
<b>Belgique</b>										
1955-60	4,6	4,2	3,1	5,6	4,8	4,6	2,9	2,7		(3,5)
1960-65	8,2	8,1	6,2	9,5	7,8	7,6	4,6	4,1	3,2	1,1
1965-70	8,2	8,0	6,6	9,0	7,6	8,0	5,0	3,9	3,5	2,3
1970-75	9,0	9,2	7,9	10,0	8,4	8,7	4,6	4,0	3,6	(1,6)
<b>Luxembourg</b>										
1955-60	6,0	5,7	5,3	6,0	5,7	.	.	2,8	.	0
1960-65	6,0	5,8	1,5	8,5	6,4	7,3	5,1	2,4	.	0
1965-70	7,9	7,9	.	.	.	6,7	3,6	2,8	.	0
1970-75	6,1	6,1	.	.	.	.	.	3,1	.	0

- 1) Revenu disponible des ménages (après redistribution)
- 2) Rémunérations des salariés par salarié ayant un emploi
- 3) Déflaté par l'indice des prix de la consommation privée
- 4) Chômeurs en % de la population active, moyenne de la période : pour 1970-75 moyenne arithmétique des valeurs de 1970 et 1975
- 5) 1961-65
- 6) 1965-69
- 7) 1969-75

Source: Comptes nationaux des pays membres

Graph. D.3-1:-EVOLUTION DES REMUNERATIONS DES SALAIRES ET DU REVENU DE LA PROPRIETE ET DE L'ENTREPRISE - 1961-1975 - (Taux de croissance annuels en %)  
 -ENTWICKLUNG DER EINKOMMEN AUS UNSSELBSTÄNDIGER ARBEIT, UNTERNEHMER-TÄTIGKEIT UND VERMÖGEN - 1961-1975 - (Jährliche Zuwachsrates in %)



Les taux de croissance annuelle de ces deux types de revenus sont toutefois influencés par de fortes fluctuations conjoncturelles. L'analyse sur une période de cinq ans doit donc comporter des réserves.

3.2 Une des grandeurs-clés dans la réalisation des projections à moyen terme est l'évolution des salaires. Elle dépend à la fois des hypothèses relatives à l'augmentation du nombre des salariés (1) et à l'augmentation des salaires par tête (2).

Tous les pays membres - à l'exception de la Belgique et de l'Italie - prévoient un ralentissement de l'évolution des salaires. Pour certains pays cela représenterait une rupture relativement nette de la tendance observée dans le passé (cf. graph. D.3.1).

Si l'on compare l'évolution des salaires par tête aux trois variables suivantes :

- évolution de la productivité du travail,
- évolution du niveau général des prix,
- tension attendue sur le marché du travail (exprimée de façon approchée par le niveau ou la variation du taux de chômage),

on peut en tirer les conclusions suivantes :

- l'évolution des salaires par tête pour 1970-75 se situe dans tous les pays membres (à l'exception de la Belgique) à la limite inférieure des tendances que l'on a pu observer depuis 1960; le taux moyen projeté n'a été atteint dans le passé qu'au cours d'un petit nombre d'années (exception : l'Italie 1965-69),
- l'atténuation projetée de la poussée salariale irait de pair avec la constance ou un léger ralentissement des progrès de la productivité par rapport au passé,
- lorsque l'évolution nominale des salaires par tête est "corrigée par les prix" (3), les taux d'accroissement "réels" des salaires par tête prévus dans les Etats membres rapprochent les uns des autres (1970-75 : 4,3 % - 5,5 %),
- les taux d'accroissement "réels" des salaires par tête pour 1970-75 fléchissent (sauf pour l'Italie, pour laquelle est prévu aussi un accroissement sensible du revenu) par rapport aux périodes antérieures ou restent sensiblement les mêmes (Belgique),
- aussi bien pour le passé que pour la période de projection 1970-75 on peut noter un étroit parallélisme entre l'évolution des salaires "réels" par tête et celle de la productivité du travail (par personne occupée) (sauf pour les Pays-Bas et la Belgique),
- l'évolution des salaires nominaux par tête est freinée (sauf en Belgique) tandis que le taux de chômage diminue ou reste constant.

---

(1) Cf. Chap. D.1

(2) Rémunérations (brutes) des salariés par salarié, c'est-à-dire rémunérations effectives nominales par salarié (y compris le glissement des salaires).

(3) L'évolution nominale des salaires a été "déflatée" par le taux d'accroissement de l'indice des prix de la consommation privée (au lieu de l'indice du coût de la vie)

Dans ces conditions, l'évolution des rémunérations souhaitée pour la période de projection ne sera guère "spontanée". Sa réalisation rend donc souhaitable - indépendamment des autres conditions (réalisation des objectifs d'emploi et de productivité, réalisation des projections de stabilité des prix etc ...) - une concertation active et permanente des partenaires sociaux à l'échelon national et communautaire.

### Répartition des revenus

3.3 Tant qu'on ne dispose pas de données statistiques suffisantes sur la répartition des revenus personnels (par tranches de revenus et catégories socio-économiques de revenus), il faut se contenter de la "part salariale" comme indicateur général de l'évolution dans la répartition des revenus. La "part salariale" globale peut être interprétée dans un sens plus ou moins large (1) (2). Dans tous les pays membres, la part salariale a augmenté dans le passé (cf. tableau D. 12). Cette augmentation devrait se poursuivre jusqu'en 1975 - avec des différences selon les pays. Pour l'Italie et la Belgique en particulier on prévoit un fort accroissement de la part représentée par les rémunérations des salariés dans le revenu national.

Une "amélioration" de la répartition des revenus en faveur des salariés n'apparaît que lorsque la part des salariés dans le nombre total des personnes occupées progresse moins rapidement que la part salariale (non corrigée). Jusqu'ici la part des salariés dans le total des personnes occupées a augmenté avec une plus ou moins grande régularité (3). Cette tendance devrait se poursuivre en 1970-75 (France, Pays-Bas, Belgique et Luxembourg) ou s'atténuer légèrement par rapport à la période antérieure (Allemagne et Italie).

- 
- (1) Les salaires comprendront les contributions à la Sécurité Sociale. "Part salariale" au sens large = part des salaires dans le produit national brut; "part salariale" au sens étroit = part des salaires dans le revenu national.
  - (2) En raison du parallélisme approximatif qui existe entre l'évolution du produit national brut et celle du revenu national, les conclusions économiques à tirer de l'évolution des deux "part salariales" sont les mêmes.
  - (3) Exode du secteur agricole, diminution du nombre des entreprises individuelles immigration accrue des travailleurs étrangers etc ...

Tab. D. 12 Evolution de la "part salariale" réelle (1) et corrigée (2)  
1960 - 1975  
 (en % du revenu national)

	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970	Proj. 1975
<u>Allemagne (R.F.)</u>												
réelle	60,6	62,2	64,0	64,4	64,3	64,7	65,7	66,1	64,1	65,2	66,9	68,2
corrigée	60,6	61,6	62,8	62,7	62,1	62,1	62,7	63,3	61,0	61,6	62,8	62,8
<u>France</u>												
réelle	57,2	58,8	59,7	61,1	61,8	62,2	62,0	62,1	62,8	62,5	62,6	64,2
corrigée	57,2	58,2	58,3	58,7	58,5	58,4	57,6	57,3	57,6	56,8	56,3	55,2
<u>Italie</u>												
réelle	51,8	51,9	53,6	56,8	58,1	57,1	56,3	56,5	56,7	56,7	57,4	61,1
corrigée	51,8	50,6	50,9	52,3	53,6	53,0	52,0	51,7	51,1	49,9	50,3	51,4
<u>Pays-Bas</u>												
réelle	56,6	59,0	60,7	62,1	62,6	63,6	66,1	65,5	65,6	66,3	67,8	69,5
corrigée	56,6	58,5	59,7	60,7	60,8	61,4	63,5	62,8	62,5	62,8	63,8	64,1
<u>Belgique</u>												
réelle	57,2	56,9	58,5	60,1	60,3	60,9	62,6	62,8	62,8	63,0	63,5	65,7
corrigée	57,2	56,6	57,9	58,8	58,2	58,3	59,8	60,1	60,0	(59,7)	59,8	60,5
<u>Luxembourg</u>												
réelle	58,5	59,6	62,5	63,9	63,7	66,2	67,3	68,4	67,3	•	•	•
corrigée	58,5	59,0	61,3	62,4	61,6	63,5	64,0	65,0	63,6	•	•	•
1) Part salariale réelle : Rémunérations des salariés en % du revenu national 2) Part salariale corrigée : Rémunérations des salariés en % du revenu national à structure constante de l'emploi (maintien du pourcentage des salariés par rapport à la population occupée observé en 1960)												
Sources: Comptes nationaux des pays membres												

L'évolution de la "part salariale" (non corrigée) n'a pas toujours été parallèle à cette progression du pourcentage des salariés. Au cours de la période 1964/65-1969 en particulier, la part salariale a peu varié dans certains pays membres (surtout en France et en Italie) et de ce fait la répartition (fonctionnelle) des revenus des salariés s'est relativement "détériorée". L'expérience montre toutefois que ces "détériorations" ont souvent déclenché des mouvements de salaires explosifs tendant à rattraper le retard.

Dans les projections 1970-75, on prévoit pour la "part salariale" corrigée et par rapport à la tendance à long terme depuis 1960 l'évolution suivante (cf. Tabl. D.12) (1):

- léger accroissement aux Pays-Bas et en Belgique,
- constance en Italie et en Allemagne et
- persistance de la tendance à la baisse en France.

**Si les relations de répartition visées ne se réalisaient pas, les taux d'accroissement projetés pour le niveau général des prix (2) seraient affectés en conséquence.**

#### Utilisation des revenus et formation de l'épargne

3.4 L'évolution décrite des composantes "primaires" des revenus, telles qu'elles sont directement créées dans le processus de production, est modifiée par la redistribution effectuée par les pouvoirs publics (impôts, sécurité sociale, transferts). On ne peut examiner ici en détail l'ampleur, les formes et les effets de cette politique de redistribution des pouvoirs publics (3). Après redistribution on obtient le revenu disponible des ménages dont l'évolution dans les Etats membres a été approximativement parallèle à l'évolution du revenu national, parallélisme qui est maintenu pour les projections 1970-75. (cf. Tab. D. 11). Le revenu disponible est soit consommé (4) soit épargné. Les divergences statistiques et institutionnelles rendent peu comparable l'évolution de l'épargne et les taux d'épargne des ménages dans les différents pays membres. Cependant, l'évolution temporelle des taux

1) On a corrigé la part salariale des influences que l'on pourrait imputer à l'accroissement du pourcentage des salariés en maintenant constante la structure de l'emploi en 1960

2) cf. Section D.5

3) cf. Section D.4

4) cf. Section D.2

d'épargne fournit des informations - pour les différents pays - sur l'ampleur de certaines modifications prévues ou spontanées dans le comportement des ménages en matière d'épargne et dans la répartition de la formation de l'épargne.

Le taux d'épargne des ménages (1) a augmenté dans tous les pays membres jusqu'au début des années soixante. Depuis environ 1964 les taux d'épargne oscillent dans la plupart des Etats membres autour du niveau qu'ils avaient alors atteint (cf. graph. D.3-2).

La projection du taux d'épargne des ménages au sens large (y compris les revenus non distribués des entreprises individuelles<sup>2)</sup>) indique une certaine constance sinon une légère augmentation en Allemagne, en France et en Italie par rapport au taux observé au point de départ, soit 1970 soit 1969, taux qui, en raison de la conjoncture, s'était déjà relevé en Italie et en France. Ce n'est que pour la Belgique qu'il est tenu compte d'une augmentation plus nette du taux d'épargne, ce qui frappe si on considère en particulier la tendance à la baisse des revenus non distribués des entreprises individuelles.

Le taux d'épargne au sens étroit prévu pour 1975 en France et en Allemagne apparaît comme une prolongation de l'augmentation tendancielle à plus long terme<sup>3)</sup>.

3.5 L'évolution de l'épargne ou de l'auto-financement des entreprises est également difficilement comparable, étant donné que d'une part le recensement, la définition et l'évaluation des bénéfices (non distribués) sont différents et que d'autre part l'estimation des amortissements (4) se heurte à de grosses difficultés. Le taux global d'auto-financement (5) (cf. graph. D.3-2) pour l'Allemagne a oscillé depuis 1961 autour de 60 % (sauf pour les années 1967 et 1968 : plus de 70 %) et devrait se maintenir à ce niveau jusqu'en 1975. Le taux d'auto-financement de la France (5) s'est au contraire situé au cours des dernières années (depuis 1963)

1) Part de l'épargne des ménages dans le revenu disponible. En Allemagne et en France le taux d'épargne peut être pris au sens étroit, c'est-à-dire sans les bénéfices non distribués des entreprises individuelles; pour tous les autres pays ce terme ne peut être pris qu'au sens large (y compris les bénéfices non distribués des entreprises individuelles). L'inclusion des bénéfices non distribués fausse l'évolution du taux de l'épargne privée, en introduisant des facteurs d'un ordre différent.

2) Pour l'Allemagne on a pu procéder à une conversion provisoire pour 1970 et 1975.

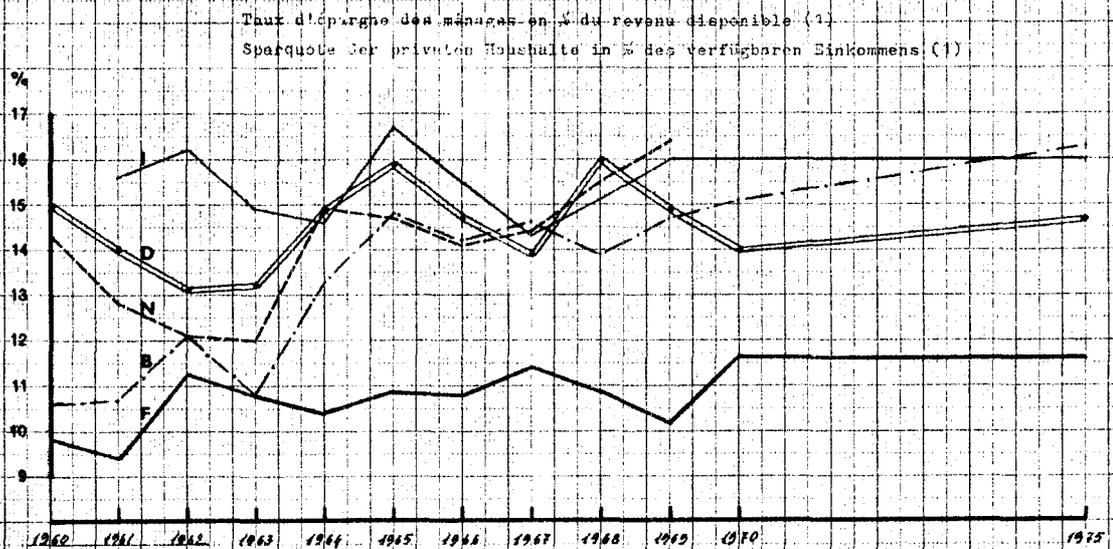
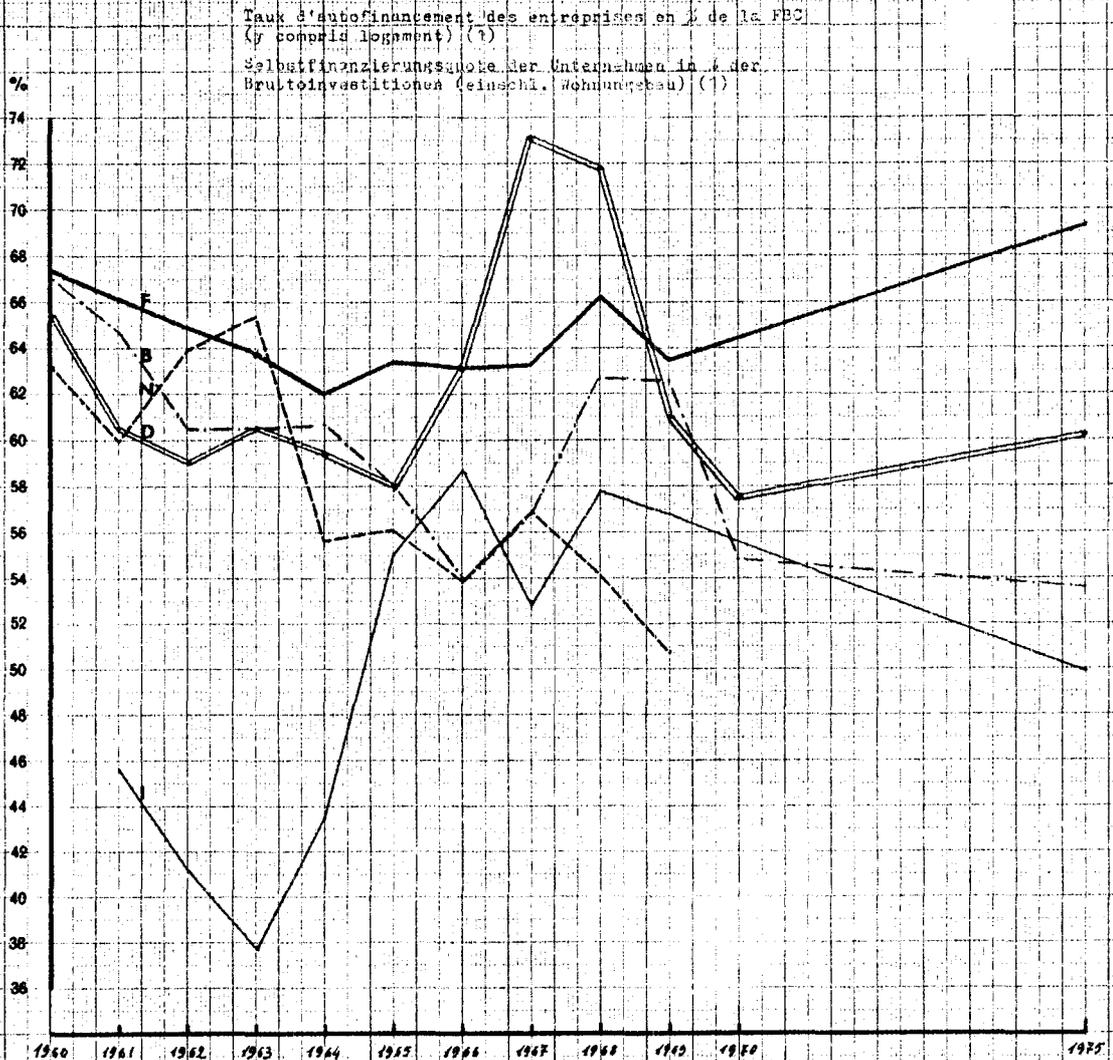
3) Allemagne: Taux d'épargne des ménages (au sens étroit)      1960 1965 1969 1970 1975  
(en % du revenu disponible)                                      8,5 12,1 12,1 11,4 12,4  
France : Taux d'épargne au sens étroit                                      8,3 9,5 8,9      10,3

4) Les amortissements (entreprises et administrations publiques) représentent environ 30-40 % de l'épargne brute globale.

5) Part des fonds propres des entreprises (bénéfices non distribués et amortissements) dans les investissements bruts des entreprises (y compris la construction de logements)

Graph. D. 3-2

EPARGNE ET AUTOFINANCEMENT (1) en % de la formation brute de capital  
 ERSPARNIS UND SELBSTFINANZIERUNG (1) in % der Bruttoinvestitionen



(1) Voir définition dans le texte - Vgl. Definitionen im Text.

aux environs de 63 % et devrait pour 1975 atteindre 69 %. L'Italie (1) enregistre une tendance à la progression de ce taux (de 45 % à environ 59 %) qui ne se maintiendra pas jusqu'en 1975 (50 %). Aux Pays-Bas et en Belgique le taux d'auto-financement (2) est tombé d'environ 70-75 % entre 1955 et 1960 à environ 55 % (1967-68) et 60 % (1968-69). Nous ne disposons pas de projections pour les Pays-Bas. En Belgique, le taux d'auto-financement qui dépassait 70 % (dans les années 50) est tombé à environ 60 % dans les années 60 et devrait atteindre 54 % environ en 1975.

L'évolution projetée de l'épargne brute des entreprises (y compris la construction de logements) contribue comme suit au financement de l'ensemble des investissements bruts (cf. graphique D.3.3.).

- Allemagne : la part de l'épargne brute des entreprises, qui a atteint environ 50 % dans les années 60, se maintiendra (1975 : 51 %);
- France : la tendance au fléchissement de la part représentée par l'épargne des entreprises dans le total des investissements bruts (1960 : env. 61%; 1969 : 56 %) se renversera (1975 : environ 61%);
- Italie : la part représentée par l'épargne brute des entreprises qui était en légère progression (1961/62 : environ 40 %; 1969 : 52%) diminuera jusqu'en 1975 (1975 : 45%);
- Pays-Bas et Belgique : on a enregistré dans le passé (depuis 1963) un net fléchissement de la part représentée par l'épargne brute des entreprises. En Belgique, le secteur des entreprises a financé au cours de la dernière décennie 50 % environ du total des investissements bruts (1975 : 44 %).

3.6 La formation de l'épargne dans le secteur public (différence entre les recettes courantes et les dépenses courantes des administrations publiques, y compris la sécurité sociale) perd de son importance en Allemagne et en Italie. Le taux d'épargne des administrations publiques (3) diffère considérablement selon les pays membres :

- 
- (1) Le taux d'auto-financement de l'Italie ne comprend pas les bénéfices non distribués des entreprises individuelles.
  - (2) Part des fonds propres des entreprises (bénéfices non distribués et amortissements) dans les investissements bruts des entreprises (y compris la construction de logements)
  - (3) Epargne courante des administrations publiques (nette des transferts de capital et des amortissements) en % des recettes courantes de l'ensemble des administrations publiques.

Graph. D.3-3

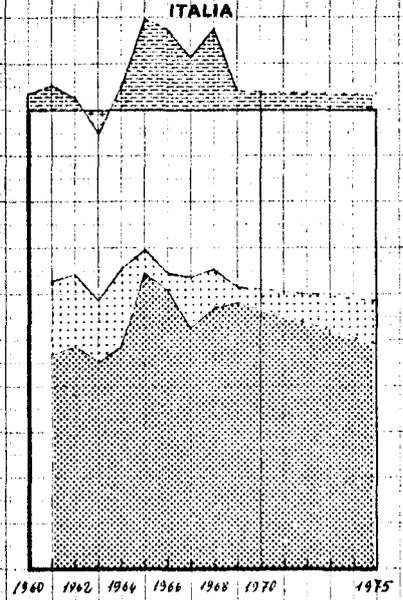
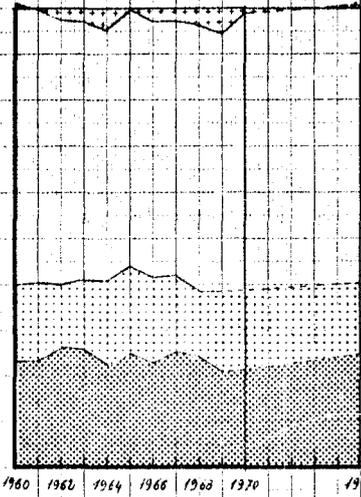
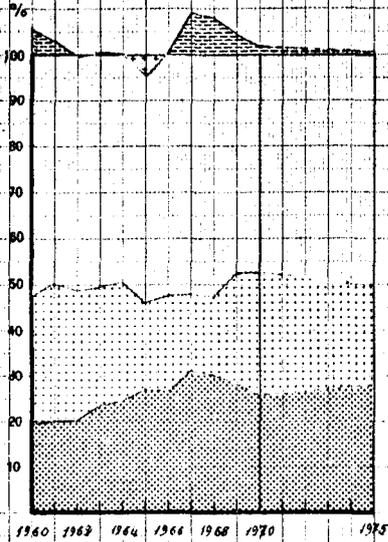
FINANCEMENT DE LA FORMATION BRUTE DE CAPITAL  
(Épargne brute des secteurs en % de la FBC)

FINANZIERUNG DER BRUTTOINVESTITION  
(Ersparnis der Sektoren in % der Bruttoinvestition)

DEUTSCHLAND

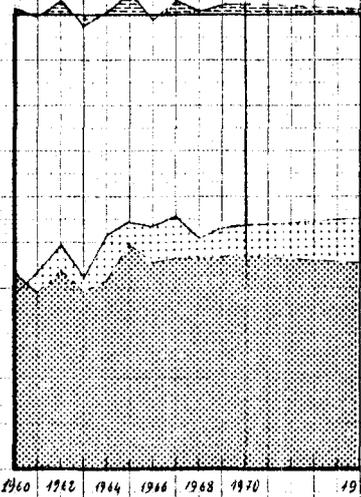
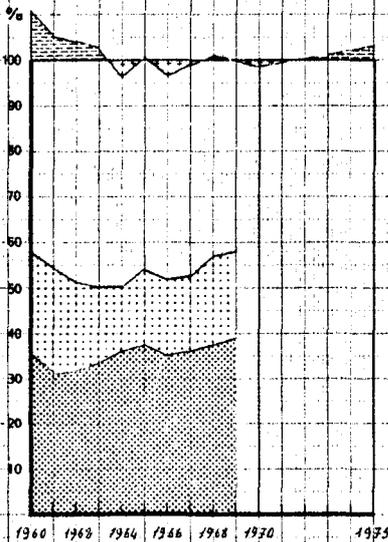
FRANCE

ITALIA



NEDERLAND

BELGIQUE BELGIE



-  Épargne des ménages  
Ersparnis der priv. Haushalte
  -  Épargne des adm. publiques  
Ersparnis des Staates
  -  Épargne brute des entrepr.  
Bruttoersparnis der Untern.
  -  Excédent  
Überschuss
  -  Déficit  
Defizit
- } de la nation en  
compte courant  
der laufenden  
Rechnung der  
Volkswirtschaft.

Tab.D.13 Taux d'épargne de l'ensemble des administrations publiques

P a y s	Moyenne de la période		1970	Projec. 1975
	1961-65	1966-70		
Allemagne (R.F.)	18,4	13,5	18,6	14,0
France	11,2	11,8	13,0	11,0
Italie	9,9	3,3	1,5 <sup>(1)</sup>	5,6
Pays-Bas	11,8	11,7	13,1	13,6
Belgique	3,9	4,3	3,5	6,0
1) 1969				

3.7 Dans l'évolution structurelle de l'épargne globale il faut enfin tenir compte également de l'évolution du solde du compte courant de la nation avec l'étranger (1). Un excédent ou un déficit du compte courant indique de combien l'épargne brute globale d'un pays est supérieure (ou inférieure) à ses investissements bruts. Pour la moyenne de la période 1960-70 on a enregistré un excédent (par rapport au total des investissements bruts) de 2,6 % pour l'Allemagne, d'environ 1,2 % pour la Belgique et surtout, pour l'Italie, d'environ 10 % entre 1960 et 69. Cet excédent devrait diminuer fortement pour l'Italie et l'Allemagne au cours de la période de projection. La période 1960-70 a été caractérisée pour la France par un déficit permanent, c'est-à-dire qu'environ 2,6 % en moyenne des investissements bruts ont été financés par de l'épargne de l'étranger (2). Pour 1975 on s'efforcera de réaliser un excédent. Les Pays-Bas ont réalisé pour la moyenne de la période 1960-70 un faible excédent (environ 0,4 % par rapport aux investissements bruts) qui sera fortement accru en 1975 (3 %).

---

1) Cf. également chapitre C.3

2) dont font partie des capitaux rapatriés de la zone franc

D.4 DEPENSES ET RECETTES DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES ET CHARGE FISCALE<sup>(1)</sup>

4.1 Les projections relatives à l'évolution dans le secteur public sont soumises à des éléments d'incertitude spécifiques, car elles dépendent directement d'orientations et de décisions politiques - dont les motivations ne sont pas, bien entendu, exclusivement économiques -. Dans la plupart des pays, les options et les orientations politiques des Etats membres pour la période allant jusqu'en 1975 n'étaient pas encore arrêtées au moment de l'établissement de la projection (été 1970). Les experts ont donc parfois été amenés à poser eux-mêmes certaines hypothèses (2). A cet égard, ils se sont limités à retenir les orientations qui pouvaient être considérées comme relativement assurées. Citons par exemple l'application de la taxe à la valeur ajoutée en Belgique et la progression en République fédérale de certaines dépenses impliquant un accroissement plus que proportionnel de la consommation et des investissements dans le secteur public. En revanche, il n'a pas été tenu compte de projets de réforme encore en préparation et qui n'étaient pas suffisamment détaillés ni connus. Ceci vaut en particulier pour l'incidence d'une harmonisation progressive de la fiscalité dans la Communauté. Il convient, par ailleurs, de signaler que la comparaison, entre pays, des recettes et des dépenses globales de l'Etat ainsi que leurs évolutions se heurtent à des différences de délimitations entre secteur public et secteur privé. Il s'agit dans une large mesure de différences d'ordre structurel et institutionnel qui font que certains flux ou certaines activités sont tantôt repris dans le secteur Etat tantôt dans les secteurs Entreprises ou Ménages. (par ex.: prestations en nature de la sécurité sociale considérée comme consommation publique ou comme consommation privée ; financement de la construction de routes par le budget public ou par des entreprises privées etc.). Malgré ces restrictions, il est utile de procéder à une analyse plus poussée de l'évolution probable des recettes et des dépenses des administrations, ainsi que de leurs composantes les plus importantes, ne serait-ce déjà qu'en raison de la forte influence que le régime fiscal exerce sur l'évolution globale des économies nationales par la masse de ses recettes et de ses dépenses.

4.2 Le tableau D.14 fournit une première idée globale du rôle des administrations:

- 1) "Administration" au sens de la comptabilité nationale (administration centrale, collectivités locales et sécurité sociale)
- 2) Des projections de finances publiques à moyen terme (1970-1975) ont été présentées pour la première fois en commun par tous les Etats membres par un groupe de travail à la demande du Comité de politique économique à moyen terme et du Comité de politique budgétaire. Un rapport intérimaire renseigne sur l'évolution à moyen terme des finances publiques au niveau de l'administration centrale, des collectivités locales, de la sécurité sociale. Une ventilation fonctionnelle des dépenses projetées fait cependant encore défaut. Les chiffres présentés ici ne se réfèrent pas à ce rapport, mais aux données nationales transmises à diverses phases de l'avancement des travaux.

Tab.D.14 Part des recettes courantes des administrations dans le PNB<sup>(1)</sup>

	D	F	I(2)	N	B	L
1960	35,5	34,1	28,2	33,2	27,1	.
1965	35,7	37,6	30,0	36,4	30,4	.
1970	37,6	(37,6)	31,5(3)	43,5	34,3	.
1975	38,3	37,3	34,7	47,6	37,8	.

1) Sans les recettes provenant des transferts en capital, qui n'ont pas été évaluées séparément par la plupart des pays.

2) Après déduction des subventions; il faut compter 1 à 2% en plus dans la comptabilisation brute.

3) 1969

Il ressort de ce tableau que, dans tous les pays, les activités des administrations au cours de la dernière décennie ont exigé une part nettement croissante du PNB. Cette tendance devrait se poursuivre également au cours de la période de projection dans tous les pays, sauf en France où l'on enregistre déjà depuis 1965 une certaine stabilisation de la pression fiscale et parafiscale. Dans les autres pays (sauf en Italie) par rapport aux deux périodes quinquennales précédentes, on observe un léger ralentissement de la tendance à l'augmentation plus que proportionnelle des recettes publiques.

4.3. Les principaux éléments des recettes courantes des administrations sont constitués par l'impôt et par les cotisations à la sécurité sociale. Ils représentent globalement dans les pays membres de la CEE 92 à 98% des recettes courantes et déterminent par conséquent l'évolution de ces dernières. Dans ces pays, la charge fiscale représentée par les impôts et par les cotisations à la sécurité sociale oscille en 1970 entre 30% (en Italie) et 40% (Pays-Bas) du PNB. On remarque que l'augmentation de la charge supportée par les économies au cours des années 60 a été fort différente d'un pays à l'autre et qu'elle a été particulièrement forte en Belgique et aux Pays-Bas. Selon les projections actuelles pour 1975, l'évolution future ne devrait pas davantage se caractériser par des rapprochements sensibles (voir tableau D.15). Il faut toutefois relever les points communs suivants (toujours par référence au PNB):

Tab. D. 15 Principales catégories de recettes courantes des administrations  
 exprimées en % du PNB

	I m p ô t s			Cotisations à la sécurité sociale	Impôts + cotisations à la sécu- rité sociale	Impôts directs + cotisations à la sécu- rité sociale
	indirects	directs	total			
	(1)	(2)	3=(1)+(2)	(4)	5=(3)+(4)	6=(2)+(4)
<u>Allemagne (RF)</u>						
1960	13,6	9,3	22,8	10,3	33,1	19,6
1965	13,2	9,9	23,1	10,4	33,5	20,3
1970	12,8	11,0	23,9	11,8	35,6	22,8
1975	12,1	12,0	24,1	12,3	36,3	24,3
<u>France</u>						
1960	16,1	6,1	22,2	11,2	33,4	17,3
1965	16,7	6,3	23,1	13,8	36,9	20,1
1970	15,3	7,0	22,3	14,5	36,8	21,5
1975	14,1	7,4	21,5	15,0	36,5	22,4
<u>Italie</u>						
1960	11,3	5,5	16,8	8,6	25,4	14,1
1965	10,9	6,4	17,3	10,0	27,3	16,4
1969	10,7	6,9	17,6	11,1	28,7	18,0
1975	10,6	8,7	19,3	12,5	31,8	21,2
<u>Pays-Bas</u>						
1960	9,8	12,2	22,1	8,0	30,1	20,2
1965	10,0	12,6	22,6	11,1	33,7	23,7
1970	11,4	13,9	25,4	14,9	40,3	28,8
1975	11,4	15,6	27,0	17,4	44,4	33,0
<u>Belgique</u>						
1960	11,4	7,5	18,9	7,1	25,9	14,6
1965	12,0	8,6	20,6	9,1	29,8	17,7
1970	12,9	10,9	23,8	10,0	33,7	20,9
1975	12,0	14,0	26,0	11,1	37,1	25,1
<u>Luxembourg</u>						
1960						
1965						
1970						
1975						

1) Après déduction des subventions dont la part dans le PNB a atteint 1 à 2% au cours des années 60.

- L'importance relative des impôts directs augmente dans tous les pays. A cet égard, la plupart d'entre eux ont déjà prévu des mesures en vue d'atténuer la progression de l'impôt, lorsque les revenus des bénéficiaires des classes les moins favorisées augmentent.
- En revanche, le poids des impôts indirects n'augmente plus dans aucun Pays et marque même un recul dans plusieurs cas. On relève une légère réduction de l'écart existant entre les divers pays, du fait que la France s'oriente manifestement vers un allègement de la charge fiscale indirecte, particulièrement lourde dans ce pays. Toutefois on ne peut guère parler d'un rapprochement généralisé.
- Dans tous les pays, la charge des cotisations sociales, déjà relativement élevée, continuera à progresser(1). Dans la majorité des pays, les cotisations en question dépasseront en 1975 aussi bien les recettes des impôts directs comme celles des impôts indirects.

4.4 Conformément aux tendances à plus long terme, il est probable que, durant la période de projection également, la progression des dépenses courantes (sans les investissements ni les transferts en capital) sera plus rapide dans tous les pays que celle du produit national.

Tab.D.16 Dépenses courantes des administrations (a) et produit national brut (b)

- Taux de croissance annuels moyens - en %

	D		F		I		N		B		L	
	(a)	(b)	(a)	(b)	(a)	(b)	(a)	(b)	(a)	(b)	(a)	(b)
1965/1960	10,6	8,8	12,1	10,2	14,7	11,0	13,7	10,2	9,4	8,2	.	6,1
1970/1965(1)	7,9	8,0	10,0	10,6	10,3	8,7	13,7	10,4	10,7	8,2	.	7,9
1975/1970(2)	8,4	6,8	9,6	8,8	10,6	9,6	10,7	8,8	10,6	9,0	.	6,1
1) 1969/1965 dans le cas de l'Italie						2) 1975/1969 dans le cas de l'Italie						

(1) Les écarts importants entre les charges en matière de cotisations sociales dans les divers pays ne correspondent pas nécessairement à des différences analogues quant aux prestations sociales. Celles-ci sont également financées en partie par l'impôt ou versées directement aux travailleurs par les entreprises. Un transfert de certaines prestations sociales des services publics aux entreprises, accompagné d'une réduction du montant des cotisations explique par exemple que l'accroissement des cotisations sociales a été moins marqué dans la République fédérale durant les années 60.- La progression plus que proportionnelle des cotisations de la sécurité sociale tient à la fois à la majoration des taux de cotisation et à un élargissement du cercle des personnes assujetties.

Une analyse plus détaillée des grandes catégories de dépenses révèle les tendances suivantes :

A l'exclusion de la France et des Pays-Bas, la consommation publique devrait enregistrer une expansion nettement plus rapide que le produit national brut (voir ci-dessus chapitre D.2.2). Dans l'appréciation du taux d'accroissement de ce poste en Allemagne, il faut toutefois tenir compte du fait qu'à la différence des autres pays, il inclut également les prestations en nature de la sécurité sociale, dont la progression sera relativement accentuée au cours de la période de projection.

Le deuxième poste important des dépenses publiques est constitué par les transferts courants aux ménages, y compris encore une fois les prestations sociales. Dans tous les pays, on prévoit que l'accroissement de ces dernières sera de loin supérieure à celui du PNB en valeur nominale.

Tab.D.17 Transferts courants de la sécurité sociale aux ménages  
- taux d'accroissement annuels moyens - en %

	D	F	I	N	B	L
1965/1960	9,0	15,2	18,4	18,8	12,2	.
1970/1965(2)	8,1	11,7	12,8	16,7	11,0	.
1975/1970(1)	8,5	10,8	10,2	12,1	11,6	.
1) 1975/1969 dans le cas de la France et de l'Italie 2) 1969/1965 dans le cas de la France et de l'Italie						

Par rapport au passé, on observe, il est vrai, le plus souvent un ralentissement de l'expansion des dépenses, mais cela tient en partie à la réduction supposée des hausses de prix, qui implique également une limitation des taux nominaux d'accroissement des prestations sociales. D'un pays à un autre, on note d'ailleurs des différences considérables et des facteurs d'influence particuliers qu'il n'est cependant pas possible de traiter ici dans le détail.

La tendance générale d'un accroissement plus rapide que le PNB s'explique surtout par l'accroissement des charges au titre de l'assurance vieillesse (augmentation du nombre des retraités et des prestations), par les améliorations nécessaires de l'assurance maladie et par la tendance au renchérissement relatif dans ce secteur.

Pour ce qui est des autres catégories de transferts courants, les estimations fournies par les divers pays sont encore incomplètes.

Dans les prévisions relatives aux subventions, l'Allemagne et la France - qui ont enregistré des taux de croissance élevés dans le passé - prévoient que la progression sera nulle ou minime. On suppose, en effet, que la situation financière des entreprises publiques s'améliorera sensiblement et que l'expansion des dépenses courantes dans le secteur agricole se ralentira. Dans les projections concernant l'Italie<sup>(1)</sup>, il est prévu qu'après les taux d'accroissement élevés de plus de 20% par an, qui ont caractérisé les transferts courants aux entreprises durant la période 1966-1970, le taux sera réduit à environ 10% par an au cours de la période de projection. Les Pays-Bas, au contraire, prévoient un doublement des subventions jusqu'en 1975 (environ 15% par an), motivé en grande partie par des mesures indispensables en faveur de la construction de logements.

Les taux d'accroissement prévus pour les intérêts de la dette publique seraient du même ordre de grandeur que ceux du PNB en Italie, aux Pays-Bas et en Belgique. En France, les projections n'admettent qu'une augmentation minime. En Allemagne, en revanche, on escompte une hausse inhabituelle plus rapide que le PNB. Pour apprécier ces tendances, il faut tenir compte de l'importance relative des intérêts de la dette dans l'ensemble des dépenses ou relativement à l'ensemble des recettes, ainsi que de l'importance, variable d'un pays à un autre, des relations financières entre les administrations et les autres secteurs de l'économie nationale.

Etant donné que dans tous les pays, à l'exclusion de la République fédérale, les dépenses au titre de l'intérêt augmentent plus lentement que les recettes courantes, la charge pesant sur le budget des administrations publiques du fait du service de la dette a tendance à s'atténuer, ainsi qu'il ressort du tableau suivant.

Tab.D.18 Intérêts de la dette publique en % des recettes courantes des administrations

	D	F	I	N	B	L
1960	2,0	3,7	7,8	8,5	10,5	.
1965	2,0	2,8	6,2	6,8	9,4	.
1970 <sup>(1)</sup>	2,3	3,1	7,3	6,7	9,7	.
1975	2,5	2,2	6,1	6,0	9,4	.
1) 1969 dans le cas de la France et de l'Italie						

1) Suivant les données communiquées par la délégation italienne au groupe de travail "Projections de finances publiques".

L'évolution de la formation de l'épargne nette des administrations (différence entre les recettes et les dépenses courantes de l'ensemble du secteur public), a déjà été examinée brièvement (voir chapitre D.3.8). Les différences de niveau considérables en ce qui concerne la contribution de l'Etat à la formation de l'épargne nationale dans les divers pays s'expliquent par de nombreux facteurs, de sorte qu'une étude comparative de ce solde n'aurait que peu de valeur.

- 4.5. Le groupe d'experts n'a inclus que partiellement les postes du compte de capital dans les projections. Deux pays seulement ont établi ou transmis des estimations relatives à l'évolution future des transferts en capital et, partant, des soldes de financement.

Tant l'Allemagne que la France prévoient une réduction des excédents de financement escomptés pour 1970. Ces excédents s'étaient constitués au cours des deux dernières années. Ils s'expliquent en grande partie par les restrictions conjoncturelles en matière de dépenses en période d'accroissement rapide des recettes. Il convient donc de faire preuve d'une grande prudence dans une comparaison avec l'année terminale de la période de projection, considérée comme année de conjoncture moyenne. Il faut également tenir compte du fait que toutes les erreurs d'estimation se répercutent dans le solde de financement et que ce poste ne peut être saisi qu'avec beaucoup d'incertitude. Il peut au mieux être considéré comme l'expression d'une orientation politique en matière de finances publiques.

La capacité de financement de l'ordre de 3 milliards de DM prévu pour la République fédérale en 1975 correspond à peu près à la moyenne des années 1960-1969. Au cours de la dernière décennie, les valeurs annuelles ont d'ailleurs considérablement varié, oscillant entre +10,1 milliards de DM (1961) et -6,4 milliards de DM (1967). Etant donné la position extrême de l'année de départ (+15,7 milliards de DM en 1970) et à supposer que le montant prévu soit à peu près réalisé au cours de l'année terminale, l'excédent s'étant progressivement réduit au cours des années intermédiaires, cela conduirait à un excédent moyen de financement de loin supérieur à celui des années 60. Il est plus probable que de fortes variations existent surtout pour le solde de financement de l'Etat, si les instruments de la politique des dépenses et des recettes publiques sont mis, comme il se doit, au service de la politique économique globale à court et à moyen terme.

Les chiffres pour la France montrent que, durant la période 1960-1969, le solde moyen de financement du compte des administrations a marqué en moyenne un léger excédent annuel de 0,1 à 0,2 milliards de FF. La marge de variation s'est située entre -5,5 milliards (1968) et +4,7 milliards de FF (1970). Pour 1975, on escompte un déficit de 1,4 milliards de FF, traduisant une tendance à une légère détérioration du solde de financement des administrations. Cette évolution est néanmoins considérée comme conforme aux équilibres fondamentaux dans la mesure notamment où le solde de financement total des autres agents intérieurs (entreprises + ménages) deviendrait positif d'ici 1975, par une évolution appropriée de la formation d'épargne (1). Il faut cependant remarquer qu'au cours de la période 1960-1969, le secteur privé n'a réalisé un (léger) excédent de financement qu'au cours d'une seule année (1962). A cet égard, les projections impliquent un véritable renversement de la tendance qui devrait résulter de l'augmentation des bénéfices non distribués et de la formation de l'épargne des ménages (voir D.3).

#### 4.6 Appendice

Malgré un montant assez considérable en valeur absolue, le budget des Communautés européennes n'a qu'une importance relativement faible du point de vue de l'économie globale. Les dépenses qui étaient <sup>initialement</sup> prévues (2) pour l'année 1970 sont d'environ 3,45 Mrd U.C. (1 unité de compte = 1\$ U.S.). Le produit "national" brut de la Communauté (somme à prix et taux de change courants) de la même année peut être estimé à environ 480 Mrd U.C. Par conséquent, le projet de budget des dépenses des Communautés représente 0,7 % de ce P.N.B. Parmi les dépenses totales de la Communauté 87 % (= 3 Mrd U.C.) reviennent au Fonds Européen d'Oriente et de Garantie Agricole (FEOGA). Le montant restant, de l'ordre de 0,45 Mrd U.C. se répartit comme suit : dépenses administratives des institutions communautaires (0,12), Fonds européen de développement (0,16), dépenses de recherche Euratom (0,07), Fonds social (0,06) et C.E.C.A. (0,04).

Si l'on considère l'évolution actuelle des dépenses communautaires, leur forte augmentation saute aux yeux. Cette augmentation a été déterminée par l'évolution du FEOGA (environ 0,1 Mrd U.C. en 1965 contre 3 Mrd U.C. en 1970). Toutefois pour juger de cette évolution, il y a lieu de tenir compte de ce qu'elle est la conséquence de la mise en place progressive d'organisations communautaires de marchés et de l'augmentation graduelle des parts de frais remboursés et que ces

(1) cf. IIe partie, section France, page 18.

(2) Autorisations de dépenses et d'engagements; les dépenses effectives ont été jusqu'à présent régulièrement inférieures aux articles budgétaires, étant donné que les liquidations par le FEOGA étaient effectuées avec des retards considérables de plusieurs années.

paiements ne peuvent pas être assimilés à des dépenses supplémentaires dans le secteur agricole. En partie, il s'agit uniquement de déplacements du niveau national au niveau communautaire. En raison du traitement comptable par les administrations nationales ces dépenses figurent également dans les budgets nationaux.

Par la force des choses, l'expansion des dépenses communautaires subira un ralentissement après la clôture de la période de transition, de sorte que des comparaisons entre le passé et l'avenir ne se prêtent guère à commentaire. Conformément à une décision du Conseil du 21 avril 1970, à l'avenir, la Commission établira annuellement une prévision financière pour les trois années budgétaires suivantes. A ce sujet, les travaux préparatoires sont déjà en cours. Toutefois, pour les projections de dépenses des incertitudes particulières résultent de la nécessité de fixer des hypothèses sur la politique structurelle et sur celle des prix dans le secteur agricole.



Tab. D.19 Evolution du niveau général des prix : 1955-71

(Variations annuelles moyennes ou variations annuelles en %)

(basées sur des chiffres en monnaies nationales)

P a y s	1955-65	1966	1967	1968	1969	1970(1)	1971(2)
	Indice implicite des prix du produit national brut						
Allemagne R.F.	3,1	3,5	1,1	1,6	3,4	6,1 (7,5)	4,5
France	5,3	3,0	2,8	4,6	7,0	5,4	4,5
Italie	3,7	2,1	3,0	1,5	4,0	6,1	5,5
Pays-Bas	4,0	6,0	4,1	3,8	6,0	5,6	7,0
Belgique	2,5	4,6	3,1	2,4	3,5	4,3	5,5
Luxembourg	2,9	3,3	2,0	3,0	7,5	5,0	1,5
USA	2,0	2,7	3,2	4,1	4,7	5,0	3,5
Canada	2,2	4,6	3,4	3,6	4,7	4,0	5,0
UK	3,3	4,4	3,1	3,9	5,1	6,0	5,0
	Indice des prix à la consommation						
Allemagne R.F.	2,3	3,5	1,4	1,5	2,8	(3,7)	
France	4,8	3,1	3,1	4,6	6,4	(5,7)	
Italie	3,4	2,3	3,8	1,4	2,6	(4,9)	
Pays-Bas	3,3	5,8	3,4	3,7	7,5	(4,4)	
Belgique	2,0	4,2	2,9	2,7	3,8	(3,8)	
Luxembourg	1,7	3,3	2,2	2,6	2,3	(4,7)	
USA	1,6	2,9	2,8	4,2	5,4	6,0	
Canada	1,8	3,7	3,5	4,2	4,5	3,5	
UK	3,1	4,1	2,4	4,7	5,5	6,0	
<p>1) Sources nationales (situation : été 1970); entre parenthèses : estimations les plus récentes</p> <p>2) Estimations de l'OCDE ou des services de la Commission (arrondies à 0,5 %)</p> <p>Sources 1955-69: OSCE, Statistique générale; OCDE, Principaux indicateurs économiques, Perspectives économiques</p>							

Toutefois, ni au niveau de la science économique ni à celui de la politique économique on ne parvient à s'entendre sur une définition claire de la stabilité des prix; en outre, il y a des doutes sur les relations exactes existant entre stabilité des prix, plein emploi, croissance et répartition des revenus, sur les causes de la hausse constante des prix et sur les instruments les plus efficaces pour la combattre. Rien d'étonnant alors à ce que des différences

existent entre les modes d'établissement des projections; celles-ci procèdent à la fois de la diversité des techniques prévisionnelles et de celle des orientations qui sont suivies dans leur mise en oeuvre.

5.2 De façon très schématique, on peut distinguer trois démarches :

- une première consiste à fixer d'une manière autonome<sup>(1)</sup> une évolution des prix comme objectif à moyen terme pour la stabilité des prix, c'est-à-dire pour le maintien dans toute la mesure du possible de la valeur interne de la monnaie;
- une seconde revient à traiter l'évolution à moyen terme des prix comme la résultante des facteurs internes de hausse des coûts et surtout des tendances à la hausse des prix à l'étranger;
- enfin, on combine fréquemment une orientation volontariste avec la prise en compte des facteurs objectifs qui déterminent les prix, en s'efforçant de décrire la nature et les effets d'actions susceptibles d'infléchir les évolutions spontanées.

Dans le premier cas, celui du système de la stabilité autonome du niveau des prix, le maintien de la valeur de la monnaie est défini comme un objectif intérieur résultant de considérations extra-économiques (ordre juridique et social et expérience historique) et économiques et il implique la nécessité éventuelle de se soustraire à la tendance inflationniste internationale (2). La réalisation de l'hypothèse d'une constance aussi grande que possible du pouvoir d'achat intérieur dépend toutefois de la possibilité d'imposer une telle politique et de son prix, surtout lorsque le niveau des prix augmente à moyen terme beaucoup plus dans les autres pays qu'à l'intérieur du pays considéré.

La seconde méthode est très généralement pratiquée pour les premiers exercices exploratoires. Elle peut aussi être suivie, de façon partielle, pour prendre en compte l'effet de la hausse des prix dans les principaux pays partenaires, dans le cadre d'une stratégie d'adaptation. La stabilité des prix tend alors à être entendue de façon relative et la prévision de leur niveau dépend des hypothèses concernant les influences qui peuvent s'exercer de l'étranger sur le pays considéré.

La troisième méthode est d'un emploi particulièrement indiqué pour les prix des activités qui sont les moins soumises aux influences des marchés internationaux (services, commerces, secteurs à prix réglementés...). Cependant, elle

---

(1) La définition autonome de la stabilité des prix est soumise à certaines contraintes qui résultent principalement de la prise en compte des autres objectifs économiques et de la situation conjoncturelle de départ.

(2) En Allemagne, la stabilité du niveau général des prix est un objectif fixé (loi sur la stabilité et la croissance économique) et dont la réalisation peut exiger le cas échéant des modifications du taux de change.

Tab. D.20 Principaux indicateurs de l'évolution des coûts et des prix 1955-75  
(Taux de variation annuels moyens en %)

P a y s	I n d i c e s d e p r i x				Coûts sal. par unité produite (4)	Part salariale (5)
	P N B	Cons. privée	Demande fin.(2)	Imports. (3)		
<u>Allemagne (Rf)</u>						
1955-60 (1)	2,6	2,0	2,3	- 0,5	3,2	0,5
1960-65	3,6	2,9	3,1	0,2	4,7	1,1
1965-70	3,2	2,7	2,7	0,6	3,8	0,6
1970-75	2,2	1,9	.	.	2,6	0,3
<u>France</u>						
1955-60	6,5	6,3	6,4	(5,5)	.	.
1960-65	4,1	3,7	3,6	0,8	5,5	1,3
1965-70	4,5	4,5	4,4	2,9	4,8	0,2
1970-75	3,0	2,8	2,5	- 0,3	3,4	0,4
<u>Italie</u>						
1955-60	2,0	1,9	1,7	- 2,2	2,9	0,9
1960-65	5,5	4,9	4,8	0,6	7,7	2,1
1965-70	3,4	3,1	3,0	1,4	3,6	0,2
1970-75	2,8	2,5	2,5	2,0	4,2	1,3
<u>Pays-Bas</u>						
1955-60	3,1	2,7	2,3	- 0,2	4,5	1,4
1960-65	4,9	3,9	3,4	0,3	7,4	2,3
1965-70	5,1	4,5	3,5	1,0	6,1	1,0
1970-75	4,0	3,2	2,3	0,0	4,5	0,5
<u>Belgique</u>						
1955-60	2,0	1,7	1,4	- 0,6	3,0	1,0
1960-65	3,0	2,9	2,8	2,4	4,2	1,2
1965-70	3,6	2,9	3,1	2,3	4,4	0,9
1970-75	4,0	3,9	3,1	1,8	4,9	0,9
<u>Luxembourg</u>						
1955-60	3,0	1,3	.	1,0	.	.
1960-65	2,7	2,1	.	1,4	.	.
1965-70	4,3	3,0	.	2,2	.	.
1970-75	2,5	2,5	.	1,7	.	.

1) Sans la Sarre ni Berlin Ouest

2) PNB + Importations

3) Biens et Services (comptes nationaux)

4) Taux de variation du rapport: Rému-  
nération des salariés:PNB en volume

5) Taux de variation du rapport: Rému-  
nération des salariés:PNB prix courants

s'applique aussi à la description d'actions plus ou moins globales visant à agir sur la façon dont les producteurs nationaux s'adaptent aux marchés et aux prix étrangers.

5.3 Les hypothèses et les projections des pays membres en ce qui concerne les prix pour la période 1971-1975, peuvent se résumer comme suit :

En raison des conceptions politiques, des dispositions législatives, de la sensibilité de l'opinion publique et de l'expérience historique, l'évolution du niveau des prix est conçue dans le cas de l'Allemagne comme un objectif a priori pris en compte pour la projection à moyen terme des grandeurs exprimées en valeur (dépenses de l'Etat, charge fiscale, évolution et répartition du revenu etc.).

Pour la période 1971-1975 l'objectif de prix correspond à un taux d'accroissement annuel de 2,5 - 2 % pour l'indice implicite des prix du PNB. Pour les présentes projections à moyen terme on s'est fondé sur un taux d'accroissement annuel de 2,2 % environ. Il faut reconnaître que dans les conditions actuelles il s'agit là d'un objectif très ambitieux dont la réalisation est liée à toute une série de conditions : macro-régulation efficace et poursuite de l'"action concertée", ralentissement des tendances inflationnistes mondiales et en particulier succès de l'harmonisation des objectifs à l'intérieur de la Communauté.

La France vise à limiter l'élévation à moyen terme du niveau des prix (indice implicite des prix du PNB) à un taux moyen annuel de 2,8 %, correspondant à la hausse moyenne des prix supposée pour ses principaux partenaires commerciaux. Si l'on suppose une évolution des prix des produits industriels parallèle à l'évolution correspondante observée à l'étranger pour les produits exportés(1) et un ralentissement de la hausse des prix dans les secteurs protégés contre la concurrence étrangère, selon le modèle Fifi, le niveau général des prix (du PNB) devrait augmenter d'environ 3 % par an (2).

L'hypothèse technique de l'élévation du niveau général des prix en Italie est le résultat de relations empiriques entre l'évolution des salaires nominaux et la productivité du travail par secteur d'activité économique. Ces relations examinées dans le cadre d'un modèle désagrégé en 14 secteurs (3) amènent à une évolution de l'accroissement moyen de l'indice implicite des prix du PNB de 2,8 % par an.

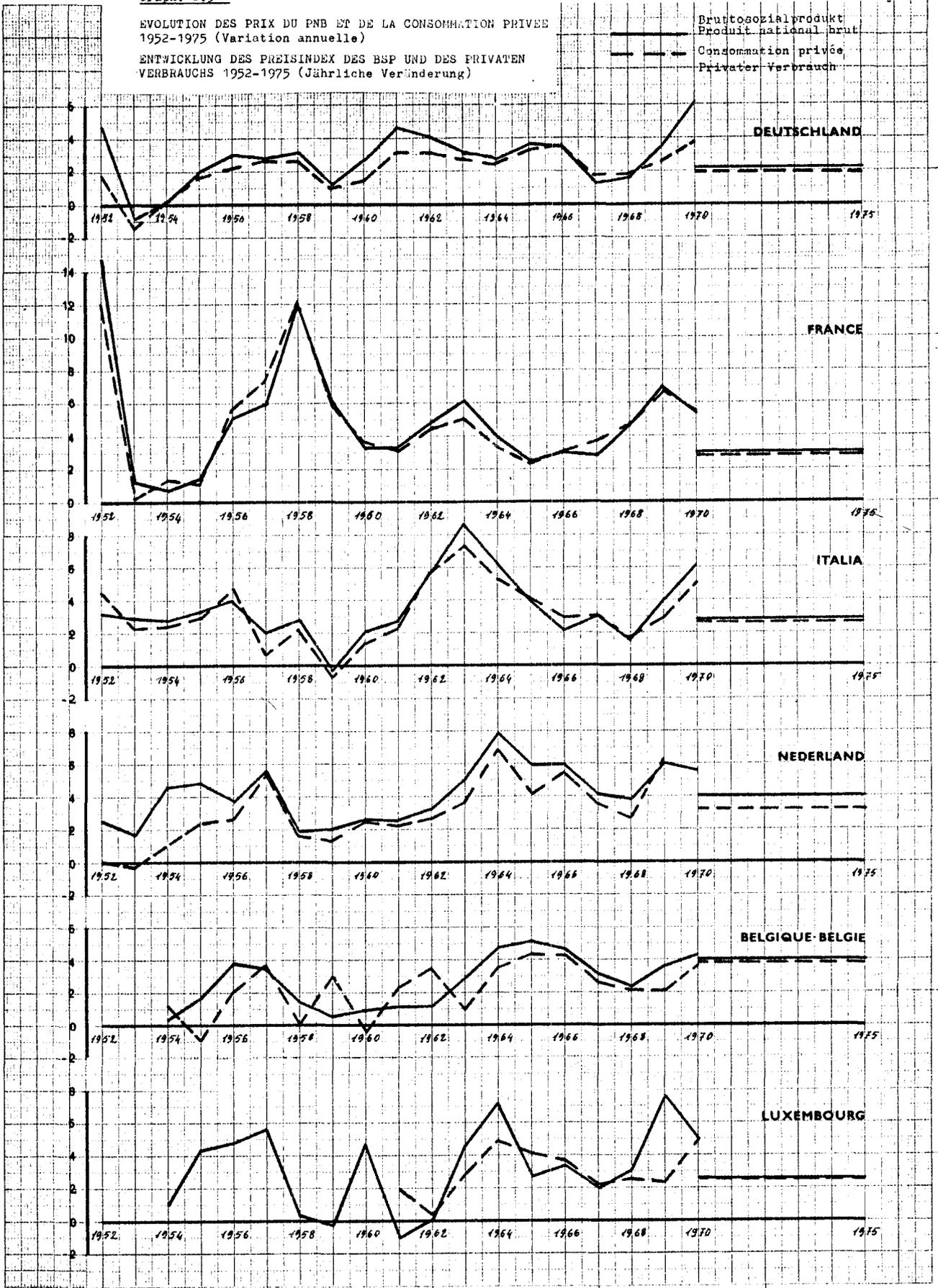
Les relations et les hypothèses exogènes du modèle macroéconomique du Centraal Plan Bureau font apparaître pour les Pays-Bas une hausse moyenne annuelle des prix (du PNB) de 4 % (contre 3,3 % seulement pour la consommation privée). Les hypothèses exogènes prévoient une limitation des dépenses de l'Etat et d'autres dépenses autonomes et supposent un ralentissement de l'augmentation des salaires par rapport à l'évolution observée depuis 1960.

- 
- (1) Plus précisément : maintien de l'avantage sur l'étranger provenant de la dévaluation ; l'hypothèse correspondante serait une hausse annuelle des prix des produits industriels étrangers de 1,7 %.
- (2) Selon les concepts de la comptabilité nationale française, l'indice des prix de la production intérieure brute devrait augmenter de 2,7 % par an.
- (3) Dans ce modèle sectoriel on part de l'hypothèse que les salaires nominaux par tête dans la métallurgie et les constructions mécaniques suivront une évolution parallèle à la productivité du travail dans ce secteur; dans les autres secteurs on aura une amélioration salariale correspondant à celle du secteur mécanique avec une tendance à la réduction des différences inter-sectorielles.

Graph. D.5-1

EVOLUTION DES PRIX DU PNB ET DE LA CONSOMMATION PRIVEE  
1952-1975 (Variation annuelle)  
ENTWICKLUNG DES PREISINDEX DES BSP UND DES PRIVATEN  
VERBRAUCHS 1952-1975 (Jährliche Veränderung)

Bruttosozialprodukt  
Produit national brut  
Consommation privée  
Privater Verbrauch



La Belgique pose comme hypothèse la poursuite de la tendance internationale actuelle en matière de prix et projette une hausse annuelle du niveau général des prix de 4 % (évolution des prix de la consommation privée : 3,9 % par an), qui tient compte de l'incidence de la taxe sur la valeur ajoutée (1) et d'une accélération par rapport au passé de la progression du salaire par tête (et des coûts salariaux). L'évolution à moyen terme du niveau général des prix devrait se ralentir progressivement après 1972, c'est-à-dire après l'introduction en 1971 de la taxe sur la valeur ajoutée. Un contrôle permanent évitera les répercussions négatives sur la croissance et la compétitivité de l'économie belge et une politique économique adéquate permettra d'atténuer la tendance à la hausse des prix à long terme.

L'évolution générale des prix au Luxembourg ne devrait pas se traduire pendant la période 1970/1975 par une hausse annuelle moyenne supérieure à 2,5 % car on considère que le niveau relativement élevé des prix dans la sidérurgie au cours de l'année de référence fléchira à l'avenir et que les termes de l'échange se détérioreront.

5.4. Les projections à moyen terme du niveau des prix ont un caractère normatif, sauf pour quelques rares pays, et impliquent un ralentissement sensible de la tendance à la hausse des prix par rapport à l'évolution des dix dernières années (voir tableau D. 19, D. 20. et graphiques). De plus, la forte hausse des salaires et des prix intervenue en 1970 aura encore une incidence considérable sur l'année 1971, première année de la période quinquennale considérée.

Les projections concernant le niveau général des prix ont une triple signification dans la projection ou la réalisation du développement économique à moyen terme des pays membres :

- sur le plan technique, les taux de hausse du niveau général des prix permettent de convertir les projections en volume en projections en valeur (2) qui constituent la base des projections concernant les revenus, les finances et le budget, l'équilibre extérieur;
- sur le plan de la politique économique, les taux de hausse des prix projetés jouent dans de nombreux pays le rôle non négligeable d'objectif autonome ou de ligne directrice pour la prise en considération de la dépréciation de la monnaie dans les contrats à long terme et les revendications en matière de revenu;
- du point de vue de la politique d'intégration, la convergence croissante des niveaux nationaux des prix à l'intérieur de la Communauté est l'une des conditions indispensables à la réalisation de l'union économique et monétaire envisagée et au fonctionnement des mécanismes de coordination monétaire, budgétaire et autres.

---

(1) L'incidence globale de la taxe sur la valeur ajoutée est évaluée pour la période de projection à 3,4 %.

(2) En cas d'utilisation de modèles économétriques globaux les projections en volume et les projections en valeur sont établies simultanément.

Les erreurs d'appréciation de l'évolution future des prix peuvent compromettre la régulation et l'orientation globales de l'ensemble de l'économie (processus de rattrapage etc.) et provoquer des tensions économiques et sociales (perte de crédibilité de la politique des revenus etc.). Ces répercussions peuvent compromettre la réalisation des objectifs définis en matière de croissance intérieure, d'emploi et de structure dans chaque Etat membre et entraver ou ralentir le processus d'intégration envisagé.

Eu égard au rôle que doivent jouer les projections à moyen terme et à la situation conjoncturelle de départ, il faut nécessairement se demander si ces projections sont plausibles et réalistes. On ne peut toutefois apprécier la crédibilité des projections à moyen terme concernant le niveau des prix par simple comparaison avec l'évolution dans le passé. Très souvent les prévisions officielles en matière de prix sont systématiquement sous-évaluées pour éviter les effets d'annonce. On peut penser que les effets d'annonce se produisent surtout dans des périodes de montée inflationniste des prix. L'appréciation de la crédibilité des projections concernant le niveau des prix est encore compliquée par les multiples influences venues de l'extérieur (1) et s'exerçant sur les marchés intérieurs lors du processus de formation des prix (formation, utilisation et répartition des revenus, degré de monopolisation ou de concurrence, incidence de la charge fiscale, structure de la production, etc.) qui se répercutent sur l'évolution du niveau général des prix.

- 5.5. Les divergences entre les méthodes de déflation et de projection rendent plus difficile une comparaison des taux d'inflation entre les Etats membres.

L'indice implicite des prix du produit national brut (aux prix du marché) est, en tant que rapport entre l'évolution nominale et l'évolution réelle du produit national (2), l'indicateur le plus général de la hausse du niveau général des prix d'un pays (3).

---

(1) Voir chapitre C.4

(2) Ou en tant qu'indicateur des coûts globaux par unité produite

(3) L'indice implicite des prix de la demande finale (consommation privée et du secteur public, investissements bruts et exportations) présente également un intérêt à certaines fins (cf. tableau D.5.1). D'un point de vue comparatif l'indice de prix du produit national brut perd de sa signification en cas de modification des taux de change.

Toutefois, pour mesurer la dépréciation de la valeur de la monnaie, on utilise souvent également l'indice des prix de la consommation privée ou celui du coût de la vie, dont la définition plus uniforme permet dans certains cas, de meilleurs comparaisons, mais qui ne couvre qu'une partie des flux de marchandises et de services. A long terme, on constate que dans tous les pays membres l'indice des prix du PNB a toujours progressé un peu plus rapidement que celui de la consommation privée. Ce phénomène s'explique principalement par la hausse plus rapide des prix de la consommation publique (les augmentations de salaires dans le secteur public se traduisent, vu les méthodes de calcul, en effets de prix) et par l'amélioration des termes de l'échange qui ne se reflète pas dans les indices des prix de la consommation privée. Pour la période de projection 1970-1975 les hausses des prix du produit national brut et de la consommation privée se rapprochent (voir graphique D.5.1) sauf aux Pays-Bas (1).

Tab.D.21 EVOLUTION DU NIVEAU GENERAL DES PRIX de 1970 à 1975  
(taux de hausse annuels moyens en %)

	D	F	I	PB	B	L	CE
Produit national brut	2,2	3,0	2,8	4,0	4,0	2,5	(2,8)
Consommation privée	1,9	2,8	2,5	3,2	3,9	2,5	(2,5)

Les divergences dans l'évolution prévue du niveau général des prix, pour la consommation privée, sont considérables. Pour la période 1970-75 considérée globalement, l'écart maximum des indices de prix (entre l'Allemagne et la Belgique) est d'environ 10 points et l'écart immédiatement inférieur (Allemagne-Pays-Bas) de près de 7 points.

- 5.6 Le rapport entre l'évolution des salaires nominaux par tête (2) celle de la productivité du travail par salarié (3) donne l'évolution des coûts salariaux par unité produite (4).

---

(1) Les Pays-Bas prévoient toutefois une amélioration sensible des termes de l'échange

(2) Revenu du travail salarié (S) par salarié (A) =  $S/A$

(3) PNB (prix de 1963) (Y) par salarié (A) =  $Y/A$

(4) Coûts salariaux par unité produite (CS) =  $\frac{S/A}{Y/A} = \frac{S}{Y}$

Cet important indicateur des coûts évolue en relation relativement étroite avec l'indice implicite des prix du produit national brut (cf. tableau D.5.2 et graphique D.5.2.). Cette relation apparaît clairement lorsque l'évolution du prix implicite du PNB est décomposée en variation

- des coûts salariaux par unité produite et
- part salariale au sens large, c'est-à-dire: part des rémunérations des salariés dans le PNB aux prix courants (1).

L'étroite relation existant entre l'évolution du niveau général des prix et celle des coûts salariaux (c'est-à-dire le rapport entre salaire par tête et productivité du travail) ne doit pas être interprétée comme un lien causal direct. Le mécanisme causal des facteurs de la demande et des coûts et les éléments déterminant la formation des prix des facteurs sont beaucoup plus complexes. La décomposition du prix implicite du PNB montre simplement que les coûts salariaux par unité produite peuvent dépasser l'accroissement du niveau général des prix lorsqu'en même temps la part salariale (au sens large) augmente.

La part salariale n'a cessé d'augmenter dans le passé (en même temps qu'augmentait le pourcentage des travailleurs salariés dans la population occupée) (2). Cette évolution se poursuivra au cours de la période de projection, même si elle se ralentit parfois et diffère selon les pays (cf. dernière colonne du tableau D. 20). On constate qu'en Italie et en Belgique la progression des coûts salariaux pour la période 1970-75 s'accélérera en s'accompagnant d'une progression rapide de la part salariale. Tous les autres pays membres projettent un ralentissement de la progression des coûts salariaux et un accroissement relativement modéré de la part salariale, qui se situe aux environs de 0,3 - 0,5 % par an.

$$\begin{aligned}
 (1) \quad P_{1/0} &= \frac{\text{PNB}_{1/0}}{Y_{1/0}} \cdot \frac{S_{1/0}}{S_{1/0}} = \frac{S_{1/0}}{Y_{1/0}} : \frac{S_{1/0}}{\text{PNB}_{1/0}} \\
 &= \frac{CS_{1/0}}{Q_{1/0}}
 \end{aligned}$$

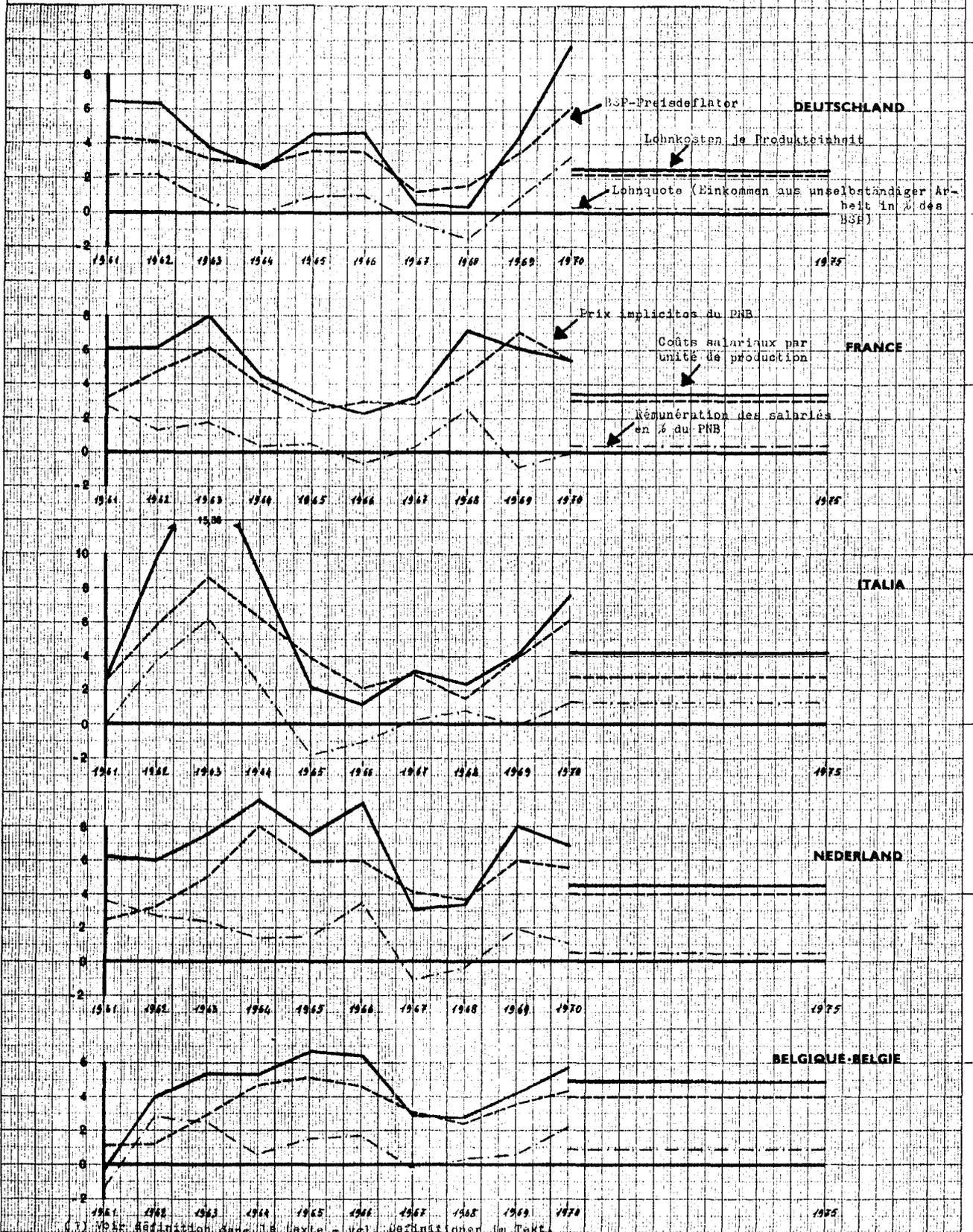
dans laquelle CS représente les coûts salariaux, Y le PNB à prix constants (1963), Q la part salariale (au sens large) et P l'indice implicite des prix du produit national brut.

- (2) Cf. Tableau D. 12, qui représente l'évolution de la part salariale au sens étroit (par rapport au revenu national). La part salariale au sens large (par rapport au PNB) définie ci-dessus a toutefois une évolution presque parallèle à celle de la part salariale au sens étroit.

Graph. D. 5-2

EVOLUTION DES INDICES IMPLICITES DES PRIX DU PNB, DES COUTS SALARIAUX ET DES PARTS SALARIALES (1) 1961-1975 - (Variations annuelles en %)

ENTWICKLUNG DES IMPLIZITEN PREISINDEX DES BSP, DER LOHNKOSTEN UND DER LOHNQUOTE (1) 1961-1975 - (Jährliche Veränderungen in %)



L'augmentation du niveau général des prix (déflateur du PNB) peut s'analyser d'une autre manière encore en définissant l'indice implicite des prix du PNB comme un indice des coûts globaux par unité produite (1) qui se décompose en

- coûts salariaux par unité produite et
- "coûts" non salariaux par unité produite.

En pondérant les coûts salariaux et tous les autres "coûts" (amortissements, impôts indirects, moins les subventions et revenus de la propriété et de l'entreprise) compte tenu de leur part respective dans le produit national brut, on peut définir les composantes de coûts dont l'ensemble détermine l'augmentation du niveau général des prix (= coûts) (mesuré à l'aide de l'indice implicite des prix du PNB) (tableau D. 22).

Sauf pour la France la part que prend l'évolution des "autres coûts" dans l'augmentation du niveau des prix est plus faible que celle de l'évolution des coûts salariaux. Dans cette relation, de caractère tautologique, l'évolution des deux facteurs au cours de la période 1960-70 et pour la période de projection 1970-75 est la suivante :

De 1960 à 1970 l'évolution du niveau général des prix (coûts) pour l'Allemagne se décompose en une composante "coûts salariaux" de 2,1 % en moyenne par an et en une composante "coûts" non salariaux d'environ 1,2 - 1,3 % en moyenne par an. Les fluctuations conjoncturelles de la composante "coûts salariaux" sont considérables et ont pris un caractère explosif surtout en 1970. L'atténuation prévue pour la période 1970-75 de l'augmentation du niveau des prix se répartira proportionnellement à la réduction de la part des coûts salariaux ou non-salariaux.

---


$$\begin{aligned}
 (1) \quad P_{1/0} &= \frac{PNB_1}{Y_1} = \frac{S_1 + NS_1}{Y_1} = \frac{S_1}{Y_1} + \frac{NS_1}{Y_1} \\
 &= \frac{S_1/Y_1}{S_0/Y_0} \left( \frac{S_0}{Y_0} \right) + \frac{NS_1/Y_1}{NS_0/Y_0} \left( \frac{NS_0}{Y_0} \right) \\
 &= CS_{1/0} \cdot Q_0 + NCS_{1/0} \cdot NQ_0
 \end{aligned}$$

dans laquelle CS représente les coûts salariaux, NCS les autres "coûts" (NS = PNB - S), Q la part salariale et NQ la part non-salariale (par rapport au PNB) (cf. note 1) de la page précédente.

Tableau D. 22 Evolution des coûts salariaux et "coûts" non salariaux (1)  
comme composants de l'évolution du prix du PNB.

	Variations par rapport à l'année précédente en %										Proj. 1970-75
	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970	
<b>Allemagne (RF)</b>											
Coûts salariaux	3,1	3,1	1,8	1,3	2,2	2,3	0,2	0,0	2,1	4,7	1,3
"Coûts" non salariaux	1,2	1,0	1,2	1,5	1,4	1,3	0,9	1,6	1,3	1,4	0,9
Ind.d.prix du PNB	4,3	4,1	3,1	2,8	3,6	3,5	1,1	1,6	3,4	6,1	2,2
<b>France</b>											
Coûts salariaux	2,7	2,7	3,7	2,0	1,4	1,1	1,5	3,4	2,9	2,5	1,6
"Coûts" non salariaux	0,6	2,0	2,4	2,0	1,0	1,9	1,3	1,2	4,1	2,9	1,4
Ind.d.prix du PNB	3,3	4,7	6,1	4,0	2,4	3,0	2,8	4,6	7,0	5,4	3,0
<b>Italie</b>											
Coûts salariaux	1,1	4,1	7,0	4,1	1,0	0,5	1,5	1,1	1,8	3,5	2,0
"Coûts" non salariaux	1,6	1,7	1,9	2,2	2,9	1,6	1,5	0,4	2,2	2,6	0,8
Ind.d.prix du PNB	2,7	5,8	8,6	6,3	3,9	2,1	3,0	1,5	4,0	6,1	2,8
<b>Pays-Bas</b>											
Coûts salariaux	2,9	2,9	3,8	4,9	3,9	5,0	1,7	1,8	4,3	3,8	2,5
"Coûts" non salariaux	-0,4	0,3	1,2	3,1	2,0	1,0	2,4	2,0	1,7	1,8	1,5
Ind.d.prix du PNB	2,5	3,2	5,0	8,0	5,9	6,0	4,1	3,8	6,0	5,6	4,0
<b>Belgique</b>											
Coûts salariaux	-0,1	1,8	2,5	2,5	3,2	3,1	1,4	1,4	2,0	2,9	2,6
"Coûts" non salariaux	1,2	-0,6	0,4	2,1	1,9	1,5	1,7	1,0	1,5	1,4	1,4
Ind.d.prix du PNB	1,1	1,2	2,9	4,7	5,1	4,6	3,1	2,4	3,5	4,3	4,0
Taux de croissance annuels moyens par périodes de 5 ans											
	Coûts salariaux		"Coûts" non salariaux		Indices de prix du PNB						
<b>Allemagne (RF)</b>											
1960-65	2,3		1,3		3,6						
1965-70	1,9		1,3		3,1						
1970-75	1,3		0,9		2,2						
<b>France</b>											
1960-65	2,5		1,6		4,1						
1965-70	2,2		2,3		4,5						
1970-75	1,6		1,4		3,0						
<b>Italie</b>											
1960-65	3,5		2,0		5,5						
1965-70	1,7		1,7		3,4						
1970-75	2,0		0,8		2,8						
<b>Pays-Bas</b>											
1960-65	3,65		1,25		4,9						
1965-70	3,3		1,8		5,1						
1970-75	2,5		1,5		4,0						
<b>Belgique</b>											
1960-65	2,0		1,0		3,0						
1965-70	2,2		1,4		3,6						
1970-75	2,6		1,4		4,0						
(1) Voir définition page précédente											

En France, la composante coûts salariaux a progressé en moyenne de 2,4 % par an (avec une forte atténuation de 1965 à 1967); l'incidence des autres composantes a été en moyenne de 1,7 % environ, abstraction faite de l'accroissement exceptionnel de 1969 (4,1 %). On escompte, au cours de la période de projection, un ralentissement de la hausse des prix qui devrait résulter à la fois d'une forte diminution de l'incidence des coûts salariaux (1,6 % par an) et des autres "coûts". L'effet des coûts salariaux pour la période 1970-75 ne sera guère plus marqué que celui que l'on a constaté au cours de la période de stabilisation 1965-1967, ce qui devrait exiger un freinage considérable des augmentations de salaires.

En Italie, l'incidence des coûts salariaux sur l'évolution des prix au cours de la période 1960-1970 a été faussée par l'explosion des salaires et des coûts salariaux des années 1962-1964, qui a été suivie par une période d'augmentation relativement lente des coûts salariaux. L'incidence des autres "coûts" a augmenté sans grandes fluctuations de 1,9 % par an pour la moyenne de la période 1960-1970. Au cours de la période de projection, les coûts salariaux devraient intervenir pour 70 % environ dans la hausse du niveau des prix (20 % par an environ), alors que la part de l'incidence des autres coûts devrait diminuer rapidement par rapport à la période précédente (environ 0,8 % par an). Cette hypothèse implique une répartition des revenus beaucoup plus favorable aux salariés (voir également le fort accroissement de la part salariale).

Aux Pays-Bas, le niveau des prix a augmenté chaque année de 5 % environ au cours des années 1960-1970, les coûts salariaux intervenant pour 70 % (3,5 % environ) et les coûts non salariaux pour 30 % environ dans cette hausse. La hausse des prix au cours de la période de projection devrait se limiter à 4 % environ du fait surtout de la réduction de l'incidence des coûts salariaux (accroissement annuel 2,5 %). La part des coûts non salariaux aurait le même taux d'accroissement annuel que par le passé (1,5 %).

L'augmentation moyenne du niveau général des prix de 1960 à 1970 en Belgique, soit 3,3 % par an, est imputable pour 2,1 % aux coûts salariaux et pour 1,2 % aux autres "coûts". L'augmentation du niveau des prix projetée pour 1970-75 (4,0 % par an) se décomposera de la même façon et les coûts salariaux augmenteront de 2,6 % par an.

E.

ORIENTATIONS A MOYEN TERME POUR LA COMMUNAUTE

E. ORIENTATIONS A MOYEN TERME POUR LA COMMUNAUTE

1. VERS DES ORIENTATIONS COMPATIBLES

1.1 Les orientations quantitatives doivent contribuer à la réalisation de la compatibilité mutuelle des politiques économiques et, par là, des évolutions économiques dans les pays membres et au niveau communautaire. La motivation de politique économique sous-jacente est double :

- maintenir l'union douanière sans modifications de parité monétaires à l'intérieur de la Communauté,
- permettre un progrès décisif dans la réalisation de l'union économique et monétaire qui, conformément au communiqué de La Haye, doit conduire à une communauté de stabilité et de croissance.

1.2 Sur le plan technique, les orientations compatibles, indications simplifiées et maniables pour la pratique de la politique économique, devraient être déduites - ainsi qu'il est exposé dans le chapitre B - d'un ensemble de projections compatibles établies simultanément pour les différents pays de la Communauté.

Dans cet esprit, les indicateurs pour les quatre grandeurs fondamentales

- croissance économique,
- degré de réalisation du plein emploi,
- évolution du niveau général des prix et
- équilibre économique extérieur,

doivent donner une image synthétique des projections compatibles; celles-ci doivent elles-mêmes tenir compte aussi largement que possible de la complexité des interdépendances et indiquer une combinaison des quatre grandeurs permettant d'atteindre simultanément les objectifs internes et l'équilibre extérieur - c'est-à-dire de réaliser la compatibilité.

Pour savoir s'il est possible de reprendre directement comme orientations - comme il était envisagé à l'origine - les valeurs figurant dans les projections nationales existantes, il est nécessaire d'apprécier le degré de compatibilité de ces dernières.

1.3 Le groupe d'étude estime que ce jugement doit être formulé avec prudence.

Le processus itératif de concertation n'a pas encore, pour plusieurs motifs, été mené jusqu'à l'obtention d'une compatibilité formelle et complète des projections : les projections des pays membres sont encore orientées dans une large mesure en fonction de la problématique nationale traditionnelle; les calendriers des travaux nationaux de projection et de programmation ne sont pas encore suffisamment harmonisés; de nombreuses difficultés d'ordre statistique continuent de se poser; les moyens dont disposent les services de la Commission sont insuffisants par rapport à l'ampleur des travaux d'analyse nécessaires au niveau de la Communauté.

Grâce au processus de concertation pratiqué, chacune des projections nationales a toutefois pu être développée après qu'eurent été connues les grandes lignes de l'évolution et les principales hypothèses de politique économique des autres pays membres. On a également tenté, dans la mesure du possible, d'étendre la concertation aux hypothèses de travail incluses dans les projections nationales quant à l'évolution des pays non-membres; un contrôle complet n'a toutefois pas été possible étant donné les différences de pays à pays assignées aux hypothèses exogènes, différences reflétant la diversité des méthodes de projection.

1.4 L'analyse présentée dans les chapitres C et D montre que, pour une série de grandeurs, les projections supposent des ruptures dans les tendances d'évolution par rapport au passé. Il va de soi qu'on ne peut se contenter d'admettre dans les projections à moyen terme que les relations observées dans le passé se poursuivent sans changement. Ces relations peuvent être modifiées tant par le jeu d'évolutions structurelles "spontanées" que sous l'effet de la politique économique. La politique économique à moyen terme vise précisément à modifier une série de relations et de grandeurs particulièrement importantes pour les objectifs de politique économique et sociale. (1)

---

(1) Les grandeurs et relations importantes à cet égard ne sont d'ailleurs pas toutes comprises dans les projections présentées dans ce rapport ou ne sont pas toutes traitées de manière suffisamment explicite (c'est ainsi que pour l'Italie les problèmes particulièrement importants du développement économique régional n'ont pas été étudiés).

Mais la réalisation des modifications escomptées dans les grandeurs et relations clés repose pour une large part sur le succès des mesures de politique économique et spécialement de politique structurelle; or leur effet au cours de la période de projection ne peut être apprécié avec certitude. Il en résulte des risques pour la cohérence interne de chaque projection, qui peuvent à leur tour entraîner dans les évolutions réelles des dangers pour la compatibilité (voir chapitre A).

1.5 Ce sont surtout les évolutions de prix ressortant des projections qui appellent des réserves. Il semble que, par crainte d'un effet d'annonce, certains taux d'augmentation des prix aient été fixés plus bas que ce qui peut réellement être escompté; de plus, la tendance internationale des prix elle-même et ses liens avec l'évolution des prix internes semblent avoir été pris en compte de manière différente selon les projections. En outre, les projections nationales expriment - dans une mesure variable il est vrai - la poursuite de stratégies de politique économique différentes à l'égard de l'objectif d'une stabilité relative des prix. L'antinomie déjà signalée au point 5 du chapitre D entre la fixation d'un objectif autonome de stabilité interne des prix et l'adaptation de l'évolution interne des prix en fonction de leur évolution à l'extérieur constitue un danger majeur pour le maintien de la compatibilité durant la période de projection 1970-1975 et au-delà. L'appréciation de la compatibilité a soulevé d'autres problèmes par suite d'incertitudes quant

- à la mesure dans laquelle les critères et indicateurs choisis pour l'appréciation de la compatibilité reflètent fidèlement et suffisamment la réalité économique,
- aux différences selon les pays dans les facteurs structurels qui peuvent réduire la valeur des indicateurs et
- au point de savoir si la situation de départ (après les modifications de parité de 1969) ainsi que la situation conjoncturelle en 1970-71 ont été correctement appréciées.

1.6 Compte tenu de l'ensemble de ces considérations, l'appréciation globale portée par les différents experts sur la compatibilité des projections nationales présentées s'est orientée autour de deux tendances.

Selon l'une de ces tendances, il n'est pas possible de constater de façon certaine l'existence d'incompatibilités entre les projections nationales; il n'a toutefois pas été nié qu'il existe un certain nombre de risques sérieux pour la réalisation des projections, de sorte que les évolutions effectives pourraient se situer à la limite de la compatibilité. Ce

et davantage encore pour les années postérieures à 1975, en cas de poursuite des politiques économiques actuelles. Certains experts de cette "tendance" soulignent que pour parvenir à une appréciation parfaitement fondée sur le plan scientifique de la compatibilité d'ensemble des chiffres contenus dans les projections, il sera nécessaire, à l'avenir, de mener de nouvelles recherches techniques approfondies.

Selon l'autre tendance il est sans doute admis que, sur la seule base des indications disponibles, des évolutions compatibles ne sont pas exclues en principe. L'apparition d'incompatibilités sérieuses dans les évolutions effectives pendant la période de projection est toutefois considérée comme sensiblement plus probable qu'une évolution simplement située à la limite de l'incompatibilité. Si ce jugement repose sur l'examen des chiffres présentés, il se fonde plus encore sur une appréciation de leur crédibilité (effet d'annonce sur l'évolution des prix, effets escomptés des mesures structurelles) et surtout sur les différences qui persistent dans les comportements et les politiques économiques dans les Etats membres.

Tous les experts estiment que l'analyse quantitative du problème de la compatibilité doit encore être développée et que les projections doivent - peut être sous une forme simplifiée et limitée à l'essentiel - être mises à jour à intervalles réguliers ; c'est d'ailleurs ce qui est prévu dans le rapport du "Groupe Werner" et dans le troisième Programme de politique économique à moyen terme.

1.7 Si l'élaboration d'un ensemble de projections par pays pleinement compatibles sur le plan formel est importante, le groupe d'étude estime encore plus important que la politique économique soit menée de telle sorte que la compatibilité des évolutions économiques effectives dans les pays membres puisse être assurée.

Une telle politique économique devrait se fonder sur les enseignements qui peuvent dès à présent être tirés des analyses et travaux de projection quantitatifs si incomplets soient-ils encore. Elle devrait cependant être suffisamment souple pour tenir compte de circonstances nouvelles et imprévues. Ceci implique que le cas échéant les orientations nationales de politique économique soient modifiées, que les attitudes de base des Etats membres en matière de politique économique se rapprochent et que la Communauté tienne également compte dans le concret de cette nécessité dans sa politique et dans ses recommandations.

1.8 Une politique économique orientée en fonction de l'intérêt communautaire implique également que l'option pour une "communauté de développement et de stabilité" (1) se reflète dans les orientations quantitatives concrètes. Cette option constitue une déclaration de principe; elle ne peut prendre un contenu réel que par un processus continu.

Le processus de définition des objectifs de politique économique est déjà complexe et soumis à des contraintes au niveau national où il se déroule pourtant dans un cadre politique et institutionnel familier : on ne peut décréter sur le plan politique un taux de croissance, un degré de plein emploi ou de stabilité des prix déterminés, sans considérer les possibilités de leur réalisation.

---

(1) Voir communiqué de la conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays membres les 1 et 2 décembre 1969 à La Haye et le "Troisième Programme de politique économique à moyen terme".

Ceci vaut bien a fortiori au niveau communautaire où le processus de concertation pour la formation d'une volonté de politique économique est encore bien plus difficile, où le cadre institutionnel adéquat doit encore être créé et où l'utilisation des instruments de politique économique doit être adaptée aux nouvelles tâches.

Si, en dépit de ces difficultés, il est devenu possible de donner une première définition - bien qu'encore imparfaite - aux orientations compatibles au niveau de la Communauté, ce fait doit être considéré surtout comme un progrès résultant des enseignements tirés des crises des années 1968 et 1969 et qui a été rendu possible par une volonté politique qui s'est nouvellement renforcée.

1.9 C'est en pleine conscience que le groupe d'étude a choisi d'insister sur les aspects politiques de la définition des orientations compatibles. La formulation d'un ensemble d'objectifs réalisables n'est jamais le résultat exclusif d'un calcul technique.

En conséquence, le chiffrage des orientations repose certes sur les projections des pays membres et sur les travaux du groupe d'étude; mais la responsabilité politique pour le contenu normatif des orientations relève de la Commission agissant en accord avec le Comité de politique économique à moyen terme, conformément à la décision du Conseil du 26 janvier 1970.

1.10 Les orientations présentées au paragraphe 2 ci-après ont donc un caractère normatif : elles indiquent les directions dans lesquelles la politique économique doit engager ses efforts afin de parvenir à des résultats qui, selon l'état actuel de l'analyse correspondraient à la compatibilité des évolutions économiques dans les pays membres et de faire en même temps un premier pas, peut-être ambitieux, mais non irréaliste vers la définition de ce qui, dans les circonstances actuelles, peut être entendu par "communauté de développement et de stabilité".

## 2. LES ORIENTATIONS QUANTITATIVES COMPATIBLES

2.1. Les orientations quantitatives ont pu être reprises pour l'essentiel des projections nationales dans l'état actuel de leur processus d'adaptation mutuelle. Il a paru cependant nécessaire de modifier légèrement ces projections sur certains points, dans le sens d'une plus grande prudence et pour tenir compte de certains éléments normatifs - notamment pour l'évolution des prix. Ces modifications seront explicitées dans la suite du texte, pays par pays.

En ce qui concerne l'environnement externe de la Communauté (cf. chapitre C), qui influe également sur les orientations quantitatives, les hypothèses suivantes doivent être mises en évidence :

- poursuite tendancielle de la croissance internationale sans accident "catastrophique";
- expansion légèrement ralentie du volume du commerce mondial à un taux annuel de 7,5 % à 8 % (contre un peu plus de 8 % par an en moyenne pour 1960-70);
- mise à la disposition des pays en voie de développement de moyens financiers correspondant à 1 % du PNB des pays de la Communauté (conformément aux intentions exprimées);
- retour, pendant la période 1970-75, de la tendance des prix dans les principaux pays partenaires industrialisés<sup>(1)</sup> à un taux annuel de l'ordre de 3 % (taux au voisinage duquel elle s'est située à long terme, sur base du dollar) entre 1955 et 1968; cet ordre de grandeur a été sensiblement dépassé au cours de ces dernières années.

La réalisation de cette dernière condition - qui a surtout le caractère d'une hypothèse de travail - faciliterait considérablement les efforts exigés des politiques économiques nationales pour atteindre l'objectif de stabilité que la Communauté s'est politiquement assignée. (2).

2.2. L'objectif consistant à limiter à 2,5 - 3 % l'an en moyenne l'augmentation du niveau général des prix dans la Communauté, constitue une première orientation quantitative, valable pour la Communauté dans son ensemble, et qui selon le 3ème programme de politique économique à moyen terme, doit être défendue avec fermeté contre les influences d'une évolution éventuellement plus rapide des prix extérieurs.

---

(1) Mesurée sur les indices de prix du PNB ou de la consommation privée.

(2) Cf. Troisième programme de politique économique à moyen terme Document COM (70) 1200, du 21.10.70, page 26.

"Le choix de ce taux exprime la volonté de la Communauté de constituer une zone de stabilité. Le taux retenu est réalisable si la stabilité des prix est reconnue par tous comme un facteur primordial pour une expansion socialement satisfaisante et économiquement efficace et si la Communauté et les pays membres mettent en oeuvre sans délai les politiques nécessaires pour atteindre ce but." (1).

La détermination au niveau communautaire de cette grandeur-clé est nécessaire pour éviter que les efforts vers des évolutions compatibles au sein de la Communauté n'aboutissent à une synchronisation dans la déflation ou dans l'inflation. L'ordre de grandeur de 2,5 à 3 % résulte d'un compromis politique entre les objectifs et les possibilités des divers pays, compte tenu de l'hypothèse de travail sur les tendances à l'extérieur de la Communauté. Le groupe estime nécessaire de souligner expressément ici, une nouvelle fois, les menaces qui pèseraient sur cet objectif de prix et sur la compatibilité au sein de la Communauté si les tendances des prix à l'extérieur devaient dépasser notablement l'hypothèse de travail retenue. Les problèmes posés par une évolution internationale des prix plus rapide ainsi que la définition des conditions de politique économique qui seraient alors nécessaires pour la défense de l'objectif de prix, seront traités dans la section 3 du présent chapitre, dans le cadre des conditions de réalisation. L'orientation donnée au niveau communautaire pour l'évolution du niveau général des prix sera précisée ci-après par pays : certains écarts entre pays dans l'évolution de cet indice ne sont pas seulement possibles mais, dans certains cas, inévitables.

2.3 Toutes les autres orientations quantitatives n'ont été fixées qu'au niveau national : dans la phase actuelle de l'intégration de la Communauté, une définition commune aurait encore peu de sens. Tel est particulièrement le cas pour le taux de chômage qui est à considérer comme une mesure du degré de réalisation de l'objectif de plein emploi et pour lequel même en ce qui concerne les indications par pays une ventilation par région serait d'un intérêt particulier.

---

(1) Troisième Programme de politique économique à moyen terme.  
Document COM (70) 1200, du 21.10.70, page 26.

Le tableau ci-après présente - à titre purement indicatif - la moyenne, au niveau communautaire, des taux retenus par pays pour les orientations globales de croissance, de prix et d'équilibre extérieur. L'indication de ces moyennes communautaires ne paraît pas dénuée d'intérêt - en dépit de difficultés statistiques dont certaines sont sérieuses. Ces moyennes figurent également dans le troisième Programme de politique économique à moyen terme.

Tableau E. 1 Moyennes communautaires pour trois orientations quantitatives

Moyennes communautaires pour les orientations concernant	1960-70	1970 - 1975	
	Tendance passée	Projections nationales	Orientations
<u>Croissance :</u> (taux annuel moyen en %)			
- PNB à prix constants	5,3	5,2	5,0 - 5,5
- Productivité globale par personne occupée (pour information)	5,0	4,6	4,5 - 5,0
<u>Niveau général des prix :</u> (taux annuel moyen en %)			
- Prix implicite du PNB	3,9	2,8	2,5 - 3,0
- Indice de prix de la consommation privée	3,6	2,5	2,3 - 2,8
<u>Equilibre extérieur :</u> (en % du PNB à prix courants)			
- Solde extérieur (biens, services, revenus de facteurs)	1,0	1,1	environ 1
- Solde du compte courant	0,5	0,4	environ 0,3

Les orientations quantitatives par pays

2.4 REPUBLIQUE FEDERALE D'ALLEMAGNE

Comme il ressort du tableau 2, ci-après, les orientations pour l'Allemagne ont pu pratiquement être reprises des projections nationale. Elles appellent cependant certaines remarques.

2.4.1 Le taux de croissance suppose la poursuite de la tendance à moyen terme de la productivité et une légère réduction de la population occupée, résultant du mouvement démographique naturel, compensée par l'immigration étrangère. Du point de vue de la compatibilité, le taux de croissance à moyen terme ne devrait pas par lui-même soulever de problème particulier.

2.4.2 L'immigration de travailleurs étrangers semble revêtir une grande importance à plusieurs égards. Elle accroît le degré de mobilité sur le marché du travail et permet ainsi d'atteindre un taux de chômage extrêmement faible - comparé à beaucoup d'autres pays. Si ce courant de travailleurs devait s'affaiblir, la politique de l'emploi aurait à engager des efforts additionnels considérables en vue d'atteindre un degré de mobilité équivalent; les conditions de l'expansion pour l'économie allemande s'en trouveraient modifiées, ce qui imposerait une révision des orientations globales. Le taux de chômage serait vraisemblablement plus élevé et le taux de croissance plus faible, à tendance de productivité constante. L'orientation retenue pour le taux de chômage en moyenne de période - un peu supérieur aux chiffres donnés par la projection nationale en début et en fin de période - est l'expression prudente du fait que le chômage "conjoncturellement normal" en Allemagne pourrait, même avec les hypothèses retenues, dépasser de quelques dixièmes de points le chiffre figurant dans la projection nationale pour 1975.

Tableau E.2 : Orientations quantitatives pour la République Fédérale d'Allemagne

Indicateur de :	1960-70	1970 - 75	
	Tendance passée	Projection nationale(1)	Orientations
<u>Croissance :</u> (taux annuel moyen en %)			
- PNB à prix constants	4,9	4,5	4,3 - 4,8
- Productivité globale par personne occupée (pour information)	4,5	4,5	4,3 - 4,8
<u>Degré de réalisation de l'objectif de plein emploi :</u>			Ordre de grandeur pour la moyenne de la période
Taux de chômage			
- en % de la population active	0,8	1970 : 0,5 1975 : 0,7	0,8
- en % de la population active dépendante (salariés + chômeurs)	1,0	1970 : 0,7 1975 : 0,9	1,0
<u>Niveau général des prix :</u> (taux annuel moyen en %)			
- Prix implicite du PNB	3,4	2,2	2,0 - 2,5
- Indice de prix de la consommation privée	2,8	1,9	1,8 - 2,3
<u>Equilibre extérieur :</u> (en % du PNB à prix courants)			
- Solde extérieur (biens, services, revenus de facteurs)	1,8	1970 : 1,7 1975 : 1,7	environ 1,7
- Solde du compte courant	0,6	1970 : 0,5 1975 : 0,2	environ 0,2
<p>(1) Les chiffres de la projection nationale allemande correspondent à l'état des travaux en été 1970, tels qu'ils ont été présentés au Groupe d'étude. Dans son rapport économique annuel de 1971 (Jahreswirtschaftsbericht 1971), le Gouvernement Fédéral énonce de la façon suivante la "combinaison d'objectifs à moyen terme" qu'il vise à réaliser jusqu'en 1975 compte tenu de la situation de départ en 1970 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- taux annuel moyen de croissance du PNB en volume : "largement" 4 % et "pouvant dépasser légèrement" 4,5 %</li> <li>- taux de chômage en % de la population active dépendante : 0,7 % à 1,2 %</li> <li>- taux annuel moyen d'augmentation du niveau général des prix : 2,5 à 2,0 % pour la demande intérieure, 2,3 % à 1,8 % pour la consommation privée,</li> <li>- solde extérieur (biens, services et revenus de facteurs) en % du PNB : 1,5 % à 2 %</li> </ul>			

2.4.3 Le degré relativement élevé de mobilité sur le marché du travail et la répartition géographique favorable de la population et des emplois - par rapport aux autres pays - contribuent à orienter la relation entre chômage, salaires et prix dans un sens permettant des accroissements de salaires réels adaptés à la croissance en volume, tout en maintenant à un niveau modéré les hausses de salaires nominaux et de prix. Il sera à cet égard important de pouvoir modérer, à l'avenir, les distorsions que subit au cours de l'évolution conjoncturelle la répartition fonctionnelle des revenus; de telles distorsions déclenchent en effet - comme l'évolution récente en témoigne - des processus massifs de rattrapage, accompagnés de hausses de prix. En considérant le processus conjoncturel dans une optique pluriannuelle, et si l'on s'attache en particulier à la relation existant entre les prix, l'équilibre extérieur, la structure des utilisations du produit national et la répartition des revenus par catégories, la volonté d'assurer la stabilité des prix à moyen terme peut conduire à des réévaluations (chap. A); celles-ci pourraient même, le cas échéant, avoir un caractère préventif sous l'angle de la balance des paiements.

L'orientation retenue à moyen terme pour les prix est ambitieuse, même en tenant compte des conditions prévalant en Allemagne : elle suppose que - à partir de la situation créée par la réévaluation et par le processus de rattrapage des salaires et des prix - la stabilité des prix puisse être restaurée sans à coups conjoncturels excessifs. La question décisive est de savoir si l'effet combiné de la réévaluation de 1969 (qui a plus que compensé l'écart de prix existant à l'époque) et des hausses de prix de 1969-70, d'une part, et l'évolution future de la conjoncture et des prix dans les pays partenaires, d'autre part, ont été évalués correctement. Selon les relations observées dans le passé, l'évolution des prix supposée pour la période de projection 1970-75 ne paraît pas irréaliste, si l'hypothèse de travail relative à la tendance internationale se vérifie, et si les pays partenaires dans la Communauté - la France en particulier - parviennent à maintenir leur développement dans le cadre des orientations retenues. Cependant, un retour à la stabilité des prix en Allemagne qui serait obtenu par un fléchissement excessif de l'activité, ou bien une évolution des prix chez les partenaires commerciaux, qui excéderait les rythmes prévus par l'hypothèse de travail ainsi que par les orientations retenues, menacerait gravement la compatibilité; il en irait autrement

si l'option de stabilité imposée par la législation fédérale (loi de croissance et de stabilité, loi concernant la Bundesbank), était assouplie, ce qui supposerait, bien entendu, comme condition essentielle, son acceptation par l'opinion publique.

2.4.4 En ce qui concerne l'orientation quantitative retenue pour le solde extérieur, la persistance escomptée d'un niveau relativement élevé reflète le type de croissance de l'économie allemande orienté vers l'extérieur (exportation de biens, de revenus et de capital, importation de main-d'oeuvre et de services). Ce niveau apparaît nécessaire pour permettre à ce pays de remplir ses engagements financiers vis-à-vis de l'extérieur (notamment transferts des ouvriers étrangers, aide au développement) <sup>(1)</sup>. Un problème particulier résulte cependant du fait que le solde extérieur élevé se trouve en concurrence avec l'objectif politique visant à consacrer une part plus importante des ressources réelles intérieures aux utilisations collectives du produit national brut (infrastructure au sens le plus large, éducation, etc ...).

L'antinomie entre la nécessité d'un solde extérieur élevé, résultant du type de croissance de l'économie allemande d'une part, et la recherche d'une progression relativement plus importante des utilisations collectives d'autre part, peut en principe être réduite soit par un relèvement de la charge fiscale globale, soit par un renforcement de l'endettement public, opéré dans des conditions de neutralité à l'égard du niveau des prix. Une telle augmentation de l'endettement public nécessite toutefois une nouvelle progression de l'épargne privée qui, à son tour, suppose en tout cas la stabilité des prix et implique éventuellement des incitations fiscales. Du point de vue de la compatibilité des évolutions globales, il conviendrait également d'éviter que, dans le cheminement conjoncturel, la stabilité des prix ne soit réalisée au détriment des utilisations collectives, avec un relèvement excessif du solde extérieur, comme ce fut fréquemment le cas dans le passé : une telle stabilité des prix serait d'ailleurs difficile à tenir à moyen terme.

---

(1) En revanche, le solde extérieur retenu pourrait devenir insuffisant si l'on devait viser à long terme une exportation nette de capitaux plus élevés (par exemple en matière d'investissements directs). Ceci vaut d'autant plus que le nombre croissant de travailleurs étrangers entraîne une tendance au relèvement des paiements de transferts vers les pays d'origine; cette évolution explique d'ailleurs, dans une grande mesure, la différence croissante entre le solde extérieur et le solde des transactions courantes.

La compatibilité peut être également menacée si une réduction conjoncturelle et temporaire du solde extérieur donne le signal de mise en oeuvre d'une politique de restriction renforcée (comme en 1965) qui entraînerait ultérieurement un déséquilibre à caractère excédentaire.

Les réflexions ainsi présentées au sujet des deux principaux indicateurs de compatibilité - niveau des prix et équilibre extérieur - montrent, particulièrement dans le cas de l'Allemagne, l'intérêt qu'il y a à considérer le développement conjoncturel dans une perspective à moyen terme. C'est aussi sous l'angle de la compatibilité qu'il importe de rechercher une meilleure maîtrise du cheminement conjoncturel.

## 2.5 FRANCE

2.5.1 Le taux de croissance à moyen terme de l'économie française résulte d'une part d'une extrapolation raisonnée de la tendance de la productivité (cf. chapitre D1) et d'autre part de l'accélération prévue pour l'augmentation de l'emploi - en raison principalement du mouvement naturel de la population, mais aussi de la réduction escomptée du chômage structurel. Pour ce pays également, il semble que le choix d'un taux de croissance relativement prudent, situé à l'intérieur de l'intervalle donné dans les orientations, ne doive pas entraîner de difficultés pour la compatibilité. Mais la croissance de l'économie française pose un problème majeur : le potentiel notable de ce pays suppose, pour pouvoir être effectivement utilisé, des réorientations sensibles au niveau des secteurs, des entreprises, des professions et des régions; en raison de la flexibilité et de la mobilité relativement réduites dans certaines branches, professions et régions, de telles mutations constituent des facteurs de tension sociale. Une accélération marquée de la croissance à moyen terme risquerait d'aggraver cette tension et d'augmenter le chômage structurel, par un processus opposé au type de réaction habituellement observé à court terme. Par ailleurs, en raison de l'accroissement déjà constaté dans le chômage structurel, il serait dangereux de viser un taux de croissance trop faible, qui aboutirait au demeurant à un chômage supplémentaire de caractère "conjoncturel". La projection nationale française s'efforce de tenir compte de ce double risque en retenant un taux de croissance intermédiaire, situé au milieu de la fourchette prise comme orientation.

Tab. E.3      Orientations quantitatives pour la France

Indicateur de :	1960-70	1970 - 75	
	Tendance passée	Projection nationale (1)	Orientations
<u>Croissance :</u> (taux annuel en %)			
- PNB à prix constants	5,8	5,7	5,5 - 6,0
- Productivité globale par personne occupée (pour information)	5,0	4,6	4,6 - 5,1 tendance
<u>Degré de réalisation de l'objectif de plein emploi:</u>			Ordre de grandeur pour la moyenne de la période
Taux de chômage			
- en % de la population active	1,5	1970:1,8 1975:1,4	1,5
<u>Niveau général des prix :</u> (taux annuel moyen en %)			
- Prix implicite du PNB	4,3	3,0	2,5 - 3,0
- Indice de prix de la consommation privée	4,1	2,8	2,3 - 2,8
<u>Equilibre extérieur :</u> (en % du PNB à prix courants) à prix courants			
- Solde extérieur (biens, services, revenus de facteurs)	0,5	1970:0,6 1975:0,9	environ 1
- Solde du compte courant	- 0,7	1970:-0,2 1975:0,1	environ 0,1
(1) Les chiffres de la projection nationale française correspondent à l'état des travaux techniques de projection pour le VIème Plan en été 1970 (rapport sur les options), tels qu'ils ont été transmis au Groupe d'étude. Des travaux de révision plus récents indiquent une évolution des prix légèrement plus rapide et un taux de chômage quelque peu plus élevé;			

2.5.2 En raison du relèvement que le chômage structurel a connu en liaison avec les mutations déjà mentionnées, l'orientation relative au degré de réalisation du plein emploi suppose - au taux de croissance retenu - le succès d'une politique intensive dans les domaines de l'emploi, de la formation et de la réadaptation professionnelle. Une telle politique peut être facilitée par le fait que l'accroissement marqué des disponibilités en main-d'oeuvre en France résulte principalement du mouvement naturel de la population, c'est-à-dire d'un afflux de jeunes travailleurs dont le type de formation et le degré de mobilité sont susceptibles d'être mieux adaptés aux besoins de l'économie. Le problème du chômage en France ne pourrait d'ailleurs pas être résolu simplement par une politique d'expansion vigoureuse de la demande et d'accélération conjoncturelle. C'est ce que montre clairement l'évolution des dernières années, durant lesquelles, malgré une forte accélération conjoncturelle de la croissance, le taux de chômage n'est plus redescendu au niveau qui avait été habituel dans le passé (1).

2.5.3 Ainsi, une politique d'expansion massive de la demande ne contribuerait pas à résoudre le problème du chômage; elle poserait cependant de nouveau un difficile problème à l'égard des prix. De surcroît, la dévaluation d'août 1969 a dégagé une marge sur les prix qui, tout en facilitant dans un premier temps une telle politique, serait rapidement épuisée et dépassée si cette politique était mise en pratique. C'est pourquoi la projection nationale française exclut la mise en oeuvre d'une telle politique. Cependant, les analyses quantitatives montrent qu'il serait très difficile, en raison notamment des rigidités structurelles et des comportements traditionnels, de réaliser en France une évolution des prix à un rythme nettement inférieur à l'intervalle de 2,5 à 3 % (2).

---

(1) A cet égard, on peut noter l'évolution enregistrée en 1969, année pendant laquelle, par rapport à l'année précédente, le taux de croissance du PNB s'est situé à 8 %, l'indice des prix du PNB à 7 %, cependant que le taux de chômage n'est pas descendu en-dessous de 1,7 % (+ 2,1 % pour l'année précédente, et 1,8 % pour l'année 1967 où la croissance fut relativement faible).

(2) La simulation des évolutions économiques avec de faibles hausses de prix est pratiquement impossible à l'aide du "modèle Fifi". Ceci est dû au manque de données rétrospectives de caractère chiffré qui concernent les modifications intervenant dans les principales relations de comportement au cas où une politique énergique serait orientée vers une stabilité relative des prix à moyen terme.

L'orientation retenue pour les prix en France tient compte aussi bien des difficultés qui viennent d'être indiquées que de la nécessité, de caractère économique et politique, particulièrement sensible dans le domaine de l'équilibre extérieur, d'atteindre à l'avenir une plus grande stabilité des prix. Le taux d'accroissement des prix de la projection nationale, correspond à la limite supérieure de l'intervalle d'orientation (3 %) : il implique notamment en matière de finances publiques, une politique de régulation globale qui réponde aux exigences de la stabilité et qui vise à promouvoir les équilibres fondamentaux sans exercer d'effet déflationniste. La réalisation de cette projection suppose que les politiques de structure (notamment en matière d'emploi) et de concurrence parviennent progressivement à transformer les principaux comportements et les principales relations traditionnels, de manière à rendre possible une politique de stabilité sans effets déflationnistes.

2.5.4 Selon l'expérience passée, la réalisation de l'équilibre extérieur de l'économie française dépend étroitement, à moyen terme, comme dans le cas de l'Allemagne, de l'évolution relative des prix intérieurs par rapport à ceux de l'étranger. Si la France parvient à maintenir l'évolution des prix à l'intérieur de l'intervalle d'orientation - tandis que l'évolution des prix internationaux correspondrait effectivement à l'hypothèse de travail - la marge restant disponible en 1970 grâce à la dévaluation pourrait être sauvegardée. Cette marge de compétitivité permettrait à l'économie française de réaliser en moyenne pour la période 1970-1975 un solde extérieur correspondant au chiffre retenu dans les orientations. Un tel montant pourrait être considéré comme suffisant pour financer les engagements financiers en matière de transferts courants et d'exportation de capitaux (notamment pour l'aide au développement) et pour restaurer, dès la première moitié de la période, un niveau "normal" pour les réserves de change (1).

---

(1) Au stade actuel de l'analyse technique, certaines difficultés conceptuelles subsistent encore quant au passage du solde extérieur au solde des transactions courantes; elles résultent du fait que la projection française a été établie dans le système comptable national, tandis que les orientations quantitatives sont définies par référence au système comptable standardisé sur le plan international.

En outre, l'expérience du passé a montré qu'un solde extérieur - dont la moyenne sur la période considérée se situe dans l'ordre de grandeur de l'orientation - doit être suffisamment élevé pour pallier le risque de voir les fluctuations conjoncturelles tourner en un déséquilibre grave.

Toutefois, il y a lieu de noter que, selon la projection, la part des exportations rapportée au produit national brut se maintient à un niveau relativement faible, ou diminue même légèrement, en dépit du maintien, jugé souhaitable, de la marge de compétitivité résultant de la dévaluation; dans d'autres pays situés à un niveau de départ plus élevé, la tendance à l'accroissement de la part des exportations se prolonge au contraire de façon remarquable. L'effet de modernisation exercé par la demande extérieure sur la structure de production intérieure ne semble donc pas devoir se renforcer notablement.

## 2.6 ITALIE

2.6.1 **Malgré la gravité des problèmes intérieurs qui existent en Italie sur les plans structurel, régional et social, ce pays n'a pas vu se poser le problème de l'équilibre extérieur global avec la même ampleur et avec les mêmes conséquences qu'en Allemagne et en France. Les difficultés qui s'opposaient, dans les deux sens à la réalisation de l'équilibre extérieur ont pu être surmontées, en partie grâce à des mesures radicales de politique économique (1963/64) et à des processus d'adaptation inflationniste brusques (en 1969/70 par exemple), mais surtout grâce à la très grande souplesse de l'économie italienne.**

Le problème de la "compatibilité externe" se situe à court et à moyen terme, loin derrière les problèmes prioritaires d'ordre régional, structurel et social, qui apparaissent au fond comme des symptômes de l'existence d'un "problème interne de compatibilité" fondamental au sein de la zone économique et monétaire italienne.

Les objectifs socio-économiques liés à ces problèmes internes ne se reflètent qu'indirectement dans les indicateurs choisis pour exprimer les quatre orientations globales. Beaucoup plus encore que pour l'Allemagne et la France, les orientations ne constituent, pour l'Italie, que des conditions-cadre très générales qui, si elles sont nécessaires, sont loin d'être suffisantes. Etant donné la rapidité de l'évolution structurelle en Italie, et ses répercussions sur les conditions de l'évolution globale, il semble opportun, dans le cas de l'Italie, d'interpréter les orientations de façon plus souple que pour l'Allemagne et la France et de faire preuve de la même souplesse lors des révisions périodiques prévues.

Les orientations chiffrées concernant l'Italie, qui figurent au tableau E.4, correspondent pratiquement aux valeurs indiquées dans la projection technique des experts italiens.

2.6.2 Le taux de croissance à moyen terme au cours de la période de projection exprime la poursuite, à un rythme inchangé de la croissance accélérée déjà observée au cours de la période 1965-70. L'accroissement de la productivité globale (en moyenne annuelle : 5,2 % par personne occupée et 4,7 % par personne "équivalent permanent") devrait atteindre un ordre de grandeur correspondant à la tendance à long terme (productivité par personne "équivalent permanent" 1951-1970 en moyenne annuelle :  $\pm$  5 %). En outre, il est admis que, par rapport au passé, l'émigration rurale se ralentira et que l'emploi dans le secteur non-agricole, et notamment dans l'industrie, progressera plus rapidement. Ces perspectives influent d'une

Tab. E.4

Orientations quantitatives pour l'Italie

Indicateur de :	1960-70	1970-75	
	Tendance du passé	Projection nationale(1)	Orientations
<u>Croissance :</u> (Taux annuel moyen en %)			
+ Produit national brut à prix constants	5,7	6,0	5,7 - 6,2
- Productivité globale (2) (pour information)			
• par personne occupée	6,3	5,2	5,0 - 5,5
• par pers. équiv. permanent	5,8	4,7	-
• par pers. équiv. permanent dans le secteur non agricole	4,4	4,3	-
<u>Degré de réalisation de l'objectif de plein emploi :</u>			ordre de grandeur pour la moyenne de la période 3,0
Taux de chômage en % de la population active	3,2 (1966-70: 3,5)	1970 : 3,2 1975 : 2,7	
<u>Niveau général des prix :</u> (Taux annuel moyen en %)			
- Indice implicite des prix du produit national brut	4,4	2,8	2,5 - 3,0
- Indice de prix de la consommation privée	4,0	2,5	2,3 - 2,8
<u>Equilibre extérieur :</u> (En % du PNB à prix courants)			
- solde extérieur (biens, services, revenus de facteurs)	1,3	1970 : 1,0 1975 : 0,5	environ 0,5
- solde du compte courant	1,9	1970 : 1,5 1975 : 0,8	environ 0,8
<p>(1) Projection technique des experts italiens dans l'état des travaux du printemps 1970.</p> <p>(2) Les chiffres concernant l'évolution de la productivité globale en Italie doivent être interprétés, avec une certaine prudence. D'un côté la délimitation arbitraire des périodes joue un certain rôle : la tendance à long terme de la productivité globale par personne "équivalent permanent" se situe en moyenne annuelle de la période 1951-70 dans l'ordre de 5 %. D'autre part, l'évolution de la productivité globale est fortement influencée par les variations du rythme des sorties de l'agriculture. C'est pour cette raison que l'évolution de la productivité globale par personne "équivalent permanent" dans le secteur non-agricole est également indiquée.</p>			

façon sensible sur l'évolution de la productivité du secteur agricole et n'affecte guère la progression de la productivité dans le secteur non agricole. Ceci explique largement, dans le tableau E.4, les différences de taux de productivité globale entre la période 1960-1970 d'un côté et la période de projection de l'autre, différences qui par ailleurs, sont également dues en partie à la délimitation arbitraire des périodes.

Le pourcentage encore élevé des personnes occupées dans l'agriculture (19,3 % en 1970) constitue l'une des principales composantes du potentiel de croissance de l'économie italienne. L'utilisation de ce potentiel relève surtout de la répartition régionale des emplois non agricoles à créer et des investissements collectifs correspondants, de la formation professionnelle et de la solution des problèmes sociaux liés à la mobilité professionnelle et géographique des travailleurs. Dans la mesure où l'on réussira à résoudre ces problèmes plus rapidement que ne le suppose la projection, le taux de croissance à moyen terme de l'économie italienne pourra se situer à un niveau supérieur à la fourchette de l'orientation (5,7 % à 6,2 % par an), sans qu'un problème de compatibilité ne risque de se poser. Une autre possibilité de croissance plus élevée que ne le prévoit la projection, **pourrait résulter d'une absorption plus rapide - mais statistiquement difficile à saisir - du chômage latent.**

Les incertitudes qui pèsent sur la quantification du potentiel de croissance à moyen terme de l'économie italienne posent, pour la régulation globale quelques problèmes et entraînent certains risques en matière d'évolution du taux de chômage et du niveau des prix.

2.6.3 Le taux de chômage constitue pour l'Italie un critère, moins satisfaisant encore que pour les autres pays, du degré de réalisation du plein emploi; ce taux ne saisit pas les problèmes d'emploi régionaux, ni le chômage latent ni la nature et la durée du chômage. Si, en raison des différences de définition et de caractéristique du phénomène, il est difficile de comparer les taux de chômage de pays à pays, la comparaison dans le temps, significative pour chaque pays pris isolément, montre, pour l'Italie, une tendance à un lent abaissement du niveau de chômage.

L'orientation retenue pour le degré de réalisation du plein-emploi tient compte de cette évolution en fixant le niveau "conjuncturellement normal" du chômage à 3 % en moyenne pour la période de projection (projection nationale : 3,2 % en 1970 et 2,7 % pour l'année terminale), soit à un demi point environ au-dessous de la moyenne des cinq années. Ce taux se situe pratiquement à un niveau qui n'a pu être atteint jusqu'à présent qu'en période de surchauffe conjuncturelle (moyenne 1961-64 : 2,9 %).

Cette orientation n'implique certes **pas que** le problème régional et structurel de l'emploi en Italie soit résolu. La transformation rapide des structures de l'économie italienne, si elle est la condition nécessaire à la solution de ce problème, tend à créer dans un premier temps un nouveau chômage frictionnel et structurel ou à transformer le chômage latent en chômage déclaré (agriculture, petites entreprises familiales du commerce et des services); aussi cette orientation ne peut-elle être considérée comme trop timide. Sa réalisation exige au contraire des efforts persistants dans le domaine de la politique de l'emploi et du développement régional.

2.6.4 L'évolution du niveau général des prix a connu en Italie des périodes de stabilité relative et des périodes d'adaptation inflationniste brutale. L'orientation choisie pour l'évolution des prix, qui coïncide pratiquement avec la projection technique italienne, correspond à une évolution relativement stable qui paraît parfaitement possible sur le plan structurel(1).

Pour assurer de façon durable sa réalisation, il faut d'abord que la politique de régulation globale évalue de façon réaliste le potentiel de croissance et le chômage "conjuncturellement normal", c'est-à-dire le chômage structurel et frictionnel. Il a été fait allusion dans les paragraphes précédents aux incertitudes et aux problèmes inhérents à cette estimation. D'après l'expérience du passé (voir chap. A), il semble particulièrement important à cet égard de parvenir dans le cheminement conjonctuel, à une plus grande "symétrie sociale" de l'évolution des revenus. Si l'on se place dans une perspective à moyen terme, cette exigence vaut également aussi bien dans le cas d'une progression globale des salaires trop nettement supérieur aux possibilités réelles de croissance, que dans le cas d'une progression inférieure

---

(1) En ce qui concerne la méthode de détermination de cette évolution des prix appliquée dans la projection italienne, voir chapitre D.5.

à celle des autres revenus, ce qui peut finalement entraîner une aggravation des tensions sociales et de brusques processus d'adaptation inflationnistes. Il est vrai qu'une telle rationalisation du processus de répartition des revenus est rendue plus difficile par les différences considérables qui existent dans les niveaux des revenus, selon les professions et surtout selon les régions.

L'orientation concernant l'évolution des prix suppose, là encore, que l'hypothèse de travail sur la tendance internationale de la hausse des prix aux environs de 3 % l'an en moyenne, se réalise; elle implique, par ailleurs que le processus d'accession de l'Italie de la catégorie des "pays à bas prix" à celle des "pays à prix normaux" est pratiquement achevé.

Bien que, d'après les enseignements du passé, le lien entre l'évolution internationale et l'évolution intérieure des prix ne semble pas aussi étroit pour l'Italie que pour l'Allemagne et la France, la non-réalisation des deux hypothèses qui viennent d'être citées peut conduire à moyen terme à des difficultés dans la réalisation de l'orientation relative à l'évolution des prix. Une évolution des prix extérieurs nettement supérieure à 3 %, ou bien une adaptation rapide de la structure de la production à celle de la demande étrangère (par exemple, si le passage de la catégorie des "pays à bas prix" à celle des "pays à prix normaux ou élevés" se poursuit) peuvent dégager, l'une comme l'autre, une marge de hausse pour le niveau intérieur des prix qui, à la longue et sans que cela compromette l'équilibre externe, mènerait au dépassement de l'évolution des prix prévue dans l'orientation (cf. chapitre A).

2.6.5 La réalisation d'un équilibre extérieur répondant aux problèmes de développement de l'économie italienne doit être envisagée en relation notamment avec les problèmes qui viennent d'être mentionnés. Toute tentative faite pour éviter, par le jeu de la régulation globale, l'utilisation de la marge de hausse des prix ainsi créée donnerait lieu, comme cela s'est produit à plusieurs reprises dans le passé, à des excédents de biens et services trop élevés qui peuvent certes être compensés sur le plan de la balance des devises par une exportation nette de capitaux (non souhaitée), mais qui risquent à la longue, de déclencher un processus d'adaptation inflationniste - notamment lorsqu'ils s'accompagnent, comme au cours

des dernières années, de distorsions dans la répartition des revenus. Lorsqu'un tel processus d'adaptation se déroule brutalement et échappe au contrôle, il peut aller jusqu'à une "suradaptation" et entraîner alors un déséquilibre déficitaire (éventuellement renforcé par des mouvements spéculatifs).

Le transfert net vers l'étranger de ressources réelles qu'implique un excédent persistant de la balance des biens et services devrait, eu égard aux problèmes de développement de l'économie italienne, être considéré comme encore moins souhaitable que, par exemple, dans le cas de l'Allemagne. Un renforcement de la politique de développement en faveur des régions moins favorisées pourrait au contraire, dans certaines limites, accroître les besoins d'importations, ce qui contribuerait à réaliser l'équilibre extérieur avec des excédents de biens et services plus faibles que dans le passé.

L'orientation relative à l'équilibre extérieur est un solde extérieur de 0,5 % du produit national brut pour la moyenne de la période 1971-75. Elle a été fixée, conformément aux considérations qui précèdent, à un niveau nettement inférieur à la moyenne du passé (1961-70 : 1,3 % du PNB). Elle correspond à la projection technique italienne pour l'année terminale, qui est par hypothèse une année de conjoncture normale. Les mesures économiques nécessaires pour réaliser un solde de cet ordre de grandeur doivent encore être définies à l'échelon national.

Le solde du compte courant est en Italie traditionnellement supérieur au solde extérieur - en raison surtout des transferts des Italiens travaillant à l'étranger. Pour cette donnée également, l'orientation retenue correspond à la projection nationale pour l'année terminale.

## 2.7 LES PAYS DU BENELUX

2.7.1 Le degré élevé d'interdépendance vis-à-vis de l'extérieur (1) ainsi que la traditionnelle "ouverture vers l'extérieur" ont contribué à ce que dans les pays du Benelux la politique économique ait toujours été telle que des déséquilibres extérieurs fondamentaux ont pu être évités (2).

La politique économique d'adaptation au contexte extérieur implique que l'évolution dans les principaux pays partenaires détermine dans une large mesure la marge de manoeuvre de la politique économique globale interne. Le problème de la compatibilité se pose donc surtout sous l'angle des répercussions que peuvent avoir sur l'économie des pays du Benelux d'éventuels déséquilibres extérieurs et modifications de parité dans les autres pays de la Communauté.

C'est également dans cette optique qu'il faut considérer l'hypothèse relative à l'évolution des prix retenue dans les projections nationales des Pays-Bas et de la Belgique et qui est nettement supérieure à l'orientation correspondante (3). Ce sont les deux cas dans lesquels l'écart entre les orientations et les projections nationales sont les plus importants. Si les pays du Benelux continuent à mener la "politique économique d'adaptation" ces écarts dans les évolutions projetées sont, pour la Communauté, beaucoup moins graves que s'ils concernaient par exemple l'Allemagne ou la France. Ou bien l'évolution dans les pays partenaires permet et détermine en partie cette évolution plus rapide des prix, et il s'agit alors de projections certes beaucoup moins optimistes mais qui, alors se révéleraient réalistes (elles n'indiquent cependant pas le chemin à suivre pour réaliser l'objectif de stabilité dans la

---

(1) Cf. chapitre C, en particulier tableau de la page 56

(2) La seule modification de parité, après l'adaptation générale des parités de l'immédiat après-guerre (1949), à savoir la réévaluation néerlandaise de 1961 ne fut pas la conséquence d'un déséquilibre fondamental pour le pays en question, mais fut une adaptation à la modification de parité de la monnaie du principal partenaire commercial (Allemagne).

(3) Cf. les tableaux E.5 et E.6 ci-après et les commentaires par pays correspondants.

Communauté); ou bien l'évolution dans les pays partenaires s'orientera vers une plus grande stabilité et il serait alors nécessaire de prendre des mesures économiques d'autant plus radicales que l'orientation nationale initiale était plus différente.

## 2.7.2 Les Pays-Bas

2.7.2.1 Le taux de croissance de la projection néerlandaise correspond à l'ordre de grandeur de l'orientation et prolonge, en la modérant un peu, la tendance relativement rapide des années 60.

L'accroissement projeté de la productivité globale du travail est toutefois nettement inférieur à la tendance des cinq dernières années et correspond davantage à la moyenne à long terme enregistrée depuis 1955. Cet affaiblissement de la croissance de la productivité globale par personne occupée est en partie imputable à la réduction prévue de la durée du travail. Le maintien, à un rythme moins ralenti, de la croissance du produit national brut est par conséquent imputable à l'accroissement de l'emploi, ce qui laisse présager une situation de tension persistante sur le marché du travail, avec poursuite de l'immigration de travailleurs étrangers.

2.7.2.2 La tension à laquelle il faut continuer à s'attendre sur le marché de l'emploi n'implique toutefois pas qu'il n'y ait aucun problème de chômage. Aux Pays-Bas également, se posent dans ce domaine des problèmes régionaux et structurels que ne permet pas de résoudre la régulation globale et qui sont d'autant plus aigus que l'économie néerlandaise doit s'adapter plus rapidement à l'évolution de la demande étrangère et à celle de la concurrence étrangère sur les marchés intérieurs. La hausse des prix et des salaires qui depuis des années est plus rapide aux Pays-Bas qu'à l'étranger, est précisément liée aux problèmes d'adaptation régionaux et structurels et au chômage frictionnel qu'ils entraînent. L'orientation relative au degré de réalisation du plein emploi fixe le chômage "conjoncturellement normal" à un taux de 1,3 % de la population active, c'est-à-dire légèrement supérieur au taux réalisé en 1970 et projeté pour 1975, de 1,1 %. ceci est destiné à exprimer une certaine prudence en la matière. Des tensions persistantes et trop fortes sur le marché du travail ne contribueraient d'ailleurs pas à la solution des problèmes structurels, qui sont précisément aggravés, en partie, par l'évolution des prix et des salaires.

Tab. E.5

Orientations quantitatives pour les Pays-Bas

Indicateur de :	1960-70	1970 - 75	
	Tendance du passé	Projection nationale(1)	Orientations
<u>Croissance</u> :			
(Taux annuel moyen en %)			
- Produit national brut à prix constants	5,1	4,6	4,5 - 5,0
- Productivité globale par personne occupée (pour information)	3,9 1966-70 : 4,4	3,6	3,8 - 4,3
<u>Degré de réalisation de l'objectif de plein emploi</u> :			Ordre de grandeur pour la moyenne de la période
Taux de chômage en %			
- de la population active	1,1	1970 : 1,1 1975 : 1,1	1,3
- de la population active dépend. (salariés plus chômeurs)	1,3	1970 : 1,3 1975 : 1,3	1,5
<u>Niveau général des prix</u> :			
(Taux d'accroissement moyen annuel en %)			
- Indice implicite des prix du produit national brut	5,0	4,0	2,8 - 3,3
- Indice des prix à la consommation	4,2	3,2	2,3 - 2,8
<u>Equilibre extérieur</u> :			
(En % du PNB à prix courants)			
- Solde extérieur (biens, services, revenus de facteurs)	0,26	1970 :-0,7 1975 : 1,0	environ 1,0
- Solde du compte courant	0,06	1970 :-0,6 1975 : 0,6	environ 0,8
(1) Projection des experts néerlandais dans l'état des travaux réalisés en octobre 1970, telle qu'elle a été présentée au Groupe d'étude. Les travaux de révision plus récents font notamment apparaître un solde extérieur nettement moins élevé (1970 : - 1,3 % et 1975 : 0,3 % du PNB). Les problèmes résultant de cette perspective n'ont pu être traités dans le présent rapport.			

2.7.2.3 L'évolution du niveau général des prix est beaucoup plus rapide aux Pays-Bas depuis plus de 10 ans que l'évolution moyenne du niveau des prix dans les principaux pays partenaires. Ce phénomène est imputable en partie - comme en Italie - au fait que de "pays à bas prix" les Pays-Bas deviennent un "pays à prix normaux", ceci revient à dire que la marge de hausse des prix, libérée par une modification rapide de la structure de la production et du commerce extérieur et par des facteurs d'exportation autonomes (gaz naturel) a été pleinement utilisée. Cette hausse des prix est due également à des mesures spécifiques prises par l'Etat (notamment instauration de la taxe sur la valeur ajoutée, relèvement de prix réglementés par les pouvoirs publics, etc.) et, dans une certaine mesure également, à des hausses de prix intervenues à l'étranger.

Il est difficilement concevable que cette évolution puisse se poursuivre indéfiniment, parce que l'équilibre extérieur demanderait à être mieux réalisé que par le passé mais aussi pour mieux répondre à la nécessité intrinsèque d'une plus grande stabilité des prix. L'orientation relative à l'évolution des prix tient compte de ces considérations en fixant en moyenne pour la période 1970-1975, la fourchette de l'indice implicite des prix du produit national brut (2,8 % - 3,3 %) à un niveau légèrement supérieur à l'orientation proposée pour la Communauté (2,5 % - 3,0 %), mais nettement inférieur au chiffre de la projection néerlandaise (4,0 %).

Il est à noter qu'aux Pays-Bas l'écart (négatif) entre l'augmentation tendancielle des prix de la consommation privée et celle des prix du produit national brut est plus marqué que dans les autres pays. On arrive ainsi pour l'augmentation annuelle moyenne des prix de la consommation privée à une fourchette de 2,3 % - 2,8 %, qui correspond à la moyenne communautaire. La projection nationale (3,3 %) dépasse toutefois encore d'un demi point la limite supérieure de cette fourchette.

Pour apprécier cette différence entre la projection nationale et l'orientation retenue, il ne faut pas oublier que la projection néerlandaise a un caractère purement indicatif et ne tient pas compte des mesures que le gouvernement pourrait prendre en vue de la réalisation d'une meilleure stabilité des prix à moyen terme. Cependant, la projection nationale indicative suppose déjà une certaine modération de la hausse des salaires, une augmentation

du taux de la charge fiscale pour le financement de dépenses publiques accrues et, en moyenne la stabilité des prix à l'importation. Pour établir l'orientation, on a supposé que les Pays-Bas s'associeraient à la politique de stabilité et de croissance qui doit être mise en oeuvre dans la Communauté.

2.7.2.4 Une évolution plus modérée des prix et des coûts aux Pays-Bas contribuerait également à la réalisation d'un meilleur équilibre extérieur. L'orientation relative au solde extérieur, fixée à 1 % (en compte courant: 0,8 %) du produit national brut pour la moyenne de la période 1970-1975, reprend l'ordre de grandeur traditionnellement visé aux Pays-Bas et considéré comme nécessaire pour la couverture des engagements financiers à l'égard de l'étranger (entre autres, pour l'aide au développement). En moyenne, pour les dix dernières années, ce taux est loin d'avoir été atteint (0,3 % du PNB). La projection indicative nationale propose également pour l'année 1975 un solde extérieur de 1% (compte courant 0,6 % du PNB), ce qui implique la modération déjà évoquée dans l'évolution des salaires et l'amélioration escomptée des termes de l'échange. Pour que ce taux soit atteint non seulement en année terminale mais, comme le prévoit l'orientation, en moyenne pour la période 1970-1975, il faut qu'intervienne une politique plus active de stabilité, qui est aussi nécessaire pour la réalisation de l'orientation relative à l'évolution des prix. Cette condition pourrait être d'autant plus exigeante que l'amélioration des termes de l'échange ne semble pas devoir se produire.

### 2.7.3 BELGIQUE

2.7.3.1 Le taux de croissance de la projection nationale belge suppose la poursuite de la tendance observée au cours des années 60, qui était nettement plus rapide que celle des années 50. Ce taux est fondé sur la poursuite de l'évolution enregistrée au cours de la dernière décennie en matière de productivité et sur un accroissement de l'emploi qui serait imputable pour près d'un tiers à une réduction du chômage. En outre, il n'a pas été prévu d'immigration nette de travailleurs étrangers. Ce taux de croissance fixé à 4,8 %

Tab. E.6

Orientations quantitatives pour la Belgique

Indicateur de :	1960-70	1970. - 75	
	Tendance du passé	Projection nationale(1)	Orientations
<u>Croissance :</u> (Taux annuel moyen en %)			
- Produit national brut à prix constants	4,8 (1966-70:4,4)	4,8	4,3 - 4,8
- Productivité globale par personne occupée (pour information)	4,0	4,1	3,6 - 4,1
<u>Degré de réalisation de l'objectif de plein emploi :</u>			Ordre de grandeur pour la moyenne de la période
Taux de chômage en % de la population active	2,1	1970 : 2,0 1975 : 1,3	1,7
<u>Niveau général des prix :</u> (Taux annuel moyen en %)			
- Indice implicite des prix du produit national brut	3,3	4	2,8 - 3,3
- Indice de prix de la consommation privée	2,9	3,9	2,6 - 3,1
<u>Equilibre extérieur :</u> (En % du PNB à prix courants)			
- Solde extérieur (biens, services, revenus de facteurs)	0,3	1970 : 0,8 1975 : 0,8	environ 0,5
- Solde du compte courant	0,3	1970 : 0,5 1975 : 0,3	environ 0,1
(1) Projection nationale belge dans l'état du mois d'octobre 1970, telle qu'elle a été présentée au Groupe d'étude. En ce qui concerne le caractère officiel de cette projection cf. la deuxième partie de ce rapport.			

par an en moyenne pour la période 1970-1975, est supérieur au taux de croissance réalisé au cours de la période 1965-1970 (4,4 %) et se situe à la limite supérieure de la fourchette de l'orientation (4,3 % - 4,8 %). Cette projection traduit une option politique délibérée en faveur d'une croissance rapide et d'un abaissement notable du taux de chômage qui était habituellement assez élevé en Belgique; le cas échéant, cette évolution pourrait même se faire aux dépens, dans une certaine mesure, de la stabilité des prix. La prudence qui s'exprime dans la fourchette de l'orientation repose non seulement sur la prise en compte de l'incertitude générale, mais également sur une vision un peu moins optimiste de la possibilité de résorber rapidement le chômage structurel et d'éliminer le chômage frictionnel. Une hausse sensible des prix et des salaires et un accroissement rapide de la productivité (qui lui-même suppose d'importants changements de structure), accroissent les risques d'un chômage frictionnel et structurel sur le plan régional.

2.7.3.2 L'orientation relative au degré de réalisation du plein emploi tient compte de cette considération. Le taux de chômage "en conjoncture moyenne" pour la période 1970-1975 est fixé à 1,7 % de la population active. Ce taux est certes inférieur à la moyenne des dix dernières années (2,1 %), mais il est supérieur au taux normatif fixé pour l'année terminale (1975 : 1,3 %) dans la projection nationale belge. La réalisation de ce taux et partant la réduction du chômage conjoncturel à son minimum inévitable dépendront essentiellement du point de savoir s'il faudra ou non prendre des mesures restrictives plus sévères dans le cas où elles seraient rendues nécessaires par l'évolution des prix et/ou par des menaces sur l'équilibre extérieur. Selon le succès de la politique menée sur le marché de l'emploi en vue de réduire le chômage structurel et frictionnel, l'orientation devra être adaptée lors des révisions périodiques.

2.7.3.3 L'évolution des prix attendue pour la période 1970-1975 constitue un des principaux problèmes de l'économie belge au cours des prochaines années. Alors que depuis la guerre et jusqu'à un passé récent, la Belgique avait un des taux d'inflation les plus faibles des pays industrialisés occidentaux, la projection nationale belge

prévoit désormais un taux d'accroissement annuel moyen de l'indice des prix du produit national brut de 4 % (consommation privée 3,9 %). Cette évolution, imputable aux conséquences de l'institution de la taxe sur la valeur ajoutée, à l'accélération prévue de l'évolution des salaires et à la poursuite attendue d'un taux d'inflation international élevé, est en contradiction avec l'orientation retenue pour la Belgique en matière de prix.

La fourchette se rapportant au taux annuel moyen d'accroissement de l'indice des prix du produit national brut, indiquée dans cette orientation (2,8 % - 3,3 %) (indice des prix de la consommation privée 2,6 % - 3,1 %) est légèrement supérieure à l'objectif moyen de stabilité de la Communauté (2,5 % - 3 %) et tient compte à la fois de certaines hausses de prix frictionnelles dues au changement de système de taxe sur le chiffre d'affaires et de l'option de stabilité de la Communauté.

L'orientation reste fondée sur l'hypothèse que les autres pays de la Communauté pourront maintenir l'évolution des prix dans le cadre de leur orientation propre et que l'hypothèse de travail relative à l'évolution internationale du niveau des prix (3 % par an) s'avèrera fondée. Ces deux dernières conditions, non reprises par la projection nationale belge, sont probablement les principales conditions de la réalisation d'une plus grande stabilité des prix en Belgique; si elles ne sont pas remplies, et si, en particulier, l'évolution des prix à l'étranger se poursuit au rythme de ces dernières années, le taux de hausse des prix de la projection nationale belge ne paraît pas dépourvu de réalisme.

2.7.3.4 L'équilibre extérieur de l'économie belge est fondé depuis plus d'une décennie sur un solde extérieur légèrement positif en moyenne et sur un solde du compte courant approximativement du même ordre (moyenne 1961 - 1970 : 0,3 % du PNB). La projection nationale belge implique un certain accroissement de l'excédent des biens et des services (solde extérieur 1975 : 0,8 % du PNB), alors que l'excédent du compte courant resterait sensiblement le même (1975 : 0,3 % du PNB). Bien qu'elle soit légèrement plus prudente, l'orientation retenue dans ce domaine est du même ordre (solde extérieur pour la moyenne de la période : environ 0,5 %, solde du

compte courant : environ 0,1 %). Même si l'évolution des prix n'est pas le seul élément déterminant pour la réalisation de l'équilibre extérieur - dans le cas de la Belgique des investissements étrangers par exemple et l'implantation d'industries modernes et exportatrices ont joué, dans le passé, un rôle important -, le jeu combiné de l'évolution des prix à l'intérieur et à l'étranger devrait jouer un rôle décisif dans la réalisation de l'orientation ou de la projection nationale belge. La situation la plus délicate pour la Belgique surviendrait dans le cas où l'évolution des prix à l'extérieur, sur laquelle est fondée l'orientation, correspondrait à l'hypothèse de travail retenue, et où l'option de stabilité de la Communauté pourrait être réalisée, sans que la Belgique parvienne à ramener l'évolution intérieure des prix au niveau requis.

#### 2.7.4 LUXEMBOURG

Plus encore que celle des autres pays du Benelux, l'évolution économique du Luxembourg est étroitement dépendante du contexte économique extérieur (les exportations atteignent en valeur 80 % environ du produit national brut). Il faut en outre attribuer une importance particulière à l'industrie sidérurgique qui représente 40 % de la production industrielle.

2.7.4.1 Le taux de croissance de la projection luxembourgeoise, 3,5 % par an en moyenne pour la période, est légèrement supérieur à la tendance des dix dernières années. La projection se fonde surtout sur un accroissement plus rapide de la productivité, imputé aux investissements importants effectués dans l'industrie sidérurgique, et sur un léger fléchissement de la population active nationale, dont les effets seraient plus que compensés par une forte immigration. Le taux de croissance retenu en fonction de ces hypothèses se situe à la limite supérieure de la fourchette de l'orientation (3,0 - 3,5 %) : la prudence qu'exprime cette dernière (concernant notamment le degré d'utilisation des capacités dans l'industrie sidérurgique) tient compte essentiellement de l'incertitude résultant de la dépendance vis-à-vis de l'évolution économique internationale.

2.7.4.2 Par suite de la réduction de la population active nationale, le goulot d'étranglement de la croissance luxembourgeoise réside en partie dans le manque de main-d'oeuvre disponible pour la création d'activités nouvelles. Cette pénurie n'est que partiellement compensée par les travailleurs frontaliers et par une immigration

Tab. E.7

Orientations quantitatives pour le Luxembourg

Indicateur de :	1960-70	1970-75	
	Tendance du passé	Projection nationale(1)	Orientations
<u>Croissance :</u> (Taux annuel moyen en %)			
- Produit national brut à prix constants	3,3	3,5	3,0-3,5
- Productivité globale par personne occupée (pour information)	2,7	3,1	2,6-3,1
<u>Degré de réalisation de l'objectif de plein emploi :</u> Taux de chômage en % de la population active	0	1970:0,0 1975:0,0	ordre de grandeur pour la moyenne de la période 0,0
<u>Niveau général des prix :</u> (Taux annuel moyen en %)			
- Indice implicite des prix du produit national brut	3,5	2,5	2,3-2,8
- Indice des prix à la consommation	2,6	2,5	2,3-2,8
<u>Equilibre extérieur :</u> En % du PNB à prix courants			
- Solde extérieur (biens, services, revenus de facteurs)	0,5	1970:0,1 1975:1,5	environ 0,4
- Solde du compte courant	.	1970: . 1975: .	environ 0,0
(1) Projection technique dans l'état de l'automne 1970, telle qu'elle a été présentée au Groupe d'étude.			

souhaitée et encouragée. L'évolution de la population active est, par les mouvements migratoires, largement fonction de l'évolution économique, ce qui fait que l'objectif de plein-emploi est en permanence pleinement atteint. C'est pourquoi, la projection nationale et l'orientation retiennent un taux de chômage pratiquement égal à zéro.

2.7.4.3 L'évolution du niveau général des prix prévue dans la projection nationale se situe au milieu de la fourchette de l'orientation (2,3 - 2,8 %). En ce qui concerne l'évolution des prix de la consommation privée (2,5 %), la tendance des 10 dernières années se poursuivrait donc. Cependant une accélération de la hausse des prix à l'étranger, en particulier en Allemagne et en Belgique, pourrait avoir des répercussions certaines sur l'évolution des prix au Luxembourg. Un autre facteur d'accélération éventuelle de la hausse des prix au cours de la période de projection réside dans l'augmentation du taux de la taxe sur la valeur ajoutée qui passe de 8 à 10 % au 1er janvier 1971 et qui pourrait passer à 12 % d'ici la fin de la période de projection. L'effet mécanique de chacun de ces deux relèvements sur le niveau de l'indice des prix devrait toutefois rester inférieur à 1 %.

2.7.4.4 Du fait de son intégration dans l'Union économique belgo-luxembourgeoise, le Luxembourg n'a pas de réel problème d'équilibre extérieur, au sens d'un déficit intolérable de balance des paiements. Le solde extérieur fait apparaître de très fortes fluctuations autour d'une valeur moyenne légèrement positive (1961-70 : 0,5 % du produit national brut): elles sont dues surtout à des fluctuations dans les importations de biens d'équipement. Le financement des investissements ainsi réalisés est assuré en grande partie par des capitaux étrangers, de sorte que les effets sur la liquidité d'un brusque fléchissement du solde extérieur sont au même moment largement compensés. Les écarts entre le solde extérieur de la projection nationale (1970 : 0,1 % du PNB, 1975 : 1,5 % du PNB) et l'ordre de grandeur de l'orientation (moyenne de la période 0,4 % du PNB, correspondant à la tendance passée) , se situent dans la limite des fluctuations habituelles.

### 3. CONDITIONS DE REALISATION AU NIVEAU COMMUNAUTAIRE

3.1 La section 2 du présent chapitre a déjà traité des principaux problèmes que pose et des principales options qu'implique, pour les différents pays, la réalisation d'évolutions économiques compatibles dans le cadre des orientations quantitatives retenues. Au niveau communautaire, la politique économique menée en Allemagne et en France s'est révélée d'une importance particulière pour la réalisation d'une évolution compatible. En ce qui concerne l'Italie et les pays du Benelux, le problème de la compatibilité semble se poser d'une façon moins aigüe en raison de la plus grande capacité d'adaptation des comportements et des politiques économiques. Cette appréciation repose toutefois sur l'expérience du passé et ne permet pas d'exclure totalement l'éventualité de voir surgir des difficultés pour la compatibilité dans ces pays. L'évolution prévue par les projections nationales, en Belgique et aux Pays-Bas, en matière de prix, qui dépasse nettement la marge des orientations, donne également une idée des problèmes qui pourraient se poser en matière d'évolutions compatibles dans ces deux pays.

3.2 A différents passages du présent rapport (1) il a été souligné qu'une des difficultés majeures pour la réalisation d'évolutions compatibles vient de ce que l'hypothèse de travail relative à l'évolution des prix à l'extérieur de la Communauté pourrait ne pas se réaliser. Si, pendant la période 1970-1975, l'évolution moyenne du niveau général des prix à l'extérieur de la Communauté se situait, au lieu de 3 %, à un niveau de 4 % ou plus par an, la défense de l'option de stabilité de la Communauté, selon les principes émis dans le troisième programme de politique économique à moyen terme (2), nécessiterait de la part des pays membres l'application d'une politique économique poursuivie "avec fermeté".

---

1) Cf. chapitre C.4, E.1 et E.2

2) Cf. Troisième programme de politique économique à moyen terme  
Doc. COM(70) 1200 du 21.10.1970, p. 26.

Une telle politique contribuerait certainement à la modération des tendances inflationnistes mondiales en raison du poids de la Communauté dans les échanges internationaux. Mais simultanément, il faudrait s'attendre à ce que, pour la Communauté dans son ensemble, les problèmes liés à l'apparition d'un déséquilibre de type excédentaire, se posent à la longue de façon similaire à ceux qui ont été observés dans le passé, notamment en Allemagne mais également, de façon temporaire, en Italie (1). Dans une telle perspective, à moyen ou à plus long terme, l'option de stabilité de la Communauté ne pourrait probablement être réalisée que par le recours à une plus grande flexibilité commune des taux de change (ou par des modifications communes de parités) vis-à-vis du reste du monde.

3.3 Ceci suppose toutefois, non seulement que la "personnalité" de la Communauté dans le domaine monétaire soit considérablement développée, mais aussi que la politique économique de chaque pays membre soit en mesure de défendre l'option communautaire de stabilité avec des chances de succès à peu près semblables. Or, si l'on transpose les expériences du passé à la période ici étudiée, des mouvements conjoncturels dissemblables et une "vulnérabilité" différente vis-à-vis des tendances à la hausse du niveau général des prix, pourraient entraîner, à l'intérieur de la Communauté, des évolutions de prix trop divergentes pour être réversibles: celles-ci accroîtraient à la longue le risque de voir s'établir des déséquilibres extérieurs ainsi que de nouvelles modifications de parités à l'intérieur de la Communauté.

3.4 Les exigences auxquelles doit répondre la politique économique pour réaliser les évolutions correspondant aux orientations quantitatives ne sont pas à sous-estimer - ni dans le cas extrême, mais non invraisemblable - qui vient d'être évoqué, ni même au cas où l'hypothèse de travail concernant l'évolution des prix à l'extérieur de la Communauté viendrait à se réaliser.

---

(1) Cf. chapitre A.

Il est vrai que la définition commune des orientations quantitatives est un premier pas important vers un système cohérent de préférence pour la politique économique dans la Communauté; il est **toutefois** insuffisant et ne tient compte de problèmes importants et de finalités socio-économiques dans les différents pays membres que d'une façon très indirecte et partielle (cf. par exemple la problématique italienne). **Dans l'état actuel** de l'intégration, les institutions de la Communauté rencontrent les plus grandes difficultés à définir l'intérêt communautaire avec toute la netteté et la force de persuasion qui seraient souhaitables : la solution de ce problème suppose que le système commun de préférences, encore incomplet, se développe, qu'il s'adapte continuellement à l'évolution de la situation et qu'il s'exprime au niveau des mesures concrètes de politique économique (1).

**La révision périodique des orientations quantitatives et la coordination intensifiée**, mais toujours facultative dans l'exécution, des politiques économiques menées par les instances nationales ne peuvent en principe que contribuer à atténuer ces difficultés sans pouvoir les résoudre totalement. En effet, le caractère opérationnel des projections des pays membres et à fortiori des orientations quantitatives elles-mêmes serait surestimé si l'on supposait que des règles, faciles à définir et à suivre, pour la **coordination communautaire des mesures concrètes de politique économique nationale** pourraient en être déduites.

En outre, il faut s'attendre à ce qu'au cours de la période de projection des situations de **tension** continuent à surgir, vis-à-vis desquelles les instances nationales réagiront d'une façon différente, parce qu'elles doivent prendre en considération des échelles de priorités nationales en évolution permanente - ou simplement parce qu'il existe des difficultés de diagnostic ou des différences **d'efficacité des mesures de politique économique**, etc. Cette problématique peut être illustrée d'une façon plus nette si l'on considère le type d'interaction entre politique structurelle et politique de régulation globale qui a été envisagé lors de l'élaboration des orientations quantitatives.

- 3.5 Les projections nationales, comme les orientations quantitatives communautaires, supposent que soit menée une politique structurelle "orientée vers la croissance".

---

1) Certains experts ont estimé que les réflexions présentées dans cet alinéa dépassent les limites du mandat du groupe.

Sans présenter ici les différentes mesures à envisager (1), il est possible d'indiquer les effets à rechercher à partir de telles mesures sur les 4 orientations quantitatives :

- promotion de la croissance économique en évitant autant que possible que les réorientations nécessaires en matière sectorielle, régionale et professionnelle ne soulèvent des tensions sociales intolérables;
- lutte contre le chômage structurel et frictionnel qui résulte en permanence des mutations liées à la croissance, de telle sorte que le taux de chômage inévitable en conjoncture normale puisse se situer aussi bas que possible (politique de l'emploi, de l'éducation professionnelle, politique régionale, construction de logements pour rendre possible la mobilité, etc..);
- réduction des rigidités qui pèsent sur l'évolution des prix (mobilité de la main-d'oeuvre, concurrence, système de distribution, etc..) clarification du processus de répartition des revenus, par le recours à des données objectives, de telle sorte que le taux d'accroissement des prix, réalisable à moyen terme sans effets déflationnistes, se situe aussi bas que possible;
- recherche, dans certains pays, d'une meilleure adaptation de la structure de la production et des exportations à l'évolution de la structure par produits du commerce mondial, afin de faciliter la réalisation du solde extérieur correspondant aux engagements financiers durables du pays.

Pour la mise en oeuvre d'une politique structurelle tournée vers la croissance, il n'existe pas de relation "objectif-moyen" directe et aisée à définir par référence à ces quatre indicateurs globaux. Cette constatation est également vraie pour les projections globales des pays membres. Le caractère peu opérationnel qui en résulte soulève en outre des difficultés techniques lorsqu'il s'agit de quantifier les effets de la politique structurelle (2). Ces difficultés concernent plus particulièrement l'évaluation chiffrée du solde extérieur à moyen terme et du taux d'accroissement minimal des prix réalisable à moyen terme sans effets déflationnistes.

- 
- 1) Les projections nationales disponibles n'indiquent pas toujours de façon explicite les mesures supposées dans chaque cas - cf. partie II de ce rapport. Des indications relatives à la politique à mener se trouvent également dans le chapitre III du Troisième programme de politique économique à moyen terme.
  - 2) Pour des motifs de prudence et pour des raisons normatives en ce qui concerne l'évolution des prix, les orientations quantitatives nuancent en partie les valeurs correspondantes des projections nationales (Communauté de croissance et de stabilité) Cf. chapitres E.1 et E.2.

Ces difficultés ne sont d'ailleurs pas non plus à sous-estimer - comme le montre l'expérience des projections précédentes (1) - pour l'évaluation du taux de croissance à moyen terme et du taux de chômage en conjoncture moyenne.

En outre les exigences auxquelles la politique structurelle est supposée devoir répondre sont assez différentes selon les pays. On doit enfin supposer que la continuité nécessaire pour une politique structurelle efficace, ne soit pas remise en cause par des situations conjoncturelles extrêmes qui rendent nécessaires des révisions brutales de la politique économique. Certains problèmes liés à la continuité de la politique structurelle se posent également en raison de l'existence de certaines incohérences à moyen terme dans les systèmes de préférence nationaux, situation que la Communauté ne peut évidemment pas corriger. Un exemple particulièrement net à cet égard est la réduction de dépenses prévues et prioritaires d'infrastructure lorsque l'on vise à réaliser une politique de restriction afin d'assurer une plus grande stabilité des prix ou pour rétablir l'équilibre extérieur.

3.6 Il est vrai que les quatre indicateurs retenus pour les orientations quantitatives reflètent les effets supposés d'une politique structurelle de progrès; toutefois, leur choix n'a pas été fait, à titre principal, en fonction d'une relation "objectif-moyen" précise entre politique structurelle et finalités socio-économiques (2), il résulte, au contraire, de leur représentativité en tant qu'indicateurs de politique de régulation globale et du caractère d'objectif macro-économique qui leur est reconnu, à des degrés divers, dans les pays membres.

---

1) Cf. chapitre A.

2) Ceci est également partiellement vrai pour le taux de chômage qui, pour répondre aux aspects de politique structurelle, devrait être ventilé selon des critères régionaux et d'aptitude professionnelle.

Afin que, à l'intérieur de la Communauté, les évolutions compatibles qui sont recherchées à partir des orientations quantitatives puissent se réaliser, il est nécessaire que la politique de régulation globale soit menée dans une perspective à moyen terme: ceci implique que la régulation de la demande globale soit menée en dépassant ses aspects purement conjoncturels, et de telle manière que le marché du travail et les capacités de production ne soient pas suremployés ou sousutilisés de façon durable. C'est dans ces conditions qu'il serait possible de réaliser les orientations quantitatives, à savoir à moyen terme le taux de chômage en conjoncture moyenne et le taux de croissance tendanciel; simultanément le solde extérieur moyen et une évolution des prix qui serait voisine du taux d'inflation minimal réalisable à moyen terme sans effets déflationnistes, devraient être réalisables (1) si les hypothèses de travail concernant l'évolution des prix à l'extérieur de la Communauté et le commerce mondial s'avéraient correctes.

3.7 Ces considérations schématiques concernant l'orientation à moyen terme de la régulation globale supposent que

- lors de la définition des orientations quantitatives, les relations et évolutions structurelles ainsi que les effets de la "politique structurelle de progrès" aient été correctement escomptés,
- pendant la période concernée, les systèmes de préférence nationaux ne se modifient pas trop sensiblement ni même de façon discontinue,
- dans le cheminement conjoncturel, les orientations quantitatives à moyen terme puissent également être interprétées de façon correcte pour les mesures concrètes de la régulation globale.

---

(1) La réalisation de la limite inférieure de l'évolution des prix dans les pays membres dépend évidemment de l'évolution des prix à l'extérieur de la Communauté. Il peut être supposé que l'option de stabilité de la Communauté, (taux annuel moyen d'accroissement des prix 2,5 % - 3 %), qui paraît réalisable avec une évolution des prix extérieurs de l'ordre de 3 %<sup>par an</sup>, correspond dans les conditions qui persistent à moyen terme dans la plupart des pays de la Communauté à cette limite inférieure "structurelle". En ce qui concerne l'Allemagne il semble que la limite inférieure "structurelle" de l'évolution des prix se situe même en-dessous de l'option de stabilité de la Communauté, en raison de circonstances particulièrement favorables. La réévaluation qui avait plus que compensé l'écart relatif des prix vis-à-vis de l'extérieur ainsi que la forte hausse des prix pendant la période 1969-1970, ont permis pour l'Allemagne, de chiffrer l'orientation en matière de prix à une valeur inférieure à celle des autres pays (cf. Chap. E.2).

- 3.7.1 Les incertitudes se rapportant aux relations structurelles ont déjà été soulignées au début de ce chapitre lors du jugement porté sur la compatibilité des projections; une plus grande certitude à cet égard ne peut être atteinte que par le recours à de plus amples analyses quantitatives complémentaires et à l'enrichissement de l'expérience au niveau communautaire.
- 3.7.2 Les changements dans les systèmes de préférence nationaux, consécutifs aux remaniements gouvernementaux ou aux élections, s'insèrent dans le processus normal de détermination de l'orientation politique en matière économique. Des modifications particulièrement brusques des échelles de priorité nationales peuvent être également induites par des crises politiques ou sociales (par exemple les événements de mai 1968 en France, ou d'automne 1969 en Italie). Leurs effets sur l'évolution économique ne sont guère prévisibles et encore moins accessibles à la coordination. La politique économique au niveau communautaire doit tenter de tenir compte de ces circonstances lors des révisions périodiques des orientations quantitatives, de telle sorte que, dans la mesure du possible, les évolutions compatibles restent assurées.
- 3.7.3 Comme les projections disponibles ne traitent pas du cheminement conjoncturel (1), il importe, dans l'optique de la régulation globale, d'interpréter correctement les situations conjoncturelles respectives par rapport à l'évolution à moyen terme projetée dans les orientations quantitatives. Cette tâche pourrait être considérablement facilitée si les orientations quantitatives étaient complétées, à un niveau technique, par d'autres indicateurs à l'usage de la politique conjoncturelle.
- Sur la base de l'expérience passée, on pourrait essayer, pour des variables stratégiques, de dégager des limites supérieures et inférieures qui ne devraient pas être franchies si l'on veut que les orientations quantitatives à moyen terme ne soient pas remises en question par des fluctuations conjoncturelles trop fortes. En tout état de cause, la réalisation des orientations quantitatives dans le cheminement conjoncturel devrait être suivie et appréciée d'une façon systématique dans le cadre de la comptabilité nationale.

---

(1) Des tentatives de mieux tenir compte du cheminement conjoncturel dans les projections à moyen terme se font dans un certain nombre de pays, notamment aux Pays-Bas, en France et en Allemagne.

Afin de réaliser des évolutions compatibles, il importe que la régulation globale parvienne à éviter des évolutions de coûts et de prix constamment divergentes qui deviennent à la longue irréversibles et qui, dans leurs effets sur l'équilibre extérieur, ne peuvent être compensées par des évolutions structurelles. Une telle situation peut apparaître si, par exemple, tout au long d'un ou de plusieurs cycles conjoncturels, la régulation globale dans un pays s'oriente principalement vers l'objectif de la stabilité des prix et dans un autre vers les objectifs de plein emploi et de croissance. De telles asymétries peuvent surgir dans la pratique de la régulation globale, au cours du cheminement conjoncturel - éventuellement sous la pression d'une opinion publique insuffisamment informée - par exemple :

- si l'on essaie, par la régulation globale et dans certaines situations conjoncturelles (surchauffe, ou début de ralentissement), de forcer le retour à un degré de stabilité des prix qui ne peut être atteint que dans certaines autres phases conjoncturelles (reprise conjoncturelle, forts accroissements de productivité, retard de l'évolution salariale),
- si l'on interprète une augmentation du chômage structurel éventuellement due à une croissance rapide, accompagnée de mutations structurelles considérables, comme étant un phénomène conjoncturel que l'on essaie de combattre par une régulation globale fortement expansionniste

Les projections et orientations présentées dans ce rapport supposent évidemment que de telles erreurs ne se produisent pas; celles-ci ne peuvent toutefois être exclues en raison des incertitudes inhérentes à tout diagnostic économique et des éléments qui d'un point de vue purement économique, peuvent paraître irrationnels et qui influent sur l'évolution des systèmes de préférence nationaux.

Tout comme la politique structurelle, la politique de régulation globale pose le problème d'une évaluation quantitative, anticipée et aussi précise que possible, des effets des mesures de politique économique et notamment dans ce cas en matière de politique monétaire, de finances publiques et, le cas échéant, dans le domaine de la politique des revenus. Bien que les instances nationales possèdent, à cet égard, une certaine expérience(1), de nombreux exemples du passé montrent que, même ici, des incertitudes considérables subsistent.

-----

(1) A cet égard on peut mentionner les variantes marginales calculées pour les projections françaises et les "Sporboekjes" (indicateurs de variantes) qui accompagnent les projections néerlandaises.

**3.8 D'une façon générale, la coordination des politiques économiques des pays membres, engagée dans le sens de la réalisation des évolutions dessinées par les orientations, se heurte à des incertitudes:**

- au niveau du diagnostic de la situation économique et de la définition des mesures de politique économique possibles ( problème du diagnostic)
- au niveau de l'insertion simultanée de ces mesures dans le système de préférence national et dans l'échelle de priorités embryonnaire de la Communauté ainsi qu'au stade de la mise en oeuvre des mesures concrètes finalement adoptées ( problème de la décision),
- au niveau de l'évaluation des effets de ces mesures sur l'évolution économique réelle ( problème de l'effet).

**3.8.1 Les incertitudes concernant les problèmes du diagnostic et de l'effet sont essentiellement de nature technique. Il ne faut pas s'attendre à les voir jamais totalement supprimées ou même, dans un proche avenir, notablement limitées. Ceci ne signifie cependant pas que la poursuite des efforts dans ce domaine ne porterait pas ses fruits.**

Déjà, au niveau national, ces incertitudes pèsent fortement sur l'efficacité des politiques économiques aussi bien à court qu'à moyen terme. Dans le cadre d'une coordination visant à des évolutions économiques compatibles, il est d'autant plus important de surmonter ces difficultés, que cette coordination doit nécessairement se fonder sur des points de référence précis et affinés résultant d'une analyse technique approfondie. Si l'on ne prend garde à ce problème on s'expose à se trouver dans une entreprise de Sisyphe peu prometteuse de succès. Dans l'état actuel des choses l'apport des instruments analytiques disponibles au niveau communautaire risque de se révéler insuffisant pour répondre aux besoins d'une coordination intensifiée sur laquelle reposera, seule, la première étape au moins de la réalisation de l'union économique et monétaire.

Afin de réduire de telles incertitudes techniques, de nets progrès sont d'une importance essentielle : le présent rapport fait ressortir une série de domaines prioritaires pour des études futures, qui peuvent être résumées comme suit (1):

---

(1) La plupart de ces études concernent des tâches qui devraient être assumées au niveau communautaire. Il faudrait en tirer les conséquences nécessaires en vue d'équiper les services techniques de la Commission. La coordination intensifiée qui est prévue ne peut être pratiquée avec succès - y compris dans le domaine du moyen terme - que si la Commission dispose d'un potentiel et d'un prestige technique au moins équivalent à celui des services nationaux.

- a) Etude approfondie des relations d'interdépendance macro-économiques à court et à moyen terme entre les pays membres afin de pouvoir mieux définir les conditions de réalisation d'évolutions compatibles (élaboration progressive d'un modèle d'interdépendance pour la Communauté); dans ce contexte il faudrait également analyser de plus près les problèmes du processus structurel d'intégration. En outre, il serait utile de confronter les programmes d'études nationaux et leurs résultats dans le domaine de la recherche économique, notamment en ce qui concerne la construction de modèles, la prévision économique et les études du développement structurel.
- b) Etablissement d'un système d'indicateurs à court terme qui permettent de tenir compte dans les mesures concrètes de régulation globale, aussi bien de l'évolution visée à moyen terme que de l'évolution dans les pays partenaires.
- c) Analyse intensive du cheminement conjoncturel dans les pays membres et intégration progressive de l'évolution conjoncturelle dans les projections à moyen terme.
- d) Amélioration des études sur l'évolution et les perspectives à l'extérieur de la Communauté notamment en ce qui concerne l'évolution internationale des prix, le commerce mondial et l'ajustement des soldes extérieurs.
- e) Tentative d'élaboration d'un "contrôle des résultats" de la politique économique (degré de réalisation des projections à court et à moyen terme, étude quantitative des effets de certaines mesures de politique économique), afin d'éprouver la qualité des repères quantitatifs utilisés pour la coordination.
- f) Amélioration de la synchronisation des travaux de projection nationaux et meilleure orientation de ces travaux en fonction des problèmes soulevés au niveau communautaire (à cet égard des travaux de projection autonomes pourraient s'avérer nécessaires au niveau communautaire).
- g) Révision périodique des orientations quantitatives afin de pouvoir tenir compte des évolutions récentes et des nouvelles connaissances acquises en matière de relations d'interdépendance. Cette dernière tâche n'a pas seulement un aspect technique, elle implique également le développement du système de préférence de politique économique, encore embryonnaire au niveau communautaire.

3.8.2 Au contraire des incertitudes sur le diagnostic et sur l'effet de mesures, celles qui concernent le processus de décision lui-même sont de nature essentiellement politique.

Le groupe n'a pas à énoncer de recommandations en la matière. Il a cependant estimé, dans sa très grande majorité, que l'examen des conditions de réalisation pour des évolutions compatibles - dont il a été chargé - serait incomplet s'il ne s'interrogeait pas sur le fonctionnement du système dans lequel ces évolutions doivent être réalisées.

Cette position n'a cependant pas recueilli l'accord de certains experts qui ont estimé que cette tâche dépassait les limites de son mandat. Aussi les réflexions qui suivent n'expriment-elles pas la position unanime des membres du groupe.

A différents passages du présent rapport ont été soulignées les difficultés de coordination qui résultent d'un processus naturellement complexe de formation des décisions de politique économique, aussi bien au niveau national qu'au niveau communautaire. La complexité de ce processus repose en dernière analyse sur le fait que les systèmes de préférence nationaux ne représentent pas, eux non plus, des échelles de priorités cohérentes et faciles à interpréter; à l'occasion de chaque mesure de politique économique, ils doivent être réinterprétés en fonction des courants politiques internes et des incertitudes relevant du problème du diagnostic et de l'effet. A cette occasion aussi, la relation avec le système de préférence embryonnaire de la Communauté ne peut s'établir que "ad hoc", puisque la responsabilité politique pour des erreurs techniques et politiques continue de se situer au niveau national. La prise en considération de la dimension communautaire dans le processus politique de prise de décision est cependant un préalable pour le développement indispensable du système de préférence communautaire et pour son adaptation à l'évolution de la situation.

Dans ces conditions, il faut s'attendre à ce que le système des orientations quantitatives soit, indépendamment de ses lacunes techniques, exposé à des pressions auxquelles il ne pourra pas résister dans des situations de tension qui peuvent toujours surgir. Des améliorations au système d'information mutuelle et aux mécanismes de coordination ne peuvent apporter, dans ces circonstances, que des progrès limités.

- 3.9 Si le problème du processus de décision en matière de politique économique comporte des implications de grande portée pour la politique générale, il présente un aspect précis, directement lié à la réalisation durable d'évolutions économiques compatibles, et en définitive, de l'union économique et monétaire : c'est le problème des niveaux de décision en matière de politique économique.

Dans un système économique qui comporte différents centres de décision agissant en partie de façon parallèle et en partie sur plusieurs niveaux, les problèmes de régulation globale, sont par la force des choses, posés au niveau le plus élevé, quelle que soit la répartition juridique des compétences (1). D'autres domaines de la politique économique, comme, par exemple, l'orientation de la politique structurelle, peuvent ou doivent être traités, au moins sous la forme d'une orientation-cadre, au niveau de décision le plus élevé. Enfin, d'autres questions et notamment certaines mesures spécifiques ne peuvent guère être tranchées valablement à l'échelon le plus élevé, ne serait-ce qu'en raison d'un manque d'information sur les besoins réels et sur l'éventail des mesures possibles.

Ces conditions de cohésion, au niveau institutionnel, qui ont d'importantes conséquences politiques sont les plus aptes à rendre possible la réalisation durable d'évolutions compatibles; elles ne pouvaient évidemment pas être l'objet du présent rapport technique. Toutefois elles constituent un problème important pour la réalisation de l'union économique et monétaire. Selon les problèmes économiques qui se posent, il importe de savoir, dans quelle mesure l'on parviendra à répartir les compétences en matière de politique économique aux différents niveaux de décision et de définir ainsi avec plus de précision le minimum nécessaire pour la mise en commun des politiques économiques.

"Ceci ne garantirait pas la sagesse des décisions, mais, si l'on doit commettre des erreurs, il faut que ce soit sur la base d'une décision collective, autrement, le système devient politiquement inviable. On ne peut accepter d'être solidaire du voisin si l'on n'a son mot à dire dans ses affaires" (2). A l'intérieur d'un tel système économique la

---

1) Ces difficultés se posent, bien que dans une mesure un peu atténuée, également à l'intérieur d'états fédéraux. A cet égard, on peut mentionner l'exemple de la faible efficacité de la coordination de la politique des finances publiques entre le Bund, les Länder et les communes en Allemagne, notamment avant la mise en vigueur de la loi concernant la stabilité et la croissance.

2) A. Kervyn de Lettenhove, dans "Aspects du marché commun", p. 41, Bruxelles, 1958.

compatibilité des évolutions serait essentiellement assurée par le lien d'une politique économique partiellement centralisée et par la solidarité dans les erreurs, toujours possibles, de la politique économique. Il est clair qu'une telle solidarité devrait également prendre en compte l'ampleur, différente selon les pays, des problèmes régionaux et structurels. C'est dans cette optique et comme corollaire d'une politique de régulation globale menée en commun que le problème de la solidarité et de la péréquation financière peut être posé entre les régions et les pays membres de la Communauté.